Régis Burnet

L'ÉGYPTE ANCIENNE À TRAVERS LES PAPYRUS

Vie quotidienne



Pygmalion

L'ÉGYPTE ANCIENNE
À TRAVERS
LES PAPYRUS

Vie quotidienne

Merci au professeur Jean Gascou
pour ses suggestions
et merci à mes premiers relecteurs.

Sur simple demande adressée à
Pygmalion, 70, avenue de Breteuil, 75007 Paris
vous recevrez gratuitement notre catalogue
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

ISBN 2-85704-810.6

RÉGIS BURNET

L'ÉGYPTE ANCIENNE À TRAVERS LES PAPYRUS

Vie quotidienne



Pygmalion

INTRODUCTION

Les textes que l'on va lire sont des rescapés. Par une conjonction unique de paramètres climatiques et de résistance du support de l'écriture – le papyrus –, ils se trouvent être quasiment les seuls écrits originaux conservés de l'Antiquité. Les autres textes ne proviennent que de copies, dont l'exemplaire le plus ancien date souvent du Moyen Âge (à l'exception du texte biblique) : par exemple, pour les œuvres de Platon, deux manuscrits du IXe siècle, le *Bodleianus* 39 et le *Paricinus* 1807 ; pour le *De Natura Rerum* de Lucrèce, deux manuscrits également du IXe siècle, les deux *Vossianus* ; pour la *Politique* d'Aristote, deux manuscrits encore plus tardifs, le *Parisinus Coislinianus* 161 (XIVe siècle) et l'*Ambrosianus* B 105 *sup* (XVe siècle).

Non seulement les originaux ont disparu, mais leur texte même a rarement été transmis : seuls ceux jugés dignes d'intérêt ont été reproduits ; autrement dit, les textes littéraires majeurs. Recopier un texte pour le sauvegarder constitue un investissement coûteux en temps et en argent. Même s'ils étaient nombreux, s'ils y passaient leur vie et s'ils n'étaient pas récompensés – sinon spirituellement –, on voit mal comment les moines copistes frileusement encoignés dans leur scriptorium auraient pu recopier les quittances de loyer, les déclarations d'impôts, les lettres d'amour, les pense-bêtes des hommes de l'Antiquité !

Tout s'est donc évanoui... à part les papyrus miraculeusement préservés par la sécheresse du climat dans les déserts d'Égypte. Au sein d'obscures provinces traversées par le Nil ou ses affluents, des milliers de papyrus ont survécu au cours des siècles. Miraculés, ils livrent la vie quotidienne de ces habitants dont les voix se sont éteintes depuis deux millénaires.

Comment parlaient les hommes de l'Antiquité ? La plupart des romanciers qui situent leur intrigue dans le lointain passé ne se posent pas la question. Et que dire des films ! Ou bien les personnages parlent avec l'hiératisme de la Phèdre de Racine ou bien avec la truculence du Gargantua de Rabelais. Et quel que soit le film, Cléopâtre parle comme une actrice hollywoodienne. Cette anthologie ne se contente pas de révéler la vie quotidienne des habitants de l'Égypte gréco-romaine : elle révèle que ni la componction ni le débraillé ne caractérisent la *manière* antique.

1. – Papyrus, plomb, parchemin, cire et poterie

Ce miracle s'explique par l'extraordinaire résistance d'*yperus papyrus*, le papyrus nilotique, que les Grecs nommaient *papyros* ou *byblos*. Il pousse en abondance sur les bords du Nil, dans le Delta et dans le Fayoum. Dans l'Égypte ancienne, cette plante servait à tout : on la mangeait, on en faisait des objets usuels (paniers, cordes, barques, *etc.*) et l'on s'en servait pour écrire. On écrasait sa tige pour la réduire en fines lanières que l'on disposait à plat en les croisant et que l'on faisait sécher. On obtenait alors une feuille souple. Il suffisait de la poncer pour la rendre bien lisse, de tracer éventuellement des lignes avec une mine de plomb et d'écrire avec un roseau taillé en biseau, le *calame*, que l'on trempait dans une encre faite de noir de charbon ou de substances animales (comme l'encre de seiche). Le papyrus joua le rôle de « papier de l'Antiquité » ; l'usage s'en répandit dans le Bassin méditerranéen à partir du IIe millénaire avant notre ère et ne cessa pas jusqu'à la conquête des Arabes : en prenant le contrôle de l'Égypte, ces derniers contribuèrent à tarir les exportations. La Méditerranée et l'Europe se tournèrent alors vers d'autres supports : le dernier papyrus papal date de 1057, et il semble déjà archaïque.

Éloigné de l'humidité, le papyrus demeure quasiment indestructible. Il ne s'est conservé que dans les régions extrêmement

sèches : les « papyrus d'Égypte » ont été trouvés en majorité au Fayoum et dans les zones arides du pays. Dans le Delta ou dans la brillante capitale économique, politique et culturelle de l'Égypte gréco-romaine, Alexandrie, il pourrit. Aussi avons-nous perdu bon nombre de documents qui auraient pu être d'un intérêt capital et conservons-nous les archives d'obscurs fonctionnaires et de petits paysans.

Le papyrus n'était pas le seul support sur lequel on pouvait écrire dans l'Égypte gréco-romaine. On utilisait aussi le parchemin, confectionné à partir d'une peau de bête non tannée, qui fut inventé en Perse et se répandit en Égypte à partir du IIIe et du IVe siècle de notre ère : beaucoup plus cher, il ne servait que pour les textes officiels ou les textes littéraires. Dans la vie quotidienne, on utilisait des tessons de poterie que l'on nommait *ostraca* (au singulier : *ostracon*). Ramassés dans les dépotoirs, ils avaient le mérite de ne rien coûter, mais l'inconvénient d'être de format réduit et de surface irrégulière. Certains textes magiques étaient gravés sur des tablettes de plomb. Enfin, pour prendre des notes ou pour les exercices scolaires, on utilisait la cire meuble : il suffisait de l'égaliser après usage pour pouvoir indéfiniment s'en servir.

2. – Les héritiers de l'Égypte des pharaons

La conservation exceptionnelle des papyrus d'Égypte s'explique donc par d'exceptionnelles conditions climatiques : seuls les hasards de la météorologie font que l'on connaît avec autant de précision la vie de ceux qui demeuraient sur les bords du Nil. Qui sont ceux dont on va lire les écrits ?

À l'époque que couvre cette anthologie (332 av. J.-C.-395 ap. J.-C.), les habitants de l'Égypte sont en leur grande majorité les successeurs des Égyptiens de l'époque pharaonique : l'apport culturel, racial, technique ou économique des conquérants ne modifie pas radicalement la physionomie du pays, à l'exception de quelques grandes villes. Les conditions générales de vie, l'agriculture, la religion évoluent très lentement et l'on retrouvera tout au long de l'ouvrage des traits très anciens, au point que ces témoignages d'une période postérieure éclairent souvent la vie quotidienne de l'Égypte des Pharaons.

Mais pas seulement. En Égypte coexistent une multitude d'ethnies, qui ne se mélangèrent que lentement. Vivant au milieu des Égyptiens de la campagne, on trouvait des habitants du monde hellénisé : Grecs, mais aussi Perses, habitants d'Asie Mineure, habitants de la côte orientale de la Méditerranée, *etc.* Ils se mariaient souvent avec des indigènes et formèrent un groupe intermédiaire, les Gréco-Égyptiens. Dans les cités dites « grecques » habitaient des Grecs de souche ; ils formaient une sorte d'aristocratie grâce à leur statut civique privilégié. Après la conquête romaine, on rencontrait quelques rares Romains, surtout dans les hautes fonctions militaires et dans l'entourage des préfets à Alexandrie. Il faut enfin mentionner les Juifs, présents dès le Ve siècle dans la colonie juive d'Éléphantine, puis à partir de l'époque ptolémaïque, dans la campagne et à Alexandrie.

3. – Grec, copte, latin, hiéroglyphique ou démotique ?

L'étude des papyrus révèle une étrange surprise : la majorité d'entre eux est écrite en grec. Pourtant, jamais l'ensemble des Égyptiens ne parla grec : jusqu'à la conquête arabe, ils parlaient l'égyptien (en fait, de multiples dialectes), puis ils adoptèrent un dialecte de l'arabe. Pourquoi alors a-t-on rédigé tant de papyrus en grec ?

Pour comprendre, il ne faut pas hésiter à comparer le monde méditerranéen au monde actuel : une multitude de peuples, une multitude de langues et le besoin vital de communiquer. Dans cette configuration, tout naturellement, une langue s'impose, rarement la plus simple, mais souvent celle du peuple économiquement, culturellement ou politiquement « dominant ». Dans l'Antiquité, le sumérien, le phénicien, l'araméen jouèrent ce rôle, et à partir de la conquête d'Alexandre, ce fut le grec. *Langa franca,* le grec qui s'imposa se dépouilla (comme il arrive souvent ; c'est d'ailleurs ce qui arrive de nos jours à l'anglais) de la plupart de ses traits dialectaux et se « normalisa », en adoptant toutefois des tours de phrase et des expressions propres aux locuteurs « indigènes ». Plus d'attique, de dorique, d'ionien, mais simplement un grec « commun », le grec de la *koinè,* de la « communauté », qui subit les influences de la Syrie, de l'Asie Mineure et surtout du parler d'Alexandrie.

Le grec devint alors une langue véhiculaire. L'égyptien, que l'on écrivait sous deux formes, le démotique et le hiéroglyphique, perdura. Modifié, enrichi d'une terminologie grecque et écrit dans un alphabet inspiré du grec, il se métamorphosa en copte, ou plus exactement en une multitude de dialectes coptes (comme le sahidique, le bohairique, *etc.*). Même au temps de l'occupation grecque, on trouve des papyrus écrits en hiéroglyphes ou en démotique, et à partir de l'occupation romaine, on trouve des papyrus coptes. Cependant, le grec accapara l'écrit : le hiéroglyphique se voyait cantonné à un usage religieux, le démotique à quelques écrits, et l'usage du copte écrit ne se répandit que tardivement, essentiellement dans l'Église. Il se trouve d'ailleurs aujourd'hui encore en usage dans la petite minorité chrétienne d'Égypte.

La conquête romaine ne renversa pas la suprématie du grec en Égypte : seuls quelques hauts fonctionnaires et quelques militaires parlaient le latin, qui ne parvint jamais à concurrencer vraiment le grec et le copte. Dans cette société trilingue, l'écrit était le plus souvent dévolu au grec.

4. – Pourquoi cette anthologie ?

On sait les Français curieux d'égyptologie. Or, inexplicablement, ils semblent borner leur intérêt à la civilisation précédant la conquête d'Alexandre. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter le Louvre. Alors qu'un nombre considérable de salles du musée ressuscitent l'Égypte pharaonique, l'Égypte lagide et l'Égypte romaine occupent quelques vitrines. Il y a fort à parier que l'état des collections n'explique pas cette portion congrue, mais plutôt un choix délibéré des conservateurs qui entendent répondre à l'attente d'un public avide de Ramsès, de Touthmôsis et autres Toutankhamon et peu curieux de Ptolémées, de Bérénice et autre Trajan égyptianisés.

Il en va de même pour les ouvrages sur cette « autre Égypte ». Alors que les Anglais et les Allemands ont depuis longtemps de grandes et belles anthologies, rien n'existe en France, à l'exception notable du petit ouvrage dirigé par Paul Schubert, remarquable travail, hélas de dimensions modestes, paru dans des éditions helvétiques confidentielles.

Pourtant, la découverte de textes grecs venus d'Égypte n'a rien de récent. Le premier papyrus à être édité parut en 1788. Il appartenait au cardinal Stefano Borgia, qui l'avait acheté à un marchand italien en voyage à Gizeh. Il s'agit d'une liste d'habitants du village de Ptolémaïs Hormou datant des environs de 192 ap. J.-C. [1]

Suprême ironie, l'intérêt européen pour la papyrologie grecque naquit sous l'impulsion des Français et de la fameuse « Expédition d'Égypte », dont les résultats – et les premières reproductions ! – furent publiés dans la monumentale *Description de l'Égypte* (1809-1812). En 1823, J.-A. Lettronne publiait une série de papyrus du musée du Louvre, *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*, qu'il faisait suivre par un *Recueil des Inscriptions grecques et latines d'Égypte*, demeuré inachevé par sa mort en 1848. Enfin, ne faut-il pas mentionner que la fameuse Pierre de Rosette (*cf.* ***n° 3***), qui fut le point de départ du décryptage des hiéroglyphes par Champollion, est un document d'époque ptolémaïque ?

Le désintérêt français découle probablement de ce que la France demeura largement étrangère aux grandes découvertes papyrologiques. La première se fit en 1877 par l'arrivée sur le marché du Caire d'une formidable quantité de papyrus provenant de Crocodilopolis, d'Héracléopolis et d'Hermoupolis. L'essentiel du stock fut acheté par le consul austro-hongrois pour l'archiduc Rainer (70 000 papyrus !). L'apprenant, les Anglais diligentèrent des fouilles en Égypte, qui était leur protectorat. En 1883-84, Sir Flinders Petrie fouilla Tanis dans le Delta, puis Hawara en 1888-1889 et Gurob en 1889-1890. De 1895-1896 à 1907, Bernard Pyne Grenfell et Arthur Surridge Hunt, deux Anglais d'Oxford, fouillèrent systématiquement le Fayoum : Caranis, Oxyrhynchos, Théadelphie, Tebtynis… Par leur technique novatrice et la masse de leurs publications, financées par l'*Egypt Exploration Fund* (qui existe actuellement sous le nom d'*Egypt Exploration Society*), ils peuvent être considérés comme les « pères de la papyrologie ».

Vinrent ensuite les Américains, qui financèrent de nombreuses fouilles et achetèrent quantité de papyrus pour former de grandes collections universitaires comme celle d'Ann Arbor (*University of Michigan*), de New York, de Princeton, *etc.* L'Allemagne ne fut pas en reste grâce à l'œuvre magistrale d'Ulrich Wilcken qui

1. Il s'agit du *SB* 5124.

fouilla Héracléopolis et réalisa de nombreuses publications, dont deux monumentales anthologies qui servent encore de référence : *Urkunden der Ptolemäerzeit* (« Documents de l'époque ptolémaïque », 1927) et *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde* (« Traits caractéristiques et chrestomathie [morceaux choisis] de la documentation papyrologique », 1912, en collaboration avec L. Mitteis ; toutes les références sont données en fin de volume). Les Allemands fouillèrent par la suite Tebtynis, Hermoupolis, Éléphantine, Philadelphie, Socnopéonèse, Narmouthis... Un savant allemand, Preisigke, fut également à l'origine d'une recension des papyrus encore en cours, la *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Ägypten* (« Collection des documents grecs d'Égypte »), et d'un dictionnaire, le *Wörterbuch der griechischer Urkunden* (« Dictionnaire des documents grecs »).

Ce désintérêt des Français comporte d'autant plus d'injustice que de nombreux chercheurs francophones prirent part à la grande aventure papyrologique, en particulier grâce à l'Institut Français d'Archéologie Orientale (IFAO), dont l'un des directeurs, P. Jouguet, donna une impulsion décisive à l'étude de l'Égypte gréco-romaine. Les Français fouillèrent Tanis, Aphroditopolis, Antinoupolis, Edfou... Les Belges, quant à eux, restent extrêmement actifs grâce à un périodique, la *Chronique d'Égypte*, et grâce à la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, dans laquelle s'illustrèrent Marcel Hombert et Claire Préaux.

5. – Oxyrhynchos

Au cours de cette anthologie, un nom exotique reviendra souvent : celui de la ville d'Oxyrhynchos. D'où vient cette appellation étrange ? Probablement de l'oxyrhynque, un poisson dont le nom que lui donnaient les Grecs (*oxys* = « pointu », *rhyncos* = « bec ») évoque la forme générale. Il faut noter que l'oxyrhynque des Grecs est appelé mormyre par les biologistes et que l'on nomme aujourd'hui « oxyrhynque » un crustacé.

Peu de villes de l'Antiquité sont aussi bien connues[1] qu'Oxyrhynchos. Rien ne l'y prédisposait en réalité : située à

1. Julian Krüger, *Oxyrhynchos. Studien zur Topographie und Literaturrezeption*, Frankfurt am Main/Bern/New York/Paris, Peter Lang, Europäische Hochschulschriften 3.441, 1990.

400 kilomètres d'Alexandrie, elle n'avait rien de l'attraction de la capitale, ou même de villes secondaires comme Antinoupolis ou Ptolémaïs. Elle constituait certes un point de passage dans l'oasis du Fayoum et a peut-être abrité la cohorte romaine *III Ituræorum*, mais elle ne formait qu'une ville de moindre importance, qui n'était que la modeste métropole du 19e nome de Basse Égypte. Elle connut tardivement une grande influence et compta jusqu'à 30 000 habitants sous l'époque byzantine ; c'était alors un évêché important qui avait de nombreux monastères dans son diocèse. Ville moyenne, elle ne connut pas les grands événements de l'Histoire : en 4 ap. J.-C., on lui permit de recruter des archontes ; en 128, elle se construisit des thermes ; en 120, Hadrien y fit une courte halte, et en 200, Septime Sévère lui fit visite...

Sa vraie célébrité, Oxyrhynchos la doit aux nombreuses découvertes faites dans ses ruines par les archéologues. Des milliers de papyrus furent exhumés par Grenfell et Hunt de l'Egypt Exploration Fund, puis par les Italiens Pistelli (1910-1914) et Breccia (1927-1928). Patiemment édités ou décrits, ils sont rassemblés depuis 1898 dans les « Graeco-Roman Memoirs », publiés par l'Egypt Exploration Society : en 2001 paraissait le tome 67, qui contenait la publication du 4600e document...

D'Oxyrhynchos, on sait presque tout et presque rien : on connaît ses temples (à Sarapis, à Thoëris, à Apollon, aux Dioscures, à Hadrien, à César, à Cléopâtre...), ses archives, son port, ses cinq portes, ses quartiers, ses marchés, ses gymnases, ses portiques, ses odéons, ses théâtres, mais rien n'est conservé. La ville a quasiment disparu, et gît, en ruines informes, sous les sables.

Les limites de cette anthologie

Le lecteur commence à le percevoir : les documents découverts en Égypte forment une masse cyclopéenne dans laquelle il est souvent malaisé de se frayer un chemin. Il a pourtant fallu opérer un choix. On s'est tenu aux règles suivantes :

1. *Les documents sont en grec* à l'exception de deux documents latins insérés dans un corpus en grec (***n° 83*** et ***n° 84***).

2. *Les documents ressortissent d'une période couvrant la monarchie lagide (332-30 av. J.-C.) et la domination romaine jusqu'à la mort de*

Théodose (30 av. J.-C.-395 ap. J.-C.). Si la limite ultérieure, 332 av. J.-C., se voit rarement discutée, tant la conquête d'Alexandre introduit de nombreux bouleversements en Égypte, la limite postérieure, elle, pose de multiples questions, même si elle est couramment utilisée. Pourquoi 395 ap. J.-C. et non 30 av. J.-C. ? On peut en effet arguer que la conquête romaine constitue un changement majeur, et qu'il est abusif de voir une continuité entre l'emprise des Grecs et l'emprise des Romains ; on a bien trop tendance à parler d'Égypte « gréco-romaine » et oublier que la période couvre mille ans d'histoire. Tout en reconnaissant le bien-fondé de la critique – qu'y a-t-il de commun entre la France de l'an mil et celle de l'an deux mille ? –, on plaidera que les continuités sont plus grandes que les différences et que la religion, l'administration, les activités constituent de puissants facteurs de stabilité. Pourquoi 395 ap. J.-C. et non 641 ap. J.-C., date de la conquête arabe ? Là encore, on cède à l'habitude qui consiste à voir dans le partage définitif de l'Empire la fin d'un monde. Pour l'Égypte, qui demeura dans l'orbe de Byzance, le changement intervenait en réalité un peu avant, lors de la christianisation de l'Empire : l'Égypte constituait déjà un foyer de christianisme au sein de l'Empire romain et sa culture se modifia en profondeur avec davantage de rapidité que dans les autres parties du Bassin méditerranéen.

3. Les documents sont plus suggestifs que représentatifs du corpus. Si l'on voulait donner une image caractéristique du corpus des écrits trouvés en Égypte, il faudrait multiplier les baux, les reçus de versement d'impôts, les relevés cadastraux et les listes de noms : l'écrasante majorité de l'ensemble renferme des actes administratifs. Sans doute en serait-il de même à l'époque contemporaine, si on détournait au hasard un sac postal pour en examiner le contenu : la correspondance administrative distance de loin les lettres d'amour ! Ces rébarbatifs témoignages constituent un matériau précieux pour les historiens qui peuvent y suivre les aléas de l'économie, de la démographie et les réformes de la bureaucratie, mais ne présentent aucun agrément de lecture. Aussi a-t-on pris le parti de privilégier les documents évocateurs, curieux, rares : eux seuls permettent de donner de la vie quotidienne une image animée et surprenante.

En dépit des règles qu'il se fixe, l'auteur de toute anthologie se trouve tiraillé entre deux objectifs : présenter les grands textes

classiques et proposer ses propres découvertes. Celle-ci n'a pas échappé au dilemme. En effet, il suffit de feuilleter les ouvrages d'histoire traitant de l'Égypte gréco-romaine pour s'apercevoir que beaucoup de textes reviennent. Soit qu'ils soient spécialement représentatifs, soit qu'ils aient été commentés avec une finesse particulière, ils servent de fondations à l'édifice de la recherche historique. Ce livre, tout en étant marqué par le hasard des lectures et les goûts de son auteur, tente de satisfaire le curieux voulant découvrir un monde rescapé et l'historien désireux d'y retrouver ses « classiques ».

GLOSSAIRE

Agoranome (ἀγορανόμος) : « chef du marché », magistrat chargé de la surveillance des marchés ».

Ala : « aile », corps auxiliaire de la cavalerie romaine, en principe recruté dans les provinces.

Anachorèse (ἀναχώρησις) : fuite, abandon du lieu de travail ou de résidence.

Annone : approvisionnement de Rome.

Apomoïra (ἀπόμοιρα) : taxe sur les produits de la terre non céréaliers.

Archidicaste (ἀρχιδικαστής) : haut fonctionnaire chargé de la justice.

Archiphylacite (ἀρχιφυλακίστης) : « chef des gardes », chef de la police d'un nome ou d'un village.

Aroure (ἄρουρα) : mesure de superficie égyptienne estimée à 2 756 m², soit environ la moitié d'un terrain de football.

Artabe (ἀρτάβη) : mesure de capacité pour des produits secs. Une artabe mesurait entre 20 et 40 litres. On estime qu'une personne pouvait vivre avec 10 artabes de blé par an.

Athlophore (ἀθλοφόρος) : « porteuse de lance », prêtresse du culte des reines à Alexandrie.

Basilicogrammate (βασιλικὸς γραμματεύς) : « scribe royal », un fonctionnaire chargé des finances et de l'administration du nome. Le nom perdurera sous l'occupation romaine, même s'il n'y avait plus de rois.

Boulè (βουλή) : conseil municipal d'une cité. Ses membres étaient nommés les *bouleutes*.

Byssus (βύσσος) : coûteux tissu de lin teint par le coquillage du même nom.

Cæsareum : temple dédié aux Empereurs, qui abritait souvent des cérémonies publiques.

Canéphore (κανηφόρος) : « porteuse de corbeille », prêtresse du culte des reines à Alexandrie.

Catœque (κάτοικος) : ancien militaire possesseur d'une terre catœcique. Les catœques remplacent les clérouques à partir du IIe siècle av. J.-C. et semblent avoir possédé des terres plus réduites.

Centurion : grade de l'armée romaine. Le centurion commandait en principe une centurie de 100 hommes.

Choachyte (χοαχύτης) : prêtre chargé du culte des morts et de la surveillance des tombeaux.

Chôra (χώρα) : « la campagne », c'est-à-dire le reste de l'Égypte pour les Alexandrins.

Chous (χοῦς, pl. *choës*, χοές) : mesure de capacité valant environ 3 l.

Chrématiste (χρηματιστής) : les chrématistes siégeaient au tribunal des affaires des Grecs.

Clérouque (κληροῦχος) : ancien militaire possesseur d'une clérouquie. À partir du IIe siècle av. J.-C., les clérouques se dénomment catœques.

Clérouquie (κλῆρος) : terre distribuée par le roi à ses soldats comme récompense pour services rendus.

Cômarque (κώμαρχος) : « chef de village », plus ou moins le maire.

Cômogrammate (κωμογραμματεύς) : « scribe de village », le plus petit rouage de l'administration de l'Égypte. Pour une description des compétences du cômogrammate Menchès, *cf.* chapitre VI.

Copte : langue parlée en Égypte à partir du Ier siècle de notre ère.

Cosmète (κοσμητής) : « ordonnateur », fonction municipale. Le cosmète était chargé de surveiller l'application des règlements du gymnase, mais devait également organiser à ses frais certaines festivités municipales.

Cotyle (κοτύλα) : mesure de capacité pour les liquides valant un quart de litre.

Denier : unité monétaire romaine valant environ un tétradrachme (= 4 drachmes).

Diadoque (διάδοχος) : « successeur », nom donné aux successeurs d'Alexandre le Grand (dont Ptolémée Lagos à qui échut l'Égypte).

Diœcète (διοικητής) : fonctionnaire royal de la cour chargé de l'administration économique de l'Égypte.

Dôréa (δωρεᾶ) : vaste clérouquie prêtée par le roi à ses courtisans, ses généraux ou ses hauts fonctionnaires. Dionysios, le patron de Zénon, possédait une *dôréa* de 10 000 aroures à Philadelphie (*cf.* chapitre V).

Drachme (δραχμή) : 1) Mesure de poids valant environ 3,5 kg. 2) Unité monétaire grecque qui resta en usage dans l'Orient méditerranéen pendant la domination romaine. Souvent abrégé dans les papyrus (et rendu dans l'abréviation par « dr. »).

Enteuxis (ἔντευξις, pl. *enteuxeis*, ἐντεύξεις) : plainte écrite adressée au roi ou à un fonctionnaire.

Épicrisis (ἐπίκρισις) : « examen », examen d'admission à un statut particulier, civil ou militaire.

Épimélète (ἐπιμελητής) : « surveillant », titre recouvrant des fonctions variées de direction.

Épistate (ἐπιστατής) : « chef,

surveillant ». Titre générique valable pour plusieurs échelons de l'administration.

Éponyme : « qui donne son nom », désigne le prêtre en fonction à Alexandrie qui donne son nom à l'année.

Euthéniarque (εὐθηνιάρχης) : magistrat chargé des moulins et des boulangeries.

Exégète (ἐξηγητής) : fonction municipale. L'exégète préside le collège des magistrats de l'année.

Gymnasiarque (γυμνασίαρχος) : magistrat chargé du fonctionnement du gymnase municipal. Fonction très honorifique.

Hipparque (ἵππαρχος) : chef de cavalerie.

Kéramion (κεράμιον, pl. *kéramia*) : mesure de liquide de capacité variable.

Koinè (κοινή) : grec normalisé parlé dans le Bassin méditerranéen.

Laographie (λαογραφία) : « liste du peuple », état civil servant de base à l'impôt.

Métrète (μετρητής) : mesure de liquide valant environ 18 litres.

Métropole (μητρόπολις) : capitale d'un nome.

Naubion (ναύβιον, pl. *naubia*) : unité de capacité valant 1,34 m³.

Nome (νομός) : division administrative et géographique. Plus ou moins une « province ».

Nome arsinoïte : l'un des nomes du Fayoum. Il était divisé en trois districts : le district d'Héraclide, celui de Thémistos et celui de Polémôn. Tebtynis, Kerkéosiris et Oxyrhynchos faisaient partie du nome arsinoïte et dépendaient du district de Polémôn.

Obole (ὀβολός) : unité monétaire valant 1/6ᵉ ou 1/7ᵉ de drachme. Souvent abrégé dans les papyrus (et rendu dans l'abréviation par « ob. »).

Ostracon (όστρχκον, pl. *ostraca*) : tesson de poterie servant à écrire.

Paradis (παράδεισος) : mot d'origine perse qui désigne un grand jardin souvent à la pointe des techniques agronomiques.

Pastophore (παστρφόρος) : prêtre chargé de porter les statues des dieux en procession.

Pédagogue (παιδαγωγός) : esclave chargé d'accompagner un enfant à ses études.

Pédotribe (παιδοτρίβης) : maître de gymnastique.

Perse de l'épigonè (Πέρσης τῆς ἐπιγονῆς) : « d'ascendance perse ». Statut juridique particulier qui ne semble pas avoir de sens ethnique.

Phylacite (φυλακίτης) : gendarme, policier.

Préfet (*Præfectus Ægypti et Alexandriæ*, ἡγεμών, ἔπαρχος) : « préfet de l'Égypte et d'Alexandrie », gouverneur de l'Égypte à l'époque romaine.

Schœne (σχοῖνος) : unité de mesure valant 100 coudées, soit 52,5 mètres.

Serapeum (Σεράπειον) : temple au dieu Sérapis (*cf.* chapitre XI).

Sitologue (σιτολόγος) : fonctionnaire en charge des greniers locaux et de la collecte du blé.

Speculator : haut gradé de l'armée romaine.

Statère (στατήρ) : unité monétaire valant quatre drachmes. Appelé parfois *tétradrachme.*

Stathmos (σταθμός) : logement réquisitionné pour les militaires.

Le chef des réquisitions est le stathmouque.

Stolistes (στολιστής) : prêtres chargés de la cérémonie de l'habillement des statues des dieux.

Stratège (στρατηγός) : au début, gouverneur militaire d'un nome. Par la suite, haut fonctionnaire du nome.

Talent (τάλαντον) : unité monétaire valant 6 000 drachmes.

Tétradrachme (τετράδραχμος) : « quatre drachmes ». Unité monétaire valant 4 drachmes.

Thébaïde (Θηβαΐς) : région entourant la ville de Thèbes (la moderne Louqsor).

Tholos (θόλος) : rotonde dans des thermes ou temple de forme ronde.

Toparchie (τοπαρχία) : division administrative du nome. La toparchie est administrée par le toparque.

Xénia (ξενία) : « cadeau » d'hospitalité offert à un dignitaire en voyage. En fait, une forme de prélèvement obligatoire.

NOTES

1. – Notes sur les textes

1. Tous les textes sont publiés ici dans une traduction originale, sauf exception signalée.

2. Cette anthologie n'est pas un travail d'édition : aucun des textes n'est inédit, même si rares sont les textes publiés en français ou tout simplement traduits. Les textes sont habituellement repérés par leur numéro d'édition et quelquefois par leur rang dans quelques grandes anthologies. Le sens des abréviations (habituelles) est récapitulé en fin de volume. Pour des cas très exceptionnels, on a donné le numéro d'inventaire de musées ou de bibliothèques.

3. Par défaut, les textes présentés se trouvent conservés sur des papyrus : lorsque tel n'est pas le cas, la description indique le support.

4. Pour la translittération des noms propres, les équivalents familiers au lecteur français ont été privilégiés : « Ptolémée » et non « Ptolemaios », « Socnopéonèse » et non « Socnopaïos Nèsos ». Ainsi, le plus souvent l'upsilon est rendu par un *y*, selon l'ancienne coutume, le kappa par un *c* ou par un *k*, le chi par *ch*.

2. – Les empereurs romains

Les titres des empereurs romains ont été restitués en latin. Non seulement les termes employés s'éloignent peu du français, mais en outre l'usage du latin permet d'indiquer qu'il s'agit bien d'un titre et non d'une qualité réelle... Par exemple, l'empereur Commode (180-192), familier des spectateurs du film *Gladiator*, se désignait ainsi : *Imperator Cæsar* Marcus Aurelius Commodus Antoninus *Augustus Felix Pius Armeniacus Medicus Parthicus Sarmaticus Germanicus Britannicus Maximus.* Son nom personnel était Marcus Aurelius Commodus, de la famille des Antonins. Ses titres impériaux étaient *Imperator* (« Général en chef » puis « empereur »), *Cæsar* (« César », du nom de l'illustre général de la République), *Augustus* (« Auguste », qui n'est pas un prénom mais une fonction). Venaient ensuite ses « qualités » : *Felix* (« Bienheureux »), *Pius* (« Pieux »), *Maximus* (« le Grand »). De ronflantes épithètes censées célébrer des victoires parfois simplement espérées le glorifient enfin : *Armeniacus* (« l'Arménien »), *Medicus* (« le Mède »), *Parthicus* (« le Parthe »), *Sarmaticus* (« le Sarmate »), *Germanicus* (« le Germanique »), *Britannicus* (« le Britannique »).

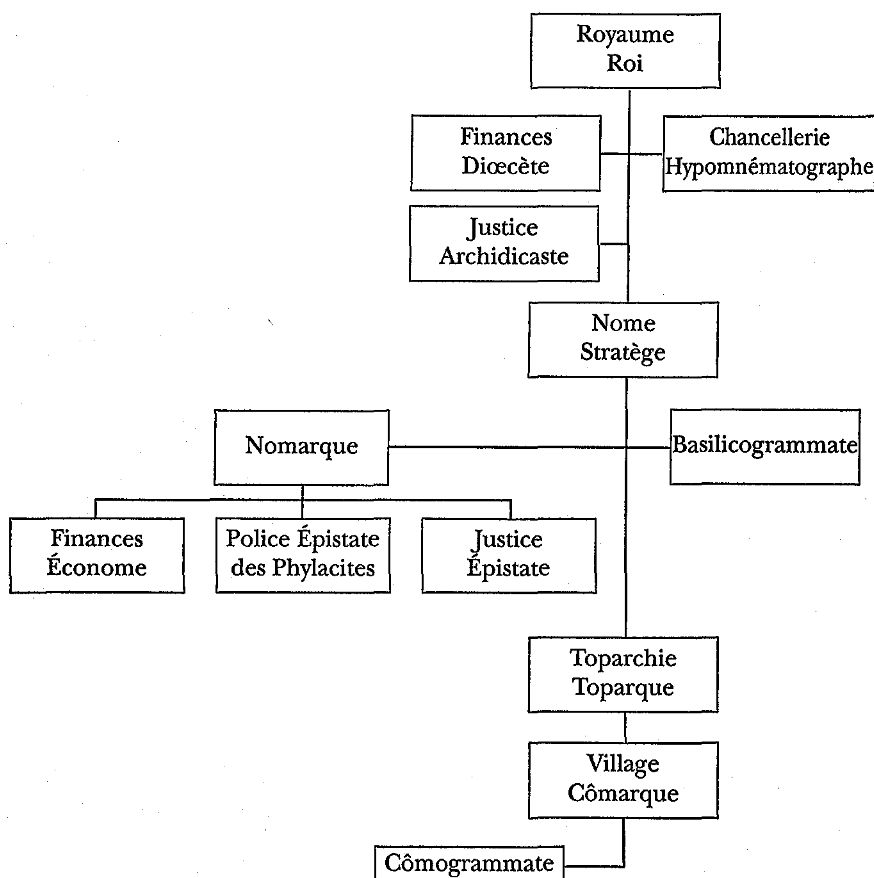
3. – Les travaux et les jours

Les mois sont désignés par leur nom grec ou par leur nom égyptien

Mois dans le calendrier grégorien (à quelques semaines près...)	**Mois dans le calendrier égyptien**	**Mois dans le calendrier macédonien**	**Nom honorifique des mois sous les Romains**	**Travaux**
Septembre	Thôth (Θώθ) (1er Thôth, début de l'année)	Dios	Sébastos (*Augustus*) puis Germanicus	Maximum de la crue, début de la décrue. Achèvement des vendanges. Cueillette des dattes.
Octobre	Phaôphi (Φαῶφι)	Apellaïos	Domitianos	Fin de la crue. Début des semailles. Ramassage des olives. Cueillette des dattes.
Novembre	Hathyr (Ἀθύρ)	Aÿdnaïos	Néos Sébastos (*Novus Augustus*)	Poursuite des semailles. Début des hersages. Ramassage des olives.
Décembre	Choïac (Χοίακ)	Péritios	Ioulieüs (*Julius*) puis Nerôneïos Sébastos (Néron *Augustus*) puis Hadrianos	Poursuite des hersages. Ramassage des olives.
Janvier	Tybi (Τῦβι)	Dystros		Fin des olives.
Février	Méchir (Μεχείρ)	Xandicos		Début des préparatifs pour la moisson.
Mars	Phaménôth (Φαμενώθ)	Artémisios		Suite des préparatifs.
Avril	Pharmouthi (Φαρμουθι)	Daïsios		Début de la moisson.
Mai	Pâchon (Παχῶν)	Pamenos	Germanikeïos	Suite de la moisson, début du battage.
Juin	Payni (Παῦνι)	Lôïos	Sôterios (Sauveur)	Début de la crue. Fin des moissons. Battage.
Juillet	Épiph (Ἐπείφ)	Gorpiaïos	Drousieÿs	Début de la crue. Fin du battage.
Août	Mésorè (Μεσορή)	Hyperbérétaïos	Caïsaréios	Crue du Nil. Début des vendanges.

4. – L'ADMINISTRATION LAGIDE

L'administration lagide est pyramidale, et compte quatre niveaux. Au sommet, le roi, assisté d'une série de services : l'administration judiciaire dirigée par un archidicaste, la chancellerie dirigée par l'hypomnématographe et les finances, dirigées par le diœcète. Ensuite, au niveau d'un nome (la division administrative), le stratège, assisté d'un basilicogrammate (scribe royal) et d'un nomarque (chef de nome). Le nomarque dirige les services : les finances, gouvernées par un épimélète ou un économe, la police, domaine de l'épistate des phylacites, et la justice, dirigée par l'épistate. Ensuite, au niveau de la toparchie, le toparque, au rôle mal connu. Enfin, au niveau du village, le cômarque, sorte de maire du village, associé au cômogrammate (scribe de village), le plus petit des fonctionnaires royaux (*cf.* chapitre VI).



5. – LES SOUVERAINS D'ÉGYPTE ET LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Époque de la conquête de l'Égypte

332-331 av. J.-C. : Alexandre en Égypte 323 : Mort d'Alexandre.	Fondation d'Alexandrie. À la mort d'Alexandre, partage de son Empire.
323-317 : Régence de Philippe Arrhidée 321 : Ptolémée Lagos transforme sa satrapie en monarchie héréditaire.	

Époque ptolémaïque (305-31 av. J.-C.)

305-284 : Ptolémée Ier Sôtèr	
284-246 : Ptolémée II Philadelphe	284 : divinisation de Ptolémée Ier. Premières traductions en grec de la Bible à Alexandrie (Septante). 271 : première divinisation du couple royal. 275-272 et 261-252 : 1re et 2e guerres de Syrie. 270-246 : guerre de Cyrénaïque.
246-222 : Ptolémée III Évergète	245-240 : 3e guerre de Syrie. Décret de Canope qui se concilie le clergé égyptien.
222-204 : Ptolémée IV Philopatôr	222-205 : 4e guerre de Syrie. 217 : victoire de Raphia.
204-180 : Ptolémée V Épiphane	207-186 : sécession de la Thébaïde. 201-198 : 5e guerre syrienne (qui se solde par une victoire séleucide). 170 : Antiochos IV envahit l'Égypte. Division du royaume.
180-145 : Ptolémée VI Philomètôr	164-163 : Ptolémée VI est expulsé du trône par le futur Ptolémée VIII.
145 : Ptolémée VII Eupatôr	
145-115 : Ptolémée VIII Évergète II Physcôn	131-124 : guerre civile entre les deux femmes de Ptolémée VIII : Cléopâtre II et sa fille Cléopâtre III.
115-107 : Ptolémée IX Sôtèr Lathyros	110-108 : le futur Ptolémée X remplace Ptolémée IX.

107-80 : Ptolémée X Alexandre Ier	
80 : Ptolémée XI Alexandre II	
80-58 : Ptolémée XII Néos Dionysos Aulète	
58-55 : Bérénice IV règne conjointement avec Cléopâtre VI Tryphaina.	
55-51 : Ptolémée XII Néos Dionysos Aulète (restauré)	
51-47 : Ptolémée XIII	51-31 : règne effectif de Cléopâtre VII Théa Philopatôr.
47-44 : Ptolémée XIV	52 : Jules César en Égypte. 48 : assassinat de Pompée en Égypte. 52-44 : liaison de Cléopâtre avec César. 47 : premier incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie.
44-30 : Ptolémée XV Césarion	41-31 : liaison de Cléopâtre avec Antoine. 31 : défaite d'Antoine à Actium

Époque romaine (30 av. J.-C.-395 ap. J.-C.)

Dynastie judéo-claudienne (27 av. J.-C.-68 ap. J.-C.)

30 av. J.-C. : conquête de l'Égypte par Octave.	
27 av. J.-C. : Octave reçoit le titre d'Auguste, début du Principat d'Auguste.	
14-37 : Tibère	19 : visite de Germanicus en Égypte.
37-41 : Caligula	Été 38 : massacre des Juifs à Alexandrie ; ambassade des Juifs alexandrins à Rome.
41-54 : Claude	41 : réponse de Claude à la crise alexandrine.
54-68 : Néron	

Empereurs de la guerre civile (68-69)

68 : Galba, assassiné le 15 jan. 69
69 : Othon, se suicide le 14 avr. 69
69 : Vitellius, assassiné en juin 69

Flaviens (69-96)

69-79 : Vespasien	70 : prise de Jérusalem par les Romains et destruction du Temple.
79-81 : Titus	
81-96 : Domitien	

Antonins (96-192)

96-98 : Nerva	
98-117 : Trajan	115-117 : « guerres juives » qui font quasiment disparaître les communautés juives d'Égypte.
117-138 : Hadrien	130 : voyage en Égypte d'Hadrien ; noyade de son favori Antinoüs ; fondation d'Antinoupolis (Antinoé).
138-161 : Antonin le Pieux	
161-180 : Marc Aurèle	167-174 : révolte des *boukoloï.*
180-192 : Commode	

Sévères (192-235)

193 : Pertinax	
193-211 : Septime Sévère	199 : voyage de Septime Sévère en Égypte.
211-217 : Caracalla	215 : troubles à Alexandrie et visite de Caracalla. 217 : édit de Caracalla qui donne le droit de cité à tous les habitants de l'Empire.
217-218 : Macrin	
218-222 : Héliogabale	
222-235 : Alexandre Sévère	

Anarchie militaire (235-284)

Les empereurs éphémères se succèdent, la plupart ne gouvernent pas l'Empire en entier. 235-238 : Maximin I[er] ; 238 : Gordien I[er], Balbin, Pupien, Gordien II ; 238-244 : Gordien III ; 244-249 : Philippe l'Arabe ; 249-251 : Dèce ; 251-253 : Gallus ; 253-260 : Valérien ; 260-268 : Gallien ; 268-	270 : Claude II le Gothique ; 270-275 : Aurélien ; 275-276 : Florien ; 276 : Tacite ; 276-282 : Probus ; 282-283 : Carus ; 283-285 : Carin ; Numérien. 251 : persécution de Dèce contre les chrétiens. 270-298 : guerres et invasions des Palmyréniens et des Blemmyes.

Empereurs des guerres civiles (285-395)

285-305 : Dioclétien, division de l'Empire entre deux Cæsar et deux Augustus (tétrarchie).	
305-337 : Constantin, rétablit peu à peu l'unité de l'Empire.	313 : Édit de Milan.
337-340 : Constantin II	
340-361 : Constant Ier et Constance II règnent conjointement.	
361-363 : Julien l'Apostat	
363-364 : Jovien Ier	
364-375 : Valentinien Ier	
375-379 : Valentinien II	
379-395 : Théodose	391-392 : Édits de Théodose qui font du christianisme la religion officielle de l'Empire. Destruction de la statue du Serapeum d'Alexandrie. 395 : partage définitif de l'Empire entre Honorius et Arcadius.

La toile de fond des papyrus

À l'automne 332 av. J.-C., Alexandre le Grand conquit l'Égypte. À vrai dire, ce fut une prise facile, rapide comme une charge de cavalerie. Le glorieux royaume, qui pouvait s'enorgueillir d'une histoire vieille de plus de deux mille ans, n'était déjà plus que l'ombre de lui-même. Il avait été soumis par Assourbanipal, roi de Babylone, puis par Cambyse, roi des Perses... Le Macédonien fut reçu comme un libérateur et n'eut pas à combattre Mazacès, le satrape perse qui gouvernait le pays.

Sitôt installé, le conquérant se mit à l'œuvre. Averti par un songe ou, plus prosaïquement, conseillé par son sens de la stratégie, il jeta les plans d'une cité qui porterait son nom : Alexandrie, s'étendant entre la terre et la mer, entre la côte égyptienne et l'île de Pharos, que l'on relia bientôt par l'Heptastade, une chaussée artificielle longue de près d'un kilomètre. Puis il est à Siwa, une

oasis en plein désert où s'élevait un temple au dieu Ammon célèbre pour ses oracles. La tradition, rapportée par Diodore de Sicile († v. 10 ap. J.-C.), raconte qu'il y fut salué du titre de « Fils de Zeus » :

> « Alexandre fut introduit par les prêtres à l'intérieur du temple et se recueillit devant le dieu. Le prophète, un vieillard, s'avança alors vers lui. – "Salut" – dit-il – "ô mon fils ! Et reçois cette salutation comme venant du dieu." Alexandre prit la parole et dit : – "Oui, j'accepte ton oracle, ô mon Père. À l'avenir, on m'appellera ton Fils. Mais me donnes-tu l'empire de la terre entière ?" Le prêtre s'avança alors vers l'enceinte sacrée et les porteurs du dieu s'ébranlèrent. Par certains signes convenus, le prophète proclama alors que le dieu lui accordait fermement ce qu'il demandait [1]. »

Sans doute le prêtre qui allait à sa rencontre ne faisait-il qu'entériner la situation politique de son pays : Alexandre était le successeur des pharaons et l'on appelait le pharaon « Fils de Dieu ». Mais le Grec prit l'expression au pied de la lettre, peut-être par orgueil, peut-être par calcul politique. De retour de Siwa, il abandonna les coutumes un tantinet grossières et provinciales de la cour de Macédoine : désormais, il n'était plus ce général en chef que ses compagnons apostrophaient familièrement, son pouvoir avait une origine divine.

Alexandre ne demeura pas longtemps en Égypte : il poursuivit son rêve d'Orient et mourut à Babylone en juin 323. Aucun héritier ne pouvait lui succéder : son demi-frère, Philippe Arrhidée, était à moitié idiot et son fils Alexandre, né de la belle Persane Roxane, vint au monde deux mois après la mort de son père. Ses généraux, nommés *diadoques*, « successeurs », se partagèrent son empire : Ptolémée, fils de Lagos, reçut l'Égypte.

Très vite, le nouveau maître de l'Égypte consolida son pouvoir en annexant la Cyrénaïque, en dérobant la dépouille d'Alexandre, qui dormit au cœur d'Alexandrie, dans le *Sèma*, le « Tombeau » et en déjouant les tentatives d'envahir l'Égypte des diadoques ses rivaux, Cassandre de Macédoine, Lysimaque de Thrace, Antigone d'Asie et Séleucos de Babylonie. Par des mariages – Lysimaque épousa sa fille Arsinoé – et des combats, il réussit à protéger le pays par ses possessions assurant un double dispositif défensif : une première ceinture étroitement contrôlée,

1. DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, XVII, 51, 1-2 ; trad. de P. Goukowsky.

formée de Chypre, la Cyrénaïque, la Phénicie et le sud de la Syrie, et une seconde ceinture d'alliés, formée des îles de la mer Égée et de comptoirs sur les côtes d'Asie Mineure.

Prenant le titre de *Sôtèr*, « Sauveur », Ptolémée Ier mit en place un culte en l'honneur d'Alexandre devenu dieu et favorisa l'émergence d'une divinité « nationale », Sérapis, qui empruntait ses traits aussi bien à la religion grecque qu'à la religion égyptienne. Dans la lignée du Conquérant, il organisa un culte autour de sa personne, en se glissant dans les habits du pharaon, dont il emprunta les attributs, les prérogatives et les pouvoirs. Sa dynastie, appelée « lagide », du nom de son père, gouverna l'Égypte jusqu'en 31 av. J.-C.

6. – L'Égypte sous les Lagides

Si Ptolémée Ier Sôtèr fondait une nouvelle dynastie, ce furent ses descendants, Ptolémée II (284-246 av. J.-C.) et Ptolémée III (246-222 av. J.-C.), qui donnèrent à la monarchie lagide sa plus grande extension.

L'un et l'autre furent aux prises avec des difficultés extérieures venues de deux côtés : la Syrie des Séleucides et la Cyrénaïque, leur possession. Les guerres de Syrie avaient pour cause la rivalité entre les deux plus puissants successeurs d'Alexandre. Si la première guerre de Syrie (275-272 av. J.-C.) se solda par une victoire de l'Égypte, la deuxième guerre de Syrie (261-252 av. J.-C.) vit la défaite du Lagide qui se résolut à perdre ses possessions d'Asie Mineure, tandis que la troisième guerre de Syrie (245-240 av. J.-C.), après d'indéniables succès militaires égyptiens, se conclut par un traité de *statu quo* : Ptolémée II y gagna le surnom d'*Évergète* (« Bienfaiteur »). Les guerres de Cyrénaïque, elles, sanctionnent la politique d'indépendance de cette colonie et la trahison d'un fils de Ptolémée Ier, Magas, et de sa femme Apama. Magas proclama l'indépendance de son royaume en 274 av. J.-C. : malgré les tentatives de Ptolémée II, la Cyrénaïque ne revint dans le giron de l'Égypte qu'au prix d'une guerre de reconquête, après la mort de Magas et de Ptolémée, en 250-246 av. J.-C.

Ptolémée II et Ptolémée III accentuèrent la continuité avec la monarchie pharaonique en pratiquant l'inceste et en intensifiant le caractère divin de leur pouvoir. Après la mort de Lysimaque,

Arsinoé, la sœur de Ptolémée II, revint en Égypte et obtint de son frère la répudiation de sa femme, nommée elle aussi Arsinoé. Devenant reine d'Égypte, Arsinoé II partagea également le lit de son frère, dénommé depuis lors *Philadelphe*, « qui aime sa sœur ». Quant à Ptolémée III, il épousa la fille de son oncle Magas, Bérénice II. Ptolémée II fit diviniser son père Ptolémée Ier et sa mère Bérénice Ire sous le nom de *Théoi Sôtéres*, « Dieux Sauveurs ». Puis, dès 271 av. J.-C., il se fit rendre un culte, en association avec sa femme Arsinoé II : divinisé de son vivant, le couple royal porta le nom de *Théoi Adelphoi*, « Dieux Frère et Sœur ». Arsinoé II, qui mourut en 270 av. J.-C., fut ensuite assimilée à Aphrodite. Ptolémée III et Bérénice II, à leur tour, furent adorés comme les *Dieux Évergètes*.

Le successeur de Ptolémée III, Ptolémée IV *Philopatôr*, « qui aime son père » (222-204 av. J.-C.), n'avait pas la réputation de celui qu'il était censé aimer : connu comme débauché et poète amateur, il passa sa vie dans les plaisirs à une notable exception, la quatrième guerre syrienne. En juin 217 av. J.-C., à Raphia, Ptolémée IV remporta une grande victoire sur le Séleucide Antiochos III. Il put ainsi reconquérir la Syrie du Sud et la Phénicie que ce dernier lui avait prise.

Le règne fut surtout marqué par le déclin de la puissance royale et par des révoltes indigènes : la mauvaise réputation du roi, ainsi que son désintérêt pour les affaires, qui laissait le champ libre à ses fonctionnaires, accrurent une crise sociale qui alla en s'amplifiant.

Ptolémée V *Épiphane*, « Dieu manifesté » (204-180 av. J.-C.), passa son règne à calmer cette agitation populaire. Usant tantôt de la force, tantôt de la diplomatie, il écrasa les révoltes, mais donna des gages au clergé égyptien : en 197, il se fit couronner pharaon et allégea les charges pesant sur les temples. Si son habile politique lui permit de reprendre le contrôle de son pays, elle ne parvint pas à combattre l'affaiblissement de sa politique extérieure : la cinquième guerre syrienne (201-198 av. J.-C.) se solda par la perte de la Phénicie (200 av. J.-C.), puis par celle de la Syrie (198 av. J.-C.). Rompant avec la pratique des mariages endogames de ses prédécesseurs, Ptolémée V épousa Cléopâtre Ire, la fille d'Antiochos III.

Le déclin amorcé sous Ptolémée III s'accentua encore à la mort, prématurée, de Ptolémée V et surtout après la disparition de la régente Cléopâtre Ire (181-172 av. J.-C.). En 170 av. J.-C., le roi de Syrie Antiochos IV Épiphane envahit l'Égypte. Le royaume

fut partagé entre les deux fils de Ptolémée V, Ptolémée VI Philomètôr (« qui aime sa mère »), qui régnait sur Memphis, et Ptolémée VIII Philopatôr (« qui aime son père »), qui régnait sur Alexandrie. Pour sortir de la crise, Ptolémée VI prit une décision bénéfique dans l'immédiat, mais qui se révéla désastreuse pour l'indépendance du pays : il alla réclamer à Rome, la nouvelle puissance montante, un arbitrage. Rome intervint pour chasser le Séleucide en 164 av. J.-C. et divisa le royaume en deux : à Philomètôr l'Égypte et à Évergète II la Cyrénaïque et Chypre.

Roi de 180 à 145 av. J.-C., Ptolémée VI mourut en laissant le royaume à son frère : son fils Ptolémée VII Eupatôt fut assassiné par son oncle qui devint roi sous le nom de Ptolémée VIII Philopatôr Évergète II, surnommé *Physcôn*, « le ventripotent ». Physcôn jeta le pays dans les troubles : ayant épousé sa sœur Cléopâtre II, qui avait déjà été mariée à Ptolémée VI, il convola en secondes noces avec la fille de celle-ci, Cléopâtre III. La mère et la fille se détestaient cordialement : en 131 av. J.-C., Cléopâtre II profita d'un soulèvement à Alexandrie pour chasser son mari et sa fille. La guerre civile commença, elle ne s'acheva qu'en 124 av. J.-C.

Calamiteux jusqu'après sa mort, Physcôn laissa en 116 av. J.-C. un testament qui partageait le royaume en deux : à Ptolémée Apion, le fils qu'il avait eu de sa concubine Irène, il léguait la Cyrénaïque ; à Cléopâtre III revenait l'Égypte. Ptolémée Apion légua à son tour sa possession à Rome en 96 av. J.-C. Cléopâtre III régna sur l'Égypte en s'ingéniant à conserver la régence : après que son fils Ptolémée IX Sôtèr II (surnommé *Lathyros*, « pois chiche ») fut devenu grand, elle le remplaça en 107 par Ptolémée X Alexandre. Lorsqu'elle mourut en 101 av. J.-C., ce dernier régna jusqu'à son assassinat en 88 av. J.-C. Il fut alors remplacé par Sôtèr II, toujours vivant, qui laissa le trône à son fils Ptolémée XI Alexandre II en 80 av. J.-C. : ce dernier ne l'occupa que quelques mois. En effet, ayant fait assassiner sa cousine Bérénice III qu'il venait d'épouser, il fut supprimé à son tour par les partisans de sa victime.

Mourant sans héritier, Alexandre II laissait la dynastie lagide sans héritier légitime. Prenant l'ascendant sur ses monarques en cette période troublée, la foule d'Alexandrie désigna le nouveau roi : Ptolémée XII *Théos Philopatôr Philadelphe Néos Dionysos*, « le Dieu qui aime son père, qui aime sa sœur, qui est le Nouveau Dionysos », un bâtard de Sôtèr II à qui l'on donnait des surnoms moins ronflants : *Nothos*, « bâtard » ou *Aulète*, « flûtiste ». Ptolémée XII

n'avait aucune légitimité ; pour conserver son pouvoir, il se résolut à devenir la créature des Romains : il acheta tour à tour Pompée puis César. Déposé en 58 av. J.-C., il dilapida sa fortune pour corrompre le Sénat, allant même jusqu'à promettre le poste élevé de diœcète [ministre des finances] à son créancier Rabirius Postumus et à payer largement le proconsul de Syrie pour qu'il le rétablisse sur son trône.

En 51 av. J.-C., Aulète léguait par testament son royaume à sa fille Cléopâtre VII et à son fils Ptolémée XIII pour qu'ils deviennent le nouveau couple royal. Cette Cléopâtre VII est la fameuse reine d'Égypte qui fit rêver Pascal et dont de nombreux péplums immortalisèrent la légendaire beauté et les fastes troublants.

Pour l'heure, elle se disputait le royaume avec son frère et surtout ses conseillers, Achillas, Théodote et Pothin l'eunuque. En 48 av. J.-C., les trois compères parviennent à chasser Cléopâtre et décident d'assassiner Pompée, le vaincu de Pharsale venu chercher refuge auprès de ses alliés, afin de plaire à César, le nouveau maître de Rome. César n'a pas la réaction attendue : il s'installe au palais royal, devient l'amant de Cléopâtre et finit par conquérir l'Égypte en 47 av. J.-C.

Cléopâtre a un fils de César, Césarion, qu'elle vient présenter à Rome en 46 av. J.-C. ; après l'assassinat de César en 44 av. J.-C., elle fit monter Césarion sur le trône d'Égypte.

Après César, elle choisit Antoine pour protéger son royaume. En 41 av. J.-C., elle se rendit à Tarse dans un équipage demeuré fameux pour séduire le *triumvir* romain. Celui-ci succombe à son charme. Il la revit en Égypte en 34 av. J.-C., où, sous sa protection, elle se fit proclamer reine avec son fils Césarion au Gymnase d'Alexandrie. Octave, le futur Auguste, inquiet pour son pouvoir, déclara alors la guerre à l'Égypte : elle se solda en 31 av. J.-C. par la bataille d'Actium qui vit la défaite d'Antoine et de Cléopâtre. Lorsqu'en 30 av. J.-C. Octave gagna l'Égypte, le couple mythique se suicida et Césarion fut assassiné. L'Égypte passa sous la domination romaine et le resta jusqu'à la conquête arabe de 641 ap. J.-C.

7. L'Égypte sous les Romains

« Car Auguste, entre autres principes secrets de son pouvoir, en interdisant aux sénateurs et aux chevaliers romains du premier rang d'entrer en Égypte sans sa permission, avait mis l'Égypte à

part, craignant que l'Italie ne pût être affamée par quiconque aurait occupé cette province et ses accès, sur terre et sur mer, et pourrait résister, même avec une faible garnison, à des armées immenses [1]. »

Comme le souligne l'historien Tacite († 120 ap. J.-C.) près d'un siècle après cette conquête, *Auguste avait mis l'Égypte à part.* En effet, quoiqu'elle fût gouvernée comme n'importe quelle autre province, l'Égypte appartenait en propre au Prince et conserva sa spécificité culturelle, monétaire, et administrative. Ce traitement de faveur s'expliquait aisément par la richesse de la province que tous considéraient comme le « grenier à blé » de l'Empire, par la richesse de son histoire et par la relative facilité qu'il y a à contrôler le pays une fois Alexandrie prise. Le *Cæsar* y fit donc stationner trois puis deux, puis une de ses légions ainsi que des troupes auxiliaires, des *alæ* de cavalerie et une flottille [2].

Partie intégrante de l'Empire romain, l'Égypte en suivit l'évolution qu'il n'est pas utile de rappeler ici. Elle connut en propre quatre crises principales : les révoltes juives de 38-41 et 117, la révolte des Bouviers (167-174), la révolte de 215, les troubles de 270-298.

Les révoltes juives (*cf.* chapitre III) s'ancraient sur une hostilité de longue date entre les Grecs et les Juifs d'Alexandrie. En 38, la situation s'envenima lorsque le préfet Flaccus demanda de placer des statues de Caligula dans toutes les synagogues : devant l'hostilité des Juifs, les Grecs prirent d'assaut les synagogues. La situation s'apaisa à l'avènement de Claude, qui imposa le calme. Quatre-vingts années plus tard, en 117, à l'instar de tous les Juifs du Bassin méditerranéen, les Juifs d'Alexandrie se soulevèrent et plongèrent le pays dans la guerre civile : la répression fut cette fois d'une extrême brutalité, les Juifs furent massacrés, et la synagogue d'Alexandrie fut détruite.

La révolte des Bouviers (*boukoloï*), cinquante ans plus tard, ressembla davantage à une jacquerie. Habitant le delta du Nil, ces pauvres parmi les pauvres connurent des difficultés économiques terribles dues à des crues du Nil catastrophiques qui les poussèrent au pillage et à la révolte. En 170, ils menaçaient Alexandrie. Le légat de Syrie Avidius Cassius écrasa la révolte en 173-174.

1. TACITE, *Annales* II, LIX, 3, trad. P. GRIMAL *in Id, Œuvres complètes,* Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1990, p. 461.

2. De Tibère à Trajan, les légions étaient la IIIe *Cyrenaica* et la XXIIe *Deiotariana.* Trajan remplaça la IIIe *Cyrenaica* par la IIe *Trajana* et Hadrien dissout la XXIIe *Deiotariana.* La flottille était la *Classis Augusta Alexandrina.*

La révolte de 215 fut plus typiquement alexandrine. Dirigée par des ouvriers, elle mit en péril le préfet. L'empereur Caracalla, ulcéré, fit tuer son préfet et dirigea en personne la répression, qui fut extrêmement dure (*cf.* ***n° 11***).

Face à l'affaiblissement de l'Empire, l'Égypte connut ensuite une série de troubles provoqués par des envahisseurs avides de prendre leur indépendance. En 268-270, les Palmyréniens venus de Syrie tentèrent de prendre Alexandrie, mais furent battus en 271-272. Puis ce furent les Blemmyes : ces terribles Nubiens, qui avaient envahi la Haute Égypte et avaient fait de Philæ leur temple, permirent à Coptos et à Ptolémaïs de se soulever. La révolte fut également réprimée. En 297, enfin, le Fayoum et la Thébaïde se mirent en révolte ouverte contre les Romains : l'empereur Dioclétien punit les coupables, assiégea Alexandrie pendant huit mois, puis la livra au pillage.

Après ces troubles, l'Empire romain resta maître de l'Égypte jusqu'en 641. Après le partage de 395, elle revint en effet à l'Empire d'Orient et ne quitta l'orbe impérial qu'en 639-641, lorsque Amr Ibn Alas entra dans Alexandrie et établit son camp près de Memphis, à Fustat, qui deviendra Le Caire.

PREMIÈRE PARTIE

Les échos de l'Histoire dans les papyrus

Il y a Histoire et Histoire. Le chapitre précédent parlait de la « Grande Histoire », celle des rois et des batailles, celle qui intéressait les historiens jusqu'au début du XXe siècle. Parallèlement, il y a l'histoire des humbles, l'histoire des obscurs contemporains des grands hommes, l'histoire de ceux qui n'ont jamais prétendu *faire* l'Histoire.

Bien sûr, cette distinction se révèle partiellement inexacte : on peut toujours expliquer les bouillonnements de la « Grande Histoire » par des mouvements de fond de l'économie perceptibles par d'infimes changements ; ou par l'évolution des mentalités ; ou par les menus désordres d'une société. De même, on trouve souvent des échos de la « Grande Histoire » dans la petite : le nom d'un roi, l'allusion à une guerre, les rancœurs d'une crise.

En Égypte pourtant, jamais la distinction entre « petite » et « grande » Histoire ne s'est autant vérifiée. Les témoignages autrefois reçus comme « historiques » font cruellement défaut. Et les papyrus et les ostraca décrivent un autre monde, qui semble n'avoir pas été touché par les frasques des Ptolémées ou les guerres syriennes.

Les aléas de la sélection des documents expliquent largement ce phénomène : le climat d'Alexandrie était trop humide pour permettre la conservation des documents, et l'on se voit réduit à lire les archives d'une campagne reculée. Quelle vision aurait-on du XVII[e] siècle si l'on n'avait conservé que les *Mémoires* de Saint-Simon et les archives d'un petit canton du Bourbonnais ? Pour l'Égypte, on ne peut guère citer que Polybe, Strabon, Diodore de Sicile, Dion Cassius, Tacite et Suétone, ainsi que les archives de quelques petits nomes à moitié ensevelis dans le désert.

Lorsque d'aventure nous ont été conservées des lettres de témoins de certains « événements historiques », ils ne laissent pas d'être décevants, comme le prouve la lettre du médecin personnel du diœcète [ministre des finances] Apollodore, qui accompagnait la reine Bérénice, fille de Ptolémée II, vers la Syrie où elle devait se marier avec Antiochos II, ce qui mettait fin à la « deuxième guerre syrienne ».

n° 1

UN MARIAGE ROYAL

P. Cair. Zen. 59251 = *SP* 93 – Philadelphie – 252 av. J.-C.

Artémidoros à Zénon, salut ! Si tu te portes bien, tout est pour le mieux, je vais bien moi aussi ! Apollonios est en bonne santé et le reste s'est passé selon nos vœux. Au moment où je t'écris, nous arrivons à Sidon, après avoir escorté la reine jusqu'aux frontières, et j'espère être bientôt de retour auprès de toi. Tu me ferais donc plaisir en prenant soin de ta santé, et en m'écrivant si tu désires que l'on fasse quelque chose pour toi.

Achète-moi, s'il te plaît, pour que je les trouve à mon arrivée, 3 métrètes du meilleur miel, et 600 artabes d'orge pour mes bêtes : paie-les avec la vente du sésame et du ricin. Occupe-toi également de ma maison à Philadelphie, pour qu'à mon arrivée, je la trouve couverte par une toiture. Fais ton possible pour surveiller les bœufs d'attelage, les porcs, les oies et tout le reste : ainsi j'aurai tout ce qu'il me faut. Emploie-toi aussi à voir comment les moissons ont été rentrées et n'hésite pas à payer le nécessaire s'il faut dépenser quelque chose. Porte-toi bien ! La 33[e] année [de Ptolémée II], le 6 du mois intercalaire de Péritios [14 avr. 252 av. J.-C.].

[Verso] À Philadelphie. À Zénon. *[2[e] main, endossé par Zénon]* La 33[e] année, le 6 Phaménôth. Artémidoros.

Artémidoros participe à un événement historique qui eut un tel retentissement qu'on en trouve la trace jusque dans la

Bible [1] et voici qu'il se préoccupe de toitures, d'oies et de porcs ! Est-ce à dire qu'il est totalement indifférent à cette alliance diplomatique ? En réalité, cette lettre confronte son lecteur à la notion délicate et ambiguë de « témoin » : jusqu'à quel point l'individu est-il transformé par ce qu'il voit, au point de se déposséder de ses préoccupations et « coller » aux événements dont il est spectateur ? La lettre d'Artémidoros répond avec simplicité : les acteurs des événements ne sont pas dépassés par une prétendue « nécessité supérieure » qui serait l'Histoire. La chronique des péripéties politiques peut bien attendre, quand il s'agit de foin à rentrer !

La « Voix de l'Histoire » retentit donc rarement dans les documents qui peuplent cette anthologie : il faut plus modestement essayer d'en discerner quelques échos.

On cherchera tout d'abord à percevoir les échos de la colonisation grecque et romaine, et les résistances à cette colonisation. Ensuite, quelques réverbérations de la vie de l'Empire romain pourront nous parvenir, bien faibles, en vérité. Enfin, dans un monde où la religion peut « faire l'histoire », deux clameurs plus fortes dominent : le cri du Peuple juif que l'on persécute et la lente mélopée de la conquête du christianisme.

1. *Daniel* 9, 6 : « La fille du roi du Midi s'en viendra auprès du roi du Nord pour exécuter les accords. » Cité par Claude Orrieux, *Les Papyrus de Zénon*, Paris, Macula, 1983, p. 50 (*cf.* bibliographie).

I

LA MISE AU PAS DE LA TERRE ÉGYPTIENNE ET SES RÉSISTANCES SOUS LES LAGIDES

L'entrée des troupes d'Alexandre en Égypte s'accomplit sans coup férir : il n'en reste pas moins que les Lagides furent des occupants et que la « mise en valeur » de l'Égypte ne fut rien d'autre qu'une colonisation. Et même si l'Égypte avait l'habitude d'être gouvernée par des envahisseurs, le modèle civilisateur des Grecs ne pouvait que rencontrer des résistances.

1. – Les successeurs des pharaons

Il faut dire tout d'abord qu'un certain nombre d'abus étaient commis, comme le prouve l'extrait suivant d'une ordonnance de Ptolémée Ier :

n° 2

Les cantonnements militaires

P. Hal. 1 = *C. Ord. Ptol.* 24 = *SP* 207 – Milieu du IIIe siècle av. J.-C.

Le roi Ptolémée à Antiochos, salut.

À propos du cantonnement des soldats, nous entendons dire qu'il y a un regain de violence : ils n'occupent pas les logements que leur assignent les économes, mais ils pénètrent d'eux-mêmes dans les maisons, et, chassant les habitants, ils s'y installent de force.

Ordonne donc qu'à l'avenir, ceci ne se reproduise plus, mais qu'ils se créent de préférence eux-mêmes un toit. Si, néanmoins, les économes doivent leur donner des logements, qu'ils leur accordent ceux dont ils ont strictement besoin. Et lorsque les soldats quitteront ces logements, qu'ils les restituent après les avoir remis en état, et qu'ils ne les quittent pas pour y revenir, comme nous entendons dire que cela se passe actuellement : lorsqu'ils partent, ils louent les habitations ou y mettent des scellés !

Préoccupe-toi surtout d'Arsinoé près d'Apollinopolis [la moderne Edfou] : si des soldats y viennent, qu'aucun d'eux n'y soit cantonné, mais qu'ils s'installent à Apollinopolis. S'il apparaît nécessaire qu'ils demeurent à Arsinoé, qu'ils se construisent des baraquements comme l'on fait ceux qui étaient avant eux. Porte-toi bien.

Cette ordonnance prouve que la soldatesque de Ptolémée Ier se comportait comme une armée d'occupation en territoire conquis : elle confondait le droit de réquisition et le droit de propriété et se livrait à des brutalités qui devaient exaspérer les Égyptiens. En effet, si le devoir de fournir des logements, de la nourriture, des moyens de transport à des personnages officiels en visite demeurait une tradition pharaonique, si les réquisitions de logements pour les soldats constituaient également une coutume, abuser de cette pratique ne convient pas à une armée qui doit se considérer chez elle en Égypte, et non plus en pays ennemi. Qu'elle se construise des casernes !

Les excès se sont concentrés tout particulièrement à Arsinoé, près d'Edfou/Apollinopolis : Ptolémée va jusqu'en interdire l'accès aux soldats, sauf impérieuse nécessité.

La mise au pas de la terre égyptienne ne passe pas seulement par la force, mais aussi par une subtile politique de négociation avec les prêtres. Le clergé local restait en effet extrêmement puissant et Ptolémée, fort subtilement, ne chercha jamais à le contrecarrer. Au contraire : il lui donna des signes d'apaisement et multiplia les signes de bonne volonté. En échange, il s'assurait de la paix intérieure d'un pays largement gouverné par les prêtres. Pour s'en assurer, quittons quelques instants le monde des papyrus pour lire une inscription extrêmement célèbre : celle de la Pierre de Rosette. Ce texte long et riche mérite d'être lu en entier, tant pour son importance dans l'histoire de l'égyptologie que pour ce qu'il nous apprend sur les difficultés du pays.

n° 3

TEXTE DE LA PIERRE DE ROSETTE
Memphis – 196 av. J.-C.
(texte grec)

< I > Au cours du règne du jeune [roi Ptolémée V] qui a succédé sur le trône à son père, maître des [deux] couronnes, couvert de gloire, qui a rétabli l'ordre en Égypte et a été pieux envers les dieux, a triomphé de ses ennemis et a ramené la vie civilisée aux hommes, seigneur des Cérémonies des Trente années, semblable à Héphaïstos le Grand, roi comme le soleil, grand roi des pays Supérieur et Inférieur, né des Dieux Philopatôr, approuvé par Héphaïstos, à qui le soleil a donné la victoire, vivante image de Zeus, fils d'Hélios, Ptolémée, vivant à jamais, le bien-aimé de Ptah, dans la 9ᵉ année, quand Aëtos fils d'Aëtos était prêtre d'Alexandrie, et des Dieux Sôtèr, et des Dieux Adelphes, et des Dieux Évergètes, et des Dieux Philopatôr et du Dieu Épiphane Eucharisté [Bienfaisant], et que Pyrrha, fille de Philinos, était athlophore de Bérénice Évergète, qu'Aréia, fille de Diogène, était canéphore d'Arsinoé Philadelphe, qu'Irène, fille de Ptolémée, était prêtresse d'Arsinoé Philopatôr, le 4 du mois de Xandicos, d'après les Égyptiens le 18 Méchir [27 mars 196 av. J.-C.] Les grands prêtres et les prophètes, ceux qui entrent dans le sanctuaire pour habiller les dieux [les stolistes], les porteurs de plume [les ptérophores] et les scribes sacrés [les hiérogrammates] et tous les autres prêtres des temples du pays sont venus à Memphis au-devant du roi, pour la fête de l'accession au trône de Ptolémée, vivant à jamais, bien-aimé de Ptah, dieu épiphane [« manifesté »], Eucharisté, qu'il a reçu de son père.

< II > Tous se sont assemblés dans le temple de Memphis ce jour où ils ont déclaré que le roi PTOLÉMÉE, VIVANT À JAMAIS, BIEN-AIMÉ DE PTAH, DIEU ÉPIPHANE, EUCHARISTE, issu du roi Ptolémée et de la reine Arsinoé, les Dieux Philopatôr, a comblé de bienfaits les temples et tous ceux qui y demeurent, ainsi que ses sujets. < 1 > Qu'étant un dieu issu d'un dieu et d'une déesse comme Horus le fils d'Isis et Osiris qui a vengé son père Osiris, qu'étant plein d'une efficace piété envers les dieux, il a consacré aux revenus des temples de l'argent et du blé et a entrepris de grandes dépenses pour le bien-être de l'Égypte, et le maintien des temples. Qu'il a manifesté son humanité envers tous sur ses propres ressources. Qu'il a supprimé certains revenus et impôts perçus en Égypte et qu'il a allégé d'autres, afin que son peuple et tous les autres puissent être dans le bien-être pendant son règne. < 2 > Qu'il a remis les dettes envers la couronne à de nombreux habitants de l'Égypte et du reste du royaume. Qu'il a décidé de lever les charges pesant contre ceux qui étaient en prison et ceux qui étaient mis en accusation depuis longtemps. < 3 > Qu'il a ordonné que les revenus des temples et les contributions perçues par eux chaque année, tant en blé qu'en argent, ainsi que les

apomoïra équitables perçues sur les vignes, les jardins et autres propriétés qui appartenaient aux dieux sous le règne de son père demeurent sur le même pied. < 4 > Qu'il a aussi ordonné que les prêtres ne devaient plus rien de plus au fisc que ce à quoi ils étaient imposés, jusqu'à la première année, sous son père. < 5 > Qu'il a dispensé les membres des tribus de prêtres du voyage annuel à Alexandrie. < 6 > Qu'il a ordonné qu'il n'y aurait plus aucune contribution pour la marine. < 7 > Qu'il a remis les 2/3 de l'impôt sur le byssus payé par les temples au trésor royal. < 8 > Que quelles qu'aient été les négligences des temps passés, il les a corrigées comme il se devait, en veillant à ce qu'il était d'usage de faire pour les dieux soit accompli comme il convient. Qu'il a dispensé à tous sa justice, comme Hermès deux fois grand. < 9 > Qu'il a ordonné que ceux qui reviennent de la guerre, et ceux qui ont été spoliés de leurs biens au temps des troubles, devaient, à leur retour, être autorisés à occuper ce qu'ils possédaient. < 10 > Qu'il a prévu d'envoyer la cavalerie, l'infanterie et la marine contre ceux qui tentent d'envahir l'Égypte, tant par mer que par terre, à grands frais de blé et d'argent, afin que les temples et tous les habitants de l'Égypte puissent être en sécurité. < 11 > Que, s'étant rendu à Lycopolis dans le nome de Busirite, une ville dont on s'était emparé et qu'on avait fortifiée contre un siège par des magasins d'armes et d'autres munitions, pour dissiper l'esprit de révolte provoqué par des impies ayant perpétré de nombreux dégâts aux temples et à tous les habitants de l'Égypte, il a fait le siège de la place et l'a entourée de retranchements, de fossés et de fortifications. Quand le Nil, qui habituellement inonde les plaines, a connu une grande crue dans la huitième année de son règne, il l'a contenu en endiguant en de nombreux endroits les débouchés des [canaux] du fleuve, en engageant de fortes sommes. Après avoir confié la garde de ces canaux à la cavalerie et à l'infanterie, en peu de temps, il prit d'assaut la ville et tua tous les impies qui s'y trouvaient, à l'instar d'Hermès et Horus, les fils d'Isis et Osiris, pour subjuguer autrefois les rebelles dans le même pays. Quant à ceux qui s'étaient mis à la tête des rebelles sous le règne de son père, et qui avaient ravagé le pays sans respecter les temples, il les a punis comme ils le méritaient, en se rendant à Memphis pour venger son père et sa propre royauté. < 12 > Profitant de sa venue, il fit exécuter les cérémonies prescrites pour son couronnement. < 13 > Que, de plus, il a exempté ce qui dans les temples était dû au trésor royal : c'était, en blé et en argent, une somme non négligeable. < 14 > Pareillement, il a ordonné que l'impôt sur le byssus ne soit pas levé par la couronne, ainsi que les frais de vérification pour ceux qui l'avaient été, jusqu'à la même époque. < 15 > Qu'il a aussi affranchi les temples de l'impôt du droit d'artabe par aroure sur la terre sacrée ; il a fait de même pour le *kéramion* par aroure de vignoble. < 16 > Qu'il a fait beaucoup de donations à Apis, Mnévis et aux autres animaux sacrés d'Égypte, en étant plus sensible que les rois ses prédécesseurs à ses animaux, en

toute circonstance. Que, pour leurs sépultures, il a donné ce qui convenait avec prodigalité et magnificence, ainsi que les sommes accordées pour leur culte particulier, y compris les sacrifices, les fêtes et les autres cérémonies prescrites. < 17 > Qu'il a maintenu les privilèges des temples d'Égypte conformément aux lois. Qu'il a orné le temple d'Apis par des œuvres magnifiques, en dépensant pour lui sans compter or, argent et pierres précieuses. Qu'il a restauré les temples, les *naos* et leurs autels, et qu'il a réparé ceux qui le nécessitaient, en ayant à l'esprit d'être un dieu bienfaisant en ce qui touche les dieux. Qu'après enquête, il a fait reconstruire pendant son règne les plus honorés des temples, comme il se doit.

< III > En récompense de quoi, les dieux lui ont accordé santé, victoire et pouvoir, et tous les autres biens : la royauté demeurera à lui et à ses enfants pour l'éternité. À LA BONNE FORTUNE !

< IV > Il a paru convenable à tous les prêtres de tous les temples de la *chôra* d'étendre amplement le culte rendu au roi PTOLÉMÉE, VIVANT À JAMAIS, LE BIEN-AIMÉ DE PTAH, DIEU ÉPIPHANE, EUCHARISTE, ainsi qu'à ses parents les Dieux Philopatôr, et à ses aïeux, les dieux Évergètes, les Dieux Adelphes et les Dieux Sôtèr. < a > Qu'on élève au roi PTOLÉMÉE, VIVANT À JAMAIS, LE BIEN-AIMÉ DE PTAH, DIEU ÉPIPHANE, EUCHARISTE, une image en chaque temple, dans le lieu le plus éminent, sous le nom de « Ptolémée, le vengeur de l'Égypte », et qu'à côté se dresse le dieu principal du temple, lui présentant l'arme de la victoire, le tout sera réalisé à la manière égyptienne. < b > Que les prêtres leur rendent un culte trois fois par jour, leur mettent un ornement sacré, et exécutent les autres cérémonies prescrites pour les autres dieux dans les fêtes d'Égypte. < c > Qu'ils élèvent au roi PTOLÉMÉE, VIVANT À JAMAIS, LE BIEN-AIMÉ DE PTAH, DIEU ÉPIPHANE, EUCHARISTE, né du roi Ptolémée et de la reine Arsinoé, les Dieux Philopatôr, une statue et un *naos* doré dans chacun des temples, qu'ils les placent dans les sanctuaires avec les autres *naos*, et que dans les grandes fêtes où les *naos* sont portés en procession, celui du DIEU ÉPIPHANE EUCHARISTE soit porté en procession avec eux. Et afin que celui-ci puisse être aisément reconnaissable en tous temps, qu'il soit surmonté de dix couronnes royales en or devant lesquelles sera placé un aspic, à l'identique de toutes les couronnes ornées d'un aspic des autres *naos*, et qu'au milieu d'elles on place le Pschent [la couronne double] qu'il portait dans le temple à Memphis lors des cérémonies de son couronnement. Qu'on mette sur le tétragone des couronnes, à côté de la couronne susmentionnée, dix phylactères d'or, sur lesquels on inscrira que c'est le *naos* du roi qui a rendu illustre le Pays Supérieur et le Pays Inférieur. < d > Et puisque c'est le 30 Mésorê que l'anniversaire du roi est célébré, et également que c'est le 17 Phaôphi qu'il succéda à son père, [les prêtres] les ont reconnus comme des jours éponymes [de dévotion] dans les temples, car ils sont la source de grandes bénédictions pour tous. Qu'ils les célèbrent

par une cérémonie en son honneur et une fête chaque mois dans tous les temples d'Égypte : qu'ils y accomplissent les sacrifices, les libations et toutes les cérémonies d'usage, comme dans les autres fêtes, ainsi que [...]. Qu'ils célèbrent une cérémonie et une fête en l'honneur du roi PTOLÉMÉE, VIVANT À JAMAIS, LE BIEN-AIMÉ DE PTAH, DIEU ÉPIPHANE, EUCHARISTE, chaque année dans les temples du pays, à partir du 1er Thôth et durant cinq jours, durant lesquels ils porteront des couronnes et exécuteront les sacrifices, les libations et tout ce qu'il convient. < e > Que les prêtres des autres dieux soient appelés les prêtres du DIEU ÉPIPHANE, EUCHARISTE, en plus des noms des autres dieux qu'ils servent. Que ce sacerdoce soit inscrit sur tous les documents officiels et soit gravé sur les bagues qu'ils portent. < f > Qu'il soit permis à tout particulier de célébrer la fête et d'élever le *naos* susmentionné dans sa maison, qu'ils accomplissent les célébrations prescrites annuellement et mensuellement, afin que tout un chacun puisse savoir que les hommes d'Égypte exaltent et honorent d'après la loi le DIEU ÉPIPHANE EUCHARISTE ROI.

< V > Que ce décret soit inscrit sur une stèle de pierre dure en caractères sacrés [hiéroglyphes] locaux et grecs et qu'elle soit placée dans tous les temples des premiers, seconds et troisièmes rangs, à côté de l'image du ROI TOUJOURS VIVANT.

Il convient au préalable de rappeler quelques événements. Le texte, daté de la 9e année de Ptolémée V Épiphane, a paru en 196 av. J.-C. À cette époque, le roi n'a qu'une quinzaine d'années (son père étant mort alors qu'il avait 4 ou 5 ans). L'époque est troublée : la région de Thèbes (Louqsor), au sud du pays, a fait sécession depuis 207 av. J.-C. : des pharaons indigènes, d'origine nubienne, s'opposent aux Grecs, sans doute en arguant d'un retour aux traditions égyptiennes. Lycopolis, à 150 km au nord de Thèbes, représente le front avancé de la révolte. À l'extérieur, la 5e guerre de Syrie s'est achevée en 198 par un désastre pour l'Égypte. Pour résister à l'affaiblissement de son pouvoir, le jeune roi Ptolémée a besoin de tous les soutiens, et en particulier de celui, puissant, du clergé égyptien. Aucun des partenaires n'a véritablement le choix : les prêtres ne peuvent se permettre d'entrer en conflit ouvert avec le roi, et Ptolémée ne peut laisser grandir le mécontentement des Égyptiens. Les deux partis transigent et ce décret procède de leur négociation.

Le décret débute par une longue salutation très protocolaire, où les titres du roi se voient complaisamment gravés dans la pierre, et par l'occasion du décret : un synode de prêtres à Memphis, la « capitale » de la religion égyptienne. À la lecture des épithètes

royales, on s'aperçoit que des équivalences s'établissent entre les divinités : Zeus se métamorphose bien évidemment en Amon, Hélios, le soleil, en Râ, Ptah en Héphaïstos, *etc.* Remarquons également que l'année est repérée à partir de l'entrée en fonction du souverain, mais également par le nom des prêtres en charge du culte royal d'Alexandrie cette année-là : Aëtos fils d'Aëtos se charge du culte des rois, et trois femmes du culte des reines, une athlophore (porteuse de lance), une canéphore (porteuse de couronne) et une prêtresse. Notons enfin que la réunion ressemble bien à un congrès puisque toutes les catégories de prêtres sont énumérées : les grands prêtres, chefs d'un temple, les prophètes, chargés des oracles et de l'interprétation des livres saints, les stolistes, chargés de l'habillement sacré des dieux, les « porteurs de plume », insigne de leur fonction, qui étaient sans doute des scribes particuliers, les scribes sacrés. L'expression « tous les autres prêtres » recouvre ceux qui manquent à l'appel : les pastophores, qui sont les auxiliaires du clergé chargés de porter les statues des dieux au cours des processions, les sphragistes, qui marquaient les victimes sacrées, les néocores et les zacores, *etc.* Où cette auguste assemblée s'est-elle réunie ? Au temple de Ptah (ce qui expliquerait l'épithète « chéri de Ptah ») ? Dans le fameux Serapeum consacré à Sarapis ? Le texte ne le dit pas.

Après les salutations vient la liste des actions de Ptolémée qui motivent le décret < II > : à coup sûr, il s'agit là des concessions qu'il a accordées au clergé local et que l'on grave dans la pierre ; on ne saurait être trop prudent, les rois sont parfois inconstants. En effet, après une liste d'actions assez vagues, qui servent surtout de préambule (< 1 >), la série de mesures concrètes – financières, militaires et religieuses – qui sont énumérées ressemblent fort à des gages de bonne conduite envers le clergé et envers le peuple du pays.

Tout d'abord, voici des mesures financières. < 2 > est ainsi une amnistie en faveur de ceux qui avaient des arriérés d'impôt. Non seulement le roi efface leur dette, mais il libère les prisonniers : il s'agit des prisonniers pour dettes qui, comme tous les mauvais payeurs, subissaient une peine d'enfermement. < 3 > restaure les impôts du clergé, et en particulier l'*apomoïra*, une sorte de dîme que prélevait le temple sur les produits agricoles non céréaliers : les vignes, les vergers, *etc.* < 4 > instaure le retour à une taxation datant de son père et supprime une augmentation qui nous est

inconnue. Les mesures qui suivent constituent des allégements d'impôt : < 5 > abolit l'obligation de visiter chaque année Alexandrie (*cf. n° 4*), < 6 > abroge la *nautéia*, une taxe destinée au fonctionnement de la marine, < 7 > abaisse le taux de l'impôt sur le byssus, un textile de lin extrêmement fin et extrêmement noble, servant à l'habillage des statues des dieux.

Au cours de cette partie, le parallèle fait entre l'argent et le blé ne doit pas surprendre. Au temps des pharaons, la monnaie n'existait pas et toutes les transactions s'effectuaient par troc. Si les Grecs introduisirent la circulation monétaire, elle n'était pas très développée et l'on voit souvent le blé servir de moyen de paiement et les greniers fonctionner comme des banques.

Ensuite, < 8 > qui renoue avec le style abstrait de < 1 > joue le même rôle : il sert de préambule à ce qui suit, qui sont des mesures militaires. < 9 > énonce un retour au *statu quo* d'avant les troubles engendrés par la 5e guerre de Syrie et par les premiers soubresauts de la révolte de la Thébaïde. Les soldats revenant de guerre, et ceux qui ont été chassés par les diverses émeutes, doivent recouvrer leur bien. < 10 > annonce de nouvelles opérations militaires sans doute contre la Syrie et les pharaons indigènes venus de Nubie. < 11 > rappelle les faits d'armes de Ptolémée à Lycopolis. Ayant mis le siège devant la ville, il réussit à la prendre, peu avant son couronnement. Sa présence à Lycopolis est présentée comme providentielle : cette année-là, la crue du Nil fut plus haute que d'habitude. Les soldats du Lagide purent ainsi servir de terrassiers et éviter une inondation majeure. S'étant emparé de Lycopolis après cet épisode, il se livra visiblement à une répression massive.

Après cet épisode sanglant, < 12 > évoque le couronnement comme une chose fortuite : Lycopolis n'était pas loin de Memphis, pourquoi ne pas s'y faire couronner ? On ne sait pas bien ce qu'il faut entendre par cette précision. Ptolémée se fit-il couronner à ce moment parce qu'il en était autrefois empêché, soit par les troubles, soit par son âge trop tendre ? En réalité, il est assez probable qu'il avait déjà été couronné, à la grecque, à Alexandrie : ce couronnement à l'égyptienne ne constitue-t-il pas une nouvelle concession à ses sujets et une manière de renforcer sa légitimité auprès des Égyptiens ?

Cela peut surprendre : le roi était-il donc si étranger au peuple qu'il dominait ? Il faut répondre par l'affirmative : on sait, par

exemple, que Cléopâtre est la première reine à parler égyptien : les Lagides ont pu gouverner l'Égypte pendant trois siècles sans parler un mot de la langue du pays. Mais les Français ont-ils opéré différemment lorsqu'ils administraient l'Indochine ou l'Algérie ? La monarchie lagide reste fondamentalement grecque, et languit des rivages de l'Ionie. À Alexandrie, îlot de culture grecque dans une mer égyptienne, on pouvait se croire encore dans les palais de Macédoine. Quels sentiments a dû éprouver ce jeune roi de quinze ans, lorsqu'il fut obligé de se déplacer jusqu'à Lycopolis, de se faire couronner comme un pharaon et de négocier avec les prêtres ?

Les mesures < 13 > à < 15 > semblent s'être égarées dans cette partie du texte puisqu'elles renouent avec les dégrèvements d'impôts consentis par le souverain. Peut-être s'agit-il des mesures prises après la prise de Lycopolis. < 13 > efface les arriérés d'impôts, < 14 > abroge la levée de l'impôt sur le byssus et < 15 > celle des taxes sur les champs et sur les vignobles.

< 16 > et < 17 >, enfin, rappellent les largesses faites par le roi aux temples, qui marquent sa piété envers les dieux du pays, mais également le posent dans son rôle de souverain dispensateur de bienfaits. Sa générosité touche particulièrement Memphis, l'un des centres du culte du taureau Apis (et de son jumeau Mnévis) censé représenter l'incarnation de Ptah sur terre.

Après ce rappel des actions du roi et une rapide invocation à la Bonne Fortune qui l'accompagne (< III >), la quatrième partie formule la contrepartie qu'accordent les prêtres à leur monarque : un culte véritablement pharaonique de dieu vivant. Il s'agit bien d'un hommage des indigènes à leur roi grec : le texte se présente comme un décret des prêtres de la *chôra,* autrement dit de l'Égypte sans Alexandrie. Ce culte prend divers aspects. Tout d'abord (< a >), le roi s'associe à tous les dieux de l'Égypte, qui lui tendent une arme de victoire, pour montrer son triomphe. Désormais, les prêtres ne rendront plus un culte au seul dieu de leur temple, mais ils adoreront conjointement (< b >) leur dieu et leur roi. Ensuite (< c >), le roi s'immiscera même dans le sanctuaire des dieux puisqu'une statue sacrée protégée par une caisse dorée (le *naos*) côtoiera les autres dieux. Il ne s'agit plus ici d'une statue visible par tous – ou tout du moins par l'ensemble des prêtres – mais bien d'une sacro-sainte statue, approchable par les prêtres de rang supérieur, image même du dieu. Comme les

autres statues sacrées, elle sera portée en procession lors des grandes fêtes, mais elle occupera une position éminente car elle sera surmontée d'un ornement particulier, un peu kitsch : une couronne *atef* composée de dix couronnes rehaussées d'un uræus, coiffée par un *pschent* (la double couronne, rouge et blanche, symbole de la domination sur la Haute et la Basse Égypte), et agrémentée d'inscriptions laudatives pour le roi.

La suite précise l'extension du culte royal (< d >) : une cérémonie tous les mois ainsi qu'une grande fête de cinq jours à partir du premier Thôth, le début de l'année.

Pour entériner la position éminente qu'occupe désormais le roi dans le panthéon égyptien, son nom s'unit systématiquement à celui des autres dieux (< e >), comme sa statue flanquait systématiquement celle du dieu principal de chaque temple. En outre (< f >), un culte domestique en son honneur est encouragé.

Les derniers mots du texte donnent au décret tout son sens : on ne l'a pas simplement rédigé en grec, mais également en hiéroglyphe, la langue des dieux auxquels le roi entend s'associer, et en démotique, la langue du peuple égyptien. Ce trilinguisme prouve qu'il s'agit bien d'un geste en faveur de ces habitants de la *chôra* que les Lagides avaient le plus souvent choisi d'ignorer.

Cette volonté conciliatrice ne se manifestait pas toujours, comme le prouve l'édit suivant, datant du père de Ptolémée V.

n° 4

LE RECENSEMENT DES TEMPLES.

BGU 1211 = *C. Ord. Ptol.* 29 = *SP* 208 = *Schubert* 55 – Thèbes – 215-205 av. J.-C.

Par ordre du roi [Ptolémée IV Philopatôr]

Ceux qui initient aux mystères de Dionysos dans le pays descendront le fleuve jusqu'à Alexandrie ; ceux qui résident en deçà de Naucratis, dans les dix jours à dater de la publication de l'ordonnance ; ceux qui résident au-delà dans un délai de vingt jours.

Ils s'enregistreront auprès d'Aristobule, au bureau du recensement, dans les trois jours qui suivent leur arrivée : ils indiqueront aussitôt de qui ils ont reçu les rites en remontant jusqu'à trois générations, et ils remettront le *hiéros logos* [l'inventaire ?] scellé, après y avoir inscrit chacun son nom.

La descente de contrôle sur Alexandrie que promeut Ptolémée IV est assez mal connue. Il s'agit probablement d'un

inventaire des possessions des temples en vue d'une imposition et d'une vérification de la fiabilité des doctrines. Le nom de Dionysos ne doit pas faire illusion : Dionysos est l'équivalent grec du dieu Osiris, et c'est bien le grand dieu du royaume des morts et ses rites magiques qu'il s'agit de surveiller. Mais quel qu'il puisse être, ce contrôle sonne comme une tentative de mainmise de l'administration royale grecque – le commis au recensement se nomme Aristobule – sur le clergé égyptien. Tous les Lagides n'agirent pas de façon aussi conciliante que Ptolémée IV.

2. – Une difficile cohabitation

De nombreux papyrus prouvent en effet que Grecs et Égyptiens cohabitent sans véritablement se mélanger. Et à l'occasion des frictions naissent : voici deux plaintes, émises par des Grecs qui se plaignent d'avoir subi des mauvais traitements de la part des indigènes. Ces textes ont l'avantage de faire entrer leur lecteur dans l'intimité de la vie courante puisqu'ils prennent place au bain (1er et 3e exemple) et dans une rue de village (2e exemple).

n° 5

Un incident au bain.

P. Magd. 33 = *P. Enteuxeis* 82 = *Mitt. Chrest.* 39 = *SP* 269 – Magdola – 221 av. J.-C.

Au roi Ptolémée, salut de Philista, fille de Lysias, l'un des catœques [colons militaires] de Tricomia [« les Trois-Bourg »]. J'ai été lésée par Pétéchôn. En effet, alors que je me baignais dans les bains du village susmentionné le 7 Tybi de la 1re année [de Ptolémée IV], [Pétéchôn], qui est garçon de bains dans la *tholos* [la rotonde] des femmes, s'est avancé comme pour me savonner ; il a vidé sur moi l'eau chaude qu'il avait puisée et m'a brûlée. Il m'a brûlé le ventre et la cuisse gauche jusqu'au genou, comme s'il voulait mettre ma vie en danger. Quand je l'ai retrouvé, je l'ai livré à Nechthosiris l'archiphylacite du village, en présence de Simôn l'épistate. Je te demande donc, Sire, s'il te semble bon, comme une suppliante qui a trouvé refuge auprès de toi, de ne pas permettre qu'une femme qui gagne sa vie de ses mains soit injuriée, et d'ordonner au stratège Diophanès d'écrire à l'épistate Simôn et au phylacite Nechthosiris de faire comparaître devant lui Pétéchôn afin que Diophanès instruise l'affaire pour que, ayant trouvé refuge auprès de toi, Sire, l'universel bienfaiteur de tous, j'obtienne justice. Sois heureux.

[Réponse du stratège] À Simôn : envoie l'accusé. 1re année, le 28 Gorpiaïou [soit] le 12 Tybi.

[Verso] La 1re année, le 28 Gorpiaïou [soit] le 12 Tybi : Philista contre Pétéchôn, garçon de bain, pour avoir été brûlée.

Philista, une travailleuse qui fait partie des catœques, c'est-à-dire des colons grecs, se plaint d'un garçon de bain égyptien. Visiblement, ce dernier a eu un geste xénophobe, en versant d'un coup sur Philista l'eau qu'il venait de puiser – et qui était donc brûlante – sans l'avoir fait refroidir un peu. S'il n'est pas certain que l'incident n'ait pas été non plus provoqué par le comportement de Philista, qui a tout l'air d'une virago – ou tout du moins une forte femme, ne dit-elle pas qu'elle l'a elle-même « livré » au chef de la police (l'archiphylacite) et au chef du village (l'épistate) ? –, il traduit bien la difficulté de la cohabitation entre les Grecs et les Égyptiens.

Pour se plaindre, Philista utilise une *enteuxis*, que l'on traduit par « pétition » ou « placet ». À l'époque ptolémaïque, elle présente toujours une forme identique. Elle est tout d'abord formellement adressée au roi, alors qu'on l'envoie au chef du nome, le stratège – et la réponse vient bien du stratège. Ensuite, elle se compose toujours de la même manière : une formule d'introduction débutant par ἀδικοῦμαι ὑπὸ κτλ (« N m'a fait du tort », « j'ai été lésé par N ») qui permet de nommer celui contre qui l'on porte plaine ; un exposé des motifs de la plainte ; une formule polie mentionnant l'espoir de trouver justice ; une suggestion polie des mesures à prendre ; une brève formule d'adieu – la formule polie εὐτύχει, « sois heureux », plutôt que la formule épistolaire courante ἔρρωσο, « porte-toi bien ».

Le texte confirme l'importance sociale des bains dans la vie publique. Héritage égyptien et grec, le bain est le plus souvent entretenu par la municipalité et donne parfois lieu à de somptueuses dépenses. Détail curieux, malgré la pudeur grecque, un homme se voit admis dans la *tholos* des femmes. Cela traduit bien ce que l'on pensait des esclaves : à peine des êtres humains.

La deuxième plainte se révèle tout aussi pittoresque que la première : un Grec se promène dans le petit village de Psya et reçoit le contenu d'un pot de chambre sur ses vêtements...

n° 6

Une attaque au pot de chambre

P. Magd. 24 = *P. Enteuxeis* 79 – Magdola – 218 av. J.-C.

Au roi Ptolémée, salut. Héraclide originaire de l'Île alexandrine, dans le district de Thémistès habitant Crocodilopolis dans le nome arsinoïte. Psénobastis qui vit à Psya dans le nome susdit m'a fait du tort. La 4e année [de Ptolémée IV], le 21 Phaménôth, je suis venu à Psya dans ledit nome pour une affaire personnelle. Comme je passais devant chez [...] une femme égyptienne, dont le nom semble être Psénobastis, s'est penchée dehors et m'a vidé [un pot de chambre] d'urine sur mes habits et m'a complètement trempé. Quand, avec colère, je le lui ai reproché, elle m'a agoni d'injures. Comme je répondais sur le même ton, [une fois descendue] Psénobastis, avec sa propre main droite, se saisit du pli du manteau qui m'enveloppait, le déchira et me l'arracha, si bien qu'elle me dénuda la poitrine. Elle me cracha aussi à la figure, en présence de quelques personnes que j'avais appelées comme témoins. Voici ce que je lui reproche d'avoir commis : m'avoir maltraité et avoir porté la première indûment la main sur moi. Lorsque certains de ceux qui étaient présents [...] lui reprochèrent ce qu'elle m'avait fait, elle me laissa simplement, et retourna là où elle avait déversé l'urine sur moi. Aussi, je te demande, Sire, s'il te semble bon de ne pas ignorer que je fus maltraité sans raison par une femme égyptienne, alors que je suis un Grec et un étranger, et d'ordonner au stratège Diophanès [...] d'écrire à l'épistate Sôgène de faire comparaître Psénobastis devant lui pour la questionner sur ma plainte et, si ma pétition se révèle exacte, d'encourir la punition que le stratège décrète. Si cela arrive, Sire, j'aurai obtenu justice par toi. Sois heureux !

[Verso] La 4e année, le 3 Dios [soit] le 27 Phaménôth – Héraclide contre Psénobastis – pour avoir été maltraité.

Bouffée spontanée de chauvinisme ou résultat d'une brouille antérieure ? Le texte n'explique pas pourquoi Héraclide a reçu de l'urine sur la tête, et il affecte bien trop ne pas connaître sa tourmenteuse pour être vraiment honnête. Toujours est-il que l'explication revient : c'est parce que je suis grec.

Si les manifestations de ségrégation ne doivent pas être sous-estimées, il convient, en retour, de ne pas les surévaluer à l'excès. Ces petites vexations impliquent également des Égyptiens.

n° 7

Plainte pour violence

P. Magd. 42 = *P. Enteuxeis* 83 = *Mitt. Chrest.* 8 – Magdola – 221 av. J.-C.

Au roi Ptolémée, salut de la part de Thamounis d'Héracléopolis. Je suis lésée par Thôthortaïs, habitante d'Oxorhyncha dans le nome arsinoïte. La 1re année [de Ptolémée IV], en Hathyr, en résidence à

Oxorhyncha, je m'étais rendue au bain ; l'accusée survint, me trouva en train de me baigner dans une baignoire de la *tholos* des femmes et chercha à me chasser de la baignoire. Mais, comme je ne sortais pas, elle me méprisa parce que je suis étrangère au pays, et me roua de coups, me frappant au hasard au milieu du corps, puis elle arracha le pendentif de ma parure de pierre. Peu après, je me plaignais vivement à Pétosiris le cômarque [chef de village]. Appelée devant lui, Thôthortaïs lui parla exactement comme elle le voulut, et le cômarque, se faisant son complice, me conduisit en prison et m'y garda 4 jours, jusqu'à ce qu'il me dépouillât du manteau dont j'étais enveloppée, qui vaut 30 drachmes et que l'accusée a récupéré. Voilà comment on m'a relâchée. Je te prie donc, Sire, d'ordonner au stratège Diophanès d'écrire à l'épistate Moschiôn de faire comparaître Thôthortaïs devant lui, et, si je dis la vérité, de la forcer à me rendre mon manteau ou à me payer son prix, 30 drachmes. Quant à ses violences contre moi, Diophanès les connaîtra. Ainsi, grâce à toi, Sire, j'obtiendrai justice. Sois heureux.

[2e main, décision du stratège] À Moschiôn. Avant tout, concilie-les, sinon envoie-les pour qu'elles soient jugées devant les laocrites. La 1re année, 28 Gorpiaïos [soit] 12 Tybi [26 fév. 221 av. J.-C.].

[Verso] 1re année, 28 Gorpiaïos [soit] 12 Tybi. Thamounis contre Thôthortaïs, au sujet d'un manteau.

N'allons pas taxer la plainte de Thamounis de dérisoire. Dans l'Antiquité, le vêtement n'est jamais une chose éphémère que l'on jette au gré des modes. Il coûte cher et sert souvent à indiquer le statut social de celui qui le porte. En outre, à voir le luxe de certains manteaux, il devait parfois constituer une forme de placement.

Le stratège a bien compris de quoi il s'agit, qui renvoie l'affaire aux laocrites, les juges des affaires indigènes : ce sont bien deux Égyptiennes qui sont impliquées dans ce nouvel incident balnéaire. En effet, les Grecs n'imposèrent pas leurs lois mais prévirent plusieurs corpus. Les indigènes se voyaient soumis aux « lois de la *chôra* » ; les citoyens grecs des trois cités conférant la citoyenneté grecque (Naucratis, Ptolémaïs et Alexandrie) étaient soumis aux « lois de la πόλις (la cité). Chacun avait ses propres juges : laocrites pour les indigènes et chrématistes pour les Grecs. Cela prouve que les Égyptiens avaient une notion très relative de l'étranger : Oxyrhynchos et Héracléopolis ne sont pas distantes de plus de 50 km ! Il convient donc de relativiser les réactions que les modernes ont parfois tendance à prendre pour de l'anti-colonialisme. S'il y a une résistance certaine de la terre égyptienne à la présence grecque, elle s'inscrit aussi dans la méfiance pour l'étranger propre à tous les villages reculés.

II

LES ÉCHOS DE L'EMPIRE ROMAIN EN ÉGYPTE

Passant de l'Histoire lagide à l'Histoire romaine, la moisson historique se révèle beaucoup plus considérable, puisque l'on découvre quantité de documents ayant trait à l'évolution du judaïsme et du christianisme. En revanche, des remous politiques, des affaires impériales auxquelles Suétone ou Tacite nous ont familiarisés, nulle trace. La lettre qu'écrivit Antoine à Cléopâtre après la bataille d'Actium, sur laquelle ont « planché » des générations d'élèves de l'Antiquité puis du XIXe siècle, n'a pas été conservée. Là encore, tout n'est qu'écho, reflet, allusion.

1. – Premiers contacts

Première de ces allusions, la visite d'un sénateur romain en Égypte : elle prouve l'intérêt précoce que les Romains portaient à cette partie du monde. Lucius Memmius – peut-être le père du Caïus Memmius Gemellus auquel Lucrèce dédicacera le *De Natura Rerum* – vient faire du « tourisme » au Fayoum. On demande au gouverneur local de traiter avec faste cet allié des Égyptiens.

n° 8
UN VISITEUR DE MARQUE
P. Teb. 33 = *P. Rainer Cent.* 67 = *SP* 416 – Tebtynis – 112 av. J.-C.

Hermias à Horus, salutations. Ci-joint une copie de la lettre à Asclépiade. Soucie-toi que tout soit fait comme prévu. Porte-toi bien. La 5e année [de Ptolémée IX], le 17 Xandicos [soit] 17 Méchir.

À Asclépiade. Lucius Memmius, sénateur romain, qui occupe une position de haut rang et d'honneur, monte d'Alexandrie jusqu'au nome arsinoïte pour voir les sites. Qu'il soit reçu avec la plus grande magnificence. Prends soin que les chambres d'hôtes soient prêtes aux endroits appropriés [...], que les débarcadères soient construits, qu'on lui apporte des cadeaux d'hospitalité convenables à chaque débarcadère, que soient prêts l'ameublement de la chambre d'hôte, les gâteries habituelles pour Pétésouchos et les crocodiles, le nécessaire pour voir le labyrinthe ainsi que les offrandes et sacrifices. Bref, prends le plus grand soin en tous points à ce que le visiteur en soit très satisfait et montre le plus grand zèle... *[la suite fait défaut].*

Pour comprendre comment se passe le voyage de Lucius Memmius, il suffit de citer Strabon († 25 ap. J.-C.), qui a fait un voyage semblable :

« En continuant ce voyage le long de la rive, on parvient, cent stades plus loin, à la ville d'Arsinoé. Cette ville portait autrefois le nom de Crocodilopolis, car dans tout ce nome le crocodile est particulièrement en honneur. Il en est un sacré, élevé à part dans un lac, qui se comporte en animal apprivoisé avec les prêtres. On l'appelle Soukhos et on le nourrit du pain, de la viande et du vin que ne manquent pas de lui apporter les visiteurs étrangers. C'est ainsi que notre hôte, un notable, qui nous initiait à ces mystères, nous accompagna jusqu'au lac, emportant de notre desserte un gâteau, un morceau de viande cuite et un flacon d'hydromel. Nous trouvâmes la bête étendue sur le bord du lac. Les prêtres alors s'approchèrent, et, tandis que les uns lui ouvraient la gueule, un autre lui jeta le gâteau, puis la viande et enfin lui versa l'hydromel. La bête alors bondit dans le lac et passa précipitamment sur la rive opposée. Quand un nouvel étranger se présenta, apportant une offrande de prémices, les prêtres la prirent, firent le tour du lac en courant, et, se saisissant de la bête, lui firent prendre de la même manière ce qui lui avait été apporté [1]. »

Hérodote († v. 420 av. J.-C.), bien avant Strabon, décrit lui aussi ces fameux crocodiles, que l'on appelle Souchos ou Pétésouchos :

1. STRABON, *Géographie* XVII, 1, trad. P. Charvet *in* STRABON, *Le Voyage en Égypte*, Paris, Nil, 1997, p. 151.

> « Pour certains Égyptiens, les crocodiles sont sacrés ; ailleurs, ils ne le sont pas, et au contraire, on les traite en ennemis. Les habitants de la région de Thèbes et de celle du lac de Mœris [en plein Fayoum] les considèrent tout à fait comme sacrés. Dans chacune de ces deux régions, on nourrit un crocodile choisi entre tous ; on l'a dressé, il est apprivoisé ; on met aux oreilles de ces crocodiles des pendants en pierres artificielles ou en or, aux pattes de devant des bracelets ; on leur donne à manger des aliments déterminés et des victimes, on prend soin d'eux le mieux possible tant qu'ils vivent ; quand ils sont morts, on les ensevelit, embaumés, dans des cercueils sacrés [1]. »

Ce culte du crocodile n'était pas répandu dans toute l'Égypte. Ses centres se déployaient dans le Fayoum, Kom Ômbo, Akoris et les environs de Thèbes. Dans ces régions, on l'assimilait à Sobek (nom égyptien du dieu que le grec nomme Souchos), un dieu de la fertilité. Ailleurs, il était particulièrement haï, puisqu'on l'assimilait au funeste dieu Seth. Outre les crocodiles, l'une des principales curiosités de la région s'appelait le Labyrinthe : il s'agissait d'un énorme temple dont parlait déjà Hérodote (*Histoires* 2.148) construit par Aménémhet III. Il était d'abord voué au culte du pharaon lui-même et du dieu crocodile et se trouvait encore en service à l'époque, dédié surtout au dieu crocodile.

Ce texte parle également des « cadeaux d'hospitalité », les *xénia*. Leur usage remonte à la plus haute antiquité en Égypte. Il s'agissait de cadeaux offerts au roi et aux personnages très importants. Malgré leur nom, ils n'avaient rien de spontané : on voit bien que le supérieur hiérarchique d'Asclépiade le charge de leur collecte. C'était en vérité une sorte d'impôt.

Bientôt, l'intérêt des Romains pour l'Égypte ne fut plus uniquement touristique, Rome prit le contrôle de l'Égypte et l'administra à sa manière. Auguste nomma un préfet chargé de le représenter, le *Præfectus Alexandriæ et Ægypti* (« préfet d'Alexandrie et de l'Égypte », souvent désigné comme *Præfectus Ægypti*), qui constituait l'autorité suprême de l'Égypte.

2. – L'Égypte romaine : Alexandrie, les cités et la *chôra*

La mise au pas de la terre égyptienne reprit son cours. En haut de la pyramide, les Romains, peu nombreux : hauts fonctionnaires,

1. Hérodote, *Histoires* 2.69, trad. Ph.-É. Legrand, Paris, Belles Lettres, Collection des Universités de France [Budé], 1930.

banquiers, soldats et marchands. Petit à petit, les citoyens devinrent plus nombreux car beaucoup de Grecs qui avaient servi dans l'armée recevaient le *cognomen* latin et la citoyenneté. Ensuite les Grecs, c'est-à-dire les citoyens des trois cités « grecques », Naucratis, Alexandrie et Ptolémaïs. Ces villes furent rejointes en 130 ap. J.-C. par une quatrième, Antinoupolis, « la ville d'Antinoüs », fondée par l'empereur Hadrien en l'honneur de son favori noyé dans le Nil à cet endroit. Au cours des années, certaines capitales de nomes (les métropoles) reçurent le droit de conférer une citoyenneté grecque. Et enfin les « Égyptiens », qui désignaient moins les Égyptiens de souche que les habitants de la *chôra* qui ne possédaient pas la citoyenneté : beaucoup de Grecs de souche se classaient parmi les « Égyptiens ».

Les frontières entre les différentes catégories d'habitants étaient très imperméables. Près de 180 ans après la conquête romaine, et après 480 années d'occupation grecque, on distingue encore les différentes catégories des habitants de l'Égypte dans ce résumé des règles administratives en Égypte que constitue le *Gnomon de l'Idiologue.*

n° 9

GNOMON DE L'IDIOS LOGOS

BGU 1210 – Théadelphie – 150 ap. J.-C.

(extraits, *cf.* ***n° 98, n° 148, n° 150***)

Je t'ai soumis un résumé des points principaux et centraux du gnomon que le dieu Auguste a établi pour l'administration de l'*Idios Logos,* et des points qui ont été ajoutés au fur et à mesure par les empereurs, le Sénat, les préfets du moment ou les idiologues, afin que, grâce à la forme simplifiée de la rédaction, après en avoir conservé le souvenir, tu viennes aisément à bout de tes affaires.

§ 38. Ceux qui sont nés d'une citoyenne grecque et d'un Égyptien restent égyptiens ; mais ils héritent de leurs deux parents.

§ 39. Si un Romain ou une Romaine se marie à son insu à un citoyen grec ou à un Égyptien, ses enfants suivent la lignée inférieure.

§ 40. Ce qui concerne ceux qui introduisent qui ne le doit pas dans la *politeia* des Alexandrins relève désormais de la compétence du préfet.

§ 52. Il n'est pas permis aux Romains de se marier avec une Égyptienne.

Après un demi-millénaire d'occupation grecque puis latine, les non-citoyens demeurent inférieurs. Ainsi, aucun espoir d'acquérir

la citoyenneté grecque par mariage (§ 38) et encore moins de frayer avec des Romains (§ 52). Lorsque cela arrive par accident (§ 39-40), les conséquences en sont graves puisque les enfants sont quasiment déshérités et que l'affaire remonte jusqu'au *Præfectus Ægypti.*

Cette attitude s'explique par l'image de l'Égypte que manifestent les Romains : l'Égypte se réduit à Alexandrie et peut-être aux cités grecques, le reste n'est que la « campagne », la *chôra,* un tout indéterminé (mais fructueux à cause du blé). Lorsque, cinquante ans après la conquête, Germanicus visite l'Égypte, il tourne son intérêt vers la seule Alexandrie.

n° 10

GERMANICUS VIENT EN ÉGYPTE

SB 3924 = *SP* 211 – origine inconnue – 19 ap. J.-C.

Germanicus Cæsar, fils d'Auguste et petit-fils du dieu Auguste, proconsul, déclare :

« [Étant informé qu'en vue de ma visite] on fait des réquisitions de bateaux et d'animaux et que pour le logement, on réquisitionne des gîtes par la force et que des personnes privées subissent des intimidations. J'ai pensé nécessaire de déclarer que je souhaite que ni bateau ni bête de somme ne soient saisis à quiconque, sinon sur l'ordre de mon ami et secrétaire Bæbius, et qu'aucun gîte ne soit occupé. En effet, s'il le faut, Bæbius allouera lui-même les gîtes, de façon juste et équitable ; et en ce qui concerne les bateaux et les animaux que nous réquisitionnons, je commande que le louage soit payé sur mon compte. Ceux qui désobéissent, je désire qu'ils soient conduits devant mon secrétaire, qui empêchera lui-même les personnes privées d'être lésées ou me rapportera l'affaire. Et j'interdis que l'on s'approprie les bêtes de somme que l'on rencontre à travers la ville : c'est un acte de vol caractérisé. »

Germanicus Cæsar, fils d'Auguste et petit-fils du dieu Auguste, proconsul, déclare :

« La bienveillance que vous manifestez à toute occasion lorsque vous me voyez, je la reçois avec plaisir, mais vos acclamations, qui me sont haïssables et qui sont comme celles qu'on adresse aux dieux, je les désapprouve complètement. Car elles ne sont appropriées qu'à celui qui est vraiment le sauveur et le bienfaiteur du genre humain, mon père, et à sa mère, ma grand-mère. Mais notre position est [...] leur divinité, si bien que si vous ne respectez pas ma demande, vous me forcerez à ne me montrer à vous que rarement. »

Ces deux proclamations de Germanicus, le petit-fils d'Auguste adopté par Tibère, sont des modèles de finesse politique. La

première proclamation représente un sommet de démagogie, puisque Germanicus feint de refuser les réquisitions que l'on fait pour sa visite et entend en blâmer les excès. Son souci d'équité et de justice, qui veut trancher avec certains de ses prédécesseurs, vise certainement à toucher le cœur du peuple et à rendre sympathique ce prince humain. Quant à la seconde proclamation, elle campe une outrageuse modération destinée à se concilier Tibère. Celui-ci, jaloux de son pouvoir, ne supportait pas que l'on rende à d'autres les honneurs qu'il entendait se réserver. Germanicus, en affectant de canaliser la sympathie de la foule, évite de se poser en rival du Prince. La rencontre des deux proclamations sur le même papyrus donne une impression de machiavélisme : tout en s'évertuant à susciter l'affection des Alexandrins, Germanicus paraît la trouver disproportionnée, ce qui n'a d'autre effet que de la provoquer davantage. Cette duplicité, relevée par l'historien Tacite, ne fut pas du tout du goût de Tibère : « Sous le consulat de M. Silanus et de L. Norbanus [19 ap. J.-C.], Germanicus part pour l'Égypte, afin de connaître son lointain passé. Mais il donnait comme prétexte l'administration de la province ; il fit diminuer, en ouvrant les entrepôts, le cours des grains et prit beaucoup de mesures agréables au peuple ; il marchait, en chaussures découvertes, sans escorte de soldats, vêtu exactement comme un Grec, imitant ainsi P. Scipion, dont nous savons qu'il fit de même en Sicile, bien que la guerre contre Carthage fît encore rage. Tibère blâma en termes modérés ce comportement et cette tenue, mais adressa à Germanicus de vifs reproches pour avoir, contrairement à la règle fixée par Auguste, pénétré dans Alexandrie sans l'autorisation du prince [1]. »

Malgré le temps qui passe, l'importance d'Alexandrie ne décroît pas. Retrouvons un incident déjà évoqué : la sauvage répression de la révolte des Alexandrins par l'empereur Caracalla. Après que ses soldats se furent livrés au pillage et au massacre avec la dernière des sauvageries, le *Cæsar* ordonne que l'on chasse tous les non-Alexandrins de la ville. Sans doute espérait-il ainsi calmer l'agitation populaire en « purifiant » la cité de ses éléments les plus pauvres, et donc sans doute les plus remuants.

1. TACITE, *Annales* II, LIX, 1-2, trad. P. GRIMAL *in ID, Œuvres complètes,* Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1990, p. 461.

n° 11

EXTRAIT DE LA LETTRE DE CARACALLA

P. Giss. 40 = *Wilck. Chrest.* 22 = *SP* 215 – 215 ap. J.-C.

(extraits)

Tous les Égyptiens qui se trouvent à Alexandrie, et surtout ceux de la campagne, qui ont fui d'une autre région, et peuvent être facilement détectés, doivent être expulsés par tous les moyens, à l'exception toutefois des vendeurs de porcs, des bateliers et de ceux qui apportent les roseaux pour chauffer les bains. Mais expulse tous les autres : par la quantité de ceux de leur espèce et leur inutilité, ils perturbent la cité.

Je suis au courant qu'aux fêtes de Sarapis et au cours de certains autres jours de fête, les Égyptiens ont coutume de descendre [par bateau depuis la *chôra* jusqu'à Alexandrie] des taureaux et d'autres animaux pour le sacrifice, ou même d'autres jours : on ne doit pas le leur interdire. Les personnes que l'on doit interdire sont celles qui fuient leur propre campagne pour échapper aux contraintes rurales [les liturgies ?], et non ceux, cependant, qui s'assemblent pour visiter la glorieuse cité d'Alexandrie, ou descendent pour jouir d'une vie plus civilisée ou faire momentanément des affaires. Pour le reste [...]

Car les Égyptiens indigènes peuvent être facilement reconnus parmi les tisserands de lin par leur accent, qui prouve qu'ils ont emprunté l'apparence et le costume d'une autre classe. En outre, dans leur mode de vie, leurs manières très loin d'être civilisées les trahissent comme des Égyptiens de la campagne.

Cette lettre est accablante. On y lit tout le mépris romain pour les Égyptiens indigènes, qui se reconnaissent à leur langue, à leur vêtement et surtout à leurs coutumes barbares. La présence d'Égyptiens à Alexandrie, qui traduit un exode rural provoqué par les difficultés économiques, est vécue comme une invasion de sauvages. Car Alexandrie ne fait pas partie de l'Égypte, on l'appelle *Alexandria ad Ægyptum*, « Alexandrie à côté de l'Égypte » ; elle se voyait en quelque sorte détachée de l'Égypte. Oasis de civilisation dans un désert grossier, elle méprisait la *chôra*.

Les révoltes, dans l'esprit de Caracalla, ne pouvaient pas être le fait des Alexandrins civilisés. Elles provenaient du germe de corruption présent dans la ville : car comme tout ennemi intérieur, l'indigène est perfide, il se cache en espérant donner le change. Qu'on l'expulse et la cité retrouvera son calme.

Et pourtant, l'Empire a un besoin vital de cette *chôra* ! Le pays d'Égypte recèle en effet une richesse très convoitée : son blé. On conclura ce survol des échos de la vie de l'Empire en Égypte par cette lettre privée. Elle est d'une assez grande banalité, mais

elle permet de percevoir en acte le transport du blé d'Égypte, qui assurait une bonne partie de l'approvisionnement de Rome.

n° 12

UNE LETTRE DE ROME

BGU 27 = *Ghedini* 1 = *Wilck. Chrest.* 445 = *SP* 113 – Rome – IIIe s. ap. J.-C.

Irénée à Apollinaire son cher frère, mille bonjours. Je fais des vœux en toute circonstance pour ta santé : moi-même je vais bien. Je veux que tu saches que j'ai touché terre le 6 Épiph et que nous avons déchargé [le bateau] le 18 du même mois. Je suis arrivé à Rome le 25 du même mois et Dieu a voulu que l'endroit [la communauté ?] nous ait bien accueillis. Chaque jour nous attendons notre décharge, car jusqu'à aujourd'hui personne en charge du blé n'a été délié. Mille saluts à ta femme, à Sérénos et à tous ceux qui t'aiment, chacun par leur nom. Porte-toi bien. Le 9 Mésorè.

[Verso] À Apollinaire de la part de son frère Irénée.

Irénée fait manifestement partie du convoi de blé collecté en Égypte et il attend d'être déchargé de cette obligation. Après être collecté dans toute l'Égypte, le blé était engrangé dans d'immenses greniers près d'Alexandrie et placé sous la protection de l'armée. Il était ensuite chargé sur des bateaux et envoyé à Rome, dont il assurait une bonne partie de la subsistance. Une fois débarqué, il était contrôlé et vérifié par les services du préfet de l'annone, en charge de l'approvisionnement de la Ville. Quelquefois, les choses traînaient, comme s'en plaint Irénée. Heureusement, il a trouvé un endroit accueillant pour son séjour à Rome : cette précision et la mention de « Dieu » ont fait penser qu'il s'agissait d'une lettre chrétienne.

Cette lettre donne l'occasion de voir comment se compose une lettre antique. Le formulaire de la lettre demeure relativement figé. Elle débute par une salutation de la forme « [Expéditeur] à [Destinataire], salut ». Lorsque le destinataire est d'un rang supérieur à l'expéditeur, on préfère mettre son nom en avant, ce qui donne : « À [Destinataire] de la part de [Expéditeur], salut. » La formule de salutation est souvent simplement « salut » (χαίρειν) ou « mille bonjours » (πολλὰ ou πλεῖστα χαίρειν). On peut quelquefois trouver εὖ πράττειν (« se bien porter »), surtout dans les lettres de condoléances : se réjouir dans un moment de deuil paraissait indécent.

Ensuite, vient une *formula valetudinis,* « formule de bonne santé » : « si tu vas bien, tout est pour le mieux » ou « je fais des

vœux pour ta santé ». On aurait grand tort de prendre ces vœux pour des formules creuses d'une politesse futile ou de croire que certains correspondants « en font trop ». Dans une société où l'espérance de vie demeure désespérément faible et où la mort menace chaque jour, la santé constitue un bien précieux. Toute maladie, tout voyage, toute mésaventure peuvent se révéler fatals.

Puis vient le corps de la lettre, introduit souvent par un verbe d'information : « je veux que tu saches », « sache donc », « apprends que », *etc.* Après le corps de la lettre viennent souvent des transmissions de salutation : salutation des proches de l'expéditeur au destinataire (« toute notre famille te salue ») ou demande de salutation (« n'oublie pas de saluer X et Y »). Enfin, la lettre se conclut par une formule d'adieu : ἔρρωσο (« porte-toi bien ») si le destinataire est d'un rang social égal à celui de l'expéditeur, εὐτύχει (« sois heureux ») dans le cas contraire.

3. – La succession des empereurs

Passant d'un prince à l'autre, nous retrouvons Néron, dont les papyrus conservent la notification d'accession au trône.

n° 13

Notification de l'accession de Néron au trône

P. Oxy. 1021 = *Hengstl* 10 = *SP* 235 – Oxyrhynchos –
17 nov. 54 ap. J.-C.

Le *Cæsar* qui se devait à ses ancêtres [Claude], le dieu manifesté, les a rejoints et l'attente et l'espoir du monde a été déclaré empereur, le bon génie du monde et la source de tout bien, Néron, a été déclaré *Cæsar*. Aussi devons-nous tous, en portant des guirlandes, et avec le sacrifice des bœufs, rendre grâce aux dieux. La 1re année de l'Empereur Nero Claudius *Cæsar Augustus Germanicus*, le 21 de Néos Sébastos [17 nov. 54 soit 25 jours après la mort de Claude].

Ce petit texte est très caractéristique d'une certaine prose officielle, friande en épithètes et en périphrases. Probablement empoisonné par sa femme, Claude est mort. Selon la coutume impériale, il est déclaré « dieu manifesté » immédiatement après sa mort et son successeur est proclamé *Imperator* (en grec *Autocratôr*) et *Cæsar* – un nom propre devenu titre. Le nouveau règne commence par des cérémonies religieuses.

Nouveau témoignage (infime) de la présence romaine, soixante-dix ans après, un reçu pour la statue d'Hadrien.

n° 14

REÇU POUR LA CONTRIBUTION À LA STATUE D'HADRIEN
Ostracon *O. Éléphantine* 114 – Éléphantine-Ouest – 19 oct. 128 ap. J.-C.

Triadelphos, fils de [...], percepteur. A payé à Biènchis, fils de Petorzmèthos, pour la statue, deux drachmes [soit] 2 dr. L'an 13 d'Hadrien notre maître, le 22 Phaôphi.

Manifestation de piété politique et honneur pour une cité, la participation à la construction d'une statue de l'Empereur est également une obligation, malgré la spontanéité qu'on voudrait y voir. Sur l'île Éléphantine, tous sont mobilisés pour apporter leur tribut.

III

LES ÉCHOS DE LA VIE DES JUIFS EN ÉGYPTE

Les deux chapitres qui précèdent ont certainement déçu l'historien en mal d'événements « historiques », car les papyrus ne donnent qu'une image affadie et indirecte des bouleversements qui ont agité la Méditerranée antique. Les deux chapitres qui suivent lui permettront de revenir sur cette déception. En effet, qu'il s'agisse de « la question juive » en Égypte ou de l'émergence du christianisme, les documents d'époque fournissent des pièces uniques.

En ce qui concerne les Juifs en Égypte, les papyrus et les ostraca permettent de suivre de manière assez précise leur présence, leurs activités, puis de prendre la mesure du drame qu'ont représenté les troubles de 39-41 et, surtout, la guerre juive de 117.

1. – LES JUIFS EN ÉGYPTE AVANT 41 AP. J.-C.

Les Juifs ont très tôt habité l'Égypte. Dans la Bible, la Genèse et l'Exode conservent le souvenir – certes très romancé – de leur installation sous Joseph et de leur exode sous Moïse, probablement fondé sur d'effectives pérégrinations. Les premières traces archéologiques de leur présence dans la vallée du Nil remontent au temps de Josias, au VIII[e] siècle av. J.-C. : il s'agit d'une petite

colonie militaire située sur l'île Éléphantine, au large de Syène (Assouan), avant la première cataracte. La vie religieuse s'organise autour d'un temple à YHW (et non, de façon surprenante, YHWH), qui se trouve sur l'île.

La minorité juive en Égypte prit véritablement de l'extension avec la conquête d'Alexandre. Désormais, la Judée et l'Égypte faisaient partie du même empire et les Juifs, déjà présents en Perse et en Syrie à cause des déportations successives consécutives à la prise de Jérusalem, s'installèrent sur les côtes du sud de la Méditerranée. La majorité d'entre eux se fixa à Alexandrie, mais certains choisirent de s'établir dans la *chôra*.

Si la majorité des Juifs étaient des petits boutiquiers ou des artisans d'Alexandrie, certains connurent un destin hors du commun, comme le fameux Dosithéôs dont on trouve la trace dans le papyrus suivant.

n° 15

L'INTÉGRATION JUIVE : DOSITHÉÔS, HAUT FONCTIONNAIRE

P. Gradenwitz 2 = *CPJud.* I, 127c – Hibeh – 224 av. J.-C.

Héraclide à Clitarque, salut. Pour la visite de Dosithéôs qui accompagne le roi, envoie, s'il te plaît, 5 oies gavées.

[Verso] La 23e année [de Ptolémée III], le 6 Phaménôth [21 avr. 224 av. J.-C.]. Héraclide à propos des contributions qui doivent être envoyées. À Clitarque.

Dosithéôs est né dans les années 270 av. J.-C. En 240, il occupe déjà le poste d'hypomnématographe (grand archiviste) de Ptolémée III et en 224, il voyage dans l'entourage du roi. Il doit avoir une position enviable, car il bénéficie d'une *xénia* particulière (*cf.* ***n° 8***). En outre, on ne mentionne pas son titre : il est tellement connu qu'on n'a pas besoin de le présenter. En 223, après avoir semble-t-il renié la religion de ses pères, le voilà prêtre éponyme du culte d'Alexandre [1], l'un des tout premiers personnages de l'Égypte. En 217, on le retrouve à la bataille de Raphia, où il sauve la vie de Ptolémée IV Philopatôr.

1. Voici l'un des témoignages : « Sous le règne de Ptolémée fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux Adelphes, la 25e année [de Ptolémée III], *le prêtre d'Alexandre et des dieux Adelphes et des dieux Évergètes étant Dosithéôs fils de Drimylos*, la canéphore d'Arsinoé Philadelphe étant Isidora fille d'Apollonios, la prêtresse d'Arsinoé Philopatôr étant Bérénice, fille de Pythangelos, *etc.* » (*CPJud.* I, 127e).

Tous les Juifs n'eurent pas une vie aussi extraordinaire : la plupart partageaient l'existence des Égyptiens, comme le prouve cet accord.

n° 16

L'INTÉGRATION JUIVE : ACCORD POUR UN ATELIER DE POTIER
BGU 1282 = *CPJud.* I, 46 – Le Village Syrien (Fayoum) – IIe-Ier siècle av. J.-C.

Sabbataïos fils d'Horus et son fils Dosas, potiers juifs du Village Syrien à Pétésouchos et ses fils Néphèros et Nechthanoupis, salut. Nous sommes d'accord pour partager avec vous l'atelier de poterie appartenant à Paous, fils de Sabbataïos, qui se trouve à Nilopolis à partir du 25 Tybi de la 7e année jusqu'au 30 Mésorè de la même année : 1/4 de ce qui m'appartient et 3/4 du quart de ce qui appartient à mon fils. Nous paierons en commun la taxe, chacun selon sa part. S'il y a des pertes ou des profits, ils seront communs et répartis. Nous ne pourrons pas quitter l'atelier de poterie avant la fin de l'année susmentionnée, et vous ne pourrez pas nous jeter hors de l'atelier. Si nous n'agissons pas comme il est écrit, nous paierons au trésor 40 dr. d'argent. Le contrat sera valable partout.

Écrit pour eux par Chaïrémon fils de Callicratès à leur demande, car ils ont déclaré ne pas connaître leurs lettres. *[2e main]* Sabaïdon fils de Nicôn est témoin. *[3e main]* Nicodrome fils de Philippe est témoin.

Il s'agit d'un arrangement entre deux potiers juifs et deux potiers égyptiens pour partager un atelier dans le Village Syrien, au sein du Fayoum. Le propriétaire de l'atelier semble juif. C'est peut-être le fils et le frère des deux. Les deux Juifs vivent en contact étroit avec les habitants de la région. D'ailleurs, Paous fils de Sabbataïos porte un nom égyptien alors que son père semble juif : nouvelle preuve d'intégration.

La coexistence ne semble pas avoir posé beaucoup de problèmes, et l'on a même retrouvé les synagogues et les bains rituels, dans lesquels les Juifs ont pu pratiquer leur religion. Alexandrie devient le siège d'un foyer de culture brillant. En particulier, les Juifs éditèrent et traduisirent à Alexandrie la première version grecque de la Bible, la version des Septante. Démétrios, un historien faisant le récit des rois de Judée, écrivit à Alexandrie son histoire, et certains livres tardifs de la Bible furent rédigés à Alexandrie.

Preuve de l'intégration des Juifs, les mariages mixtes semblent avoir existé, même avec les Grecs, comme le prouve la plainte d'Helladotè.

n° 17

UNE PLAINTE D'UNE FEMME CONTRE SON MARI

P. Enteuxeis 23 = *CPJud.* I, 128 – Magdola – 11 mai 218 av. J.-C.

Au roi Ptolémée salut. De la part d'Helladotè. Je suis lésée par Jonathas mon mari [...]. Ayant signé le contrat [...] de m'avoir pour femme selon la loi civique des Juifs, il veut à présent renoncer [à la vie commune et me demande une somme de] 100 drachmes ainsi que la maison, ne m'assure pas le nécessaire, me met à la porte [...] et me fait en permanence tout le tort possible.

C'est pourquoi, Sire, je te prie d'ordonner au stratège Diophanès d'écrire à [...] l'épistate du village de Samaria, pour qu'il ne permette pas [que cela continue] et d'envoyer Jonathas à Diophanès pour [qu'il le convainque de revenir sur ses intentions]. Ceci fait, [j'aurai obtenu justice grâce à toi]. Sois heureux !

[Verso] La 4e année [de Ptolémée IV], le 3 de Dios, le 27 de Phaménôth. Helladotè, fille de Philonide, à propos de la dot et de [...].

Helladotè, d'après son nom, semble être grecque, mais elle a épousé Jonathan « selon la loi civique des Juifs », qui permet à un homme de répudier sa femme. Or cette disposition s'oppose aux lois grecques qui reconnaissent l'égalité du mari et de la femme face au divorce et qui interdisent au mari de « jeter dehors » sa femme. Toutefois, Helladotè excipe de la Loi juive comme d'une loi civique : elle est rangée à côté des autres lois étrangères au droit grec que le Lagide respecte, au même titre que les lois égyptiennes, par exemple.

La présence d'une forte communauté juive en Égypte ne va cependant pas sans créer des frictions avec les indigènes et avec les Grecs. Aussi assiste-t-on à ce que l'on pourrait qualifier comme des « poussées d'anti-judaïsme ». Sans doute convient-il d'être extrêmement prudent. Comme nous l'ont appris les textes ***n° 5***, ***n° 6*** et ***n° 7***, les Égyptiens étaient naturellement méfiants envers les étrangers, non seulement à l'égard des Grecs, mais également vis-à-vis de ceux qui avaient le malheur de « ne pas être du coin ». Toutefois, les deux textes qui suivent montrent l'existence d'un sentiment spécifiquement anti-juif au sein de la population égyptienne.

n° 18

UNE MANIFESTATION D'ANTI-JUDAÏSME ?

SB 9564 = *P. IFAO* 104 [1] = *CPJud.* I, 141 – origine inconnue – Ier siècle av. J.-C.

> Héraclès au diœcète [ministre des finances] Ptolémée, mille bonjours et vœux de bonne santé. J'ai vu Jap [...] à Memphis pour le prêtre de Tebtynis, et je [lui ai demandé] d'écrire une lettre pour que je sache où il en est. Je t'en prie, tâche de voir comment il pourra échapper aux embûches et conduis-le par la main ; s'il a besoin de quoi que ce soit, agis comme tu le fais pour Artémisodore, et fais-moi le plaisir de fournir au prêtre le même logement. Tu sais bien que les Juifs leur donnent la nausée. Salue [...]ibas, Épiménès, Tryphonas [...] et prends soin de toi.

« Tu sais bien que les Juifs leur donnent la nausée » : l'expression est forte et évoque une animosité brutale. Pourtant, il convient d'être prudent. Rappelons les faits. Manifestement, Héraclès, malgré son patronyme païen, doit être juif ou proche des Juifs puisqu'il demande au diœcète, l'un des premiers personnages du royaume, de se préoccuper du logement d'un « prêtre de Tebtynis », qui est un prêtre juif. Ce diœcète doit être lui aussi l'ami des Juifs puisqu'il compte un certain Tryphonas dans ses connaissances, qui portait un nom assez répandu chez les Juifs. Le prêtre juif doit être de passage à Memphis ; il se rend peut-être au Temple de Léontopolis et semble ne pas être le bienvenu à Memphis.

Le contraire serait surprenant. Memphis n'était-elle pas l'une des capitales religieuses de l'Égypte ? Pour le prêtre d'une religion monothéiste, déclarant haut et fort que le polythéisme revenait à de l'idolâtrie, séjourner à Memphis se révélait une opération extrêmement périlleuse. En outre, il convient de ne pas surestimer l'expression d'Héraclès. Ce dernier a une grande culture littéraire et manie une forme d'ironie par exagération : « échapper aux embûches », « conduis-le par la main ». Le terme qu'il emploie, le verbe « vomir », est très courant dans la Septante, la version grecque de la Bible juive : sans doute manie-t-il l'hyperbole de manière plaisante.

Mais la conquête romaine met fin à une période relativement faste pour les Juifs. Juridiquement, d'abord, ils perdent leur

1. Nous travaillons à partir du texte et des suggestions de traduction de Roger RÉMONDON, « Les Antisémites de Memphis », *Chronique d'Égypte* 35 (n° 70), 1960, p. 244-261.

« exception culturelle » : alors que les Grecs ne conservent leur droit de cité que dans trois villes (puis quatre), les Juifs sont désormais assimilés aux Égyptiens.

2. – La première révolte (37-41)

Une grande animosité entre les communautés prend peu à peu corps. Elle éclate à la mort de Tibère en 37 ap. J.-C. Le préfet de l'époque était Aulus Avilius Flaccus, un bon administrateur qui avait le défaut d'être un ami personnel de l'empereur défunt : comment pouvait-il plaire à Caligula qui lui a succédé ? Pour se trouver des alliés, le voilà qui se rapproche des nationalistes alexandrins, farouchement anti-juifs. La crise latente éclate lors d'une visite du roi de Judée Agrippa Ier : pour le ridiculiser, les Alexandrins réalisent une parodie de visite royale avec un mendiant déguisé en roi. En même temps, Flaccus exige que l'on érige des statues de Caligula dans les synagogues. C'est l'insurrection.

Aux émeutes juives succèdent des contre-manifestations grecques, puis de nouvelles révoltes juives. En août 38, tous les Juifs sont dépouillés de leurs biens ; pour les reconnaître, on leur fait le test du porc et de la circoncision ; certains périssent même sur le bûcher, une sanction rarissime dans l'Antiquité, réservée aux crimes politiques. En octobre 38, Flaccus est exilé puis assassiné, tandis que le grand intellectuel Philon d'Alexandrie († 54) part dans une ambassade auprès de Caligula qu'il décrit dans sa *Legatio ad Gaium.*

Un sentiment anti-juif diffus gagne toutes les couches de la société ; pire, il se banalise, comme le prouve cette lettre d'un provincial à un ami alexandrin :

n° 19

Prends garde aux Juifs !

BGU 1079 = *CPJud.* II, 152 = *SP* 107 = *Olsson* 30 = *Wilck. Chrest.* 60 – Abusir el-Melek – 4 août 41 ap. J.-C.

Sarapion à notre cher Héraclide, salut ! Je t'ai envoyé deux autres lettres, l'une par Nédymos, l'autre par le porte-épée Cronios. En outre, j'ai reçu par l'Arabe ta lettre, je l'ai lue et elle m'a bouleversé. Suis Ptollarion pas à pas ! Peut-être qu'il pourra te tirer d'affaire. Dis-lui : « Moi, c'est moi, les autres, c'est les autres. Moi, je ne suis qu'un petit esclave. Pour un talent, je t'ai vendu ce que je

transportais : je ne sais pas ce que mon patron va faire de moi. Nous avons beaucoup de créanciers. Ne nous perturbe pas tant. » Pose-lui des questions tous les jours ; peut-être qu'il pourra avoir pitié de toi. Sinon, comme tout le monde, toi aussi, prends garde aux Juifs ! Mais suis-le et tu pourras t'arranger avec lui. Ou bien, grâce à Diodore, tu peux faire signer la *tabula* par l'intermédiaire de la femme du préfet. Si tu ne t'occupes que de tes affaires, tu n'auras rien à te reprocher. Mes meilleures salutations à Diodore. Porte-toi bien ! Mes salutations à Harpocration.

Première année de Tiberius Claudius *Cæsar Augustus Germanicus Imperator* [l'Empereur Claude] le 11 du mois de Caïsaréios.

[Verso] [Porte cette lettre] à Alexandrie, dans l'agora d'Auguste, à la boutique d'Héraclide, de la part de Sarapion, fils de [...], fils de Sosipatros.

Le contexte est extrêmement obscur. On peut simplement supposer qu'Héraclide a fait faire de mauvaises affaires à Ptollarion d'une manière ou d'une autre, et qu'il ne veut pas en porter la responsabilité. Son ami lui conseille donc ou bien de se faire pardonner par un travail de sape auprès de ce dernier, en ne cessant de lui demander de l'aide, ou bien de circonvenir la femme du préfet afin qu'elle intervienne auprès de son mari.

En revanche, la phrase contre les Juifs est claire : « comme tout le monde, toi aussi, prends garde aux Juifs ». Dans une ville sans cesse en ébullition, où les émeutes se succèdent, il est de notoriété publique qu'il faut se méfier des Juifs et éviter de se rendre dans les quartiers où ils habitent. Le plus tragique est que Sarapion énonce cette mise en garde au détour d'une phrase, comme une évidence.

Cette première révolte des Juifs fit long feu. Les agitateurs alexandrins sont exécutés et Claude, le nouvel empereur, fait paraître un édit qui exhorte au calme. Ce texte, très célèbre, apaisa les tensions.

n° 20

LETTRE DE CLAUDE AUX ALEXANDRINS

P. Lond. 1912 = *CPJud.* II, 153 = *Schubert* 60 = *SP* 212 – Philadelphie – 10 nov. 41 ap. J.-C.

< 1 > Lucius Æmilius Rectus déclare :

Puisque, en raison de son nombre, tout le peuple de la cité n'a pu être présent à la lecture de cette lettre très sacrée et très bénéfique pour la cité, j'ai estimé nécessaire de la publier afin que chacun de vous la lise, s'émerveille de la grandeur de notre dieu le *Cæsar* et que vous puissiez louer la bienveillance qu'il manifeste

envers notre cité. L'an 2e de Tiberius Claudius *Cæsar Augustus Germanicus Imperator*, le 14 du mois de Néos Sébastos.

< 2 > Tiberius Claudius *Cæsar Augustus Germanicus Imperator Pontifex Maximus*, détenteur de la Puissance Tribunitienne, consul désigné, à la cité d'Alexandrie, salut.

< 3 > Tiberius Claudius Barbillus, Apollonios fils d'Artémisodore, Chaïrémon fils de Léonidas, Marcus Julius Asclépiade, Gaius Julius Dionysios, Tiberius Claudius Phanias, Pasion fils de Potamon, Dionysios fils de Sabbion, Tiberius Claudius Archibios, Apollonios fils d'Ariston, Gaius Julius Apollonios, Hermaïscos fils d'Apollonios, vos ambassadeurs, m'ont présenté le décret en me parlant longuement de votre ville, attirant mon attention sur les bons sentiments que vous manifestez envers nous, et qui, depuis de longues années, soyez-en sûrs, sont conservés dans ma mémoire ; vous avez marqué votre *pietas* [fidélité] envers les Augustes à de nombreuses reprises, je le sais, et vous avez manifesté un extraordinaire empressement pour ma maison. Pour n'en citer que le dernier grand témoignage, un parmi tant d'autres : mon frère Germanicus Cæsar s'est adressé à vous dans une langue qui vous est familière. C'est pourquoi, j'ai agréé avec plaisir les honneurs que vous m'avez rendus, même si je n'y suis pas enclin.

< 4 > Aussi, en premier lieu, je vous laisse déclarer *augustus* [sacré] mon anniversaire, comme vous l'avez d'abord demandé, et je consens à ce que vous fassiez ériger partout des statues de moi et de ma famille : je vois que vous êtes empressés d'établir des rappels de votre *pietas* envers ma maison.

< 5 > Quant aux deux statues d'or, celle de la Pax Augusta Claudiana que je voulais refuser par peur de paraître odieux, elle sera érigée à Rome, comme mon cher Barbillus l'a suggéré et m'en a exhorté ; l'autre sera portée en procession chez vous les jours éponymes, ainsi que vous l'avez demandé, sur une chaise curule que vous ornerez à votre envie.

< 6 > Il serait sot d'accorder tant d'honneurs et de refuser la création d'une tribu Claudienne et la consécration d'un bois sacré selon la coutume égyptienne : cela aussi, je l'accorde.

< 7 > Si vous le voulez, érigez également une statue équestre de mon procurateur Vitrasius Pollio.

< 8 > Je vous autorise l'édification des quadriges que vous voulez placer à l'entrée de votre pays, l'un à Taposiris de Libye, l'autre au Phare d'Alexandrie, le troisième à Péluse d'Égypte.

< 9 > En revanche, je refuse la création d'un grand prêtre et d'un sanctuaire qui me soient consacrés : je ne veux pas paraître odieux à mes contemporains et j'estime que les temples et les autres édifices sacrés ont été attribués exclusivement aux seuls dieux dans tous les âges.

< 10 > En ce qui concerne les décisions que vous avez tâché de me faire prendre, je les connais : je confirme et garantis à tous ceux

qui ont été éphèbes avant le début de mon principat la citoyenneté alexandrine avec tous les droits et les bénéfices attachés à cette cité, à l'exception de ceux qui ont réussi à devenir éphèbes malgré leur origine servile. Je veux également confirmer tous les privilèges qui vous ont été accordés avant moi par mes préfets, les empereurs et les rois, comme le dieu Auguste les avait confirmés.

< 11 > Quant aux néôcores du temple d'Alexandrie, qui sont tirés au sort pour le dieu Auguste, je veux qu'ils soient tirés au sort de la même façon que ceux du dieu Auguste de Canope.

< 12 > Il me semble que vous avez bien fait de décider que les charges de la cité durent trois ans : vos magistrats se comporteront avec mesure le temps de leur charge, de peur qu'on les poursuive pour mauvaise gestion.

< 13 > En ce qui concerne le conseil que vous teniez au temps des anciens rois, je n'ai rien à en dire, mais vous savez que vous n'en aviez pas sous les empereurs avant moi... Puisque c'est une question nouvelle qui se pose pour la première fois devant moi, et qu'il n'est pas certain que ce conseil profite à la cité et à mes affaires, j'ai écrit à Æmilius Rectus d'enquêter et de me faire un rapport, pour savoir s'il faut constituer ce conseil, et, si oui, de quelle manière le faire.

< 14 > En ce qui concerne les troubles et les émeutes contre les Juifs – ou plutôt, s'il faut dire la vérité, la guerre –, je n'ai pas cherché à savoir précisément qui en était la cause, même si, au cours d'une confrontation, vos ambassadeurs ont beaucoup insisté sur ce point, et particulièrement Dionysios fils de Théôn : j'amoncelle en moi une fureur impitoyable contre ceux qui recommenceraient. Je vous fais donc savoir simplement que, si vous ne calmez pas cette fureur mutuelle odieuse et funeste, je serais forcé de vous montrer de quoi est capable un prince bienveillant quand il est saisi d'une juste colère. C'est pourquoi, une fois encore, je conjure les Alexandrins de se conduire avec douceur et bienveillance envers les Juifs qui vivent dans la même ville depuis si longtemps, de ne pas déshonorer ce qui fait traditionnellement partie du culte qu'ils rendent à leur dieu, et de les laisser observer leurs coutumes, comme ils le faisaient sous le dieu Auguste : je les ai confirmées après avoir reçu les deux parties.

< 15 > Quant aux Juifs, je leur ordonne fermement de ne pas chercher à obtenir plus qu'ils avaient avant, de ne plus m'envoyer une seconde ambassade, comme s'ils vivaient dans deux cités différentes, ce qui ne s'est jamais vu, ni de vous immiscer dans les jeux des gymnasiarques et des cosmètes : qu'ils profitent d'une abondance infinie de biens, en jouissant de la maison qu'ils habitent dans une cité étrangère. Qu'ils n'invitent plus ou ne fassent plus venir des Juifs de Syrie ou d'Égypte en leur faisant descendre le Nil : qu'ils ne me forcent pas à concevoir davantage de soupçons ! Sinon, je les châtierai par tous les moyens, comme s'ils propageaient une maladie dans le monde entier.

> < 16 > Mais si, en vous détournant de ces querelles, vous consentez à vivre ensemble avec douceur et bienveillance les uns pour les autres, moi, je montrerai, comme par le passé, une bienveillance pour la cité semblable à celle que l'on éprouve pour une maison qui nous vient des aïeux.
>
> < 17 > Mon ami Barbillus, je peux en témoigner, vous a toujours soutenus devant moi et il a mené pour vous le combat avec le plus grand zèle. Il en va de même de mon ami Tiberius Claudius Archibios. Portez-vous bien.

La lettre de Claude – qui suit l'introduction du préfet < 1 > – ne traite de la « question juive » qu'à la fin du texte. Elle commence par une belle manœuvre politique : Claude fait passer pour un grand élan de magnanimité d'agréer les honneurs que l'on tient à lui rendre, à la suite de son frère Germanicus (*cf.* ***n° 10***). Non seulement il consolide ainsi son pouvoir tout en se cantonnant dans une modération de bon aloi, et rappelle discrètement qui est le maître, avant d'employer dans la suite de la lettre le discours de la fermeté. Malgré sa répugnance déclarée, il accepte donc une fête pour son anniversaire, l'érection de statues < 4 >, l'établissement d'une procession d'une statue en or à sa gloire < 5 >, l'institution d'une tribu portant son nom et d'un bois sacré < 6 >, l'érection d'une statue équestre de son représentant < 7 > ainsi que l'édification de quadriges < 8 >. En revanche, il refuse explicitement de se faire diviniser de son vivant < 9 >, requête inspirée sans doute de la monarchie lagide mais qui aurait été odieux pour des Romains.

Ensuite, l'Empereur se préoccupe de questions politiques : il confirme des privilèges < 10-11 > et entérine des décisions municipales < 12-13 >.

Enfin, il en vient aux troubles avec les Juifs < 14-15 >. Cette fois-ci, le ton devient beaucoup plus ferme. Il commence par exhorter au calme en fulminant des menaces à peine voilées contre les fauteurs de troubles. Puis, se tournant vers les Juifs, il leur prêche l'apaisement en leur demandant de faire cesser les troubles dont ils sont responsables. En effet, si ce sont bien les Grecs d'Alexandrie qui ont allumé la guerre, les Juifs se sont « rattrapés » à l'annonce de la mort de Caligula en déclenchant une insurrection au Gymnase, le centre de l'hellénisme, et en faisant appel à des renforts venant de la *chôra* ou de la Palestine (alors située dans la province de Syrie). L'origine de cette agitation s'explique peut-être par la recommandation de l'Empereur de ne pas « s'immiscer » dans les jeux organisés par les Grecs. Certains Juifs très hellénisés s'étaient

sans doute frauduleusement mêlés à eux pour se prévaloir des mêmes honneurs, ce qui avait déclenché l'opposition des citoyens.

Les mots de l'Empereur sont durs, car il traite les Juifs d'étrangers et les compare à une maladie : en réalité, il ne fait que reprendre les termes d'une confrontation des ambassades qui a eu lieu devant lui et ne fait que rappeler la situation juridique des Juifs qui sont considérés comme des immigrés à Alexandrie.

La position du Prince est très équilibrée et cherche la conciliation. Pour éviter de nouveaux troubles, il renonce à rechercher les responsables et demande d'en revenir au *statu quo ante*. Son objectif réside avant tout dans le maintien de la paix : rien d'étonnant à ce qu'il accepte finalement d'ériger une statue de la Pax Augusta Claudiana dans le Forum !

La lettre de Claude eut le succès attendu. La paix allait durer plus d'un quart de siècle dans l'Empire, et près de 75 ans en Égypte. En effet, la catastrophique révolte de Palestine de 66-70, qui conduisit à une répression féroce et se solda par la destruction du Temple de Jérusalem, eut peu de retentissement sur la situation des Juifs d'Égypte. Alors que les Juifs de Judée étaient chassés de Jérusalem et tentaient de survivre à la catastrophe en expérimentant une vie sans Temple, les Juifs d'Égypte, accoutumés depuis longtemps au judaïsme des synagogues, ne connurent pas de changements radicaux. Ils durent simplement payer un nouvel impôt : Vespasien, estimant que l'impôt juif du didrachme destiné au Temple n'avait plus de raison d'être, décida de le maintenir à son propre profit. Il créa ainsi un impôt juif, versé à partir de Domitien dans un compte spécifique, le *fiscus judaïcus*.

n° 21

OSTRACON DE L'IMPÔT JUIF

O. Edfou 41 = *CPJud.* II, 162 – Edfou (Apollinopolis Magna) – 28 jan. 72 ap. J.-C.

Niger fils d'Antonius Rufus, pour le didrachme des Juifs la 4e année du règne de Vespasien, 8 drachmes 2 oboles. Le 3 Méchir.

Le didrachme du *Fiscus Judaïcus* était dû par tous les Juifs, homme ou femme, de 3 à 60/62 ans. En Égypte, deux drachmes valent huit drachmes deux oboles : Antonius Rufus paie en drachmes égyptiennes qui ne valaient pas les drachmes romaines ; et le montant du didrachme est passé entre-temps à deux deniers, soit huit drachmes.

En dépit de ces petites vexations pécuniaires, le désastre ne survint que quarante années plus tard. À partir de 115, sous le règne de Trajan, pour des raisons que l'on connaît mal, toutes les communautés juives s'embrasèrent, aussi bien en Judée qu'en Égypte. Une véritable guerre commence, dont les Juifs sortiront grands perdants.

En 115, peu après le Jour de l'An, Aline, une jeune mariée, écrit à son mari Apollonios qui occupe le poste de stratège. Résidant à Heptacomiè, près d'Hermoupolis, son mari – qu'elle appelle ici son frère sans qu'il soit évident que le couple est incestueux (même légalement, selon la vieille coutume égyptienne) – est dépêché à Memphis pour mater la révolte. Aline se ronge les sangs pour lui.

n° 22

Une épouse inquiète

P. Giss. 19 = *CPJud.* II, 436 – Hermoupolis – Août-Sept. 115.

Aline à Apollonios son frère, mille bonjours. Je suis terriblement inquiète pour toi à cause de ce qu'on dit de la situation et parce que tu m'as quittée si soudainement. Je n'ai plus envie ni de manger ni de boire, et je demeure éveillée, jour et nuit, avec un seul souci : ton salut. Seule la diligence de mon père me maintient en vie et le 1er jour de la nouvelle année, sur ton salut, je serais restée couchée sans manger, si mon père n'était venu me forcer. Je te supplie de prendre garde à toi et de ne pas t'engager dans le danger seul et sans garde. Fais comme le stratège d'ici, qui fait porter le fardeau à ses officiers... *[la suite est mutilée].*

L'inquiétude d'Aline n'a rien de feint : comme le prouve la lettre suivante, très mutilée, les Romains subissent de sanglants revers.

n° 23

Une défaite romaine

CPJud. II, 438 – Hermoupolis – 116/117

Le seul espoir et la seule attente restants résidaient dans l'ardeur de la masse des villageois de notre nome contre les Juifs impies ; mais à l'heure qu'il est, c'est le contraire qui s'est passé. En effet, le 20, les nôtres ont combattu, ont été battus et beaucoup d'entre eux ont été tués [...]. Cependant, nous venons d'apprendre la nouvelle que des hommes arrivent de [...] et qu'une autre légion de Rutilius est arrivée à Memphis le 22 et qu'elle est attendue.

Malgré les efforts du préfet d'Égypte, Marcus Rutilius, les Romains sont battus. Pourtant, les Juifs combattent sur deux fronts : non seulement ils luttent contre les Romains, mais ils subissent aussi les assauts des villageois – Égyptiens et Grecs – qui ont pris fait et cause contre eux.

Petit à petit, les défaites juives s'accumulent. Aphrodisios, l'un des serviteurs du stratège Apollonios rencontré dans le texte ***n° 22***, se fait l'écho de l'une d'entre elles : une bonne nouvelle pour Aline.

n° 24

Une victoire romaine

P. Giss. 27 = *CPJud.* II, 439 = *Wilck. Chrest.* 17 – Hermoupolis – 117

Aphrodisios à son cher Héracléios, salut. J'ai appris de gens arrivés aujourd'hui d'Ibiôn qu'ils ont fait route avec un esclave de notre maître Apollonios. Il venait de Memphis apporter la bonne nouvelle de la victoire et du succès. C'est pour cela que je t'envoie spécialement une lettre, afin que je puisse être sûr de la nouvelle, que je fête la victoire et fasse les offrandes aux dieux qui conviennent. S'il te plaît, informe-m'en rapidement, mon cher. Deux petits esclaves de l'Oasis ont été apportés au maître, l'un a quatre ans, l'autre trois [...]. Je fais des vœux pour ta santé, mon ami.

[Verso] À Héracléios, l'intendant (ἐπίτροπος) d'Apollonios.

Malgré les victoires romaines, la situation ne s'améliore pas pour la famille d'Aline. Eudaïmonis, sa mère, lui fait part de ses difficultés : portrait d'un pays en guerre civile.

n° 25

Eudaïmonis écrit à sa fille Aline

P. Brem. 63 = *CPJud.* II, 442 – Hermoupolis – 16 juill. 117 ap. J.-C.

Eudaïmonis à sa fille Aline, salut. Avant tout, je prie pour que tu accouches à terme et que l'on m'apprenne que c'est un fils. Le 29, tu es partie en remontant le Nil, et le lendemain j'ai commencé à tisser. J'ai enfin reçu la livraison du teinturier le 10 d'Épiph. Je travaille de concert avec tes esclaves, comme je peux. Je ne trouve pas des filles capables de travailler avec moi, car toutes travaillent avec leurs propres maîtresses. Nos gens ont fait le tour de la ville pour réclamer de plus gros salaires. Ta sœur Souerous a accouché. Téeus m'a écrit pour me dire sa gratitude envers toi : je sais ainsi, madame, que l'on suit mes instructions. Elle a quitté tous les siens pour te rejoindre. La petite te salue et elle fait bien ses devoirs. Sache que j'ai bien l'intention de laisser tomber le dieu, tant que je ne reverrai pas mon fils. Pourquoi m'as-tu envoyé 20 drachmes,

alors que je ne n'ai plus de plaisir ? J'ai déjà sous les yeux que je serais toute nue pendant l'hiver. *[2e main]* Porte-toi bien. Le 22 Épiph. *[Sur la marge gauche, de la 1re main]* La femme d'Eudémos est restée et je lui en sais gré. *[3e main]* À Aline, sa fille.

Eudaïmonis se montre une femme courageuse : malgré la guerre, elle veut continuer à travailler. Et cette femme d'un certain âge, sans doute d'une bonne famille – sa fille n'est-elle pas mariée à un stratège ? –, n'hésite pas à travailler de ses mains. Les ouvriers font en effet cruellement défaut et entendent profiter de la faiblesse des patrons pour obtenir de meilleures conditions : Eudaïmonis travaille comme elle peut avec les esclaves. Elle ne renonce pourtant pas à être élégante et se plaint de ne rien avoir à se mettre...

En dépit des doléances de la coquette, après deux ans de troubles, la défaite des Juifs est terrible : lorsque Hadrien monte sur le trône, la pacification du pays s'achève, mais les Juifs ont pratiquement disparu du pays. Leurs biens sont d'ailleurs confisqués comme le prouve la demande d'Aquilius Pollion.

n° 26

LA CONFISCATION DE BIENS JUIFS

P. Oxy. 1189 – Oxyrhynchos – vers 117/118 ap. J.-C.

(extraits)

Aquilius Pollion stratège de l'Héracléopolite à son cher Apollonios, stratège de l'Oxyrhynchite, salut. Je te prie de recevoir deux lettres que j'ai écrites, l'une à toi et l'autre à Sabinus, le stratège du Cynopolite, à propos de la liste des biens possédés par les Juifs ainsi que cette liste elle-même. Garde ta propre copie et transmets l'autre au Cynopolite.

[Verso] À Apollonios, stratège de l'Oxyrhynchite.

Le stratège d'Héracléopolis écrit à celui d'Oxyrhynchos et lui transmet la liste des biens saisis chez les Juifs. Ce faisant, il révèle leur situation : victimes des confiscations, les Juifs d'Égypte ont perdu toutes leurs possessions.

Pourquoi les Juifs d'Égypte se soulevèrent-ils ? Les rancœurs accumulées par la perte de leur citoyenneté ou la destruction du Temple et peut-être amplifiées par une agitation messianique ont souvent été mentionnées par les historiens, elles n'expliquent pas la folie de l'entreprise. Comment une minorité pouvait-elle espérer vaincre le maître de la Méditerranée, auquel, pour une

fois, s'étaient alliés les Grecs et les Égyptiens ? Leur rébellion était irréaliste. Elle fut aussi meurtrière : beaucoup de Juifs périrent, certains se fondirent dans la population égyptienne en abjurant leur judaïté, aucun ne retrouva l'existence brillante qu'il avait connue. Les registres du *fiscus judaïcus* sont accablants : à Edfou, on ne trouve plus d'ostraca mentionnant l'impôt juif après 117 ; il n'était pas aboli, il ne restait plus personne pour le payer. Cinquante ans après, à Caranis, une ville du Fayoum qui comptait plus d'un millier d'habitants, il n'y a plus qu'un Juif à s'acquitter de l'impôt juif. Les communautés juives s'effacent presque complètement de l'Égypte.

IV

L'ÉMERGENCE DU CHRISTIANISME EN ÉGYPTE

Les débuts du christianisme en Égypte furent modestes, et nous ne savons quasiment rien de l'introduction de la nouvelle religion dans le pays. La tradition attribue à Marc, l'auteur présumé de l'évangile, la fondation du patriarcat d'Alexandrie. Historiquement, rien ne permet d'être aussi affirmatif. Il est assuré, en revanche, que cette ville, curieuse de philosophie et de religion, a constitué un terreau favorable à la nouvelle religion ; elle a en tout cas procuré au christianisme égyptien ses premières troupes.

1. – Les débuts du christianisme en Égypte

Alors que les premiers écrits du christianisme – les lettres de saint Paul – datent de 50-57, il est assez probable que la première épître égyptienne soit celle de Barnabé [1] : la lettre proviendrait d'Alexandrie et aurait pour but de définir les rapports entre les Juifs et les chrétiens ; les chrétiens, affirme « Barnabé », doivent se comporter d'une façon compatible avec leurs privilèges sans renier l'ancienne alliance. Le premier document égyptien que

1. Martin B. Shukster & P. Richardson, « Barnabas, Nerva and the Yavnean Rabbis », *Journal of Theological Studies* 34, 1983, p. 31-55.

l'on suspecte avoir été écrit par un chrétien (puisqu'il fait mention d'un « Dieu » qui aime personnellement l'auteur de la lettre) est assez banal : les débuts papyrologiques du christianisme en Égypte sont finalement assez modestes.

n° 27

LE PREMIER DOCUMENT CHRÉTIEN D'ÉGYPTE

P. Mich. 482 = *Naldini* 1 – origine inconnue – 23 août 133

[le début fait défaut] et si tu veux quelque chose, écris-moi tout ce que tu veux. On tient en réserve ton petit capuchon jusqu'à aujourd'hui. Ils l'ont renvoyé encore une fois en Syrie et me l'ont apporté sans retard. Je fais des vœux pour ta santé.

[Je l'ai] chez moi. Péteus, qui écrit la lettre pour moi, te salue encore et encore, ainsi que ta femme, ta fille, ton cheval Bassos et [...] : c'est moi qui te le demande, mon frère. Si tu veux venir et m'emmener avec toi, fais-le : je te suivrai partout où tu m'emmèneras. Comme je t'aime, Dieu m'aimera. Je prie pour ta santé.

La 17e année de l'*Imperator Cæsar* Trajanus Hadrianus *Augustus* [Hadrien], le 30 Mésorè selon les Grecs. Et n'hésite pas à m'écrire des lettres, car je me réjouis toujours davantage, comme si tu étais venu. Depuis le jour où tu m'as envoyé une lettre, j'ai été sauf.

Écrite dans un grec très personnel qu'il n'a pas été toujours possible de rendre, cette lettre montre la touchante affection d'un inconnu pour son frère. Elle manifeste en particulier un lieu commun très particulier de l'épistolaire gréco-romain : la lettre comme substitut de la présence [1].

2. – L'ÉGLISE PERSÉCUTÉE

Revenons-en à l'histoire du christianisme en Égypte. Après ses discrets commencements, le christianisme égyptien entra de plain-pied dans l'histoire sous l'empereur Commode (v. 180) et surtout sous Septime Sévère. En 200-202, en effet, l'Empereur visita l'Orient. Au cours d'un séjour en Palestine, il défendit à ses sujets de se faire Juif et étendit les peines encourues aux chrétiens. Son courroux se renforça en arrivant en Égypte : il y rencontrait un christianisme déjà florissant, réuni en particulier autour du Didascalée, l'école fondée par Pantène, dans laquelle s'illustrait le grand théologien saint Clément d'Alexandrie. Il

1. Voir le dernier chapitre.

déclencha une persécution : de nombreux martyrs périrent, écorchés ou brûlés vifs.

Mais cette première persécution ne réussit pas à enrayer l'essor de la nouvelle religion. Une école florissante foisonnait à Alexandrie (l'école alexandrine), autour de saint Clément, derechef, et d'Origène (qui finit par être déclaré hérétique par un concile à Alexandrie en 231). Parallèlement, des écoles gnostiques, taxées plus tard d'hérétiques, naissaient autour de Basilide et de Valentin. Les règnes suivant celui de Septime Sévère, plus apaisés, permirent le renforcement du christianisme égyptien.

Ce n'est que sous l'empereur Dèce (249-251) que le christianisme égyptien retrouva la voie de la persécution. Pour reconnaître les chrétiens, le *Cæsar* avait eu une idée « brillante » : puisqu'ils abhorraient le culte impérial et prenaient les dieux de Rome – et particulièrement les empereurs – pour des faux dieux, qu'on fasse sacrifier toute la population ! Ceux qui acceptaient de brûler quelques grains d'encens devant une statue recevraient un certificat, les autres seraient persécutés. Un édit spécifique ordonna donc de sacrifier aux dieux en présence de toute la population. Ceux qui acceptaient recevaient ainsi un certificat (*libellus*) et devenaient des *libellatici*.

n° 28

Libelle de la persécution de Dèce

P. Mich. 157 = *SB* 6824 – Théadelphie – 17 juin 250 ap. J.-C.

À ceux en charge des sacrifices, de la part d'Aurelius Sakis du village Théoxénis, avec ses enfants Aïon et Hèras, de passage dans le village de Théadelphie. Ayant toujours sacrifié aux dieux, maintenant également, en ta présence et selon les prescriptions [du décret], nous avons sacrifié, versé des libations et goûté les offrandes, et nous vous demandons de le certifier pour nous. Soyez parfaitement heureux.

[2e main] Nous, Aurelius Serenus et Aurelius Hermas, vous avons vu sacrifier.

[1re main] La 1re année de l'*Imperator Cæsar* Gaius Messius Quintus Trajanus Decius *Pius Felix* Augustus [Dèce], le 23 Paÿni [17 juin 250].

n° 29

Autre libelle de la persécution de Dèce

P. Mich. 158 = *SB* 6825 – Théadelphie – 21 juin 250 ap. J.-C.

À ceux en charge des sacrifices du village de Théadelphie, de la part d'Aurelia Bellias, fille de Pétères, et sa fille Capinis. Ayant toujours sacrifié aux dieux, maintenant également, en ta présence et

selon les prescriptions, j'ai sacrifié, versé des libations et goûté les offrandes, et je te demande de le certifier pour nous. Soyez parfaitement heureux.

[2e main] Nous, Aurelius Serenus et Aurelius Hermas, vous avons vu sacrifier.

[3e main] Moi, Hermas, le certifie.

[1re main] La 1re année de l'*Imperator Cæsar* Gaius Messius Quintus Trajanus Decius *Pius Felix* Augustus [Dèce], le 27 Paÿni [21 juin 250].

Comme on peut le voir, les deux papyrus adoptent une forme répétitive ; en outre, ils prouvent que la prescription concerne également des femmes. Le sacrifice se déroulait devant une commission (décrit dans saint Cyprien, *Epistula* 43, 4) qui comprenait le maire, le scribe du village (*cf.* chapitre VI) et cinq notables désignés par le responsable du nome sur proposition du maire.

Après Dèce, les persécutions se poursuivirent sous Valérien (253-260), Gallien (260-268) et surtout Dioclétien (285-305) : elles ne finirent véritablement que sous Constantin et font partie de la « légende dorée » de l'Église. Pourtant, n'allons pas nous représenter de sauvages expéditions ou des chrétiens jetés quotidiennement dans l'arène : les documents du Fayoum nous montrent un visage plus humain de cette persécution, qui confine davantage à la tracasserie administrative qu'à la répression aveugle.

n° 30

« Persécution » ou « tracasseries » ?

P. Oxy. 2601 = *Schubert* 27 = *Naldini* 35 – Oxyrhynchos – début du IVe s. ap. J.-C.

Coprès à sa sœur Sarapias, mille bonjours.

Avant tout, je prie pour ton parfait bien-être devant le Seigneur Dieu. Je veux que tu saches que nous sommes arrivés le 11, qu'on nous a fait savoir que nos compagnons sont contraints de faire un sacrifice, que j'ai fait une procuration à mon frère, et que jusqu'à aujourd'hui nous n'avons rien fait ; nous avons donné des instructions à un avocat le 12, car l'affaire des aroures passe devant le tribunal le 14. Si nous faisons quelque chose, je te l'écris.

Je ne t'ai rien envoyé car j'ai trouvé Théodore qui va venir en personne : je t'enverrai rapidement quelque chose par quelqu'un d'autre. Écris-moi à propos de la santé de tous et comment va Maximina *[écrit sur la marge]* et Asena et s'il est possible que tu viennes avec ta mère *[écrit au verso]* pour qu'on soigne son leucome : j'en ai vu d'autres être guéris. Je fais des vœux pour ta santé. Salue tous les nôtres, chacun par leur nom.

[Toujours au verso] À remettre à ma sœur de la part de Coprès. *[les deux lettres grecques, un koppa et un thêta, représentent la somme des lettres du mot « Amen »].*

Mauvaise surprise pour Coprès : avant de pouvoir régler son différend agricole, lui, qui est chrétien comme le prouve le cryptogramme *koppa*[1]*-thêta,* doit sacrifier aux idoles avant de pouvoir passer en justice. À vrai dire, Coprès ne prend pas les choses au tragique : le ton de sa lettre paraît plutôt serein, il ne cède pas à la panique. Peut-être espère-t-il pouvoir s'arranger avec les officiels ? À moins qu'il n'accepte une petite entorse à sa conduite ?

Toujours est-il que ce texte nous montre que la persécution ne fut pas en tout temps et en tout lieu d'une égale brutalité : elle passa souvent par des vexations et des chicanes, certes injustifiables, mais, à tout prendre, plus clémentes que les épouvantables chroniques de la *Légende dorée.* La véritable persécution viendra quelques années plus tard, sous le *Cæsar* Maximin Daïa.

Moins passionnante que la lettre précédente, mais plus célèbre, voici la lettre de Psénosiris à Apollon :

n° 31

L'ARRIVÉE D'UNE EXILÉE

P. Grenf. II, 73 = *P. Lond.* 713 = *Hengstl* 63 = *Deißmann* 22 = *Naldini* 21 = *Ghedini* 11 = *Wilck. Chrest.* 127 – Kysis – v. 280/300 ap. J.-C.

Le prêtre Psénosiris au prêtre Apollon, son cher frère dans le Seigneur, salut. Avant tout, je te salue beaucoup, ainsi que tous les frères en Dieu qui sont auprès de toi. Je veux que tu saches, mon frère, que les fossoyeurs ont envoyé ici dans l'intérieur (de l'oasis), [ou « jusqu'à moi »], Politikè, qui a été envoyée par le préfet dans l'oasis. Je l'ai immédiatement livrée à la garde des meilleurs et des plus fidèles de ces fossoyeurs, jusqu'à l'arrivée de son fils Nilos. Et lorsqu'il viendra, avec l'aide de Dieu, il te témoignera ses actes. Fais-moi également savoir ce que tu veux, pour que je puisse le faire immédiatement. Je fais des vœux pour ta santé en Dieu.

[Verso] Au prêtre Apollon, de la part de Psénosiris, prêtre dans le Seigneur.

Ce papyrus du British Museum est plus connu par les polémiques qu'il a soulevées que par son intérêt véritable. Il mit en effet aux prises les papyrologues et les historiens de l'Église

1. Le Koppa est une ancienne lettre supplantée par le Kappa mais utilisée pour la numérotation.

les plus célèbres du début du xx[e] siècle. Grenfell et Hunt, Deißmann [1], Harnack [2] ainsi que Crönert [3] se disputèrent son interprétation. En effet, selon Deißmann, Politikè, une chrétienne, fut internée par le préfet dans la Grande Oasis. Pour lui, ce texte prouverait l'existence de déportation de chrétiens. Qui est cette Politikè ? Deißmann ne répond pas. Est-elle morte (comme le prouverait l'allusion aux fossoyeurs) ou vivante ? S'appelle-t-elle vraiment Politikè, ou le terme désigne-t-il une citoyenne d'Alexandrie ou une condamnée politique ? À moins, comme le soutiennent Grenfell et Hunt [4], qu'il s'agisse au contraire d'une prostituée ! Politikè a en effet ce sens dans le grec byzantin (analogue à l'expression française « femme publique [5] »)... Les questions, en réalité, sont nombreuses et l'on ne saurait trancher avec certitude sur ces déportations. On peut simplement affirmer que dès la fin du III[e] siècle, le christianisme tisse des liens jusque dans des endroits aussi perdus que la Grande Oasis et possède un fort réseau de solidarité.

3. – La vigueur du christianisme d'Égypte

Au cours de la persécution, un certain Paul de Thèbes s'enfuit au désert. Il n'en revint jamais et vécut près de soixante-dix ans en solitaire. Ce faisant, il donnait le coup d'envoi d'une nouvelle pratique, l'érémitisme, qui connut une grande faveur dans le siècle suivant. Les Pères du Désert furent nombreux, très vénérés et ont laissé des écrits lus jusqu'à aujourd'hui, surtout dans l'Église orthodoxe. Leurs successeurs, réunis en communautés – les premières furent organisées autour de saint Antoine et de saint Pacôme –, donnèrent naissance à la vie monastique.

Saint Antoine, peut-être le plus vénéré de tous ces solitaires,

1. Adolf Deissmann, *Licht vom Osten*, Tübingen, Mohr-Siebeck, 1908, n° 22.
2. Adolf von Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den drei Jahrhunderten*, vol. 2, Leipzig, Hinrichs, 41924, p. 717.
3. W. Crönert *in Raccolta di scritti in onore di G. Lumbroso*, Milano, 1925, p. 514 *sqq.*
4. B.P. Grenfell & A.S. Hunt (éd.), *New Classical Fragments and Other Greek and Latin Papyri*, Oxford, 1897, p. 116.
5. Johannes Diethart & Ewald Kislinger, « Papyrologisches zur Prostitution im byzantinischen Ägypten », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 41, 1991, p. 15-24.

est tenu pour le père du monachisme. Un fragment d'une lettre de lui a été conservé dans les papyrus : s'il n'existe aucune assurance qu'elle soit de la main même de l'illustre abbé – la tradition veut qu'il écrivait en copte –, elle semble une traduction fidèle de l'original [1].

n° 32

FRAGMENT D'UNE LETTRE DE SAINT ANTOINE

P. Lond. 1658 = *Naldini* 42 = *Ghedini* 19 – origine inconnue – IVe siècle ap. J.-C.

À mon fils d'éternelle mémoire, Ammon, de la part d'Antoine, salut en Dieu.

Grâce soit rendue au Maître de tout de nous avoir donné l'occasion d'évoquer comme il convient ta piété incomparable, mon bien-aimé fils, car, en vérité, je fais sans cesse mémoire de toi, même si tu es loin. En effet, qui donc parmi les hommes n'aurait le désir de s'entretenir avec toi, dont je loue la piété même par une lettre *[la suite manque]*.

[Verso] À mon fils d'éternelle mémoire, Ammon.

Le début de cette lettre, qui tresse les louanges d'un des fils spirituels d'Antoine (pour mieux ensuite le reprendre ou pour lui servir d'introduction ?), contient les traits caractéristiques d'un style chrétien inspiré de saint Paul et de réminiscences bibliques. Il débute, comme une lettre de l'apôtre, par une action de grâce et il utilise le thème de la mémoire comme dans les lettres de Paul (*cf. Épître aux Romains* 1, 9 ; *Première Épître aux Thessaloniciens* 1, 3 ; *Épître à Philémon* 4). L'expression « Maître de tout » rappelle une expression de saint Clément de Rome (*Première Épître aux Corinthiens* 8, 2). Voilà une lettre bien écrite, un rien pompeuse, qui annonce le style de l'époque byzantine.

On retrouve les mêmes appels à la solidarité dans les nombreux billets de recommandation : ils témoignent à la fois d'une pratique ancienne de l'Église, l'hospitalité envers les frères chrétiens – que l'on trouve dès l'institution de l'Église –, mais également du développement d'une hiérarchie et d'une structure ecclésiale de mieux en mieux constituées.

1. G. GHEDINI, « Una lettera autografa di S. Antonio abbate ? », *La Scuola Cattolica* 48, 1920, p. 247*sqq.*

n° 33

UN BILLET DE RECOMMANDATION

P. Alex. 29 = *Naldini* 19 – origine inconnue – IIIe siècle

Réjouis-toi dans le Seigneur, mon cher frère [...] Maxime, [...] te salue. Reçois dans la paix notre frère Diphile qui vient à toi. À travers lui, moi et ceux qui sont avec moi vous saluons, toi et ceux qui sont avec toi. Je souhaite que tu ailles bien, mon cher frère dans le Seigneur.

n° 34

UN AUTRE BILLET DE RECOMMANDATION

PSI 1041 = *Naldini* 29 – Oxyrhynchos – IIIe-IVe s. ap. J.-C.

Réjouis-toi dans le Seigneur, mon cher frère Paul, Sotas te salue. Reçois comme il convient nos frères Héron, Horion, Philadephe, Pekysis, Naarous, catéchumène participant [à la messe] et Léon, catéchumène qui en est au début de l'Évangile. À travers eux, moi et ceux qui sont avec moi vous saluons, toi et ceux qui sont avec toi. Je souhaite que tu ailles bien, mon cher frère dans le Seigneur.

Comme on peut le constater, les deux billets adoptent le même formulaire, trace d'une organisation générale de l'Église. Le second billet paraît plus intéressant que le premier, car il donne une idée de l'initiation chrétienne (le catéchuménat). Il existe manifestement plusieurs degrés d'initiation : on distingue ceux qui assistent à la messe (sans doute sans y communier) et les néophytes, ceux qui n'en sont qu'au début de l'Évangile chrétien.

Malgré la persécution, le patriarcat d'Alexandrie fleurissait. La preuve de sa vigueur réside dans le développement de voies différentes de celle de la « Grande Église », que les autorités de cette dernière s'empressèrent de taxer d'hérésie. Parmi elles, on mentionnera spécialement les lettres des manichéistes.

Le manichéisme, mieux connu depuis qu'on a découvert une bibliothèque dévolue aux écrits gnostiques à Nag Hammadi, fait partie des gnoses. Il s'agit autrement dit d'une forme hérétique du christianisme qui postule que la connaissance seule assure la rédemption aux fidèles. Défini à son départ par le Perse Mani (v. 216-275), le manichéisme postule deux principes à l'origine du monde : le principe bon, qui réside dans le Lieu de Lumière, environné de l'Intelligence, la Pensée, la Réflexion, l'Intention, le Raisonnement, et un principe mauvais, qui demeure dans la Terre de Ténèbres, entourée de cinq « éons » (des mondes), la Fumée, le Feu, le Vent, l'Eau, les Ténèbres. Un jour, la Ténèbre

monta à l'assaut de la Lumière, qui, pour se défendre, créa l'homme primitif. Hélas, le mal s'en empara et engloba dans les ténèbres la parcelle de lumière qui l'animait : désormais, l'âme, cette parcelle emprisonnée dans la matière, souffre et se languit de la lumière. La Lumière envoya alors des messagers pour délivrer le monde de sa prison terrestre : pour accomplir sa mission, il lui suffit de révéler aux hommes leur vraie nature. Par la connaissance, la *gnose*, elle arrachera les hommes de leur état, les conduira sur les voies de l'ascèse et les fera remonter à la lumière.

n° 35

UNE LETTRE MANICHÉISTE

P. Harris 107 = *Naldini* 5 – prov. inconnue – v. 300 ap. J.-C.

À ma mère très honorée Maria, de Besas, mille bonjours en Dieu. Avant tout, je prie le Père, Dieu de la Vérité, et l'Esprit Paraclet de te préserver en âme, en corps et en esprit : pour le corps, santé, pour l'esprit, joie, et pour l'âme, vie éternelle. Et toi, si tu trouves quelqu'un qui vient chez moi, n'hésite pas à m'écrire à propos de ta santé, afin que je puisse l'entendre et m'en réjouir. N'oublie pas de m'envoyer le manteau pour la fête de Pâques, et envoie-moi mon frère. Salue mon père et mes frères. Je fais des vœux pour ta santé pour de nombreuses années.

Cette lettre n'est pas d'un tracé sûr : Maria vient juste d'apprendre à écrire et elle en profite pour demander des nouvelles à sa mère. On trouve dans sa lettre de nombreuses allusions au manichéisme. Ainsi *le Père de la vérité* : la formule se retrouve dans les écrits manichéens et désigne la Lumière. Ainsi également *l'Esprit Paraclet* (« défenseur ») qui désigne l'esprit de connaissance envoyé par la Lumière pour aider les hommes dans leur chemin vers elle ; Mani, le créateur de cette doctrine, lui fut largement assimilé. La mention de Pâques soulève une légère difficulté : les manichéistes célébraient-ils cette fête [1] ?

n° 36

UNE AUTRE LETTRE MANICHÉISTE

P. Kellis Gr. 63 – Kellis – début du IVe siècle

À messeigneurs mes très désirés et très aimés fils Pausanios et Pisistrate [de la part de X], salut en Dieu. Puisque votre réputation

1. Ian GARDNER & Alanna NOBBS & Malcom CHOAT, « P. Harris 107 : Is this another Greek Manichaean Letter ? », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 131, 2000, p. 118-124.

> est grande et sans limites dans nos pensées et sur nos lèvres, je veux, par cette lettre, la manifester au mieux et même l'étendre : en effet, c'est l'esprit le plus sincère envers vous qui l'a écrite et en a témoigné. Et donc, sachant que cette lettre vous réjouira plutôt, nous nous hâtons en conséquence d'en faire usage et à envoyer aux [...] l'exposé des sentiments divinement engendrés que nous portons en nous envers votre propre piété. Car nous nous sommes réjouis et félicités de recevoir à la fois les preuves de votre sympathie envers nous et vos lettres qui nous étaient agréables. Je veux dire [...] et désormais, nous jouirons des quelques fruits de l'esprit ; nous jouirons ensuite des fruits de l'esprit des pieux [...], bien entendu. Et rempli des deux, nous allons élever toute louange envers votre âme pleine de lumière, autant qu'il nous sera possible. Car seul notre Seigneur le Paraclet est capable de vous louer autant que vous le méritez et de vous récompenser au moment approprié. Nous avons reçu le panier et nous l'agréons en vertu de votre très pieuse prévenance. Nous avons donné au Seigneur [...] ryllos ce qui lui était destiné. Nous avons aussi reçu le [...]. Puissiez-vous continuer à nous aider, comme nous en formons le vœu.

Il s'agit manifestement d'une lettre de recommandation. On y retrouve des sentiments manichéens qui s'expriment par l'expression du *Seigneur Paraclet*. Mani se disait avoir été directement inspiré par cet esprit et a finalement été confondu avec lui, alors que la tradition chrétienne a plutôt tendance à assimiler le Christ au Paraclet. De même, l'allusion à l'âme lumineuse fait écho aux enseignements manichéens qui veulent qu'une parcelle du divin ait été emprisonnée dans la matière. Réveillée par l'esprit lumineux transmis par l'enseignement manichéiste, elle gravira les échelles qui la séparent de cette matière et atteindra la divinité dont elle est issue. La lettre révèle que l'Église manichéiste a une certaine extension et que des recommandations sont habituelles pour aller de communauté en communauté.

Outre les gnostiques, le patriarcat d'Alexandrie connut d'autres hérésies, comme celle d'Arius, qui voyait dans le Christ un prophète divinisé, et non Dieu lui-même, et vit naître leurs plus farouches combattants comme saint Athanase d'Alexandrie et saint Cyrille d'Alexandrie.

Les chrétiens s'établirent dans les temples égyptiens transformés en églises, ce qui permit leur survie. Bien peu furent en effet détruits ; on se contentait de badigeonner les temples, de casser des statues et de graver quelques croix, comme à Tentyris (Denderah), Syène (Louqsor), Apollonopolis Magna (Edfou), Philæ...

Bientôt les chrétiens jouirent d'une grande influence, y compris sur la hiérarchie, comme le prouve la lettre (très souvent citée) de Kaor, prêtre d'Hermoupolis.

n° 37

LE PRÊTRE KAOR PLAIDE POUR LE SOLDAT PAUL

P. Lond. 417 = *Wilck. Chrest.* 129 = *P. Abinn.* 32 = *SP* 161 = *Tibiletti* 24 = *Naldini* 40 = *Deißmann* 24 – Philadelphie – 346 ap. J.-C.

À mon Seigneur et bien-aimé frère Abinnaios, le *præpositus*, salut de la part de Kaor, « pape » d'Hermoupolis. Je salue beaucoup tes enfants. Je veux te parler du soldat Paul, de sa fuite : pardonne-lui cela pour cette fois. Je n'ai en effet pas le temps de venir chez toi aujourd'hui. S'il n'obéit toujours pas, il tombera dans tes mains une autre fois. Je te souhaite une bonne santé pour de nombreuses années, mon Seigneur et frère.

Même jusque dans les confins de l'Empire – à Philadelphie – le prêtre d'une obscure cité, Hermoupolis, se permet d'intervenir dans les affaires internes de l'armée. Se nommant lui-même « pape » – ce terme de respect présent dès Homère ne sera pas réservé au seul évêque de Rome avant Grégoire VII et il est présent avec une accentuation différente (παπᾶς au lieu de πάπας) dans le sens de « prêtre » jusqu'au grec moderne –, Kaor fait appel à l'indulgence d'un haut gradé de l'armée romaine, Abinnaios, lui-même chrétien. Il plaide la cause du soldat Paul qui a déserté : c'est la première fois, plaide-t-il avec une certaine naïveté, et la prochaine fois, on le punira… De *religio illicita*, le christianisme sera passé promptement au statut de religion liée au pouvoir.

DEUXIÈME PARTIE

Les voix du pouvoir et de l'administration

Parmi la masse des documents que conserve l'Égypte romaine, les témoignages administratifs comptent parmi les plus nombreux. Comptes, déclarations d'impôts, reçus divers ont la part belle dans les papyrus ! Cette accumulation d'actes apparemment identiques peut donner une idée assez fausse d'uniformité. Qu'est-ce qui ressemble plus à un reçu de paiement de taxe qu'un autre reçu de paiement de taxe ? On aurait ainsi l'impression que, des Lagides aux Romains, l'Égypte n'aurait pas changé et que tous les Égyptiens avaient une seule activité.

Pour donner une idée de la variété des situations et des occupations, voici plusieurs portraits issus d'archives bien constituées : quoi de plus parlant que la vie de personnages dissemblables ? Leurs problèmes et leurs labeurs valent bien de longs discours techniques sur l'administration grecque et romaine. Tout d'abord, nous rencontrons Zénon, l'intendant d'un gros propriétaire grec au temps de Ptolémée II. Puis, nous faisons la connaissance de Menchès, le modeste scribe de village d'un petit bourg du Fayoum sous la monarchie lagide tardive. Perdons-nous ensuite dans les papiers de la famille de Castor : divorces,

héritages, taxes nous renseigneront sur la vie au temps des Romains. Les visages qui suivront, le stratège, le cosmète, le fuyard, paraîtront certes autonomes, mais ils achèveront de compléter le tableau de l'administration de l'Égypte sous les Romains. Enfin, le paysage ne serait pas entier sans la présence des fameux militaires romains : Terentianus et les soldats en garnison à Mons Claudianus diront les heurs et malheurs de la légion.

V

ZÉNON, UN COLON GREC EN ÉGYPTE

Le corpus des archives de Zénon est sans doute l'un des plus importants de la papyrologie grecque. Découverts par des fouilleurs clandestins avant la Première Guerre mondiale, les papyrus de Zénon connurent une notoriété considérable. Par leur célébrité, ils méritent une mention dans cette anthologie.

Zénon est particulièrement représentatif de ces Grecs bien décidés à mettre en valeur à leur profit la terre d'Égypte qu'ils considéraient comme une colonie. Né à Caunos (aujourd'hui Dalian), un petit port de l'Asie Mineure situé face à l'île de Rhodes, il part faire fortune en Égypte. En 261 av. J.-C., il est au service d'Apollonios, qui vient d'être nommé diœcète, c'est-à-dire ministre des Finances, de Ptolémée II Philadelphe. Il aura successivement trois activités : de 261 à 258 av. J.-C., il arpente la Syrie et la Phénicie pour renseigner son maître (la « deuxième guerre de Syrie » venait de commencer) ; de 258 à 256, il accompagne Apollonios à travers les nomes ; de 256 à 248, il est enfin chargé de superviser la mise en valeur de la *dôréa*, le domaine de 10 000 aroures (2 756 ha) que Ptolémée II a prêté à son ministre près de la nouvelle ville qu'il a fondée – pour le remercier ? après des enchères ? –, Philadelphie. En 248 av. J.-C., suffisamment enrichi par son poste, Zénon quitte Apollonios et gère sa fortune de concert avec son frère Épharmostos. Ce dernier

meurt en 243 av. J.-C., au moment où on liquide la *dôréa* : le « don » n'avait qu'un temps et n'était lié qu'à la personne du ministre, qui venait sans doute de disparaître. Le dernier papyrus connu relatif à Zénon date de 229 av. J.-C.

1. – Les voyages hors d'Égypte

Voici Zénon au cours de ses tournées d'inspection en Syrie et en Palestine. Que fait-il exactement ? Il représente son maître le diœcète. Celui-ci possède un rôle très important sous les Lagides puisqu'il se chargeait non seulement du Trésor royal, mais aussi, par extension, des recettes, des dépenses, des impôts... Aussi voit-on Zénon porter du courrier confidentiel, surveiller les abus, informer son maître de la situation financière de ces contrées qu'accable la guerre. Il provoque certains jaloux à user de délation. Ainsi cette lettre qui parle de malversations assez peu engageantes.

n° 38

Une dénonciation à Zénon

PSI 406 – Philadelphie – 260-250 av. J.-C.

Mémoire à Zénon de la part d'Héraclide le roulier, au sujet des menées de Drimylos et Dionysios. Après avoir utilisé [*sic !*] sa petite esclave, ce dernier l'a louée à l'*orophylax* [garde du désert]. Ils lui ont fourni le nécessaire si par hasard elle se parait pour sortir. Elle vit aux Sources, chez l'*orophylax*. Ils en ont enlevé une autre chez les Ammonites et l'ont vendue à Ptolémaïs. C'est déjà la quatrième prostituée sacrée qu'il fait descendre jusqu'à Joppé. Il est parti ensuite pour le Hauran en emmenant une femme esclave [mot à mot « un corps femelle »] et il en a reçu 150 dr. Puis, en revenant de là-bas, il a frayé avec les Nabatéens. Le bruit en ayant couru, on l'a jeté sept jours en prison les fers aux pieds. Quant à Drimylos, il a acheté une petite esclave pour 300 dr. Ils partaient tous les jours en promenade et s'en félicitaient ouvertement. Pendant qu'ils étaient ainsi occupés, non seulement ils n'avaient plus les bêtes à l'esprit, mais en plus Drimylos faisait chauffer deux chaudrons d'eau par jour pour son amante. Enfin il a vendu l'ânesse et le petit onagre. Il y a des témoins de ça. Et pour le reste, si tu m'interroges, tu découvriras toute la vérité.

Profitant des troubles de la guerre, Drimylos et Dionysios ont monté un petit commerce de traite de femmes. Ils vont les chercher

parmi les peuples de Palestine : à Joppé (Jaffa, près de l'actuelle Tel-Aviv), le sanctuaire cananéen qui semblait encore pratiquer la prostitution sacrée, chez les Ammonites... Ensuite, ils les font remonter vers le nord, à Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), au Val des Sources dans le Sud-Liban, dans le Hauran, même vers l'actuelle Jordanie, chez les Nabatéens (les futurs bâtisseurs de Pétra). Il faut dire qu'ils ont un métier propre aux longs parcours puisqu'ils s'occupent des attelages royaux chargés du transport du ravitaillement de la côte vers l'intérieur des terres. Dionysios semble avoir été puni : sans doute davantage de s'être rapproché des Nabatéens, que les Lagides soupçonnaient d'intelligence avec les Séleucides, que de ce honteux commerce.

La fin du mémoire est d'ailleurs accablante : le grief d'Héraclide ne porte pas sur le fait qu'on prostitue de jeunes esclaves, mais plutôt qu'on néglige les animaux et qu'on gaspille l'argent royal à prendre des bains !

Heureusement, Zénon n'a pas toujours à s'occuper d'aussi nauséabondes affaires. Mêlant ses fonctions officielles et les intérêts privés de son maître, il l'informe également de la prospérité de ses domaines, à l'instar de Glaukias, qui fait partie de l'équipe de Zénon :

n° 39

LES VIGNES D'APOLLONIOS SE PORTENT BIEN

P. Lond. 1948 – Philadelphie – 257 av. J.-C.

Glaukias à Apollonios, salut ! En ce qui concerne ce que Nicanor et Antiochos m'ont commandé de rapporter, nous le rapportons. Pour le reste, nous te le rapportons. Dès mon arrivée à Baitanata, j'ai pris avec moi Mélas et nous sommes allés voir les plantations et tout le reste. J'estime que l'avancée des travaux est satisfaisante. Il m'a dit que la vigne compte 80 000 pieds. Il a aussi équipé une citerne et une habitation convenable. Il m'a fait goûter le vin et je n'ai pu discerner s'il venait de Chios ou de la région. Considère-toi donc, s'il te plaît, comme un homme heureux en tout. Porte-toi bien. La 29e année [de Ptolémée II], le 7 Xandicos [9 mai 257].

Au nord d'Israël, sur les montagnes du Liban, Apollonios possède une vigne dont il a chargé Mélas de s'occuper. Visiblement, il a fait un bon choix car le vin produit semble être excellent, au point de pouvoir surpasser le vin grec ! Isaïe, trois siècles auparavant, se faisait l'écho de semblables espérances : « Mon bien-aimé avait une vigne sur un coteau fertile. Il la bêcha, l'épierra, il y

planta du raisin vermeil. Au milieu, il bâtit une tour, il y creusa même un pressoir. Il attendait de beaux raisins » (*Isaïe* 5, 1-2). Les similitudes sont assez frappantes avec le texte biblique : la tour, la citerne et l'espoir d'un bon vin... Apollonios peut s'estimer heureux et s'apprête sans doute à en remplir des amphores qu'il bouchera d'un sceau indiquant fièrement – comme à l'époque moderne – la provenance et le millésime. Cinq cents ans après, Aurelia Demetria faisait de même :

n° 40

UN BOUCHON D'AMPHORE [1]

BN Cabinet des Médailles *inv.* 1107 – Théadelphie – 230/231 ap. J.-C. (bouchon d'amphore)

La 10e année [d'Alexandre Sévère]. Du vignoble de Spartianos qui appartient à Aurelia Demetria.

2. – EN VOYAGE EN ÉGYPTE

Mais, bientôt, Zénon abandonne son emploi de surveillant au profit de celui de compagnon de son maître dans ses tournées dans les nomes. Il est le plus souvent en voyage et s'attend, comme le prouve le contenu de sa malle, à rencontrer tous les climats.

n° 41

LA MALLE DE ZÉNON

P. Cair. Zen. 59092 = *SP* 182 – Philadelphie – 257 av. J.-C.

[Verso] De la part de Peisiclès, liste des vêtements de Zénon.

Voici ce qui est dans la malle de Zénon : 1 robe de chambre en lin, lavée ; 1 chlamyde couleur terre pour l'hiver, lavée ; et 1 usée ; 1 pour l'été, à demi usée ; 1 de couleur naturelle pour l'hiver, lavée, et 1 usée ; 1 pour l'été, neuve ; 1 *chiton* blanc pour l'hiver, à manches, 1 de couleur naturelle pour l'hiver, à manches, usé ; 1 autre de couleur naturelle pour l'hiver, usé ; 2 blancs pour l'hiver, lavés, et 1 à demi usé ; 3 blancs pour l'été, neufs, 1 non blanchi, 1 autre à demi usé ; 1 *himation* blanc pour l'hiver, lavé ; 1 en étoffe grossière ; 1 blanc pour l'été, lavé, et 1 à demi usé ; 1 paire d'oreillers de Sardes ; 2 paires de sandales couleur terre, neuves ; 2 paires de blanches, neuves ; 2 ceintures blanches, neuves.

1. Georges NACHTERGAEL, « Sceaux et timbres de bois d'Égypte », *Chronique d'Égypte* 75, 2000, fasc. 149, p. 160.

Quoiqu'il fût l'homme de confiance d'un des premiers personnages de l'Égypte, Zénon porte des vêtements fort modestes. À part sa robe de chambre en lin, tous ses vêtements sont en laine : foin des coûteux byssus, ces tissus de lin très fin colorés par le coquillage rouge du même nom (*cf.* ***n° 3***) ! Zénon entend garder les vêtements de son pays : un chiton (une tunique) et une chlamyde (un manteau léger) tenus à la taille par une ceinture, des sandales. Lorsqu'il commence à faire frais, un manteau, l'himation. Le seul luxe de cette malle : une paire d'oreillers de Sardes.

Cette frugalité relative se retrouve également dans les goûts culinaires de Zénon :

n° 42

RECOMMANDATIONS DE ZÉNON POUR SON GRUAU

P. Cair. Zen. 59129 – Philadelphie – 22 mars 256 av. J.-C.

> Zénon à Panakestor, salut ! Nous t'avons expédié le chargement et 100 dr. d'argent que nous avons comptées à Eutychidès. Nous n'étions pas capables d'en trouver davantage. Ordonne aussi d'expédier à Crocodilopolis deux cargaisons d'orge, la plus tendre et la plus grosse possible, pour en faire des *chidra.* Dès que les épis seront décortiqués par frottement, qu'on les convoie aussitôt, sans les griller, sinon ils deviendraient blancs et propres à rien. Envoie-nous aussi des choux. Porte-toi bien ! La 29e année [de Ptolémée II], Tybi 28 [22 mars 256].

Du gruau, des choux : on ne peut pas dire que Zénon ait des goûts dispendieux ! En revanche, il se montre très soucieux de la réussite de ses *chidra,* une sorte de couscous fait avec de l'orge concassée. De même, pour le gruau : il n'a pas l'intention de sacrifier à la coutume égyptienne qui veut que l'on élimine l'enveloppe en faisant griller l'orge ; cela la blanchit et lui donne un goût fade. Il suffit, comme le font les Grecs, de la frotter doucement à la main pour l'émonder.

Dans son vêtement, dans ses goûts extrêmement précis, Zénon essaie de conserver un peu de la Carie en Égypte. Il est très représentatif à cet égard de ces colons qui cherchent à reproduire dans les colonies les coutumes de la métropole. Finalement, il n'est pas tellement éloigné de ces « petits blancs » qui se sont obstinés dans les années 1930 à bâtir un petit Vichy à Antsirabe au cœur des montagnes de Madagascar : même pour s'enrichir, même pour une vie plus exaltante, le colon garde la nostalgie du pays

natal. Et cette nostalgie s'exprime le plus fortement dans la nourriture.

En outre, Zénon n'a pas rompu tout à fait avec sa patrie de Caunos. Là-bas, il passe pour « celui qui a réussi dans les colonies », celui qui est devenu riche parce qu'il a osé partir. Il entretient une sorte de rêve d'Égypte chez ces Grecs d'Asie Mineure. Et ceux-ci ont bien l'intention de profiter de leur gloire locale : ils font appel à lui, qui a de l'argent et qui gravite dans les couloirs du pouvoir.

n° 43
UNE LETTRE DE CAUNOS
P. Cair. Zen. 59067 = *P. Col. Zen.* 11 – Philadelphie – 257 av. J.-C.

Zénon, Protogénès et Apollonide à Zénon, salut ! En entendant parler de ta bienveillance envers tous tes concitoyens, nous te louons et nous aimerions converser avec toi car nous voulons bavarder avec toi des intérêts de la cité et des nôtres. Nous estimons en effet qu'il te revient de t'en occuper, comme ceux qui, parmi nos concitoyens, ont des responsabilités élevées dans les affaires publiques. Mais puisqu'il nous a été impossible de nous voir à trois, nous te prions d'accompagner Pyrrhias et Apollonide lorsqu'ils remettront à Apollonios la lettre qui nous est utile à tous et que nous avons confiée à Apollonide, et de travailler avec nous, si tu le peux, à obtenir sa promesse. Tu sais parfaitement qu'une fois revenus dans notre pays, nous ne serons pas oublieux, mais que devant le peuple nous essaierons de te rendre grâce : tu le verras bien ! Sois heureux !

Zénon, Protogénès et Apollonide sont trois émissaires de Caunos qui s'attendent fermement à ce que Zénon les appuie dans leur requête auprès du diœcète. Pour le convaincre, ils présentent le service comme une chose normale pour quelqu'un d'aussi important et lui font miroiter une récompense qui doit certainement toucher le cœur de Zénon : éventuellement un décret d'éloge gravé sur la pierre, afin de ne pas perdre le souvenir de ses actes. Cette lettre témoigne que les liens entre la patrie et la colonie ne sont jamais distendus.

Si Zénon fait souvent des tournées d'inspection, il n'est pas rare, néanmoins, qu'il passe du temps à la cour. Parmi ses activités, il s'occupe d'entretenir à Alexandrie pour son maître des athlètes pour les faire combattre ; un spectacle extrêmement prisé chez les Grecs qui se hâtèrent de le transplanter en Égypte. Cette activité donne lieu à quelques lettres très pittoresques.

n° 44

Faut-il entraîner Pyrrhus ?

P. Cair. Zen. 59060 = *SP* 88 – Philadelphie – 257 av. J.-C.

Hiéroclès à Zénon, salut. Si tu vas bien, c'est excellent. Moi aussi je suis en bonne santé. Tu m'as écrit au sujet de Pyrrhus, en me disant de l'entraîner si je suis certain de son succès, mais sinon, d'éviter d'engager des dépenses inutiles et de le détourner de ses lettres. Maintenant, en ce qui concerne ma certitude, les dieux le sauraient mieux, mais il semble à Ptolémée, autant qu'il est permis à un homme, que Pyrrhus est bien meilleur que ceux qui s'entraînent actuellement, même s'ils ont commencé longtemps avant lui, et que d'ici peu, il les dépassera. En outre, il poursuit ses autres études en même temps. Et pour parler avec les dieux, j'espère te voir couronné. Envoie-lui au plus vite un caleçon de bain, de préférence en peau de chèvre, sinon en peau de veau légère ; et aussi un chiton, un himation, et le matelas avec couverture et coussins, ainsi que le miel. Tu m'écris t'étonner que je ne saisisse pas que ces choses sont taxées. Je le sais, mais toi, tu es capable de t'arranger pour que l'envoi se fasse sans encombre.

[Verso] À Zénon. *[À gauche, en petits caractères, la lettre est endossée]* Hiéroclès à propos de Pyrrhus. La 29e année [de Ptolémée II], le 3 Xandicos, à Memphis [28 janv. 257 av. J.-C.].

Hiéroclès, qui s'exprime dans une langue assez littéraire, fait office de précepteur de Pyrrhus, chargé à la fois de son éducation sportive et de son éducation littéraire. Il informe Zénon que Ptolémée, le pédotribe de Pyrrhus, chargé de ses entraînements au gymnase, considère son élève comme un futur champion. Sans nul doute, Hiéroclès exagère : il a tout intérêt à ce que Zénon continue de verser de l'argent pour son élève, et il l'y encourage vivement. Car Hiéroclès semble être un « petit malin » : sous couvert de demander les objets nécessaires à Pyrrhus, il passe commande pour son propre usage : un chiton (une tunique), un himation (un manteau), une literie et du miel, l'aliment favori des gymnastes. Il espère surtout que Zénon s'arrangera pour qu'il n'ait pas à payer les droits du péage de Memphis, où il réside actuellement.

Une lettre envoyée quelques mois plus tard met de nouveau en scène Hiéroclès, toujours à propos de ses athlètes. Cette fois-ci, Hiéroclès ne joue pas au plus fin, la situation est grave, car le voilà emporté dans de petites intrigues de cour.

n° 45

Intrigues de cour à Alexandrie

P. Zen. Pest. 51 = *PSI* 340 = *P. Iand.* 92 – Philadelphie – 257 av. J.-C.

Hiéroclès à Artémidoros, salut ! Si tu te portes bien et si pour le reste tout se passe comme tu le veux, bravo ! Moi, j'ai été secoué par de violents accès de fièvre au moment où je quittais la Haute Égypte pour redescendre, mais maintenant je suis en voie de rétablissement. Épharmostos et les garçons que tu m'as confiés vont bien.

Je t'ai déjà écrit au sujet de Ptolémée [...]. Zénon est d'accord que [...] avoir la palestre. Maintenant, il va être méprisé si tu ne fais pas un geste en sa faveur : comme de juste, ceux qui en ont fait la promesse doivent la respecter. La cause de tous les maux, c'est Métrodore, car voici ce qu'il a dit en réponse à ceux qui parlaient encore à Ptolémée : « Naguère, je m'efforçais de soutenir Ptolémée parce que j'ignorais l'affaire ; mais maintenant que je sais ce qu'il en est, je proteste en parlant ouvertement. »

Or, il se trouve qu'Apollonios passe le plus clair de son temps à se déplacer dans la *chôra*, et qu'Amyntas vit hors du palais – il s'est marié et vient d'avoir un enfant –, de la sorte aucun soupçon ne pèsera sur lui. Voilà pourquoi l'arc est tendu contre moi qui suis le seul à résider au palais. Dans ces conditions, si le roi vient à apprendre que la palestre a été inaugurée, les plus accablants soupçons se porteront sur moi, on croira que je l'ai ouverte de ma propre initiative, puisque j'aime la jeunesse. Voilà pourquoi j'estime qu'Amyntas devrait nous aider à empêcher l'ouverture de la palestre. Comme Amyntas est retenu dehors, je serai contraint de quitter le palais si je ne parviens pas à persuader Hégémon d'écrire à Apollonios. Je te prie donc aussi et je te supplie de faire preuve du plus grand zèle auprès de Ptolémée pour qu'il s'occupe de la palestre. Je suis persuadé que tout réussit quand tu le veux. Et j'ajoute ceci : ne vous laissez pas vaincre par un homme mesquin. Écris aussi à Artémidore pour qu'il distribue le gros manteau aux garçons, car il ne le donnera pas si tu ne lui écris pas. Envoie-moi aussi le garçon que tu m'as recommandé, pour que nous avancions dans les leçons. Porte-toi bien ! La 29e année [de Ptolémée II], le 19 Dios [14 décembre 257].

[Verso] Au médecin Artémidoros.

Petites maladresses, petites indélicatesses et infimes manigances de cour. Hiéroclès, l'entraîneur des athlètes d'Apollonios, panique. Grâce à une souscription privée, il semblait entendu qu'on allait ouvrir une palestre, un lieu d'entraînement. Hiéroclès était partie prenante de ce projet, en association avec Ptolémée, le pédotribe du texte *n° 44*. Mais voilà qu'une difficulté est intervenue : la palestre n'a-t-elle pas été déclarée pour éviter

des impôts ? a-t-on détourné de l'argent ? a-t-on omis de prévenir le roi de cette ouverture, sans doute proche de son palais ? Les conditions d'ouverture d'une palestre à Alexandrie nous sont inconnues. Toujours est-il que Métrodore, un courtisan, a refusé de mettre la main à la poche et a entraîné la défection de ceux qui s'étaient engagé à payer. Hiéroclès s'affole : le diœcète se promène, l'intendant Amyntas fonde une famille, Ptolémée semble ne plus vouloir prendre en charge la palestre. Pour que l'affaire ne prenne pas des proportions considérables, il faut ou bien fermer la palestre, ou bien la confier à Ptolémée. Sinon, la position de Hiéroclès en cour risque d'être fortement compromise. Et peut-être même celle de Zénon.

Aussi Hiéroclès essaie-t-il de faire intervenir son patron, Apollonios. Il essaie de convaincre Hégémon, le magasinier du palais, d'écrire à Apollonios, tandis que lui-même se fend d'une lettre au médecin personnel d'Apollonios (*cf.* ***n° 1***). Celui-ci, peu soucieux d'intervenir, a dû laisser la corvée à Zénon, ce qui explique que ce dernier ait conservé la lettre. On ne connaît pas le dénouement de l'affaire, mais il semble qu'elle se soit bien terminée pour Hiéroclès, que l'on retrouve ensuite dans les papyrus de Zénon.

3. – ZÉNON ET LE « PARADIS » D'APOLLONIOS

Dernier poste occupé par Zénon, mais de loin celui sur lequel on a le plus de documents : intendant de la *dôréa* d'Apollonios à Philadelphie. À partir de 256 av. J.-C., Zénon fait partie du vaste chantier de développement rural. Pour comprendre de quoi il s'agit, il faudrait comparer Philadelphie aux grandes exploitations coloniales d'Algérie. Mi par intérêt bien compris, mi par idéologie, le gouvernement distribue généreusement des terres inexploitées pour les mettre en valeur ; il peut ainsi remercier ses bons serviteurs, tout en prouvant le bien-fondé de sa mission civilisatrice. Il en va de même pour l'Égypte lagide. En fondant Philadelphie, Ptolémée II récompense ses soldats grecs par une clérouquie (une concession) : 5 à 7 aroures pour les troupes supplétives, 30 pour les fantassins (8,25 ha), 100 pour les cavaliers (27,5 ha). Et pour les grands serviteurs de l'État, comme Apollonios, une *dôréa*, une grande surface de terre à mettre en valeur :

10 000 aroures, soit 2 756,25 hectares. Mais également le roi déploie aux yeux de tous les bienfaits de son gouvernement : ne fait-il pas pousser des fruits en plein désert ? ne fait-il pas concurrence aux dieux de l'Abondance et de la Vie ?

Tout l'Orient antique a en effet la nostalgie des « paradis » perses. De grands jardins irrigués, avec des cultures, des vergers, des parcs, et même des bêtes sauvages pour la chasse ; idéaux d'abondance et de prospérité, ils formaient un condensé d'innovation agricole et d'ingéniosité technique. Xénophon, qui les a visités, a communiqué son émerveillement à tout le monde hellénistique et il est évident que Ptolémée II et Apollonios poursuivent ce rêve.

Un devis conservé par Zénon donne une idée de l'ampleur des travaux :

n° 46

LE PARADIS D'APOLLONIOS

P. Zen. Pest. A = *P. Lille* 1 – Philadelphie – 259 av. J.-C.

(extrait)

Devis établi par Stothoetis [...] pour Apollonios la 27e année [de Ptolémée II], le [...] du mois de Phaôphi de la même année dans le calendrier égyptien (décembre 259), sur l'ordre de Zénon et le contrôle de Diodore.

[...]

Du sud au nord et d'est en ouest, le périmètre des dix mille aroures est de 400 schœnes (21 km) pour quatre digues. À l'intérieur, du sud au nord, il y aurait trois digues, séparées de 25 schœnes (1 312,5 m), et en outre, d'est en ouest, neuf remblais transversaux, séparés de 10 schœnes (525 m). Il y aurait donc dans les dix mille aroures quarante bassins de 250 aroures chacun (69 ha), mesurant 25 sur 10 comme dessiné sur le plan, ce qui représente seize digues longues de 100 schœnes chacune (5,250 km), soit 1 600 schœnes (84 km), pour lesquels il faudrait creuser de façon à obtenir du remblai.

La largeur de chaque fossé serait de 4 coudées, la profondeur serait de 2. Nous considérons qu'on pourra excaver assez de terre pour élever les digues à la hauteur voulue, ce qui ferait 86 *naubia* (115,24 m^3) pour un schœne, et 137 600 *naubia* pour les 1 600 schœnes. Quant aux quatre canaux amenant l'eau qu'il faudrait ajouter aux quatre existants, ils auraient une longueur de 100 schœnes chacun, soit 400 schœnes de 86 *naubia*, ce qui fait 34 400 *naubia*. Au total : 172 000 *naubia* (230 480 m^3). Si les travaux sont achevés pendant l'hiver, nous estimons qu'ils coûteront, à raison de 70 *naubia* pour un statère, 1 talent et 3 834 dr., soit environ 1 dr. à l'aroure... Si en revanche ils ne sont pas achevés avant la moisson, leur montant

atteindra, à raison de 50 *naubia* pour un statère, 2 talents 1 760 dr., soit 1 dr. 2 1/4 ob. à l'aroure.

On utilise la technique des rizières : la *dôréa* se déploie sur une légère pente irriguée par des canaux protégés par des digues. Les diverses parcelles sont délimitées par des biefs qui les irriguent et qui permettent que le surplus se déverse des parcelles les plus élevées aux parcelles les plus basses. Les travaux sont considérables : si l'on estime le salaire moyen d'un ouvrier à une obole par jour, le projet a mobilisé 500 ouvriers pendant trois mois et demi.

Une fois construite l'infrastructure, les papyrus livrent les diverses phases de la mise en culture. Les terres qui venaient d'être gagnées sur le désert étaient ensemencées par des oléagineux de rendement faible (pavot, sésame, ricin, lin...). Ensuite, lorsqu'elles devenaient plus productives, on les vouait aux céréales : les meilleures terres en blé, les autres en orge ou en sorgho. Les parcelles les plus pauvres, celles qui se situaient trop en hauteur pour recevoir la crue, étaient plantées d'arbres, qui pouvaient pousser sur des sols rocailleux.

Et que fait Zénon dans ce paradis ? Il est chargé de surveiller les travaux et de les diriger. Un mémorandum donne une idée de la diversité des tâches qu'il doit accomplir :

n° 47

L'AGENDA DE ZÉNON

PSI 429 = *SP* 179 – Théadelphie – v. 250 av. J.-C.

Demander à Hérodote pour le poil de chèvre. Demander à Aminias à combien il vend la mine. La lettre à Dioscouridès à propos du bateau. Conclure un accord avec Timée à propos des cochons. Faire un brouillon du contrat avec Apollodore et lui écrire de le livrer. Charger le bateau avec du bois. Écrire à Jason de faire charger le bois à Dionysios et le faire descendre la rivière quand il est convenable. Le quart du bois d'Arabie. Lui faire descendre le vin aigre. Écrire à Méliton de planter les plants du vin *bumastus* appartenant à Néoptolémos, et à Alkime de faire la même chose s'il est d'accord. À Théogène sur les douze jougs à bœuf. Livrer Apollodore et Callipos *[le reste fait défaut]*. *[Verso]* De Métrodore à Athénagoras à propos du produit de la même année. À Théophile pour lui être agréable et au sujet de l'état du travail. Écrire à Iatroclès au sujet du blé, et à Théodore avant que l'eau du canal *[le reste fait défaut]*.

Évidemment, il est impossible d'élucider toutes les allusions de ce mémo. On voit cependant que Zénon se charge des achats, des

cultures, des plantations. Il décide du travail – jusqu'à la qualité du cépage de ses vignes, le fameux *bumastus* présent aussi chez Virgile (*Géorgiques* II, 102) –, conclut des marchés, se tient au courant des récoltes et de l'avancée des travaux agricoles.

Comme tout intendant, Zénon doit aussi obéir aux ordres parfois péremptoires de son propriétaire :

n° 48

UN ORDRE D'APOLLONIOS

P. Cair. Zen. 59156 – Philadelphie – 256 av. J.-C.

Apollonios à Zénon, salut ! Fais venir des poiriers greffés et autant de plantes qu'il sera possible de transporter depuis Memphis, notre jardin et le palais royal. Obtiens également d'Hermaphilos des pommiers doux et replante-les. Porte-toi bien ! La 30e année [de Ptolémée II], le 13 Dios [soit] le 3 Hathyr (27 décembre 256).

On le voit, Apollonios suivait de très près ses cultures. Il profitait des paradis royaux et de sa propre pépinière à Memphis (une autre *dôréa*) qui servaient de champs d'expérience agronomiques. Il faut aussi voir dans ce domaine des 10 000 aroures une expérience pilote pour acclimater de nouvelles variétés et de nouvelles techniques agricoles.

Zénon s'emploie également à négocier avec Cléon, le fonctionnaire du Fayoum chargé de la gestion des canaux. Il occupait une charge essentielle puisqu'il décidait de l'ouverture des vannes qui irriguaient la propriété d'Apollodore et qui étaient gérées par l'État.

n° 49

IL FAUT OUVRIR LES VANNES !

P. Zen. Pest. B – Philadelphie – 258 av. J.-C.

Zénon à Cléon, salut ! L'eau dans le canal n'est pas montée de plus d'une coudée : elle ne peut pas arroser la terre. Ouvre les vannes, s'il te plaît, pour que la terre soit arrosée. Porte-toi bien ! La 28e année [de Ptolémée II], le 23 Mésorè (14 octobre 258).

[Verso] À Cléon. 28e année. 24 Mésorè. [au sujet] eau [...]

Comme tout intendant, Zénon gère également les conflits sociaux :

n° 50

Une grève

PSI 502 – Philadelphie – 257 av. J.-C.

À Apollonios. J'ai reçu grâce à Zoïle ta lettre du 14 Pachôn [6 juillet 257] dans laquelle tu m'écrivais t'étonner que je t'aie laissé sans nouvelles de l'estimation et de la rentrée des céréales. Voilà ce qui est arrivé. Je suis arrivé à Philadelphie le 16 Phaménôth [9 mai], et aussitôt j'ai écrit à Zoïle, à Zopyrion et aux scribes royaux [basilicogrammates] de venir me rejoindre pour mener à bien tes ordres. Mais il s'est trouvé que Zoïle était en tournée d'inspection avec Télestès : il n'était pas disponible. Quant aux basilicogrammates et à Paÿès, qui travaille chez Zopyrion, ils ne m'ont rejoint qu'au bout de douze jours. À peine étaient-ils arrivés que nous nous sommes mis à arpenter la terre par cultivateur et par espèce : cela dura 5 jours.

Ayant achevé le tout, nous avons convoqué les cultivateurs et nous leur avons annoncé les avantages que tu leur donnes. Nous leur avons expliqué le reste et nous leur avons proposé ou bien d'estimer ce qu'ils doivent selon les directives que tu nous as données dans ton mémoire ou bien de conclure en accord avec nous une convention selon un montant forfaitaire. Ceux qui étaient présents ont rétorqué qu'ils allaient d'abord tenir conseil avant de nous faire connaître leur décision. Puis, au bout de quatre jours, ils se sont établis dans le sanctuaire en déclarant qu'ils refusaient de faire des estimations, à tort ou à raison, et ils ont affirmé qu'ils abandonnaient la moisson. Car, selon l'accord qu'ils avaient conclu avec toi, ils devaient reverser le tiers de leur récolte.

Damis et moi avons copieusement argumenté. Mais, comme nous n'en sommes pas venus à bout, nous sommes allés voir Zoïle et lui avons demandé de nous accompagner. Mais il a répondu qu'il n'était pas disponible car il s'occupait de l'envoi des bateliers.

Trois jours après nous étions de retour à Philadelphie. Nous avons décidé, suivant le mémoire en notre possession, que, puisqu'ils n'acceptaient de faire ni estimation ni concessions, nous leur demanderions de donner eux-mêmes leur estimation, chacun selon son opinion. Ils nous les ont remises et nous te les avons d'abord envoyées.

Après nous être occupé de l'affaire, nous avons entrepris avec les basilicogrammates l'arpentage de la terre à sésame et de la terre en broussaille. Ils nous ont remis leurs comptes le 22 Pharmouthi [14 juin]. Tu ferais donc bien de ne pas m'accuser de négligence, car à ton service personne ne peut être négligent. Qu'il soit également bien clair pour toi que depuis que les moissons ont commencé, on ne trouve plus personne sur place pour donner un coup de main.

[Au verso, l'adresse :] De Panakestor. Copie de la lettre à Apollonios. La 29e année [de Ptolémée II], le 14 Lôïos [7 juillet 257 av. J.-C.], à Alexandrie. À Zénon.

Panakestor, le prédécesseur de Zénon à Philadelphie, rencontre une difficulté majeure sur ses terres : les ouvriers refusent de travailler. On les comprend : les salaires sont bas, les fermages sont élevés, les fermiers sont généralement endettés. Bien souvent, leur seul salut réside dans l'*anachorèse*, la fuite, qui exaspère les patrons car elle contrarie les récoltes et réduit à néant leurs investissements. Cette fois-ci, pourtant, les ouvriers ont choisi une autre technique : ils font grève.

Le motif est la visite de Panakestor, qui veut introduire une nouvelle façon de calculer les contributions. En effet, il propose aux paysans égyptiens de fixer le taux de leur fermage en fonction d'une estimation sur pied de leur récolte : le système semble bien plus juste car il tient compte de la crue du Nil et de la récolte. Mais cette décision de technocrate est mal prise sur le terrain. Les paysans déclarent abandonner les récoltes. Ils ne contestent pas la méthode employée, mais entendent faire respecter la parole donnée. Apollonios, certainement de bonne foi, a modifié les termes de l'engagement de manière unilatérale.

Les paysans s'engagent donc dans un bras de fer : en refusant de travailler, ils perdent aussi leurs récoltes. Cependant, comme le note Panakestor à la fin, il paraît impossible de trouver des agriculteurs libres pendant les moissons : les villageois savent bien qu'Apollonios va transiger.

En outre, Zoïle, le basilicogrammate [scribe royal], refuse d'expulser les paysans du sanctuaire. Il donne pour motif sa préoccupation : organiser la réquisition des bateaux qui seront chargés de transporter les impôts, collectés en nature, en blé, jusqu'à Alexandrie. Peut-être entend-il aussi laisser Apollonios et Panakestor en face de leurs responsabilités.

Panakestor attend donc la réponse d'Apollonios : reviendra-t-il sur sa décision ? En tout cas, ce dernier document nous apprend que, même dans un paradis, tout n'est pas parfait.

VI

UN ROUAGE DE L'ADMINISTRATION LAGIDE

Près d'un siècle et demi sépare Zénon de Menchès, le scribe de village de Kerkéosiris, un monde social également. Pourtant, à bien y regarder, ils sont dans la continuité l'un de l'autre : si Zénon occupe un bout de l'échelle sociale, Menchès est à l'autre bout ; si Zénon est le type du colon grec, Menchès représente le peuple d'Égypte ; si Zénon vit aux débuts de la monarchie lagide, Menchès en vérifie la permanence.

Les archives de Menchès comptent parmi les premières trouvailles d'importance de la papyrologie moderne. Leur préservation extraordinaire s'explique par le fait qu'elles furent utilisées dans le cartonnage d'une momie. On se souvient (*cf. n° 8*) que le crocodile connaissait une grande vénération au Fayoum comme la manifestation du dieu de la fertilité Sobek/Souchos. Lorsqu'un des animaux sacrés mourait, avant qu'un autre prenne sa place, il se faisait momifier et somptueusement ensevelir dans une tombe spéciale. Certains prêtres étaient même probablement chargés de recueillir les cadavres des crocodiles qui mouraient sur les bords du Nil. Pour l'embaumement, les prêtres utilisaient habituellement du lin coûteux. Cependant, pour des raisons inconnues, certains crocodiles jouirent d'un traitement spécial puisqu'on utilisa une première couche de papyrus avant de les emmailloter ou qu'on bourra leur gueule de papyrus. Cette technique très inhabituelle

ne se retrouve qu'au Fayoum et elle pourrait s'expliquer par des raisons votives : on donnait du papyrus pour faire honneur à Sobek. Fruit inespéré du démaillotage d'une momie de saurien trouvée à Tebtynis près de Kerkéosiris, les papyrus de Menchès furent publiés par Bernard Grenfell et Arthur Hunt à partir de 1899 : ils furent dès lors largement étudiés et cités ; ils le méritent bien, car ils présentent concrètement l'activité du plus petit rouage de l'administration lagide : le cômogrammate, le scribe de village.

Héritier du système pharaonique qui reposait sur des scribes, le cômogrammate incarnait l'administration royale, présente jusque dans les villages. Il occupait en effet le point de contact entre les Égyptiens indigènes et l'État grec : il transmettait les décisions de son supérieur, le chef de nome (le stratège) qui donnait ses ordres ou relayait les décisions de la cour, et il communiquait en retour à l'administration tout ce qui concernait la vie de son village. Son rôle d'interface lui donnait des compétences variées. Il se chargeait d'abord de réaliser le cadastre des terres, d'estimer les récoltes et d'en déduire les taxes que devaient payer les paysans. Il pouvait également recevoir les requêtes, juger selon ses compétences ou transmettre au stratège, procéder à des arrestations. Il occupait tout à la fois les fonctions de juge de paix, contrôleur des impôts et notaire.

Le cômogrammate jouissait d'une position en vue dans le village, car il pouvait diriger jusqu'à sept ou huit scribes qui écrivaient pour lui. Cette position privilégiée a permis une petite imposture : un certain Petaÿs, fils de Petaÿs, vivant près de trois cents ans après Menchès (et donc dans un contexte assez différent), ne savait pas écrire. On a découvert de lui un papyrus (*P. Petaus* 121) sur lequel il s'exerçait à reproduire au jugé des lettres et apprend à signer son nom. Pour maintenir les apparences, il vivait entouré d'amis fidèles qui l'aidaient dans sa tâche. Petaÿs était en quelque sorte un écrivain qui ne savait pas écrire [1] !

Menchès, lui, possédait le profil d'un bon cômogrammate. Son écriture, conservée sur les papyrus, est ferme et décidée, preuve de sa bonne éducation. Il porte un double nom – Menchès (nom égyptien) et Asclépiade (nom grec) – qui illustre peut-être sa double ascendance : l'un de ses ancêtres pourrait venir de Grèce

1. Herbert C. Youtie, « Petaus fils de Petaus, ou le scribe qui ne savait pas écrire », *Chronique d'Égypte* 41, 1966, p. 127-143.

et s'être marié avec une autochtone. Élevé dans une double culture, il maîtrisait le grec, langue de l'administration, mais parlait couramment l'égyptien démotique avec ses administrés.

1. – La nomination de Menchès

n° 51

L'acte de nomination de Menchès

P. Teb. 10 = *Wilck. Chrest.* 160 = *SP* 339 – Kerkéosiris – 119 av. J.-C.

> Asclépiade à Marrès, salut. Menchès a été nommé par le diœcète [ministre des Finances] au poste de cômogrammate de Kerkéosiris à la condition qu'il travaille à ses propres frais 10 aroures [2,75 ha] de terre estimée abandonnée autour du village [louées au prix de] 50 artabes [de blé, env. 200 l.], qu'il devra verser à partir de la 52e année au Trésor chaque année, soit en intégralité, soit en complétant ce qui manque de ses propres moyens privés. Transmets-lui ses lettres de charge et assure-toi qu'il remplisse les termes du contrat. Porte-toi bien. La 51e année [de Ptolémée VIII], le 3 Mésorè [20 août 119 av. J.-C.].
>
> *[Verso]* Au topogrammate Marrès.

Au temps du roi Ptolémée VIII Évergète, surnommé *Physcôn* (le ventru), Menchès est nommé cômogrammate de Kerkéosiris. Sa nomination vient directement du diœcète, le ministre des Finances : l'administration centrale intervient jusque dans la nomination du plus petit de ses fonctionnaires. L'ordre est ensuite transmis au topogrammate Marrès par son supérieur Asclépiade : on ne sait qui est cet Asclépiade, mais il occupe certainement un rang plus important que Marrès car, selon les règles épistolaires, il met son nom en premier.

À proprement parler, il ne s'agit pas d'une nomination, mais d'une re-nomination : l'examen de l'ensemble des archives prouve que Menchès, qui se trouvait déjà en poste, se succède à lui-même. Il occupera son poste jusqu'en 110 av. J.-C., puis sera remplacé par un certain Pétésouchos.

Il semble donc que le poste de cômogrammate ressemblait plutôt aux charges d'Ancien Régime : il était payant. Le cômogrammate percevait ensuite des avantages liés à sa charge ou devait se faire verser un salaire par les habitants du village. L'achat de cette charge se faisait en deux temps : par le versement d'une somme à l'entrée de sa charge et par la location au prix imposé

d'une terre. En effet, la terre qu'on lui donne en location est plutôt une servitude : sa location est relativement élevée et l'obligation de payer 50 artabes si besoin par ses propres moyens est une incitation à la mettre en culture plus qu'un salaire ! La période est en effet troublée : Ptolémée VIII et sa sœur-épouse Cléopâtre II sont en perpétuelle rivalité. Cléopâtre jouit du soutien des Alexandrins et des habitants du Delta, tandis que Ptolémée s'appuie sur les indigènes et les soldats de la Haute Égypte. Au cours des hostilités, Ptolémée expulsa même les savants du Musée (la Bibliothèque d'Alexandrie et ses salles de travail, ses logements de fonction, *etc.*) et organisa le premier pogrom des Juifs. Face à l'intensité des combats, les paysans abandonnèrent les terres qu'ils cultivaient : la famine et l'appauvrissement général menaçaient, ce qui explique l'obligation de culture faite par l'administration à ses fonctionnaires.

Le versement du prix fixe d'entrée en charge a été effectué trois mois avant la publication de l'acte de nomination :

n° 52

MENCHÈS ACHÈTE SA CHARGE

P. Teb. 9 – Kerkéosiris – 119 av. J.-C.

De Menchès, cômogrammate de Kerkéosiris. Pour être appointé au poste de cômogrammate qui était occupé par moi :

– Je donnerai [au grenier qui se trouve] dans le village.

Blé : 50 art.

Céréales : 50 art. À savoir : Lentilles : 20 art. ; Pois cassés : 10 art. ; Petits pois : 10 art. ; Graines diverses : 6 art. ; Moutarde : 3 art. ; Céréales séchées : 1 art. Total 50 art.

Total : 100 art.

La 51e année [de Ptolémée VIII], le 6 Pâchon [25 mai 119 av. J.-C.]

– Et Dorion :

50 art. de blé.

10 de céréales. À savoir : pois cassés : 3 ; petits pois : 3 ; graines diverses : 3 ; moutarde : 1. Total 10.

Total : 60.

Menchès fournit donc 160 artabes de blé [environ 6287 l.], ce qui constitue une assez grosse somme. Le paiement de la charge se fait en effet en nature : on retrouve ici le problème récurrent de toute l'Antiquité, le manque de liquidités, qui conduit à rechercher des équivalents à l'or ou à l'argent. Il est impossible de savoir pourquoi Dorion finance le poste également. Peut-être

Menchès lui a-t-il rendu un service, qu'il rembourse ainsi ; peut-être est-il le « patron » de Menchès – il lui paierait sa charge en échange d'une influence – ; peut-être cette participation s'explique-t-elle par des pratiques habituelles de la bureaucratie lagide qui nous demeurent mystérieuses.

2. – Le rôle de Menchès (1) : agent du fisc

Une fois nommé, Menchès se met au travail : comme tout fonctionnaire, il fait des rapports, des procès-verbaux, des expertises. Et tout d'abord, concrètement, il réalise le cadastre, conçoit des rapports de semailles, renseigne le fisc. Il faut donc l'imaginer arpentant digues et fossés, vérifiant les cultures, environné de ses assistants. Peut-être les laissait-il travailler en s'abritant à l'ombre des grands palmiers pour échapper à la terrible fournaise égyptienne...

n° 53

Un cadastre de Menchès

P. Teb. 84 – Kerkéosiris – 116 av. J.-C.

(extraits)

La 53e année [de Ptolémée VIII, 116 av. J.-C.], de Menchès cômogrammate de Kerkéosiris. Mesure par homme et par parcelle enregistrée autour du village [...].

À l'est, commençant au nord, Harmiysis fils d'Harmiysis [terre] royale .... 2 [aroures, 0,55 ha] ;

Ensuite au sud, commençant à l'est, Pétésouchos fils de Sarapion [terre] royale .... 4 1/2 [aroures, 1,23 ha] ;

À l'est, commençant à un canal...... 1/4 [d'aroure, 6 ca] ;

À l'est, commençant au nord, Onnôphris fils de Petearpsenesios [terre] royale, *etc.*

Citer le papyrus, fort long, en entier serait inutile : on voit que Menchès procède à l'énumération des parcelles qui sont repérées les unes par rapport aux autres. La plupart des terres appartiennent au roi, qui les loue contre un bail en nature : souvent, il s'agit de blé, qui remplit les greniers royaux, assure l'approvisionnement des armées et finance l'administration et la cour. Ce système fondé sur la quasi-absence de la propriété individuelle est un héritage pharaonique dont on a vu l'application dans la *dôréa* de Dionysios et dans le système de la clérouquie

(*cf. n° 46*). On distinguait en effet plusieurs sortes de terres : la terre administrée pour le roi, la terre royale (βασιλικὴ γῆ) ; la terre temporairement administrée pour le compte d'autres personnages (ἐν ἀφέρει) ; la terre donnée en cadeau pour service rendu (ἐν δορεᾷ) ; la terre accordée aux temples (*hiéra gè*, on en trouve la trace dans la Pierre de Rosette, *cf. n° 3*) ; la terre concédée à des militaires (clérouquie) et la terre privée, rarissime (γῆ ἰδιοκτῆτος). Sous la domination romaine seulement, la possession individuelle de la terre s'étendra.

n° 54

UN AUTRE CADASTRE

P. Teb. 87 = *Wilck. Chrest.* 231 – Kerkéosiris – ?

(extrait)

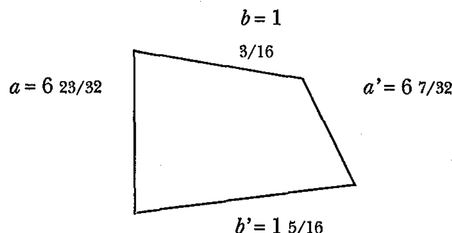
Ensuite à l'ouest, commençant au nord, le *cléros* de 7 aroures de Collouthos de l'unité de Choménis......... 6 1/2 [aroures, 1, 79 ha].
Terre royale.. 31/32 [aroures, 0,26 ha].

[Total].. 7 15/32 à 4 1/2 [artabes par aroure].

1 3/16
6 23/32 ________ 6 7/32
1 5/16   8 [aroures] excédent : 17/32

Cumin noir. Cul[tivateur] : lui-[même].

Là encore, il paraît inutile de citer le papyrus en entier : il s'agit de comprendre comment procède Menchès. Pour estimer un *cléros*, c'est-à-dire la terre donnée à un militaire pour bons et loyaux services, Menchès réalise (ou fait réaliser par ses assistants) l'arpentage de la terre, qu'il reporte sur le papyrus autour du trait horizontal.



Il procède ensuite à une approximation en multipliant entre elles la moyenne des longueurs des côtés opposés du quadrilatère : $\frac{a+a'}{2} \times \frac{b+b'}{2}$ ou, s'il veut se compliquer la vie :

$\frac{(a \times b) + (b \times a') + (a' \times b') + (b' \times a)}{4}$. En réalité, la formule exacte est :

$$\frac{(a \times b) \sin (ab) + (b \times a') \sin (ba') + (a' \times b') \sin (a'b') + (b' \times a) \sin (b'a)}{4}$$

où sin (*ab*) désigne le sinus de l'angle formé par le côté *a* et le côté *b*. L'approximation de Menchès demeure raisonnable, car il s'agit de très petites superficies.

Il convient de noter que Menchès porte également le rendement moyen de la terre, 4 1/2 artabes par aroure, et précise l'espèce cultivée pour l'année, le cumin noir.

n° 55

UN RAPPORT DE SEMAILLES

P. Teb. 67 – Kerkéosiris – 117 av. J.-C.

(extrait)

La 53e année [de Ptolémée VIII, 117 av. J.-C.], de Menchès, cômogrammate de Kerkéosiris. Résumé de l'année par plante. Ont été semées dans l'année 53, incluant les pâtures : 11391/4 [aroures, soit 313, 29 ha] de terre ayant un rapport de 46421/12 [artabes, soit environ 182 400 litres].

Estimation de rendement par type :

Blé .... 1 6442/3 [artabes soit environ 64 600 l.] ;

Orge (en équivalent blé) .... 2 8771/4 [artabes soit environ 113 500 l.] ;

Olyra [épeautre] (en équivalent blé) .... 913/4 [artabes soit environ 3 600 l.] ;

En équivalent cuivre .... 395/12 [talents de cuivre] ;

En blé .... 4 6421/12 [artabes]

[...]

Pour l'année 53, ont été semées :

En blé 5 767/8 [aroures] rendant 2 5671/3 [artabes] pour lesquelles :

213/4 [aroures] à 5 [artabes l'aroure] ce qui fait 1 083/4 [artabes] ;

261/2 [aroures] à 411/12 [artabes l'aroure] ce qui fait 1 307/24 [artabes] ;

371/2 [aroures] à 41/2 [artabes l'aroure] ce qui fait 1 683/4 [artabes] ;

961/2 [aroures] à 4 [artabes l'aroure] ce qui fait 386 [artabes], *etc.*

Ce document sert quant à lui le fisc : Menchès y énumère les semailles faites sur les différentes terres et estime leur rendement

moyen. Pour établir ce rendement, il se sert sans doute des relevés précédents qu'il collationne. Grâce à ce document, le fisc royal peut prévoir l'assiette de l'impôt qu'il calcule en fonction de la hauteur de la crue du Nil. Cette crue se mesurait officiellement dans un endroit spécialement dévolu à cet usage, le nilomètre. Le rendement devient bon si l'eau inonde l'Égypte au bon moment, pendant un temps bien déterminé, et s'il y a assez d'eau pour que toutes les cultures soient couvertes. Finalement, on voit que les prescriptions du diœcète Apollonios ont été acceptées (*cf.* ***n° 50***) !

Menchès ne se contente pas de jouer les arpenteurs et les receveurs des impôts, il peut aussi se transformer en greffier et enregistrer les mouvements de terres.

n° 56

Le poids de l'administration

P. Teb. 30 = *Wilck. Chrest.* 233 – Kerkéosiris – 115 av. J.-C.

[Mémo de Menchès] Onnôphris. 24 aroures, total 24. 29 Tybi de la 2e année [de Ptolémée IX]. Reçu le 29 Tybi de la 2e année.

[2e main] Onnôphris à Menchès, salut. Ci-joint une copie de la lettre d'Apollonios fils de Posidonios, basilicogrammate à propos des 24 aroures près de Kerkéosiris déclarées cédées à Didymarque, fils d'Apollonios, par Petrôn, fils de Théôn, afin qu'informé, tu puisses exécuter ces instructions. Salut. La 2e année, le 28 Tybi.

Apollonios fils de Posidonios à Polémôn, salut. Ci-joint les copies de la lettre de Ptolémée à Hestiaïos, ancien intendant des catœques concernant 24 aroures près de Kerkéosiris qui ont été déclarées cédées à Didymarque, fils d'Apollonios, par Petrôn, fils de Théôn, et des rapports des scribes. La 2e année, 27 Tybi.

Ptolémée et Hestiaïos à Apollonios, salut. Nous avons joint une copie de la pétition qui nous a été présentée par Didymarque, fils d'Apollonios, Macédonien de la 5e hipparchie des hommes des 100-aroures. Puisque nos scribes ont aussi rapporté que la cession des 24 aroures lui a vraiment été faite, prière de donner des ordres pour que la terre soit conséquemment inscrite aussi sur votre liste sous son nom. La 54e année [de Ptolémée VIII], le 8 Pharmouthi.

À Ptolémée et Hestiaïos, « premiers amis » et responsables de la distribution des terres de la part de Didymarque, fils d'Apollonios de la 5e hipparchie des hommes des 100-aroures. Comme Petrôn, fils de Théôn, un Perse de la même hipparchie, m'a cédé sa tenure de 24 aroures près de Kerkéosiris dans le district de Polémôn, mais que les scribes, ignorants de cette transaction me concernant, continuent d'enregistrer la tenure sous le nom de Petrôn, je vous prie d'écrire une lettre à Apollonios le basilicogrammate [scribe royal], pour qu'informé, il puisse enregistrer lesdites 24 aroures sous mon nom et que je puisse obtenir réparation. Adieu.

Provenant des scribes. Une note ayant été insérée dans la lettre précédente de Ptolémée et Hestiaïos, anciens dirigeants de l'arrangement des cavaliers catœciques, à propos de la tenure de 24 aroures près de Kerkéosiris dans le district de Polémôn possédées par Petrôn, fils de Théôn, qu'ils écrivent avoir été cédées par lui à Didymarque, fils d'Apollonios, nous demandant de rapporter le cas, nous, sur examen du cadastre de Kerkéosiris pour la 54e année, l'avons trouvé inscrit dans la clérouquie comme possédant 24 aroures dans le pays octroyées par le père du roi à l'éphode et l'avons transféré aux catœques. Concernant cette terre, nous rapportons que les agents de Hestiaïos écrivent également qu'elle a été cédée à Didymarque. La 2e année, le 24 Tybi.

Le poids de l'administration ne date pas d'hier ! Démêlons le fil de l'histoire qui nous fera visiter tous les bureaux de l'administration lagide. Le cavalier Petrôn, fils de Théôn, un Perse – il y avait beaucoup de Perses dans l'armée lagide –, a cédé une terre de 24 aroures à son camarade de cavalerie, Didymarque, fils d'Apollonios. Rien n'est indiqué sur cette « cession » : s'agit-il d'une vente ? s'agit-il d'une cession sans contrepartie faite pour échapper aux servitudes de la possession de terre ? Malheureusement, le changement n'a pas pris effet administratif : la terre est encore inscrite sous le nom de Petrôn. Aussi Petrôn et Didymarque écrivent-ils à Ptolémée et Hestiaïos, les officiers chargés de la distribution des parcelles aux catœques, ou colons militaires. Les catœques sont des clérouques particuliers : le clérouque ne possédait que la terre, le catœque possédait une habitation (*stathmos*) réquisitionnée sur l'habitant. La lettre de Didymarque ne comporte pas de date, mais remonte probablement au 8 Pharmouthi de l'an 54 de Ptolémée VIII Évergète II, jour de l'écriture de la lettre de Ptolémée et d'Hestiaïos à Apollonios le basilicogrammate (le second personnage du nome plus particulièrement chargé de ces questions), qui lui demandent de faire le changement : ils joignent à cette fin le rapport de leurs scribes authentifiant la validité de l'acte. Apollonios demande alors à ses propres scribes de se charger de la besogne. Neuf mois passent et le 24 Tybi de la 2e année de règne de Ptolémée IX Sôter II, les secrétaires de Hestiaïos lui rapportent que le changement a été fait. Trois jours plus tard, Apollonios transmet l'ensemble de la correspondance à un certain Polémôn (peut-être le toparque, c'est-à-dire le chef du « sous-nome ») qui le transmet à son tour à Onnôphris le topographe (son secrétaire).

Le lendemain, Onnôphris le transmet à Menchès le cômogrammate, le scribe du village concerné.

Ce contrat donne l'occasion de toucher du doigt l'une des nombreuses questions qui agitent la papyrologie. Pourquoi Petrôn, fils de Théôn, qui a le plus grec des noms, se réclame-t-il d'une ascendance perse ? À de nombreuses reprises, on trouve dans les papyrus l'expression « Perse de l'*épigonè* », c'est-à-dire « d'ascendance perse » et aujourd'hui encore, il est difficile de savoir ce que cela recouvre. Pour les uns, le terme désigne des indigènes hellénisés tentant de s'immiscer parmi les Grecs [1] ; pour les autres [2], il n'a pas de connotation ethnique. Quoi qu'il en soit, l'expression a un sens juridique [3] certain : chaque fois qu'un individu est désigné sous le terme de « perse », il semble toujours personnellement responsable du non-respect du contrat, comme si les « Perses » avaient été moins fiables que les autres.

Pour comprendre à sa juste valeur l'importance du contrat précédent, il convient de saisir que les terres catœciques, qui ont succédé aux clérouquies, ne constituaient pas seulement pour les souverains lagides une manière de récompenser les bons soldats : elles constituaient aussi le moyen de mettre en valeur une très grande partie du territoire. Aussi la concession s'assortissait-elle d'une obligation de cultiver la terre matérialisée par un serment. Quittons un instant Menchès pour lire un de ces serments :

n° 57

LE SERMENT D'UN CATŒQUE

P. Bingen 46 – Héracléopolis – 18 oct. 52 av. J.-C.

Démétrios fils de Dionysios, un des cavaliers catœques [colons militaires] commandés par Paniscos, « cousin du roi », chargé des revenus. J'ai prêté le serment royal déjà écrit selon lequel soit je sème vraiment, au cours des semailles des trente prochaines années, la terre catœcique que je possède près de Phys, soit, si la terre est abandonnée, je paye l'abandon au fisc royal [l'*idios*], sans retenue. Si j'ai bien juré, qu'il m'en arrive du bien, si j'ai mal juré, qu'il m'arrive du mal. La 30e année [de Ptolémée XII Aulète], le 14 Phaôphi.

---

1. J. F. OATES, « The status designation Πέρσης τῆς ἐπιγονῆς », *Yale Classical Studies* 18, 1963, p. 1-130.

2. P. W. PESTMAN, « A proposito dei documenti di Pathyris », *Ægyptus* 43, 1963, p. 23-29.

3. P. M. FRAZER, *Ptolemaic Alexandria*, Oxford, Oxford University Press, 1972, p. 58-59.

Démétrios, on le voit, s'engage sous serment à cultiver la terre pendant trente ans : s'il ne le fait pas, il sait qu'il devra payer un droit d'abandon assurément assez élevé.

Pour en revenir à Menchès, les lecteurs de ses archives découvrent d'autres prérogatives attachées à sa charge, comme la collecte de certains impôts. Il se transforme alors en receveur.

n° 58

UNE COLLECTE D'IMPÔT

P. Teb. 17 = *Wilck. Chrest.* 165 = *Hengstl* 15 – Kerkéosiris – 114 av. J.-C.

Polémôn à Menchès, salut. Puisqu'il a été décidé que l'épimélète parte à l'aube le 15 pour Bérénikè, et passe par le village le 16 sur son chemin vers Théogonis, fais tout ton possible pour mettre en ordre tous les arriérés de la région, afin que tu ne le retiennes pas et que tu ne risques pas la moindre petite dépense. La 3e année [de Ptolémée IX], le 11 Paÿni.

L'épimélète, c'est-à-dire l'adjoint de l'économe chargé des impôts, fait une tournée dans la région. Le supérieur de Menchès le prévient pour qu'il puisse lui remettre tout ce que doit son village sans le retarder.

3. – LE RÔLE DE MENCHÈS (2) : JUGE DE PAIX

Les compétences du cômogrammate excèdent celles du simple greffier : non seulement il communique ses relevés cadastraux, mais il a également des pouvoirs de police et de justice. Ainsi, il peut mettre les biens d'un accusé sous séquestre.

n° 59

MISE SOUS SÉQUESTRE DES BIENS D'UN MEURTRIER

P. Teb. 14 = *Mitt. Chrest.* 42 – Kerkéosiris – 114 av. J.-C.

Menchès, cômogrammate de Kerkéosiris du district de Polémôn à Horus, salut. Tu m'as écrit d'annoncer à Hèras, fils de Pétalos, habitant du village, inculpé de meurtre et autres motifs, qu'il comparaît dans trois jours pour qu'une décision soit prise à son propos, et, en attendant la conclusion de l'affaire, de dresser la liste de ses propriétés, de les faire mettre sous séquestre, et d'en envoyer le rapport des relevés, en y joignant le détail des superficies et leur valeur. En conséquence, je l'ai prévenu en personne le 14 courant à Ptolémaïs-Évergète qu'il devait comparaître pour les charges susmentionnées. Je rapporte qu'il possède le sixième [des terres du temple] des Dioscures

du village, qui s'étendent au sud et à l'ouest de l'espace libre autour du village et au nord et à l'est d'un canal. Leur valeur totale est d'un [talent] de cuivre. Porte-toi bien. La 4e année [de Ptolémée IX], le 14 Phaôphi [11 octobre 114 av. J.-C.].

Pour prévenir l'accusé, Menchès n'hésite pas à faire les vingt kilomètres qui séparent Kerkéosiris de Ptolémaïs-Évergète, le bourg voisin. De ce texte, nous apprenons deux détails importants. Tout d'abord, l'absence de prison préventive : malgré la gravité des accusations, le « prévenu » est laissé en liberté : sans doute était-on sûr de pouvoir le retrouver ! En outre, on remarque que les temples pouvaient être possédés par des particuliers. Dans ce papyrus, comment savoir si Hèras ne possédait que la terre du sanctuaire des Dioscures (les dieux grecs Castor et Pollux) ou s'il habitait également dans le temple ? En tout cas, ses biens ont pu être mis sous séquestre.

Le cômogrammate peut également diriger la police locale, comme le prouve le texte suivant :

n° 60

DE L'HUILE VOLÉE

P. Teb. 39 = *SP* 276 – Kerkéosiris – 114 av. J.-C.

À Menchès, cômogrammate de Kerkéosiris, de la part d'Apollodore, *exilèphe* [receveur] de la fourniture et de l'impôt sur l'huile du même village pour la 4e année. J'ai déjà présenté un mémorandum à Polémôn, l'épistate du village, à propos de ma découverte du 27 de Phaôphi [28 octobre] : il y a, dans la maison de Sisoïs, fils de Senapynchios, qui se trouve [dans le sanctuaire] de Thoëris du village, de l'huile en fraude. J'ai immédiatement pris Trychambe, l'agent de l'économe, pour le paiement puisque ni toi ni les autres personnages officiels n'avez voulu m'accompagner dans la maison dont je parle. Je m'y suis rendu. Là, le susdit [Sisoïs] et sa femme Taÿsiris m'attaquèrent, me rouèrent de coups, nous jetèrent dehors et fermèrent la porte du sanctuaire et de leur maison. Ensuite, le 4 Hathyr [2 novembre], j'ai rencontré Sisoïs près du sanctuaire de Zeus et j'ai voulu l'arrêter en présence d'Ineilotos le porte-épée et de Trychambe. Mais Paÿsiris son frère porteur, Bellès, Dèmas, Marôn, fils de Taconnos, ainsi que d'autres dont j'ignore le nom se sont jetés sur nous, nous ont maîtrisés et nous ont roués de coups avec les gourdins qu'ils portaient. Ils ont blessé ma femme à la main droite – et moi aussi. Le dommage se monte à 10 talents de cuivre. Je te présente donc cette plainte pour que tu ordonnes aux autorités compétentes d'exiger d'eux *[la suite manque].*

Dans l'Égypte lagide, certaines denrées comme l'huile, les mines, le marbre, le sel, les produits de la pêche, la bière, étaient soumises au monopole de l'État et un papyrus célèbre, nommé *Revenue Laws* par Bernard Grenfell, nous explique comment on procédait pour l'huile. Les cultivateurs recevaient en prêt les semences des plantes oléagineuses comme le sésame et le ricin et en échange vendaient leur récolte au fermier chargé de la collecte. Les graines étaient ensuite pressées dans les pressoirs de l'État et l'on scellait les mortiers pour empêcher des presses clandestines. L'huile se vendait à prix fixe à des détaillants. Bien entendu, les tentatives d'échapper à ce monopole proliféraient car il s'agissait d'un marché fructueux. L'un de ces fraudeurs, Sisoïs, semble être un énergumène : il terrorise l'agent de l'État chargé du contrôle de l'huile. Le pauvre Apollodore se sent manifestement « lâché » par le cômogrammate qui n'a pas voulu participer à l'arrestation de ce Sisoïs qui joue les caïds. Et malgré le secours de Trychambe, l'agent du fisc, et d'un policier, il s'est fait molester à deux reprises par l'escroc et sa remuante famille. Mais pourquoi, aussi, a-t-il littéralement cherché des gourdins pour se faire battre une seconde fois, alors qu'il se trouvait en dehors de son service puisque sa femme l'accompagnait ?

Dans ce texte, il paraît clair que l'habitation même de Sisoïs se trouve dans le temple de Thoëris – une déesse à forme d'hippopotame qui semble avoir été assimilée à Athéna – puisque ce dernier peut en interdire l'accès à l'infortuné Apollodore.

On trouve enfin dans les archives de Menchès de nombreuses pétitions concernant de petites affaires agricoles : voilà notre cômogrammate chargé de régler les petits litiges, de remplir les fonctions de juge de paix :

n° 61

UN INCIDENT DE VOISINAGE

P. Teb. 49 = *Mitt. Chrest.* 19 = *Hengstl* 128 – Kerkéosiris – 113 av. J.-C.

À Menchès, cômogrammate de Kerkéosiris, de la part d'Apollophane, fils de Dionysodore, cultivateur royal, du même village. Le 20 Phaôphi de la 5e année [18 oct. 113 av. J.-C.], Nicôn fils d'Amméôn, habitant dudit village, ayant laissé couler l'eau de sa propre terre, a inondé la terre royale que je possède : 21/4 aroures [0,618 ha] qui venaient d'être labourées. Cela a eu comme conséquence qu'elles sont complètement [ravagées] et que j'ai subi un dommage se montant à 20 [artabes de blé]. Par conséquent, je te

présente [cette plainte] afin que l'accusé soit cité en justice et soit forcé à me rembourser les dommages. Et s'il refuse, je te prie de transmettre une copie de cette pétition aux autorités compétentes, afin que l'on puisse l'enregistrer et que le roi ne puisse subir aucune perte. Sois heureux.

Petits incidents de voisinage communs à tous les pays irrigués (que l'on songe au Midi de Pagnol !) : des inondations ou des assèchements à cause d'un mauvais usage des canaux. Nicôn est-il l'ennemi d'Apollophane ou bien est-il étourdi ? A-t-il volontairement laissé déborder le canal d'irrigation qui se trouve chez lui dans la terre d'Apollophane – en le bouchant au besoin – ou bien a-t-il inondé son terrain par inadvertance et laissé s'écouler le trop-plein chez son voisin ? Le papyrus ne le dit pas, mais le fait qu'Apollophane n'espère pas vraiment être dédommagé plaide pour la négligence. Toujours est-il qu'il se rappelle fort à propos son statut de cultivateur royal pour affirmer que le dommage qui lui a été fait touche en réalité le roi. La question est d'importance : l'impôt, on l'a vu dans le texte ***n° 54***, se calcule à partir d'estimations de rendement ici sérieusement mises à mal par l'incident.

Dans les attributions du cômogrammate entre également le rôle de « briseur de grève », comme dans celles de Zénon (*cf.* ***n° 50***).

n° 62

MENCHÈS DÉNONCE UNE GRÈVE

P. Teb. 1099 – Kerkéosiris – 114 av. J.-C.

Menchès, cômogrammate de Kerkéosiris du district de Pôlémon, à Horos, salut. Alors que j'étais à Ptolémaïs Évergétide pour remettre les comptes qui m'étaient demandés, il m'a été donné d'entendre que les cultivateurs royaux du village se sont retirés au temple de Narmouthis. J'ai estimé que le fait méritait de t'être rapporté. Porte-toi bien. La 4e année [de Ptolémée IX], le 20 Phaôphi [9 nov. 114 av. J.-C.].

Menchès informe son supérieur le basilicogrammate [scribe royal] Horos que les cultivateurs de Kerkéosiris ont trouvé asile au temple de Narmouthis. Les charges, cette année-là, devaient être trop importantes par rapport aux revenus. Phénomène mal connu de l'Antiquité, la grève se révèle assez courante.

Malgré la modestie de son rang, la vie de cômogrammate n'est pas toujours aisée. À cause de sa position en vue au sein du village, il se trouve parfois en butte à de fausses accusations et à des vexations.

n° 63

UNE FAUSSE ACCUSATION

P. Teb. 43 = *Wilck. Chrest.* 448 – Kerkéosiris – 117 av. J.-C.

Au roi Ptolémée et à sa sœur la reine Cléopâtre et à sa femme la reine Cléopâtre, dieux Évergètes, salut. De Menchès cômogrammate de Kerkéosiris, du district de Polémôn de l'Arsinoïte ainsi que son frère Polémôn.

Le 17 Hathyr de l'année courante, la 53e [13 nov. 118 av. J.-C.], il s'est trouvé qu'Asclépiade, de l'équipe d'Aminias, épistate des phylacites du nome, venait au village. Comme il convient, nous sommes venus à sa rencontre avec le cômarque du village, quelques-uns des anciens des paysans, Démétrios qui fait office d'épistate et qui est archiphylacite [chef de la police], ainsi que d'autres. N'ayant pas de [...], nous l'avons salué. Mais il nous a mis aux arrêts, nous, ainsi que Démétrios et Marrès, fils de Pétaÿs, l'un des paysans, en affirmant qu'une plainte avait été déposée contre nous en même temps que contre Marôn, fils de Diodore, Pétésouchos, fils de [...], et Simon, fils de [...], tous du même village, ainsi qu'Artémidoros cômogrammate d'Ibiôn-des-20-aroures, par Aryôtès, fils d'Arsiesios, de la ville de Crocodilopolis, sous le motif d'avoir dîné avec lui dans une taverne du village et de l'avoir empoisonné. À cause de lui, nous avons comparu devant Aminias le 19 du même mois ; après examen, auquel assistait Amménôs le basilicogrammate [scribe royal], nous avons été immédiatement relâchés par absence de la partie adverse. C'est pourquoi, prévoyant d'être molestés pour la même [affaire, si la partie adverse] se ravise [...], nous avons été forcés de trouver refuge auprès de vous, et nous vous supplions, dieux grands et victorieux, de nous garantir une part de ce secours que vous accordez à tous, et puisque le résultat du procès fut de nous déclarer innocents, de bien vouloir donner des ordres pour que notre pétition soit envoyée à Apollonios, votre cousin et stratège, qui, selon vos désirs, prendra soin qu'aucun acte d'injustice ne soit commis par calomnie ou extorsion, afin que personne ne soit autorisé à nous molester pour les mêmes charges ou nous ennuyer sous un quelconque prétexte : ainsi Menchès pourra remplir pour vous les devoirs de sa charge sans entrave, ayant obtenu du secours de votre part pour nos vies entières. Portez-vous bien.

[De la main du basilicogrammate ?] À Apollonios : si les allégations sont correctes, qu'il ne soit pas molesté. 4 Pachôn 53 [29 avril 117 av. J.-C.].

Un certain Aryôtès, peut-être pour se venger de lui et de certains de ses compagnons, dont, comme par hasard, le policier en chef du village (l'archiphylacite Diodore), l'accuse d'empoisonnement. Cette accusation a toutes les chances d'être fausse : pourquoi, sinon, n'aurait-il pas comparu devant l'épistate des

phylacites (le chef de la police du nome) et le second personnage du nome, le basilicogrammate (scribe royal) Amménôs ? Menchès, d'ailleurs, semble savoir où il veut en venir puisqu'il accuse ses ennemis « d'extorsion ». Toujours est-il que ce que Menchès prenait pour une visite de politesse a tourné en une humiliante arrestation et qu'il juge sa tranquillité suffisamment menacée pour devoir faire appel au juge suprême, le roi, afin de plaider sa bonne foi. Celui-ci a donné un ordre conciliant : il enjoint au dirigeant du nome, le stratège Apollonios, de faire cesser les poursuites si Menchès se révèle de bonne foi. Remarquons enfin la présence d'un certain Simon, un nom juif : il y avait une synagogue à Crocodilopolis, ce qui ne surprend pas dans l'Égypte lagide. Comme on l'a vu au chapitre III, les Juifs ne s'étaient pas tous établis à Alexandrie ; nombre d'entre eux vivaient au contact de la population égyptienne dans les petits villages isolés.

VII

LES ARCHIVES D'UNE FAMILLE SOUS L'ADMINISTRATION ROMAINE

Lorsque l'empereur Auguste fait de l'Égypte une province romaine, les plus humbles des Égyptiens connurent-ils un véritable changement ? Les lettres familières parlent des mêmes réalités et manifestent les mêmes difficultés. Pourtant, il ne faudrait pas croire que le pays ne connut aucune transformation. Si l'on constate une continuité dans le mode de vie, trois domaines principaux manifestent des évolutions significatives [1] : le gouvernement, l'économie et la société. 1. *Les Romains réorganisèrent en profondeur l'administration* : ils restructurèrent l'administration, changèrent les procédures juridiques, accentuèrent la présence militaire, remodelèrent la collecte des impôts et multiplièrent les services obligatoires. 2. *Économiquement, les Romains abandonnèrent le monopole royal de la possession des terres et encouragèrent la propriété privée.* 3. *Socialement, les Romains ne purent empêcher les bouleversements sociaux :* même si, en vertu des principes de la *pax romana*, ils cherchèrent à encourager une société statique, le bouleversement qu'engendra leur présence fut profond. Ils ne surent pas endiguer l'exode rural et la fuite des paysans désireux d'échapper aux

1. Naphtali LEWIS, « Graeco-Roman Egypt : Fact or Fiction ? », *Proceedings of the 12th congress of Papyrologists*, Toronto, 1970, American Society of Papyrologists, American Studies in Papyrology 7, p. 3-14

servitudes de plus en plus lourdes. On assista en outre à une sorte de romanisation de la société, en particulier des classes élevées : celles-ci s'alignèrent sur un mode de vie « à la romaine », dont on trouve des traces dans toutes les provinces de l'Empire.

Les deux chapitres qui suivent tentent de révéler la spécificité de la vie de l'Égypte sous les Romains. Les archives d'une famille de Tebtynis, tout d'abord, permettent de plonger dans les diverses procédures juridiques de l'Égypte impériale. Elles permettent de se rendre compte quels étaient les « papiers de famille » qui encombraient les coffres d'archives des maisons du Fayoum. On ne choisit ici qu'une petite sélection pour les années 108-130.

n° 64

Reçu d'argent provenant d'un héritage

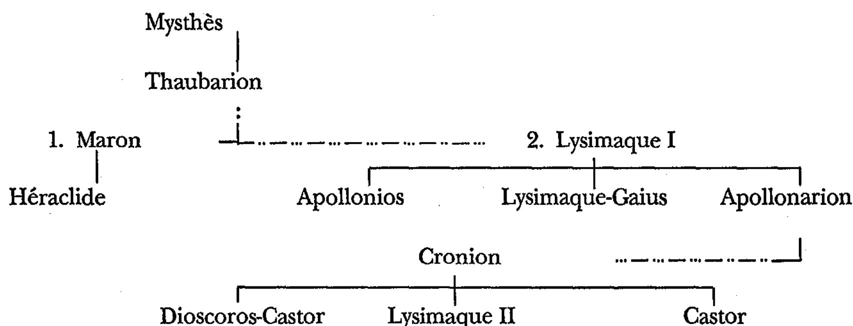
P. Fam. Tebt. 10 = *P. Lond.* 1957 – Tebtynis – 26 fév. 108 ap. J.-C.

La onzième année de l'*Imperator Cæsar* Nerva Trajanus *Augustus Germanicus Dacicus* [Trajan], le 2 Phaménôth à Tebtynis dans le district de Pôlémon de l'Arsinoïte. Castor, fils de Cronion, fils de Castor, âgé d'environ vingt-deux ans, ayant une cicatrice sur le côté gauche de la gorge, reconnaît au frère de même mère de sa mère Apollonarion, fille de Lysimaque [son oncle par alliance], Héraclide, fils de Maron, âgé d'environ 68 ans, ayant une cicatrice sur le sourcil gauche, qu'il a reçu de lui, Héraclide, de la main à la main hors de sa maison, quatre cent une drachmes d'argent et deux oboles, qui est le reliquat du tiers lui revenant, à lui Castor, des mille deux cent quatre drachmes d'argent que conservait Héraclide et qui viennent du don qu'a fait la mère d'Héraclide, Thaubarion, fille de Mysthès, décédée, à la mère de Castor, Apollonarion, fille de Lysimaque, par un accord testamentaire enregistré au secrétariat de la métropole, la 6e année de Domitien, le 6e jour intercalaire de Caïsaréios [29 août 87] [...]. [L'acte] est en conformité avec la reconnaissance faite entre Héraclide et son frère de même mère, Apollonios et Lysimaque *alias* Gaius, l'un et l'autre fils de Lysimaque, en faveur du père de Castor et de ses frères Dioscoros *alias* Castor et Lysimaque, Cronon, fils de Castor, la 10e année de Domitien, le 2 Tybi [28 déc. 90]. L'ordre de paiement qui concerne précisément les mille deux cent quatre drachmes d'argent que conservait Héraclide – comme il apparaît dans le contrat susmentionné – est annulé, puisque Héraclide a aussi rendu aux frères de Castor, Dioscoros *alias* Castor et Lysimaque, les parts qu'il leur devait de ces mille deux cent drachmes : le prouvent les reçus que Héraclide a obtenus d'eux, qui demeurent valides. Et ni Castor ni ses représentants ne pourront ester contre Héraclide ou ses représentant ni à propos de la somme reçue comme susmentionnée, ni à propos des intérêts que le père de Castor, Cronion, a reçus quand Castor

était encore mineur, depuis le début jusqu'à aujourd'hui. *[Suivent les signatures de Castor et d'Héraclide.]*

Ce document plutôt rébarbatif illustre un des aspects du droit testamentaire de l'Égypte romaine. Un arbre généalogique l'éclairera.

La famille de Castor



Thaubarion fait deux mariages : le premier avec Maron – elle a un fils, Héraclide –, le second avec Lysimaque I – elle a deux fils, Apollonios et Lysimaque-Gaius, et une fille, Apollonarion. Cette dernière se marie (avec un certain Cronion) et a à son tour trois fils : Dioscoros, Lysimaque II et Castor. Le 29 août 87, elle fait un testament pour laisser 2 000 dr. d'argent à sa fille Apollonarion. À sa mort, probablement en 90, le mari d'Apollonarion préfère laisser l'argent là où il est et encaisser les intérêts. Aussi, les frères (Héraclide, Apollonios, Lysimaque-Gaius) se le partagent-ils et lui paient-ils les intérêts (accord du 28 déc. 90) : 1 204 dr. demeurent entre les mains d'Héraclide. Quelques années plus tard, les fils d'Apollonarion veulent récupérer leur capital : Héraclide leur doit à chacun le tiers de 1 204 dr., soit 401 dr. 2 oboles. Castor reçoit ce tiers en 108 et fait une reconnaissance d'extinction de dette.

n° 65

REÇU DE TAXES EN NATURE

P. Fam. Tebt. 12 = *P. Lond.* 1911 – Tebtynis – 2 juil. et 19 août 112 ap. J.-C.

Paiement de la taxe de l'artabe pour la 15e année de notre Seigneur Trajan [112 ap. J.-C.].

De la part des catœques [colons militaires] de Kerkéséphis :

Hermas, fils de Didyme, en même temps que Ptolémas, fils de Didas, par Héraclia sa fille : 6 1/2 + 1/12 artabes de blé, plus 1 1/8 artabe de blé, réquisition 2/3, plus 1/8, total 8 1/2 artabes de blé, taxe d'un pour cent : 1/8, total 8 1/2 1/8 artabes de blé, qui ont été mesurées aux sitologues Geméinos et Cronion, la 15e année, le 8 Épiph.

De la part des Grecs :

Et dans le mois de Caïsaréios, le 27, de Kerkésis. De Ptolémas, fils de Didas, vigneron, 2 1/16 1/24 artabes de blé, plus 1/2 1/24, taxe d'un pour cent 1/24, réquisition du village 1/2 1/8, plus 1/12, total 3 1/3 1/24 artabes de blé, charge pour le transport 1/24, total 3 1/8 1/12 artabes de blé, qui ont aussi été mesurées à Géméinos, Acoutas, Ptollas, fils de Permouthion, et Zoïle, fils de Didyme, sitologues à Tebtynis.

Héraclia, la fille d'Hermas, paie la taxe sur le blé pour son père et un certain Ptolémas. Due tous les ans, elle est recouvrée par les sitologues, les agents du fisc chargés du blé. On s'aperçoit que la taxe de l'artabe se voit majorée d'une taxe d'un pour cent et que les contribuables doivent également payer le transport du blé jusque dans les greniers impériaux. Cette taxe en nature joue un rôle fondamental dans l'économie de l'Empire romain : l'Égypte a toujours été considérée comme le grenier à blé de la Méditerranée et cette taxe permet d'approvisionner une grande partie des silos de l'Empereur. Les Égyptiens ne profitaient pas vraiment de la richesse de leur pays, même si le blé, converti en pain, constituait l'une des bases de leur alimentation. N'allons pas cependant comparer ce pain à ce que nous connaissons : la céréale employée, *triticum durum*, n'avait ni la pureté ni la douceur du blé commun en Europe, *triticum vulgare*. Le pain égyptien ressemblait à des galettes assez dures.

n° 66

ACTE DE DIVORCE

P. Fam. Tebt. 13 – Tebtynis – 113/114 ap. J.-C.

Copie de divorce.

La dix-septième année de l'*Imperator Cæsar* Nerva Trajan *Augustus Germanicus Dacicus* [Trajan], le [...], à M [...] dans le district de Polémôn du nome arsinoïte. Cronous *alias* Philouménè, fille de Castor, âgée de 20 ans, ayant une cicatrice sur la jambe droite, avec l'assistance de son tuteur, son propre père Castor, fils de Pyrion, âgé de 44 ans, ayant une cicatrice sur le côté droit du front [...] et Lysimaque, l'ex-mari de Cronous, *alias* Philouménè, fils d'Héraclide, âgé de 30 ans, ayant une cicatrice sur le genou gauche, s'accordent à déclarer qu'ils ont dissous leur mariage l'un avec l'autre [...] conclu

par un contrat écrit autrefois au secrétariat de Tebtynis. Chacun des deux sera libre de gérer ses propres affaires comme il le souhaite et Cronous de conclure un nouveau mariage avec l'homme qu'elle préfère [sans l'intervention ?] de Lysimaque. Le susmentionné Castor reconnaît qu'il a reçu entièrement en retour de Lysimaque, le mari de sa fille Cronous, la dot fixée au secrétariat de Tebtynis, en or et en argent [...]. Aucune des personnes susmentionnées ne pourra ester en aucune manière, ni à propos des possessions concernant le mariage, ni à propos d'aucune autre chose écrite ou orale, qu'elle soit dette ou accord, depuis autrefois jusqu'à maintenant. De Lysimaque et Cronous est né de l'un et l'autre un fils nommé Héraclide *alias* Valerius. Les liens que Lysimaque et Castor pouvaient avoir sont annulés. Pour Cronous, aussi appelé Philouménè, signe son père susmentionné, Castor, fils de Pyrion, qui est aussi nommé son tuteur. Cet acte de divorce est déclaré valide partout où il est produit.

Moi Cronous *alias* Philouménè, avec l'assistance de mon tuteur, mon père Castor, fils de Pyrion et [moi] Castor susmentionné, nous reconnaissons que nous avons dissous le mariage, qui a existé avec Lysimaque, sur la base d'un contrat écrit dans les temps passés au secrétariat de Tebtynis. Moi, Castor, ai reçu la dot fixée en or et en argent mentionnée en lui, ainsi que des *paraphernalia* variées. Et chacun de nous sera libre, *etc. [Le texte est repris une première fois, puis une seconde fois sous la signature de Lysimaque.]*

L'acte de divorce met fin au contrat de mariage conclu sous le régime de la séparation des biens sous forme de simple accord. Dans ce contrat, Lysimaque reconnaissait qu'il prenait Cronous pour femme et qu'il avait reçu de son père Castor la dot en or et argent (φερνή) ainsi que divers cadeaux (*paraphernalia* ; on parlait, en droit français, de *paraphernaux*). La différence d'âge entre les époux était habituelle. Pour divorcer, il suffit à Lysimaque et Cronous de rompre l'accord et au mari de rendre la dot et les paraphernaux au père de sa femme. Il convient de remarquer que le fils du couple, Héraclide-Valerius, est mentionné : cela lui permet de conserver une situation légale malgré le divorce de ses parents.

Cronous, qui n'est pas citoyenne romaine à l'instar de quasiment toute la population égyptienne, ne peut profiter du *jus liberum* : elle doit se faire assister de son père Castor qui est considéré comme son tuteur (*cf.* chapitre XIV). Il n'est pas rare de voir des femmes assistées de leur propre fils (*cf.* par exemple ci-dessous ***n° 68***).

Si l'on veut poursuivre l'arbre généalogique de la famille, il faut comprendre que Lysimaque est le dernier fils de l'Héraclide mentionné au texte ***n° 64***, ci-dessus.

n° 67

RECU DE PÉNALITÉ

P. Fam. Tebt. 14 = *P. Lond.* 1943 – Tebtynis – 21 mai et 1er juillet 114

Copie de reçu. La 17e année de l'*Imperator Cæsar* Nerva Trajanus *Augustus Germanicus Dacicus* [Trajan], le 27 Pâchon. Héraclide, fils de Maron, ancien conservateur des archives, a payé une pénalité pour son administration pendant la 16e année dans le district d'Héraclide de deux cent quatre-vingt-deux drachmes et deux oboles (282 dr. et 2 ob.) plus 17 dr. 4 oboles, et selon un autre reçu de la même 17e année du *Cæsar* Trajan notre seigneur dans le mois Épiph après d'autres paiements le 7 : le même, à travers ses enfants Héraclide *alias* Valerius et Lysimaque, [a payé] comme pénalité pour son administration comme conservateur des archives susmentionnées mille deux cents [...] dr. plus [...] 1 obole.

Héraclide, le fils de Maron, déjà mentionné dans le texte ***n° 64*** ci-dessus, a bien mené ses affaires et il est parvenu à se faire désigner « conservateur des archives » (βιβλιοφύλαξ). Il avait la charge des « archives publiques » de son village, dans lesquelles tous les papiers officiels étaient entreposés : il recevait en dépôt les documents, les classait et les ordonnait avec l'aide de scribes et les mettait à la disposition des habitants. Malheureusement, une affaire remontant au règne de Domitien vient grever sa gestion (*cf. P. Lond.* 1885 & 1888) : lors de la réorganisation des archives, des rouleaux de papyrus ont été endommagés et non remplacés. Après plus d'un quart de siècle de querelles, le préfet décide finalement que ce seront les conservateurs en chef qui seront responsables sur leurs finances de la réparation des rouleaux. Héraclide se voit donc condamné à une amende. Mais, comme il meurt en 114, ce sont ses fils qui doivent s'acquitter du reliquat, la mort n'éteignant pas les dettes.

n° 68

RENONCIATION D'HÉRITAGE

P. Fam. Tebt. 17 = *P. Lond.* 1980 – Tebtynis – après août 117
(fragment)

[le début fait défaut] contre mon père Héraclide, fils de Maron, qui est devenu conservateur des archives publiques dans le nome arsinoïte la 10e année du dieu Trajan [110], en même temps que Patron, fils d'Euangelos [...]. Je cède la moitié qui m'est due dans l'héritage entier de mon père susmentionné afin de ne pas être inquiété des pénalités. Sois heureux.

[2e main, signature d'Héraclide-Valerius] Héraclide *alias* Valerius, fils d'Héraclide, fils de Maron [...]

Héraclide-Valerius (qui a divorcé de Cronous-Philouménè, *cf.* ci-dessus, ***n° 66***) a déjà dû payer des pénalités pour son père décédé, condamné dans une affaire de papyrus officiels abîmés (*cf.* ***n° 68***) : devant le montant de la dette, et parce que les biens ont déjà été mis sous séquestre, il renonce à son héritage pour ne pas en payer davantage. Le principe est que les dettes doivent être payées par l'héritage et non par les héritiers.

n° 69

ANNONCE DE LA NOMINATION D'HÉRACLIDE-VALERIUS

P. Fam. Tebt. 18 = *P. Lond.* 1924 – Tebtynis – vers 117/118 ap. J.-C. (fragment)

Maron, ex-exégète et Ptolémée, ex-cosmète, conservateurs des archives publiques, à Héraclide aussi appelé Valerius, qui a été appointé par le stratège Apollonide du district de Polémôn pour être contrôleur de l'arpentage dans le nome oxyrhynchite, en même temps qu'Anthestios Gemellus, l'arpenteur, qui est déjà installé, salut *[la suite fait défaut]*.

Ce fragment de lettre dont il ne reste que la salutation nous apprend une bonne nouvelle pour Héraclide-Valerius : malgré les problèmes rencontrés au cours de l'administration de son père, il vient d'être nommé contrôleur de l'arpentage des terrains (ἐπίσκεψις), une tâche essentielle dans le système des impôts. (Pour une description des fonctions d'exégète et de cosmète, *cf.* ***n° 77***, ci-dessous.)

VIII

LITURGIE ET IMPÔTS : LE POIDS DE LA PRÉSENCE ROMAINE

Si les Lagides s'y entendaient à collecter les impôts, jamais ils ne furent de taille à rivaliser avec les Romains. Il n'est pas toujours possible de repérer dans les papyrus des changements majeurs entre l'époque hellénistique et l'époque romaine, mais une chose se modifie radicalement : les manifestations du poids de l'État qui s'exprime à travers les impôts et les services obligatoires, et qui s'accentue à partir du IIe siècle. L'Empire romain a de gros besoins, et la province d'Égypte, qui passe pour riche, se voit mise à contribution.

On assiste donc à une augmentation globale de l'imposition et, peut-être plus pénible, à sa réorganisation pour une plus grande efficacité et un meilleur rendement. Instrument principal de cette nouvelle politique, la *laographie* (« liste du peuple ») qui signifiait simplement « recensement » sous les Lagides, et qu'il convient plutôt de traduire par « capitation » sous les Romains.

n° 70

UNE DÉCLARATION DE RECENSEMENT

P. Bruxelles 13 – Thelbonthon Siphtha – 19 juillet 174 ap. J.-C.

À Apiôn basilicogrammate [scribe royal] du Prosopopée de la part de Pantbeÿs, fils d'Hartysis, fils de Pnépherotithoès, ainsi que Stoètis sa sœur et Thapéïs et Thanibèchis, toutes deux filles de Péébôs.

Nous déclarons, selon l'ordre du clarissime préfet Calvisius Statianus, pour la déclaration par maison [le recensement] qui se

déroule sous d'heureux auspices, nos propriétés dans le village : deux maisons et, sur un autre feuillet, des terrains vacants appartenant à Péébôs et à Pantbeÿs, tous deux fils d'Hartysis, fils de Pnépherotithoès, [biens appartenant] autrefois à leur père.

Dans ces maisons :

Pantbeÿs, fils d'Hartysis, fils de Pnépherotithoès et de Tsontithoès, sa mère, fille de Pnépherotithoès : 40 ans, sans signe particulier.

Pnépherotithoès, fils de Pantbeÿs et de Stoètis, sa mère, fille de Pnépherotithoès : 16 ans, sans signe particulier.

Thapéïs, fille de Péébôs, fils de Pnéphérôs, sa mère, fille d'Iarpichis : 12 ans.

L'an 14 du règne de l'*Imperator Cæsar* Marcus Aurelius Antoninus *Augustus Armenicus Medicus Parthicus Germanicus Magnus* [Marc Aurèle], le 25 Épiph [19 juil. 174], moi, Pantbeÿs fils d'Hartysis j'ai fait la déclaration ci-dessus grâce à Arpo [...] selide.

Sous le règne de Marc Aurèle et sur l'ordre du *Præfectus Ægypti* Calvisius Statianus, on procède à un recensement. Cette pratique a été rendue célèbre par les évangiles : c'est à l'occasion d'un recensement que Marie, pourtant de Nazareth, accouche à Bethléem. Le recensement avait lieu tous les quatorze ans et était inauguré par un édit du préfet, qui fixait sa durée généralement à une année. Tous les habitants étaient tenus de se faire recenser à leur domicile fiscal, qui n'était pas toujours le lieu où ils habitaient. Le schéma des recensements est toujours identique : sont portés le nom, l'adresse, les qualités du déclarant, la liste des maisons habitées ou possédées, la liste des habitants avec leur âge, leur lien de parenté, une formule conclusive, une date et la signature du déclarant.

En tant que chef de famille, Pantbeÿs fait la déclaration en son nom propre et au nom de ses enfants, de sa sœur et des filles de son frère (peut-être décédé). On peut le constater, contrairement à ce que le nom pourrait laisser croire, il s'agit plus d'une déclaration d'impôt. Cette déclaration des habitants permet la capitation : elle était due par tous les individus de 14 à 60 ans. Seuls en étaient exemptés les citoyens romains, les citoyens grecs des cités grecques (Naucratis, Alexandrie, Ptolémaïs et, à partir de 130 ap. J.-C., Antinoupolis) et les militaires. Le Gnomon de l'*Idios Logos* (*BGU* 1210, *cf.* ***n° 9***) est assez ferme : « § 58. Ceux qui n'ont pas déclaré au recensement par maison eux-mêmes et ceux qu'ils devaient recenser sont passibles d'une amende du quart de leur propriété, et si c'est la deuxième fois qu'on les déclare ne pas l'avoir fait, ils sont passibles du double de cette amende. » Les différentes

déclarations étaient collées bout à bout pour former des rouleaux classés dans la capitale du nome. Apparemment illettré, Pantbeÿs a recours à un scribe spécialement appointé pour ces déclarations.

n° 71

UNE DÉCLARATION DE DÉCÈS

P. Gen. 139 = *Schubert* 7 – Socnopéonèse – déc. 178 ap. J.-C.

À Apollonios, basilicogrammate [scribe royal] du district d'Héraclide de l'Arsinoïte, de la part de Panephrémeôs, fils de Stotoëtis III, fils de Stotoëtis, du village de Socnopéonèse, prêtre de Socnopaïos, dieu grand parmi les grands, ainsi que des dieux qui partagent son sanctuaire. Mon parent Stotoëtis, fils de Stotoëtis et de [...] tis sa mère, ainsi que son fils [...], prêtres des mêmes dieux de la 1re tribu, sont morts au mois d'Hadrianos de l'année courante, la 19e [de Marc Aurèle]. C'est pourquoi j'en fais la déclaration pour l'inscription de leur nom dans la liste des personnes décédées.

La déclaration de décès, importante pour toute administration, prenait dans l'Égypte romaine une importance particulière puisqu'elle permettait de faire cesser le paiement de la capitation. Cette déclaration est particulière puisqu'elle intervient dans une famille de prêtres qui semble avoir subi une épidémie : deux morts coup sur coup dans la famille !

Mais la capitation n'est pas le seul impôt. Nous retrouvons également l'impôt foncier, payé en nature, et versé dans des greniers gérés par des sitologues. Parmi les nombreux reçus existants, en voici un de Socnopéonèse [1].

n° 72

UN REÇU DE SITOLOGUE

P. Lond. 1586a – Socnopéonèse – 194 ap. J.-C.

La 2e année de Lucius Septimius Severus *Pertinax Pius* [Septime Sévère], le 26 Mésorè. Nous, Sarapion et ses associés, sitologues du village de Nilopolis, nous nous sommes mesurés, à partir du produit de l'année courante de la terre publique d'Apynchis fils d'Apynchis de Socnopéonèse, six artabes de blé [env. 235 l.]. Total : 6 art.

Apynchis, quoique habitant le village de Socnopéonèse, paye son impôt à Nilopolis, situé à une dizaine de kilomètres. L'explication la plus probable à ce fait semble que les terres arables

1. Deborah HOBSON, « A Sitologos Receipt from Soknopaiou Nesos », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 99, 1993, p. 73-74.

manquaient autour de Socnopéonèse et que les paysans devaient travailler des terres dépendantes de Nilopolis.

La terre que cultive Apynchis porte le nom de « publique », car elle fait partie des terres confisquées à l'époque romaine sur le domaine des temples, sur les clérouquies et les terres catœciques. Elle était donc affermée moyennant une rente annuelle qui fait l'objet du reçu. Outre la terre « publique », on trouve également une terre « royale », possédée directement par l'État, et une terre « domaniale », provenant de la confiscation au IIe siècle des grands domaines qui s'étaient établis en Égypte au début de la domination romaine. Malgré l'ouverture à la propriété privée, la terre se trouve rarement aux mains des paysans. Les parcelles « privées » appartiennent en fait aux Alexandrins, aux riches citoyens des métropoles (les capitales des nomes) et à des vétérans de l'armée romaine. À part peut-être les possessions de certains vétérans, ces terres sont affermées.

Une fois rentré dans les greniers impériaux (θησαυροί), le blé était concentré sur Alexandrie puis envoyé à Rome où, selon l'historien juif Flavius Josèphe (*Guerre juive* II, 386), il permettait de nourrir la population pendant le tiers de l'année.

Outre cette collecte de blé, les Romains prélevaient une série impressionnante de taxes, dont les petits textes suivants gardent la trace de certaines :

n° 73

Reçu d'octroi

P. Ryl. 197 = *SP* 383 – Socnopéonèse – 162 ap. J.-C.

Payé à l'octroi de Socnopéonèse pour la taxe du 1 1/2 par Sarapion, exportant sur un chameau, six artabes de graines payées cinq dr. et sur un autre chameau et deux ânes, douze artabes de blé payées trois drachmes. La 3e année d'Antoninus et Verus [Marc Aurèle et Verus], nos Seigneurs, le 4 Hathyr.

n° 74

Reçu d'une taxe sur les porcs

P. Mich. inv. 3510 [1] – Théadelphie – 54 ap. J.-C.

La 1re année de Nero Claudius *Cæsar Augustus Germanicus Imperator* [l'Empereur Néron], le 29 Choïac [25 déc. 54]. Héras, femme de Aÿnes, fils d'Harthotes et de sa mère Taësis, a payé pour

1. P.J. Sijpesteijn, « Three Tax-receipts from the Michigan Papyrus », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 103, 1994, p. 93-97.

la taxe de cette année sur les porcs du village de Théadelphie six oboles. Total : 6 ob.

n° 75

Reçu pour diverses taxes

SB 12637 – Caranis – oct.-nov. 125 ap. J.-C.

La 10e année de l'*Imperator Cæsar* Trajanus Hadrianus *Augustus* [Trajan], le [...] Hathyr. Pétaÿs, fils de Pakysis, a payé à Moros et ses associés, collecteurs : pour l'*apomoïra* de la 8e année de Caranis, 970 dr. de cuivre ; pour le transport des olives, 150 ; pour le *naubion*, 105 ; pour les charges additionnelles, 245 ; pour la taxe d'arpentage, 650 dr. de cuivre ; pour les charges additionnelles, 50 ; pour le change, 35 ; pour le reçu en drachmes de cuivre, 3 ob. ; pour la *geometria*, 8 dr. 4 ob. ; pour les charges additionnelles, 31/2 ob.

n° 76

Reçu d'une taxe sur le commerce

O. Berol. inv. 25470 [1] – Éléphantine – 15 déc. 78 ap. J.-C.

J'ai reçu de Psouchnouis et son fils pour la taxe sur le commerce de la 11e année de Vespasien notre Seigneur, 12 drachmes, le 19 Choïac. Moi, Philouménos j'ai écrit.

Les taxes frappent aussi bien la circulation des biens (*n° 73*) et le commerce (*n° 76*) que l'élevage (*n° 74*) ou l'agriculture (*n° 75*). Le *naubion* (ναύβιον) sert à entretenir les digues et les canaux, la *géométria* (γεωμετρία) pesait sur les vignobles, les vergers et les jardins potagers, l'*apomoïra* (ἀπόμοιρα) concerne la récolte des vignobles et des vergers (*cf. n° 3*). On pourrait citer bien d'autres impôts : le *phoros probaton* (φόρος προβάτων) sur les troupeaux, le *telesma camèlôn* (τέλεσμα χαμήλων) sur les chameaux, la *huikè* (ὑϊκή) sur les porcs, le *balaneutikon* (βαλανευτικόν) sur les thermes et les bains, le *chômatikon* (χωματικόν) sur les digues, *etc.*

Les impôts, passe encore : les pharaons prélevaient depuis toujours des taxes en nature, et les Grecs n'ont pas hésité à lever des contributions de toutes natures. Mais voici que les Romains ont une autre idée : transformer le vieux système de la *liturgie* pour alléger les dépenses publiques. L'administration lagide se distinguait par le grand nombre de ses fonctionnaires : Menchès, le cômogrammate [scribe de village] rencontré au chapitre VI habitant Kerkéosiris,

1. C. A. Nelson, « Receipts for Trade-Tax in Elephantine/Syene », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 107, 1995, p. 259-262.

faisait partie des petits fonctionnaires. Les Romains, plus pragmatiques et désireux de faire des économies, remirent à l'honneur le système de la liturgie, qui était plutôt rare sous les Ptolémées. Il s'agit d'un antique système hérité de la cité grecque. Charge non spécifiquement religieuse, contrairement à l'acception que lui donneront les chrétiens (le terme vient du verbe λειτουργέω, « je sers »), la liturgie désigne un service qu'accomplit gratuitement un citoyen pour le bien de l'État. Elle a souvent un grand poids honorifique, mais elle se révèle fort coûteuse : le liturge doit la plupart du temps payer de ses propres deniers. À Athènes, les citoyens les plus riches faisaient ainsi profiter de leur richesse le plus grand nombre en organisant les concours de théâtre où s'illustrèrent Euripide et Sophocle, en assurant l'entretien du gymnase, en offrant à la cité de nouveaux bateaux de guerre. Dans l'Égypte romaine, le système fut étendu à la perception des impôts, aux charges administratives, à la police, *etc.*, et se développa lors de l'autonomisation progressive des métropoles. À l'image de la cité grecque, on vit fleurir les *Boulê* (« conseils municipaux ») et les responsabilités municipales : superviser les finances municipales, nommer les magistrats et les liturgies, financer une partie des aménagements. Pour devenir bouleute, il fallait remplir certaines conditions d'accès théoriques [1] : être issu d'une famille de bouleutes, être de langue grecque, avoir fait ses études au gymnase. En réalité, certains ne savaient ni lire ni écrire le grec : le degré de fortune entrait souvent en ligne de compte, car il fallait verser des droits d'entrée colossaux. En pratique, on constate que seuls les gros propriétaires terriens devenaient bouleutes.

Le système se révélait assez subtil : plutôt que d'imposer les citoyens et de les cantonner dans des corvées anonymes, il jouait sur l'orgueil et le goût des honneurs. Ils accomplissaient ainsi volontairement d'immenses sacrifices financiers pour leur propre prestige : on imagine les substantielles économies réalisées par l'État, d'autant que les liturges étaient souvent responsables sur leurs propres biens du bon déroulement de leur charge. Choisis par leurs concitoyens, ils étaient désignés par le stratège : cela explique ce procès-verbal d'une élection plutôt tumultueuse.

---

1. Marie DREW-BEAR, « Les conseillers municipaux des métropoles au IIIe siècle après Jésus-Christ », *Chronique d'Égypte* 69, fasc. 118, 1984, p. 315-333.

n° 77

NOMINATION À UNE LITURGIE

P. Ryl. 77 = *Schubert* 66 = *SP* 241 – Hermoupolis la Grande – 31 oct. 192 ap. J.-C. (extrait : l. 32-77)

Copie de procès-verbal. Parmi les magistrats, étaient présents à la tribune : Dios, gymnasiarque ; Dionysios *alias* [...]thès, exégète ; Olympiodore, avocat ; Apollonios, fils d'Héraclapollon, ancien gymnasiarque ; Achille, fils de Cornelius.

Les citoyens qui sont présents crient : « Que l'on couronne Achille cosmète ! Imite ton grand homme de père, ce vieillard honorable ! » – Achille : « Obéissant à ma patrie, j'accepte la couronne d'exégète, à la condition de verser deux talents par an et d'être dispensé de m'occuper des terres en location. » – Olympiodore : « Dans sa fortune, notre seigneur l'empereur fournit des charges en abondance et fait prospérer les affaires de la cité. Pourquoi cela ne durerait pas pendant l'heureux gouvernement de Larcius Memor [le préfet] ? Si donc Achille veut être couronné exégète, qu'il en paye le prix d'entrée ; s'il ne le veut pas, il ne s'en est pas moins proposé pour la charge plus urgente de cosmète. » – Achille : « Moi, je me suis proposé pour être exégète pour deux talents par an. Je ne peux être cosmète. » – Olympiodore : « Quand on se propose pour une charge supérieure, on ne peut se défiler pour une charge inférieure ! » – Ammonios, fils de Dioscoros (l'interrompant) : « Pendant toute la journée, Achille m'a frappé et je veux que cela soit consigné dans le procès-verbal car j'en appelle aussi à l'illustrissime préfet pour cet affront. » – Achille : « Je ne l'ai pas frappé, ni ne lui ai fait affront. » – Sarapion *alias* Apollonios, le stratège : « Ce que vous avez dit a été noté, mais les cosmètes seront aussi convoqués, pour que vous puissiez dire en leur présence tout cela. »

Peu après, Diogène et Dioscore se dirigent, avec leurs cosmètes, dans le Cæsareum [le temple à César et aux Empereurs]. En présence d'Achille, Diogène dit au nom de tous : « Nous avons appris qu'Achille se propose pour être exégète en notre absence. Cela n'est pas permis : le dieu Antonin a prescrit par ordonnance de refuser le poste d'exégète s'il n'y a pas trois candidats. Or les candidats sont nombreux : il faut passer à la charge la plus urgente, comme je vais vous en lire l'ordonnance. »

Après avoir lu la copie de l'ordonnance du *Cæsar* Marcus Aurelus Antoninus [Antonin le Pieux], Aspidas père d'Hermas, l'ancien cosmète qui était présent, dit : « Sous ma propre responsabilité, je couronne Achille cosmète. » – Olympiodore : « Nous avons la parole d'Aspidas qu'il le couronne sous sa propre responsabilité ; il faut qu'il soit couronné, car désormais la ville ne saurait laisser la charge vacante. » – Le stratège : « Il convient de consigner ce qui a été dit. » Je le lis.

Copie d'un autre envoi : « Les magistrats de la ville d'Hermoupolis la Grande à leur très cher Sarapion alias Apollonios, stratège de

l'Hermopolite, salut. Achille, fils de Néarchidès, alias Cornelius, ancien agoranome, proposé pour être cosmète par certains cosmètes, s'est engagé devant toi à être exégète. Et comme nous le persuadions d'accepter la charge de cosmète car il n'y en a pas beaucoup en ville et qu'il y a pléthore de candidats pour être exégète, Aspidias, père d'Hermas, l'ancien cosmète, l'a établi cosmète sous sa propre responsabilité, comme tu peux le déduire du procès-verbal. Tu dois décider auquel des deux revient la charge que la ville ne peut laisser vacante, afin que tu suives les événements qui se sont produits sous ton mandat, et que la ville reçoive sa charge. » L'année 32e [du règne de Commode, 192], le 13 Pharmouthi [8 avril]. L'exégète et le gymnasiarque ont signé.

À Hermoupolis la Grande, les citoyens se sont réunis sous la présidence de deux des liturges principaux de la ville : le gymnasiarque et l'exégète. Le *gymnasiarque* est le magistrat le plus important de la ville : porteur du manteau de pourpre symbole de pouvoir et accompagné de quatre éphèbes, il est chargé de l'entretien du gymnase municipal : le combustible pour chauffer l'eau des bains, l'huile pour enduire le corps des athlètes, les réparations nécessaires... Il avait également un rôle honorifique dans la cité. L'*exégète* (le « directeur ») présidait le collège des magistrats de l'année, et avait sans doute d'autres attributions mal connues.

Un piquant dialogue s'engage, qui dévoile toutes les petites affaires d'une bourgeoisie de province soucieuse de son importance. Car les métropoles entendaient vivre selon l'idéal grec. Les plus petites cités se prirent pour Athènes. Hermoupolis, la ville dans laquelle se déroule l'action, se voulait une Corinthe en miniature et cherchait à singer la splendeur d'Antioche ou d'Éphèse. Comme à Antioche, on multiplia les colonnades ; comme à Éphèse, on édifia une vaste chaussée menant du port à la ville, le long de laquelle se dressaient un gymnase, des bains, *etc.* À l'instar de toutes les villes grecques, Hermoupolis regorgeait de temples à péristyle et fronton calqués sur le Parthénon qui étaient dédiés à Aphrodite, à la Fortune, à l'Empereur. On aimait en outre par-dessus tout les tétrastyles, ces sortes de places-carrefours d'une modestie discutable flanquées de quatre colonnes monumentales surmontées de statues colossales.

Malgré le goût inné pour le faste des bourgeois d'Hermoupolis, personne n'entend devenir *cosmète* (ordonnateur) : ce dernier se chargeait en théorie de surveiller l'application des règlements du gymnase, mais devait également organiser à ses frais certaines

festivités municipales. Il s'agissait d'une charge coûteuse et peu honorifique. La foule désigne alors Achille, membre d'une influente famille de la ville, qui a déjà été *agoranome*, chargé du marché municipal et dont le père a lui-même été cosmète. « Que l'on couronne Achille cosmète », vocifèrent-ils, en faisant allusion à la cérémonie d'intronisation qui se déroulait au gymnase et pendant laquelle on posait une couronne végétale sur la tête du candidat. Achille tente de se défiler et négocie : une charge d'exégète, plus honorifique, lui conviendrait mieux. Il pose ses conditions : deux talents par an et l'exemption de cultiver les terres impériales. Mais la foule ne l'entend pas de cette oreille : Olympiodore, un avocat, rappelle que la charge de cosmète reste à pourvoir, tandis qu'Ammonios tente de le discréditer pour l'empêcher d'accéder aux honneurs.

La situation se présente mal pour Achille. Peu après, une cérémonie se tient au Cæsareum. Ce temple, dédié au culte impérial, remplit les fonctions d'édifice public, et abritait probablement les réunions qui se déroulaient dans d'autres provinces au sein des « basiliques ». On lui rappelle une ordonnance d'Antonin le Pieux (138-161 ap. J.-C.) – qualifié de *dieu* car il est mort et a été divinisé – qui prescrit qu'il faut au moins la présence de trois candidats pour choisir un exégète : Achille ne peut se proclamer de son propre chef. En outre, l'ex-cosmète Aspidas tente un coup de force et, sans doute comme le lui permettait la loi, désigne son successeur : Achille.

On envoie donc le procès-verbal au stratège pour que, selon la loi, il procède à la nomination du cosmète. En effet, à l'instar des préfets napoléoniens du Second Empire dans leurs départements, on le considérait comme le premier personnage du nome : il cumulait des fonctions administratives, juridiques et financières et des fonctions honorifiques et liturgiques, comme le prouve cet agenda d'un stratège d'Éléphantine.

n° 78

EXTRAITS D'UN JOURNAL D'UN STRATÈGE

P. Paris 69 = *SP* 242 = *Wilck. Chrest.* 41 – Éléphantine – IIIe s. ap. J.-C.

Minutes d'Aurelius Léontas, stratège du nome Ombite [Ombos, l'actuel Kom Ômbo] et d'Éléphantine. La 12e année de l'*Imperator Cæsar* Marcus Aurelius Severus Alexandrus *Pius, Felix Augustus* [Sévère Alexandre].

Le 1er Thôth. À la tombée de la nuit, le stratège [est allé] au gymnase avec Aurelius [...], a couronné gymnasiarque Aurelius Pelaïas fils d'Harpaësis, fils de Hiérax, et a sacrifié dans le Cæsareum et dans le gymnase. Ayant accompli les libations et les prières, il est parti pour l'autre nome, l'Ombite. Après les rites habituels à Di [...], il a assisté à la procession tenue en l'honneur du même dieu. *[2e main]* Lu. *[3e main]* Enregistré par moi, Aurelius Dionysodore, assistant, après avoir été présenté au public, la 12e année, le 2 Thôth.

Minutes d'Aurelius Léontas, stratège du nome Ombite et d'Éléphantine. La 12e année de l'Empereur *Cæsar* Marcus Aurelius Severus Alexandrus *Pius, Felix Augustus* [date].

Le stratège est revenu chez lui dans la soirée. *[2e main]* Lu. *[1re main]* [date]. Le stratège, après avoir travaillé dans ses bureaux aux affaires, a inspecté le marché de vivres. *[2e main]* Lu. *[1re main]* [date] Le stratège a travaillé dans ses bureaux aux affaires. *[2e main]* Lu. *[1re main]* [date] Le stratège, après [avoir travaillé] dans ses bureaux, a assisté, tard dans la soirée, à la procession habituelle tenue en l'honneur d'Isis la Grande Déesse. *[2e main]* Lu. *[1re main]* [date] Le stratège, après avoir travaillé au Cæsareum aux affaires, s'est rendu dans ses bureaux pour [traiter] les affaires publiques [...] *[2e main]* Lu. *[1re main]* [date] Le stratège, après avoir examiné dans ses bureaux les collecteurs de taxes, est parti vers l'autre nome, l'Ombite. *[2e main]* Lu. *[3e main]* Enregistré par moi, Aurelius Dionysodore, assistant, après avoir été présenté au public, la 12e année, le 2 Thôth.

Le stratège étant un personnage public, ses actes doivent pouvoir être connus de tous. Son journal le prouve, ses compétences sont larges : représentant de l'Empereur qui est le *pontifex maximus,* il possède un rôle religieux qui lui fait représenter l'Empereur et l'État dans les processions religieuses et lui fait présider les sacrifices. Il couronne également les liturges. Il répond aux requêtes qui lui sont adressées, décide de certaines questions fiscales, traite les affaires administratives. Plus que jamais, le Cæsareum est confirmé ici dans son rôle d'édifice public, siège habituel des affaires publiques, mais l'on voit aussi que le gymnase jouait également un rôle religieux. Le travail du stratège semble être compliqué par le fait qu'il dirige deux nomes à la fois : le nome d'Éléphantine, situé juste en aval de la première cataracte (Éléphantine se situe au large de Syène, la moderne Assouan), et le nome Ombite dont la métropole est Kom Ômbo, à trois jours de navigation en aval de Syène.

Si Achille, le cosmète malgré lui du texte ***n° 77,*** pouvait s'estimer relativement heureux d'accéder à cette fonction honorifique que l'opulence de sa famille lui permettait de supporter, il n'en

va pas de même d'Aurelius Apphous, à qui échoient des fonctions peu exaltantes.

n° 79

NÉGOCIATION POUR UNE LITURGIE

P. Oxy. 1627 = *SP* 362 – Oxyrhynchos – 12 août 342 ap. J.-C.

Sous le consulat de nos seigneurs les Augustes Constantin ([consul] pour la 3e fois) et Constance ([consul] pour la 2e fois), le 19 Mésorè [12 août 342]. Aurelius Apphous, fils de Patermouthious, de la très illustre cité d'Oxyrhynchos, à Aurelius Diogène, fils de Sarapion, organisateur de ladite cité pour la tribu actuellement chargée des liturgies, salut. Nous avons été choisis, moi et mon fils Thoniôn, pour une liturgie de huit mois dans l'année à venir, et, à cause de la faiblesse de nos moyens, nous t'avions demandé de nous imposer une charge très légère, la garde du temple de Thoëris : dans ta clémence à notre égard et dans la confiance que tu nous portes, tu as fait en sorte qu'il en soit ainsi. Pour notre part, nous sommes d'accord, en guise de remerciement et de gratitude, pour nous engager de remplir, durant toute l'année, la charge d'archiphylacite de ce temple de Thoëris, au lieu des huit mois. Pour ta tranquillité, j'ai produit pour toi cet accord, qui sera valide, et j'ai donné mon consentement.

[2e main] Aurelius Appphous Patermouthious, j'approuve ce qui précède et donne mon consentement.

Aurelius Rhouphion, fils d'Apollonios, j'ai rédigé pour lui à sa demande car il ne sait pas ses lettres.

[3e main] [...] j'ai écris, moi, Diogène.

Par rapport au texte ***n° 77***, plus de 130 ans ont passé : les liturgies, autrefois vécues comme des honneurs, deviennent de plus en plus lourdes. Plus personne ne veut s'en charger. Aussi un fonctionnement nouveau fait-il son apparition. Désormais, les liturgies sont dues par tribu (sorte de « circonscriptions électorales ») et un « organisateur » (συστατής) se charge de la répartition. Des liturgies de plus en plus diverses sont mises en place : Aurelius Apphous est nommé archiphylacite, surveillant en chef, d'un sanctuaire de Thoëris, la déesse hippopotame (*cf.* ci-dessus, ***n° 60***).

Cette lettre résulte d'un marché avec l'organisateur : en échange d'une petite charge, Aurelius Apphous et son fils s'engagent à rester plus longtemps que prévu en charge. Chacun y trouve son compte : l'organisateur, car il n'a pas à chercher de nouveaux liturges, et le père et le fils, car ils échappent aux liturgies les plus lourdes et les plus coûteuses. Visiblement soulagé, Aurelius

Apphous rédige un contrat avec l'aide de Diogène, un secrétaire privé ou un écrivain public, qui sert également de témoin.

Tous n'ont pas la chance de pouvoir ainsi négocier : pour certains, les plus pauvres, il n'y a parfois d'autre ressource que de fuir leurs responsabilités.

n° 80

LETTRE RELATIVE À UNE FUITE (ANACHORÈSE)

P. Philadelphie 33 = *Hengstl* 35 – Philadelphie – IIe siècle ap. J.-C.

[...] j'ai été mis au courant [...] à propos de mon père qui se dispose à s'enfuir. C'est pourquoi je t'écris, pour que tu lui en fasses part et qu'il ne fasse pas cela à mon insu. Et s'il ne veut pas que je sache où il va, qu'il m'envoie cent drachmes pour que moi aussi je puisse me rendre à Alexandrie et y rester quelque temps. Car lui parti, je ne peux demeurer dans l'Arsinoïte : le stratège me connaît trop, ainsi qu'Artémisodore et tout son entourage, pour que je ne sois pas incriminé. Voilà donc pourquoi je t'écris, Seigneur, pour que vous lui lisiez cette lettre, et qu'il sache mon avis. Qu'il n'en fasse pas autrement, sinon il s'en repentira. Porte-toi bien.

Face à la multiplication de trop lourdes liturgies, il n'était pas rare de voir s'enfuir les candidats pressentis : c'est ce qu'on appelait l'*anachorèse*. La plupart quittaient leur village pour se réfugier à Alexandrie, où il se révélait difficile de les retrouver. Malheureusement, les représailles s'exercent directement sur la famille du délinquant : le frère ou le fils pouvaient être punis à la place du père.

Le fils qui écrit dans ce papyrus (assez mutilé, mais pas suffisamment pour que l'on ne comprenne de quoi il s'agit) le sait parfaitement. Il écrit donc à l'ami de son père chez qui il sait le trouver pour que ce dernier renonce à son idée ou l'aide à s'enfuir avec lui.

Mais échapper à une liturgie faisait retomber sur les autres le poids du travail. Aussi le cordonnier Acousilaos, désireux d'échapper à une nouvelle liste de liturgie, qui aurait pu le viser, dénonce-t-il Sarapas, suspecté d'anachorèse :

n° 81

UNE DÉNONCIATION

P. Bouriant 21 – Caranis – v. 138-161

À Sarapion basilicogrammate [scribe royal] du district d'Héraclide de l'Arsinoïte, de la part d'Acousilaos, le cordonnier du village de Caranis. Je déclare que Sarapas, fils d'Héraclide et de sa mère Diodora, est en ville. Aussi produis-je cet acte pour qu'on en tire les

conséquences. L'an [...] de notre seigneur le *Cæsar* Titus Ælius Hadrianus Antoninus *Augustus Imperator* [Antonin le Pieux], le [...] Thôth Augustus.

Bien loin d'alléger les taxes, le gouvernement prenait la plupart du temps des mesures inverses et cherchait à maintenir son bénéfice en les accroissant. On demandait à ceux qui restaient de s'acquitter d'une « contribution pour les fugitifs » qui faisait retomber sur eux le manque à gagner. Bien des villages se virent ainsi complètement ruinés et furent abandonnés [1]. Tous n'eurent pas la chance de trouver un aussi généreux bienfaiteur qu'Aurelius Horous, dont la philanthropie dévoile l'état catastrophique dans lequel la *chôra* se trouve.

n° 82

UNE PHILANTHROPIE BIEN COMPRISE

P. Oxy. 705 = *Wilck. Chrest.* 407 – Oxyrhynchos – 200/202

(extrait)

À l'Empereur *Cæsar* Lucius Septimus Severus *Pius Pertinax Augustus Arabicus Adiabenicus Parthicus* [Septime Sévère] et à l'Empereur *Cæsar* Marcus Aurelius Antoninus *Pius Augustus*, sauveurs et bienfaiteurs du monde, de la part d'Aurelius Horion, ex-stratège et ex-archidicaste de la très illustre cité d'Alexandrie, salut. Certains villages du nome oxyrhynchite, ô Empereurs philanthropes, dans lesquels moi et mon fils possédons des domaines sont littéralement épuisés par les demandes onéreuses des liturgies annuelles exigées à la fois par le Trésor et la protection des lieux. Et il y a grand danger qu'ils soient ruinés, ce qui concerne aussi bien le Trésor que nos terres laissées en jachère. Moi donc, m'adressant à votre humanité et à votre philanthropie, je souhaite, afin qu'ils puissent s'en remettre, faire un insignifiant bienfait à chacun pour l'achat de foin, dont le revenu sera consacré à la subsistance et au soutien de ceux qui sont annuellement soumis à la liturgie.

Aurelius Horion décide de faire une fondation pour permettre l'achat de foin qui doit être investi pour aider au paiement des impôts. Le texte est accablant, tant par l'état d'appauvrissement des environs d'Oxyrhynchos que par l'écart entre les conditions des différents habitants de l'Égypte. Un simple particulier, par une donation, peut aider le paiement des impôts d'une région entière...

---

1. Naphtali LEWIS, « Merismos A nakechorekoton, An Aspect of the Roman Oppression in Egypt », *Journal of Egyptian Archaeologists* 23, 1937, p. 63-75.

IX

LES MILITAIRES EN ÉGYPTE

« La force de Rome réside dans ses armées », « les Romains formaient un peuple militaire », ces déclarations, et tant d'autres, amorcées par Tite-Live ou César, relayées au XVIII[e] et au XIX[e] siècle par les Gibbon ou les Mommsen, donnent l'impression que l'on sait tout de l'armée romaine. Tribun, centurion, décurion : on connaît les grades. Le casque, la tunique rouge, la cuirasse, les sandales, les lances, les glaives, les enseignes avec la louve ou un aigle, SPQR ; les images ne manquent pas. Les péplums nous ont accoutumés au bruit des sandales et à la sueur des légionnaires ; les romans historiques et les bandes dessinées nous ont familiarisés avec le fonctionnement d'une armée monolithique et brutale.

Certes, l'Égypte connaissait cette image de l'armée : l'armée romaine jouait le rôle d'une armée d'occupation. Et pour s'approprier l'Égypte, Auguste n'avait pas lésiné : trois légions de 5 000 hommes, l'une cantonnée à Alexandrie, l'autre à Babylone (dans l'actuel Vieux Caire) et la troisième à Thèbes, l'une pour garder le nord, l'autre pour occuper le point névralgique de l'Égypte, la troisième pour garder le sud. Avec les légions, on maintint une flotte – qui gardait les côtes et fut affectée à la police fluviale – et également des cohortes et des ailes de cavalerie : plus de 24 000 hommes occupaient l'Égypte.

Mais, avec le temps, on estima le pays pacifié : il n'y eut plus que deux, puis qu'une légion. L'armée fut consacrée à d'autres tâches : entretenir les digues et les canaux d'irrigation, surveiller les mines et les carrières, faire la police des routes et garder les greniers. Les empereurs et les préfets élargirent le recrutement : autrefois réservé aux citoyens romains, on enrôla les habitants des cités grecques, puis dans les hautes classes des métropoles des nomes, et enfin, de manière locale. C'était un honneur envié puisqu'en fin de service, le soldat accédait au statut de vétéran qui comportait divers avantages, matériels et juridiques. Il recevait une prime de démobilisation d'un montant équivalant à une dizaine d'années de solde. Les étrangers recevaient la citoyenneté romaine (*civitas*), qui incluait le droit de se marier. Les enfants nés pendant le service deviennent citoyens romains. Ceux qui étaient déjà citoyens romains retrouvent leur *conubium*, suspendu à leur entrée dans l'armée. Le vétéran se voyait aussi remettre un diplôme militaire, document qui attestait de sa libération régulière avec le congé honorable (*honesta missio*) et de son état civil. Le statut de vétéran donnait accès à la notabilité locale, avec exemption des charges civiques. Des générations de soldats commencèrent à s'établir : on devenait légionnaire de père en fils.

Au gré des papyrus, on voit que l'image de l'armée romaine ne correspond pas à la représentation qu'on s'en fait. Si certains papyrus pourraient sortir tout droit de la *Guerre des Gaules* de César, on découvre dans d'autres une armée bien différente. Explorons deux visages de cette armée : celui de Claudius Terentianus et sa famille, qui nous parle de militaires peu belliqueux, et celui d'un détachement cantonné dans un avant-poste perdu en plein désert, à Mons Claudianus.

1. – Claudius Terentianus, un militaire pas si fougueux

Les archives de Terentianus ont été découvertes sous l'escalier d'une maison de Caranis et datent majoritairement du IIe siècle ap. J.-C. Elles nous permettent d'entrer dans la vie quotidienne d'un militaire en Égypte.

n° 83

NOUVELLES D'UN JEUNE MILITAIRE

P. Mich. 467 = *C. Epist. Lat.* 141 – Caranis – vers 98-117

(latin)

Claudius Terentianus à Claudius Tiberianus son très cher seigneur et père, mille bonjours. Avant tout, j'espère que tu es fort, joyeux et en bonne santé, avec tous les nôtres. Chaque fois que j'ai des nouvelles de toi, je vais bien.

Sache, mon père, que j'ai reçu un manteau, une tunique et des braies de tissu ainsi que, de Nepotianus [...]. Mais tu lui as donné les rugueuses. Tu sais combien il a menti à ses camarades. Apprends également que j'ai été envoyé en Syrie et que je vais partir avec un détachement et je le lui ai demandé de me les donner. Mais il a nié avoir les rugueuses. Et il m'a dit : « si tu ne me les donnes pas, je le dis à ton père ». Et si je n'ai pas besoin de [...] je les lui rendrai volontiers, afin que tu puisses récupérer chez lui notre étui.

Kalabel et Deipistus se sont enrôlés dans la flotte Augusta d'Alexandrie [...] et personne n'a calculé ses chances de vivre [...] et je ne hais pas Marcellus pour cela. Puisque, par les dieux, tout ça n'est rien pour moi sinon des paroles, je n'ai conçu aucune haine et je vais me lancer dans les bateaux et, avec leur aide, m'inscrire dans la flotte, à moins que je ne te paraisse être saisi par un espoir amer et errer comme un fugitif.

Je t'en prie et t'en supplie, mon père, car je n'ai personne de plus cher que toi après les dieux, envoie-moi par Valère un glaive de combat, une lance, un dolabre, un grappin, deux des meilleures lances, un manteau de Castalie [?], une tunique-braie, en même temps que mes braies puisque je porte les mêmes depuis que je me suis enrôlé dans l'armée et que mes braies doivent être renouvelées. Quand tu vas m'envoyer quelque chose, marque tout et décris-le-moi dans une lettre afin que cela ne s'égare pas en route. Et si tu m'écris une lettre, adresse-la à la liburne *Neptune*. Sache que, grâce aux bienfaits des dieux, tout va bien dans notre maison.

Je t'ai envoyé 2 amphores d'olives, une de vertes et une de noires, elles sont semblables à celles que j'ai envoyées au milieu [du mois ?] : tu pourras ainsi les reconnaître. Je te prie et te supplie, père, d'aller au Delta sur un navire marchand afin que tu puisses acheter et envoyer trois reproducteurs.

[Sur les bords] Ma mère, mon père Ptolémée et mes frères te saluent. Salue Aphrodisia, Istyche [...], Sérénus le scribe, Marcellus ton collègue, Terentius ton collègue et tous tes camarades. J'espère que tu iras bien de nombreuses années avec les tiens. Porte-toi bien.

Terentianus écrit à son père Tiberianus pour lui donner des nouvelles. Si bien des allusions demeurent obscures, cette lettre explique assez la situation de la jeune recrue. Comme tous les

militaires, Terentianus et Tiberianus portent des noms romains et doivent donc être citoyens romains. Le sont-ils d'origine ou, plus vraisemblablement, le sont-ils devenus ? Il est impossible de le savoir. Une chose paraît sûre : comme la majorité des militaires, ils forment une famille de militaires de père en fils : ne mentionne-t-il pas les nombreux camarades de son père, sans doute militaires comme lui ?

Après s'être inscrit dans l'armée, Terentianus semble vouloir changer d'affectation, et veut s'enrôler dans la marine. Ses motivations ne semblent pas très claires : veut-il imiter ses amis Kalabel et Deipistus dans leur courage ? A-t-il été sacqué par un certain Marcellus ou s'est-il fâché avec lui ? Est-ce une affaire de cœur (quel est cet *espoir amer* ?) ? Toujours est-il qu'il demande à son père de pourvoir à son équipement. Contrairement à ce qui se passe dans l'armée moderne, Terentianus semble assez libre de son équipement et de son uniforme. Non seulement il demande qu'on le pourvoie en braies, mais aussi en armes : une lance, un dolabre (une sorte de pioche), un grappin, un glaive...

Une chose reste obscure à la lecture de la lettre : Terentianus part-il en Syrie comme légionnaire ou comme marin ? Pourquoi est-il cantonné sur la liburne (un bateau léger) *Neptune* avec son détachement ?

n° 84

D'AUTRES NOUVELLES DE TERENTIANUS

P. Mich. 468 = *C. Epist. Lat.* 142 – Caranis – v. 98-117

(latin)

Claudius Terentianus à Claudius Tiberianus son père et seigneur, mille bonjours.

Avant tout, je fais des vœux pour ta santé, ce qui est mon principal souhait. Sache, père, que j'ai reçu les choses que tu m'as envoyées grâce au vétéran [...]ium Th[...] et par Numesianum le petit manteau (*palliolum*) et je te remercie de m'en avoir jugé digne et de m'avoir soulagé. Je t'ai envoyé par Marialis un étui bien cousu, dans lequel tu trouveras deux manteaux (*amicula*), deux capes (*amictoria*), deux serviettes (*sabana*), deux sacs et une couverture de lin (*stragulum*) : j'ai acheté cette dernière avec un matelas et un édredon et, tandis que j'étais couché dans la liburne, on me les a volés. Tu as aussi dans l'étui une cape de simple épaisseur : ma mère te l'envoie. Reçois également une cage à poulet, dans laquelle tu trouveras une série de verres, deux bols d'un quinaire, une douzaine de gobelets, deux rouleaux de papyrus pour l'école, et dans le papyrus, de l'encre, cinq calames et vingt feuilles alexandrines. Je te prie,

père, de te satisfaire de cela : si seulement je n'avais pas été couché, j'aurais espéré t'en envoyer davantage et j'espère le faire bientôt si je suis en vie. Je te prie, mon père, si cela te convient, de m'envoyer de là-bas deux bottes de cuir (*caligæ*) et une paire de chaussures en poil (*udones*). Celles qui ont des trous sont des cochonneries : je dois changer de chaussures deux fois par mois. Et je te prie de m'envoyer un dolabre : celui que tu m'as envoyé m'a été pris par l'adjudant (*optio*) mais je lui suis reconnaissant de me donner d'autres choses meilleures.

En outre, je te prie *[verso]* et te supplie de me répondre immédiatement sur ta santé, et si tu as bien récupéré. Je serai inquiet à propos des problèmes à la maison, à moins que tu ne m'écrives. Et si les dieux le veulent, j'espère vivre de peu et être transféré dans une cohorte. Mais rien ne se fait ici sans argent, et les lettres de recommandation ne valent rien, si l'on ne s'aide soi-même. Je te prie, mon père, de me répondre immédiatement. Sache que Carpus est venu et que Dios a été retrouvé dans la légion et j'ai reçu 6 deniers pour lui. Ma mère te salue, ainsi que mon père et mes frères. Sache que tout va bien à la maison. Salue Aphrodisia et Isityche. Salue Arrius le centurion et les siens, Saturninus le scribe et les siens, Capito le centurion et les siens, Cassius l'adjudant (*optio*) et les siens, Tyrannius l'adjudant et les siens, Sallustius et les siens, Terentius le pilote, Fronton et les siens, Sempronius Italicus, Publicus, Serverinus ton collègue, et Lucius. Salue Serenus le scribe et les siens, salue tous nos camarades. Porte-toi bien.

[Sur la marge droite] Je prie pour que tu ailles bien de nombreuses années dans le plus grand bonheur pour toujours. Porte-toi bien.

[Au verso, d'une 2e main] Claudius Terentianus à Claudius Tiberianus [...] Terentianus.

[3e main] Livre-le à Claudius Tiberianus mon père de la part de Claudius Terentianus, son fils.

Les relations exactes entre Terentianus et son « père » ne sont pas très claires, car il semble avoir un second « père » à Alexandrie. Ptolémée est peut-être le vrai père de Terentianus et si les rapports avec Tiberianus ne peuvent être que de simple politesse, il est peut-être le père adoptif de Terentianus... Comme l'a dit l'un des commentateurs, « un usage très lâche de “père” et de “mère” est de règle aussi bien dans l'Orient ancien que dans l'Orient moderne [1] ». Toujours est-il que leur éloignement donne l'occasion à de fructueux échanges qui nous renseignent sur les diverses activités de la ville et de la campagne. La ville est le

1. Herbert C. YOUTIE & John G. WINTER, *Papyri and Ostraca from Karanis*, Ann Arbor, Michigan Papyri 8, 1951, p. 31.

royaume des produits manufacturés : tissages (manteaux, capes, serviettes, couvertures), verrerie, papyrus. La campagne est celui du travail du cuir, de celui du fer.

Les deux lettres qui suivent nous évoquent des événements bien mystérieux, mais elles révèlent de petites mésaventures assez croustillantes. Elles ont la saveur et la complexité des affaires de famille auxquelles on ne comprend rien si l'on est étranger et démontrent l'impuissance de l'historien placé dans l'inconfortable position de l'indiscret qui ouvre une lettre qui ne lui est pas destinée. Nous avons tenté de conserver, sinon l'orthographe, du moins le style.

n° 85
UNE QUERELLE DE FAMILLE
P. Mich. 471 – Caranis – IIe siècle ap. J.-C.

[Le début fait défaut]. Je lui dis, « donne-moi », je dis, « un peu de sous, j'irai », je dis, « chez les amis de mon père ». Encore une fois, il me donna une aiguille et du fil. Mais il ne me donna pas un sou. Moi cependant, j'ai recueilli çà et là un peu de sous et je suis allé chez [...]uaroclum et [...]ivan et j'ai acheté le peu que je voulais. Il ne m'a pas dit s'il allait venir à Alexandrie s'il avait assez de temps. De même, il ne m'a pas donné un sou alors que ma mère m'a donné un aureus [une pièce en or] pour le vêtement : « Voilà, dit-elle, ce que ton père m'a dit de faire. » Lorsque je suis venu, tout était là, la laine et le [fil ?]. Mais j'ai trouvé ma mère enceinte ; elle ne pouvait rien faire. Ensuite, après quelques jours, elle accouchait, et elle n'a pu m'aider. De même, mon père Ptolémée a eu une querelle avec moi à propos de mes vêtements, et il se trouve qu'il est venu à Alexandrie avec des recrues et m'a laissé avec ma mère. Seuls, nous n'avons rien pu faire et, à cause de son absence, on a dû partir là-bas. Ma mère [me dit] : « Attendons jusqu'à ce qu'il arrive, et je viens avec toi à Alexandrie et je te conduis au navire. » Satornis était déjà prêt à partir ce jour-là, mais il y a eu une grande querelle. Je lui dis : « Viens, interviens, si tu veux aider mon père Ptolémée. » Il n'a pas plus fait attention à moi qu'à un bâton merdeux [en réalité un *xylespongium*, une éponge au bout d'un bâton utilisé dans la médecine hippocratique pour appliquer un remède sur une plaie] mais il ne s'est occupé que de ses affaires. À mon étonnement, lorsque je suis sorti, je lui ai dit : « donne-moi un peu de sous pour que je puisse venir avec mes affaires à Alexandrie pour les dépenser », il a nié en avoir. « Viens, a-t-il dit, à Alexandrie et je te les donnerai. » Mais, moi, je n'y suis pas allé. Ma mère, n'ayant pas un sou, a vendu le fil pour que je puisse venir à Alexandrie.

[Verso] À Claudius Tiberianus, son père, de la part de Claudius Terentianus.

n° 86

Un fils assassin

P. Mich. 473 – Caranis – IIe siècle ap. J.-C.

Tabetheus à Claudius Tiberianus, son frère, mille bonjours. Avant tout, je fais des vœux pour ta santé et je me prosterne devant le seigneur Souchos. Je me suis réjouie que tu m'envoies mon fils pour que je puisse le saluer, mais je suis loin de l'avoir fait comme un homme : Saturnilus n'a pas découvert ce que j'ai fait pour lui. J'ai acheté trois mines de lin et je les ai envoyées. Ne me blâme pas de ne pas les avoir livrées au soldat Metellius. Je voulais que tu écrives pour un ami : livre-les-lui immédiatement. J'ai été beaucoup peinée. J'ai pu t'envoyer la robe de cette année : je ne l'ai pas envoyée l'an passé, mais je l'ai envoyée et vendue à Cabin le serviteur. En descendant à la maison de Tônis et en allant dans le logement de Saturnilus, j'ai vu nos choses – que le mauvais œil ne les touche pas, je n'approuve pas que lui, mon fils, doive faire confiance à Ménas. Et après l'avoir tué, il m'a dit ne pas être peiné. J'ai dit à Saturnilus que je ne dormais plus d'angoisse. Puisque tu m'as lésée de 12 000 drachmes, fais-les parvenir pour la rançon de mon fils. Et je suis venue à Alexandrie avec mon fils. Pour cette raison, une folie a pris possession de lui, parce qu'il n'approuvait pas que lui et sa famille mangent les rations. Si Dieu veut et toi, reçois les rations que j'ai préparées pour toi [...]. En ce qui concerne les rations de l'an dernier, je ne les ai pas préparées [...] je les ai préparées l'an dernier. Je les ai envoyées d'Alexandrie aussi tard que le second bateau qui a remonté le flot. Et il est devenu malade. J'étais torturée par la peine qu'il m'a causée, mais j'étais complètement heureuse de ce qu'il est resté vivant. Je l'avais pressé avec insistance : « essaie Alexandrie », et il m'a dit : « je ne veux pas ». Je remercie les dieux qu'il soit comme toi : personne ne peut s'en moquer. Salue tous les gens, chacun par son nom. Combien de soucis j'ai eus cette année avec Saturnilus ! Ni lui, ni moi n'en sommes responsables, mais j'ai eu des soucis des deux côtés. Porte-toi bien.

[Verso] À l'attention de Tiberianus de la part de Tabetheus.

2. – La vie quotidienne dans un avant-poste : Mons Claudianus

En plein désert, à 150 kilomètres de Coptos et à 50 km de la mer Rouge, se tenait l'avant-poste de Mons Claudianus. Son rôle consistait à garder des mines d'un granit gris que l'on retrouve jusqu'à Vienne (Isère). Quelle pouvait être la vie des soldats encasernés dans cette terre aride et solitaire ? Les fouilles menées dans les années 1990 laissent entrevoir un peu de cette existence.

n° 87

UN MILITAIRE FACÉTIEUX

O. Claud. 1 – Mons Claudianus – IIe siècle ap. J.-C.

Celui qui trouvera ceci donnera un statère. Porte-toi bien.

Petit jeu enfantin : celui qui trouve le tesson trouve un statère, c'est-à-dire deux drachmes. Mais comment se fait-il que l'on ne sache pas qui l'a écrit ? À qui donner le statère ?

n° 88

UN REÇU D'APPROVISIONNEMENT

O. Claud. 4 – Mons Claudianus – 21 oct. 110 ap. J.-C.

Pétéchôn fils d'Ammônios et Sansnôs fils d'Harbèkis à Alkime, assistant de Magios l'intendant (*cibariator*), salut. Nous avons reçu de toi 8 matia de pains. L'an 14e de notre seigneur Trajan, 4 Hathyr. *[2e main]* 8 matia.

Dans une armée, l'intendance joue un rôle primordial. Alkime, l'assistant du *cibariator*, procède à une tournée de pain, peut-être dans les casemates. Et comme l'armée aime la procédure, on produit un reçu, même pour quelques miches de pain.

n° 89

UN LAISSEZ-PASSER

O. Claud. 53 – Mons Claudianus – IIe siècle ap. J.-C.

Antoninus aux sentinelles (*stationarii*), salut. Laissez passer un homme. Le 24 Mésorè [17 août].

Voici la forme la plus simple du laissez-passer : un petit tesson que les sentinelles récupèrent en laissant le passage à ceux qui veulent pénétrer dans le camp.

n° 90

UN MAUVAIS PAYEUR

O. Claud. 156 – Mons Claudianus – IIe siècle ap. J.-C.

Antigonus à Marion son frère. Je t'envoie par Calpurnius notre concitoyen l'intendant le contrat de Rutilius. Je te demande, mon frère, comme je te l'ai demandé en Égypte : demande-lui tout ce qu'il te doit. Je sais que tu es vif et il ne paiera pas de mots. Il suspecte que l'écriture est de toi. Tu trouveras l'occasion de lui dire que le contrat est ancien et qu'il n'a toujours pas payé. Porte-toi bien.

Même dans une caserne, il importe de s'occuper de ses affaires. Antigonus, qui vient manifestement de rentrer de permission, joue ici au grand frère : il exhorte son frère Marion à se faire payer par Rutilius en lui envoyant le contrat. Il le prévient des mauvais coups dont ce dernier a l'habitude : laisser croire à un faux pour éviter de payer. Le document a le mérite de montrer que, pour les Anciens, l'Égypte se résumait au Nil et à ses abords. Mons Claudianus, dans le désert, n'est déjà plus l'Égypte.

n° 91

DU TRAVAIL DE ROMAINS !

O. Claud. 141 – Mons Claudianus – 25 déc. 109/110 ap. J.-C.

Silvanus à Silvanus son frère, salut. Sache, mon frère, que nous sommes allés jusqu'à la Mer Asséchée. J'y ai trouvé Crispus le centurion. Célas était encore là et il m'a dit : « Nous pavons le bain. » *[Perpendiculairement dans la marge gauche]* Pour le reste, mon frère, écris une liste d'ouvriers avant que je vienne. Porte-toi bien. Le 29 Choïac.

Les deux Silvanus sont deux officiers de l'armée romaine, peut-être chargés des constructions. L'un est parti en tournée d'inspection sur les cantonnements de l'armée romaine et rapporte à l'autre ce qu'il y a vu. En retour, il demande à son frère de préparer une liste d'ouvriers pour réaliser un quelconque travail. On voit que même au fond du désert, les Romains apportaient ce qu'ils considéraient comme le summum de la civilisation, les bains. Il est d'ailleurs piquant de construire des bains dans un lieu dit « la mer asséchée » !

TROISIÈME PARTIE

Les voix des dieux et des démons

Les papyrus concernant l'histoire et l'administration ont permis de donner quelque aperçu de la société dans laquelle vivaient les Égyptiens : ils restent le plus souvent à la bordure de ce monde. Les deux parties qui suivent, parlant des dieux et de la vie quotidienne, font pénétrer dans l'intimité des Égyptiens, des Grecs et des Romains. Paradoxalement, elles forment la part la plus copieuse de ce volume, alors qu'elles représentent la portion congrue des documents trouvés en Égypte. La majorité des papyrus et des ostraca, on l'a dit, parlent de comptes, de reçus et de testaments.

La familiarité nouvelle permise par l'étonnante conservation des témoignages originaux plonge les modernes que nous sommes dans un sentiment étrange. À lire les papiers personnels, les invitations, les plaintes, les requêtes, on ne s'est jamais senti aussi proches de ces gens morts il y a deux mille ans : certains textes auraient pu être écrits ici et maintenant.

Pas tous en vérité ; ces manuscrits montrent à quel point le XXI[e] siècle a introduit les pays « développés » dans une ère nouvelle, qui a bouleversé les vieilles solidarités et les problèmes que

l'on croyait éternels. Par bien des aspects, nous sommes bien plus éloignés de la vie de 1850 que ne l'étaient nos ancêtres de celle de 200 av. J.-C. En revanche, certains paysans de l'Égypte contemporaine ou d'Afrique pourraient se reconnaître davantage dans le monde des papyrus que dans celui, qui leur est contemporain, du Caire ou des grandes métropoles africaines.

Disons donc que certains autres papyrus auraient pu être écrits naguère ou ailleurs.

De même, l'immersion dans le monde des dieux et des démons produit un sentiment de familière étrangeté. Superstitions ! clame l'esprit cartésien. Et pourtant, les instincts demeurent, ces émotions ambiguës envers le sacré sont actuelles : pas uniquement dans le néo-paganisme qui fleurit présentement sur Internet, mais bien au cœur de notre société raisonnable, et, s'il prend la peine de s'analyser un peu, au cœur de tout individu.

Car sous ses habits gentiment exotiques, la vieille religion égyptienne – à peine transformée par la greffe hellénistique – nous dresse le portrait d'une religion ordinaire. Comme toute religion, elle a ses fonctionnaires, qui s'occupent de comptes, de privilèges, de l'organisation du culte (chapitre X). Elle a également ses mystiques, comme Ptolémée, le reclus du Serapeum qui fait tellement confiance à ses rêves (chapitre XI). Elle a enfin ses sorciers (chapitre XII).

X

LES TEMPLES D'ÉGYPTE

En reprenant un jeu de mots célèbre dans l'Antiquité, on peut dire qu'en matière religieuse, l'Égypte conquit son conquérant. Ptolémée Ier et ses successeurs se gardèrent bien de mécontenter les prêtres et laissèrent temples et domaines sacrés en place. La brillante religion égyptienne put ainsi continuer sa marche.

Car, dans l'Antiquité, les Égyptiens passent pour un peuple extrêmement religieux et très proche de ses dieux. Le papyrus suivant prouve ce saisissant voisinage entre dieux et hommes.

n° 92

UN CHANTAGE FACE AUX DIEUX

P. Flor. 332 = *SP* 114 – Heptakomias – IIe s. ap. J.-C.

Eudaïmonis à son fils Apollonios, salut. N'oublie pas qu'il y a aujourd'hui deux mois que je suis allé voir l'insubordonné Discas, car il ne voulait pas attendre ton retour. Maintenant, avec quelques amis à lui du gymnase, il cherche à m'attaquer en ton absence, en pensant pouvoir réussir ses affaires iniques. J'ai fait ce que j'avais à faire, et je ne me baigne plus, ni me prosterne devant les dieux, par peur de ton affaire en suspens, si jamais elle est en suspens. Il ne faut pas qu'elle reste longtemps en suspens, sinon, je vais me retrouver au tribunal. Avant tout, j'espère que tu vas bien, ainsi que mes petits et leur mère. Écris-moi sans cesse sur ta santé, pour me réconforter d'être partie. Porte-toi bien, mon seigneur. Phaôphi 3.

[Post-scriptum] À ton mariage, la femme de mon frère Discas m'a apporté 100 dr. Maintenant que son fils Nilos va se marier, il est juste de lui faire un cadeau en retour, même si nous avons des contentieux en suspens.

[Adresse] À Apollonios mon fils.

Eudaïmonis fait du chantage à ses dieux : ayant fait tout son possible pour son fils, elle attend qu'ils fassent leur part, et, pour les y contraindre, cesse de les honorer. Elle n'observe plus les purifications rituelles – elle ne se baigne plus – et ne leur rend plus aucun culte – elle ne se prosterne plus devant eux. Elle espère ainsi montrer son mécontentement devant les malheurs qui lui sont survenus et attend que les dieux les réparent pour reprendre de bonnes relations avec eux. Douer les dieux de sentiments humains était déjà une tendance du paganisme : les Égyptiens vont plus loin, et entretiennent avec eux une relation faite de réciprocité, presque une liaison amoureuse. Cette familiarité extrême, surprenant même les observateurs de l'Antiquité, était tellement reconnue que le philosophe néoplatonicien Porphyre la cite en exemple.

1. – Anciens et nouveaux cultes

En se conciliant les dieux de l'Égypte, c'était donc tout le pays que les Lagides se conciliaient. La preuve la plus frappante de la continuité, on l'a vu, réside dans le maintien d'un culte royal bien étranger à la mentalité grecque. Chaque couple royal défunt fut divinisé, un prêtre fut accordé à chacun et un culte spécifique se déploya.

n° 93
Le développement du culte royal

P. Reinach 15 = *P. Dion.* 15 – Akoris – vers 109 av. J.-C.

Sous le règne de Cléopâtre et de Ptolémée, dieux Philométores Sôtères [Ptolémée IX et Cléopâtre IV], la huitième année, sous les prêtres en fonction à Alexandrie – ceux d'Alexandre, des dieux Sôtères, des dieux Adelphes, des dieux Évergètes, des dieux Philopatores, du dieu Eupatôr, du dieu Philomètôr, du dieu Néos Philopatôr, du dieu Évergète, des dieux Philomètores Sôteres –, sous le poulain sacré d'Isis, grande mère des dieux, sous la stéphanophore de la reine Cléopâtre Théa Philomètôr Sôtèra, Dikaïosynè,

Nicéphore, sous l'athlophore de Bérénice Évergète, sous la phosphore de la reine Cléopâtre Théa Philomètôr Sôtèra, Dikaïosynè, Nicéphore, sous la canéphore d'Arsinoé Philadelphe, sous la prêtresse de la reine Cléopâtre Théa Philomètôr Sôtèra, Dikaïosynè, Nicéphore, sous la prêtresse d'Arsinoé Philopatôr, qui sont en fonction à Alexandrie, le 16 du mois Dystros, le 16 Tybi, à Tènis ou Akoris, du district de Môchitès du nome d'Hermoupolis.

Dionysios fils d'Asclépiade, Perse, des cavaliers catœques [colons militaires] d'Apollophane et d'Exacon, a prêté à Dionysios, fils de Céphale, Perse de l'*épigonè*, 262/3 artabes de blé, que celui-ci a reçues du prêteur, chez lui à domicile, au taux de moitié, soit 131/3 artabes. L'emprunteur rendra la somme totale, 40 artabes de blé, à Dionysios au mois de Lôïos, c'est-à-dire Paÿni, de la 8e année, en blé neuf, pur et sans fraude, mesuré conformément à l'étalon de bronze, et il le livrera dans le grenier d'Akoris, sans procès, ni contestation, ni chicane d'aucune sorte.

S'il ne fait pas le remboursement comme il est écrit, l'emprunteur paiera à Dionysios, pour prix de chaque artabe, 3 000 drachmes de cuivre, et, en outre, au trésor royal, 60 drachmes sacrées d'argent, en monnaie ptolémaïque et rien de moins.

L'affaire se fera en faveur de Dionysios, pour le blé et toutes les clauses du contrat, sur la personne de l'emprunteur Dionysios, et sur tous ses biens, comme s'il y avait eu chose jugée.

Le présent contrat est valide.

Témoins : Ptolémée, fils d'Anaxagoras, Milésien ; Arimmas, fils de Dionysios, Charistèrios, Agènor, fils de Barkaïos, Lacédémoniens : Dionysios, fils de Ptolémée, Macédonien, commis d'administration du régiment ; Eumène, fils de Polycrate, Perse ; Apollonios, fils de Polycrate, Perse. Gardien du contrat : Ptolémée.

Approuvé : Moi Dionysios, fils de Céphale, Perse de l'*épigonè*, j'ai reçu les 40 artabes de blé comme il est dit plus haut, et je ferai selon ce qui est prescrit pour le reste. J'ai remis le titre exécutoire à Ptolémée.

Ce prêt de blé nous intéresse surtout pour son début, qui date avec précision le contrat en mentionnant l'ensemble des prêtres et prêtresses éponymes (c'est-à-dire qui donnent leur nom à l'année) : ce faisant, il cite les différents cultes dynastiques mis en place par les Lagides. À tout seigneur, tout honneur, Alexandre vient en tête de liste. Puis sont énumérés les différents souverains lagides divinisés : les dieux Sôter (« sauveurs », Ptolémée Ier et sa femme Bérénice Ire), les dieux Adelphes (« frère et sœur », Ptolémée II et Arsinoé II), les dieux Évergètes (« bienfaiteurs », Ptolémée III et Bérénice II), les dieux Philopatôr (« qui aiment leur père », Ptolémée IV et Arsinoé III), le dieu Eupatôr (« qui a

un père illustre », Ptolémée VII), le dieu Philomètôr (« qui aime sa mère », Ptolémée VI), le dieu Néos Philopatôr (« le nouveau dieu qui aime son père », Ptolémée VII, derechef), le dieu Évergète (« bienfaiteur », Ptolémée VIII), les dieux Philomètôr Sôter (« sauveurs, qui aiment leur mère », Ptolémée IX et Cléopâtre IV). Viennent ensuite les prêtresses des reines, honorées séparément comme déesses. Chacune porte un nom différent : la *stéphanophore* (« porteuse de couronne ») de la reine Cléopâtre Théa Philomètôr Sôtèra, Dikaïosynè, Nicéphore (déesse qui aime sa mère, sauveuse, justice, victorieuse, Cléopâtre II), l'*athlophore* (« porteuse de lance ») de Bérénice Évergète (Bérénice II), la *phosphore* (« porteuse de lumière ») de la reine Cléopâtre Théa Philomètôr Sôtèra, Dikaïosynè, Nicéphore (Cléopâtre II, derechef), sous la *canéphore* (« porteuse de corbeille ») d'Arsinoé Philadelphe (Arsinoé II), la prêtresse de la reine Cléopâtre Théa Philomètôr Sôtèra, Dikaïosynè, Nicéphore (Cléopâtre II, encore), la prêtresse d'Arsinoé Philopatôr (Arsinoé III).

Le culte officiel des souverains culmine dans une grande fête célébrée, à la grecque, tous les quatre ans (comme les Olympiades) : les *Ptolémaïa*. Mélange de célébration religieuse et de grand spectacle pour le peuple, elle vante la gloire des Ptolémées. Elle se déroule dans leur capitale, Alexandrie, et commence par deux jours de processions (πομπή), puis se poursuit par le sacrifice (θυσία) de près de 2 000 taureaux et par un concours (ἀγών) qui voit s'affronter athlètes, musiciens et auriges. Les *Ptolémaïa* se finissaient dans un grand banquet (ἑστίασις) destiné aux hôtes de marque, aux prêtres et à la soldatesque. Destinées autant à impressionner les dieux que le peuple d'Alexandrie et les alliés, les *Ptolémaïa*, essentiellement en grec, excluent de fait les Égyptiens, même s'il arrivait qu'on les célèbre dans la *chôra*, à Memphis ou à Caranis.

La conquête romaine ne vient pas modifier fondamentalement les habitudes des divinisations royales : le clergé continue à voir en l'Empereur le nouvel Horus garant de l'ordre du monde et de la société. Ainsi, à Philæ, Auguste continue à être appelé « fils de Râ », « Seigneur des Couronnes », « bien-aimé de Ptah et d'Isis », comme pouvait l'être un Ptolémée V (*cf.* Pierre de Rosette, ***n° 3***). Les titulatures et les fêtes changent, mais l'intention de glorification demeure : on célèbre l'avènement au trône d'un empereur, le jour anniversaire de cet avènement, l'anniversaire

de sa naissance, et les « jours augustes » (dont parle Claude dans sa lettre aux Alexandrins, *cf. n° 20*). Ainsi, le Temple du dieu romain Jupiter Capitolinus célébrait, en pleine Égypte, une série de fêtes à la gloire de Rome et de son empereur qui donnent une idée de cette idéologie religieuse impériale.

n° 94

COMPTE DU TEMPLE DE JUPITER CAPITOLINUS

BGU 362 = *Chrest. Wilck.* 96 – Arsinoé – 215 ap. J.-C.

(extraits)

1er Méchir [26 janvier]. Fête du 10e anniversaire de l'avènement de notre seigneur l'empereur Severus Antoninus [Caracalla] : couronner [de guirlandes de fleurs] toutes les statues des dieux, tous les boucliers et toutes les statues des hommes..........*x* dr. [...]

19 [Méchir = 14 février]. Fête de l'avènement du dieu Severus [Septime Sévère], père de notre empereur Severus Antoninus : tout couronner dans le temple..........16 dr.

Huile pour l'illumination du sanctuaire..........4 dr. [...]

18 Phaménôth [14 mars]. Fête et assemblée pour l'érection de la statue de notre seigneur l'empereur Severus Antoninus : tout couronner dans le temple comme ci-dessus..........16 dr.

Huile pour l'illumination du sanctuaire..........4 dr.

20 Phaménôth [16 mars]. Fête d'entrée en fonction de l'illustre Préfet Septimius Heraclitus : tout couronner dans le temple comme ci-dessus..........25 dr.

Huile pour l'illumination du sanctuaire..........6 dr.

Pommes de pin, aromates et divers..........12 dr. [...]

5 Pharmouthi [31 mars]. Fête de la victoire et du salut de notre seigneur l'empereur Severus Antoninus : couronner toutes les statues des dieux, tous les boucliers et toutes les statues des hommes..........16 dr.

Huile pour l'illumination du sanctuaire..........4 dr.

9 Pharmouthi [4 mai]. Anniversaire de naissance de notre seigneur l'empereur Severus Antoninus : couronner tout ce qu'il y a dans le temple comme ci-dessus..........24 dr.

Huile pour l'illumination du sanctuaire..........6 dr.

Pommes de pin, aromates et encens..........*x* dr. [...]

19 Pharmouthi [14 avril]. Fête de la proclamation de notre dame Julia Domna Mère des Armées Invincibles : couronner [de guirlandes de fleurs] toutes les statues des dieux, tous les boucliers et toutes les statues des hommes. couronner toutes les statues des dieux, tous les boucliers et toutes les statues des hommes comme ci-dessus..........*x* dr. [...]

26 Pharmouthi [21 avril]. Anniversaire de Rome : tout couronner dans le temple comme ci-dessus.

Si ces nouveaux cultes furent introduits, de concert avec celui de Sérapis (*cf.* chapitre XI), les cultes égyptiens traditionnels furent maintenus et la vie quotidienne des temples se poursuivit, comme le prouve le compte du temple de Socnopéonèse, qui nous plonge dans les détails des célébrations.

n° 95

COMPTE DU TEMPLE DE SOCNOPÉONÈSE

SB 9199 [1] – Socnopéonèse – IIe siècle ap. J.-C.

Prix de l'encens (κῦφι) du dieu Harpocrate..........*x.*

Pour leur nourriture, aux prêtres et à l'ensemble des cinq *phyles* qui accomplissent le rituel journalier, à raison d'une artabe de froment par jour..........365 artabes de froment.

De même aux [...] prêtres du grand dieu Socnopaïos, à l'occasion des fêtes processionnelles desdits dieux..........*x.*

Le 1er Thôth, 7 jours, à raison de 4 artabes de froment.......... 28 artabes de froment.

Et le 19 du même mois, pour les fêtes d'Hermès, 7 jours, à raison de 4 artabes de froment..........28 artabes de froment.

Le 16 Phaôphi, pour les Charmosynes, 8 jours, à raison de 4 artabes de froment..........32 artabes de froment.

Le 7 Néos Sébastos, pour l'anniversaire du grand dieu Socnopaïos, 19 jours, à raison de 4 artabes..........76 artabes de froment.

Et pour [les lampes devant les statues des dieux] au cours de l'année, 6 métrètes d'huile par jour..........[2 190 métrètes] d'huile.

Onction pour les prêtres susmentionnés [à l'occasion des fêtes] dudit dieu..........6 métrètes d'huile.

Et pour l'aspersion du sanctuaire, 3 keramia de vin par mois..........[36 keramia de vin].

Et pour l'aspersion du sanctuaire, à l'occasion des fêtes de vêture des dieux, le 7 Hathyr, 1 kéramion de vin, le 9 Phaménôth, 1 kéramion de vin, le 26 Épiph, 1 kéramion..........[3 kéramia de vin].

Aux prêtres réalisant la vêture du dieu, le 7 du mois de Néos Sébastos..........*x* vin

Pour l'aspersion du sanctuaire, le 26 Choïac..........*x.*

Même si le papyrus n'est pas extrêmement bien conservé, il nous donne de précieux renseignements sur les activités du temple local de Socnopéonèse. Ce temple, quoique dédié à Socnopaïos, abritait également d'autres dieux, comme Harpocrate, le dieu Horus enfant. Les comptes concernent deux postes comptables : les salaires des prêtres et les produits nécessaires au

1. Édition de Claire PRÉAUX, *Chronique d'Égypte* 29, janvier 1940, p. 134-149.

culte. Les prêtres, organisés en *phyles*, en tribus qui se relayent pour accomplir le rituel, sont payés en nature, en blé, à raison d'une artabe par jour pour l'ensemble. Ils perçoivent un salaire supplémentaire lors des grandes occasions que sont les processions et les anniversaires du dieu. Il faut imaginer une grande fête populaire, avec des musiciens, des comédiens et des danseurs. On promenait la statue du dieu et on lui rendait hommage en public. C'était souvent la seule fois où les fidèles avaient l'occasion de voir cette statue. Visiblement, les fêtes foisonnaient : le 1er Thôth, fête du Nouvel An et naissance de Râ, le 19 Thôth, les Hermaia, les fêtes d'Hermès assimilé au dieu Toth, les Charmosynies, probablement des fêtes en l'honneur d'Isis, le 16 Phaôphi, l'anniversaire de Socnopaïos, le 7 Néos Sébastos.

Il y a ensuite les dépenses faites pour les dieux. On peut les diviser en dépenses du culte ordinaire et dépenses du culte festif. Tous les jours, le dieu était oint d'huile, selon un rituel immémorial, et l'on faisait brûler une lampe devant lui. Son sanctuaire était purifié par aspersion de vin. On faisait brûler du *kyphi*, une sorte d'encens qui remonte à l'Égypte pharaonique. De formules diverses, pouvant aller jusqu'à 50 ingrédients, il se présentait comme une pâte (miel, résine) enrobant des produits odoriférants comme la myrrhe, la cannelle, etc. Lors des fêtes, le temple recevait une purification supplémentaire. Plusieurs fois par an, le vêtement du dieu était changé, au cours d'une fête solennelle (stolisme).

Finalement, dans l'Égypte gréco-romaine, nouveaux cultes et anciens cultes coexistent en bonne intelligence, comme le prouve la lettre d'un hiérophante à une prêtresse :

n° 96

LE SYNCRÉTISME EN ÉGYPTE

P. Oxy. 2782 – Oxyrhynchos – 161-169 ap. J.-C.

Marcus Aurelius Apollonius, hiérophante, à la porteuse de corbeille de Nesmeïmis, salut. Va s'il te plaît à Sinképha au temple de Déméter pour y accomplir les sacrifices habituels pour nos seigneurs les empereurs et leur victoire, la crue du Nil, l'augmentation des récoltes et le beau temps. Je prie pour ta santé.

Il n'y a rien de choquant pour Marcus Aurelius Apollonius à confondre dans un même geste liturgique les sacrifices pluriséculaires des Égyptiens (ceux de la crue du Nil) et les sacrifices imposés par l'occupant (le culte aux empereurs).

Si la religion du conquérant se mêle sans barguigner à la religion indigène, les deux puissances économiques et politiques que constituent les temples et l'État ne pouvaient que se heurter. L'histoire de la monarchie lagide vécut la perpétuelle remise en cause d'un équilibre subtil, où le souverain, posé en dispensateur de tous les biens de l'Égypte, doit négocier sa légitimité avec les prêtres. Monarchie et temples sont deux puissances complémentaires : quand l'une croît, l'autre diminue.

On a vu que la Pierre de Rosette (*n° 3*) enregistrait un certain équilibre. Les nombreux privilèges attachés aux temples, en particulier le droit d'asile, généreusement accordé à la fin de la monarchie lagide, entérinent l'affaiblissement du pouvoir des Ptolémées.

n° 97

Une stèle accordant des privilèges

Inscr. Fayoum 112 – Théadelphie – 19 fév. 93 av. J.-C.

(stèle en calcaire, conservée au Musée d'Alexandrie)

Lieu d'asile par ordonnance. [Défense d'entrer] à qui n'y a pas affaire.

Au roi Ptolémée *alias* Alexandre, dieu Philomètôr, salut. Les prêtres d'Isis Sachypsis, très grande déesse, première à s'être manifestée, du sanctuaire qui se trouve à Théadelphie dans le district de Thémistos de l'Arsinoïte. Le sanctuaire indiqué était sacré depuis tes ancêtres, grand roi, il était honoré et estimé depuis les temps anciens. Mais actuellement des individus sans foi ni loi non seulement expulsent les suppliants qui viennent s'y réfugier en usant de la force, mais font effraction dans le plus grand désordre avec une violence terrible et des voies de fait ; ils commettent des sacrilèges et des profanations contraires à la piété que tu professes envers le divin, très saint roi, et surtout envers la déesse Isis. C'est pourquoi nous te demandons, dieu Nicéphore [qui apporte la victoire], de concéder s'il te plaît le droit d'asile au sanctuaire susmentionné et d'ordonner que des stèles de pierre soient érigées aux quatre vents, éloignées du sanctuaire de cinquante coudées et portant distinctement l'inscription : « Défense d'entrer à qui n'y a pas affaire. » Fais-le pour toi, très grand roi, pour que personne n'use de force pour y pénétrer, et que ceux qui ne respectent pas l'interdiction soient passibles de sacrilège et d'une sanction plus grave. Que l'on ordonne à Lysanias, ton « parent », le stratège du nome, de se conformer à ce qui est ordonné et de nous permettre de satisfaire notre requête afin que soient accomplis toujours mieux les sacrifices, les libations et

autres cultes célébrés pour toi, tes enfants, tes ancêtres Isis et Sarapis ; ainsi, nous serons comblés de tes bienfaits. Sois heureux.

[Ordre du roi] À Lysanias : qu'il en soit ainsi. 7 Méchir de la 21e année [de Ptolémée X Alexandre, 19 fév. 93 av. J.-C.].

À l'instar de beaucoup d'autres sanctuaires du Fayoum, Ptolémée Alexandre accorde le droit d'asile au modeste sanctuaire de Théadelphie. Rare auparavant, ce privilège a eu tendance à se multiplier sous les derniers Lagides, qui cherchaient ainsi à se concilier les habitants du Fayoum. Le titre du décret définit le privilège, qui s'explique par la requête des prêtres et l'accord du roi. Ce droit d'asile reçoit ainsi sa définition : interdiction de pénétrer sans motif dans le sanctuaire, d'expulser ou de molester ceux qui y résident. Le droit d'asile protégeait les prêtres, les fidèles, mais surtout les fuyards et certains criminels. On se souvient en effet que les paysans en grève du temps de Zénon (***n° 50***) ou de Menchès (***n° 62***) se prévalaient du droit d'asile pour échapper à la lourdeur des corvées et des impôts : ce privilège constituait bien une limitation du pouvoir royal, qui connaissait là une sérieuse remise en cause.

Si les Lagides ménagèrent les prêtres pour se maintenir en place, il n'en alla pas de même avec les Romains. De nombreux documents prouvent que les Romains firent perdre au clergé toute indépendance. Le Gnomon de l'*Idios Logos*, derechef, illustre la toute-puissance de l'administration romaine sur les affaires spirituelles :

n° 98

GNOMON DE L'IDIOS LOGOS

BGU 1210 – Théadelphie – 150 ap. J.-C.

(extraits, *cf.* ***n° 9, n° 148, n° 150***)

§ 71 Il n'est pas permis aux prêtres d'avoir d'autre charge que le service des dieux, ni d'aller en vêtements de laine, ni de porter les cheveux longs, même lorsqu'ils sont en dehors du service divin.

§ 72 Il n'est pas permis de sacrifier des veaux qui ne portent pas le sceau ; ceux qui en auraient sacrifié, à l'encontre de cette interdiction, sont condamnés à [payer] 500 drachmes.

§ 75 Un prêtre qui abandonne le service divin est condamné à 200 drachmes ; s'il porte un vêtement de laine, à 200 drachmes ; s'il s'agit d'un joueur de syrinx [une flûte], à 100 drachmes ; s'il s'agit d'un pastophore, à 100 drachmes.

§ 76 Les prêtres qui portent des vêtements de laine et les cheveux longs sont condamnés à 400 drachmes.

§ 79 Dans tous les temples où il y a un sanctuaire, il doit y avoir des prophètes et l'on doit faire des processions le 5e jour du mois.

§ 81 Il est permis aux Égyptiens de participer aux fêtes des temples grecs. [...] Il n'est pas permis à ceux qui ensevelissent les animaux sacrés, d'être prophète, de porter un *naos* en procession ni de nourrir les animaux sacrés. [...] Une charge sacerdotale ne peut pas être occupée par des laïcs.

Le grand prêtre devient l'un des agents de cette ingérence de Rome dans les affaires des temples, que l'on voit agir comme un fonctionnaire, qui reconnaît le préfet comme son supérieur hiérarchique.

n° 99

EXTRAITS DES MINUTES D'UN CHEF DES PRÊTRES

BGU 347 = *Schubert* 39 = *SP* 244 = *Wilck. Chrest.* 76 – Memphis – 171 ap. J.-C.

Extrait des minutes de Son Excellence le Chef des Prêtres Ulpius Serenianus. La 11e année d'Aurelius Antoninus *Cæsar* [Marc Aurèle] notre Seigneur, le 28 Tybi. À Memphis.

Il a salué le très illustre préfet, et après cela, au temple d'Apis, Panephremmis, fils de Stotoëtis *alias* Satabous, a avancé devant lui son fils Panephremmis et a demandé la permission de le circoncire [pour qu'il devienne prêtre], en lui présentant la lettre écrite à ce propos par Sarapion, stratège du district Héraclide de l'Arsinoïte, avec l'aide d'Alexandre, ex-gymnasiarque, datée du 6 Phaôphi de la 10e année passée. Serenianus a demandé aux coryphées, aux sous-coryphées et aux scribes sacrés présents si l'enfant avait une marque [indigne]. Ils lui répondirent qu'il n'avait pas de signe. Ulpius Serenianus, Chef des Prêtres et des Temples, a signé la lettre et a ordonné que l'enfant soit circoncis selon la coutume. Lu.

3. – LA PIÉTÉ EN ÉGYPTE

Avec le recul, les questions économique et politique de la religion tendent à prendre un poids considérable au regard de la simple religiosité. Certes, les témoignages de la piété populaire sont plutôt rares et peuvent faire oublier que la religion se fonde aussi sur un rapport entre l'homme et le divin. Néanmoins, on peut brosser une esquisse rapide de cette piété en Égypte.

Assurément, les Grecs et les Égyptiens priaient. La mention des « prosternations » (procynèses) que l'on fait pour la santé de quelqu'un et les nombreuses traces de pèlerinages plaident même

en faveur d'une extension large. On a découvert en outre de nombreuses figurines dans les maisons, aux abords des villages ou dans des temples : elles servaient de support à cette piété populaire qui brille par son absence dans les documents.

Il est avéré également que la religion en Égypte ne se cantonnait pas uniquement aux grands temples, à leurs fastueuses processions et à leurs coûteuses cérémonies. Sous l'influence grecque, de nombreux sanctuaires privés furent érigés.

n° 100

DÉDICACE D'UN SANCTUAIRE

Inscr. Fayoum 124 – Théadelphie – 156 ap. J.-C.

(inscription)

Pour l'empereur *Cæsar* Titus Ælius Hadrianus Antonius *Augustus Pius* [Antonin le Pieux] et toute sa maison, sous Sempronius Liberalis le *Præfectus Ægypti*, au grand dieu Amon, Gaius Valerius Cottus, vétéran de la IIIe légion Cyrénaïque, a reconstruit le sanctuaire, à ses propres frais, pour lui et sa femme Gaia Valeria et leurs enfants. Pour le bien ! La 19e année [19 mai 156 ap. J.-C.], le 24 Pâchon. Nicandre a écrit l'inscription.

Un vétéran devenu sur ses vieux jours un dévot d'Amon (comme beaucoup de ses compagnons, ce qui peut faire croire à une ferveur largement répandue dans l'armée) a pu reconstruire un temple privé. Il en est peut-être le desservant, comme ont pu l'être d'autres fondateurs.

De même, de simples particuliers pouvaient participer à la vie des temples de moindre importance ; ils occupaient des fonctions qui se vendaient comme toutes les autres charges. Voici la vente des droits afférents au sanctuaire d'Aphrodite à Deir el-Médineh.

n° 101

VENTE DE PRIVILÈGES ATTACHÉS À UN TEMPLE

PSI 1016 = *SP* 37 – Thèbes – 129 av. J.-C.

La 42e année du règne de Ptolémée dieu Évergète [Ptolémée VIII], fils de Ptolémée et Cléopâtre, dieux Épiphanes, et de la reine Cléopâtre sa femme, déesse Évergète, sous le prêtre d'Alexandre et des dieux Sôter, des dieux Adelphes, des dieux Évergètes, des dieux Philopatôr, des dieux Épiphanes, du dieu Philomètôr, du dieu Eupatôr et des dieux Évergètes, sous l'athlophore de Bérénice Évergète, la canéphore d'Arsinoé Philopatôr, de même sous les prêtres et prêtresse à Ptolémaïs actuellement en

charge, le 29 du mois d'Hathyr, à Diospolis Magna, devant Héraclide, agoranome du nome du Péri-Thèbes. Sennouthis, fille d'Horus de Memnonea du district libyen et du nome de Pathyris, âgée d'environ 30 ans, de taille moyenne, de visage clair et rond, le nez camus, portant une cicatrice sur le côté droit de la bouche, les joues larges, avec l'assistance de son tuteur, son parent maternel Harsiesis, fils de Patèmis et de sa mère Labaïs, salarié des fantassins de Ptolémée, fils de Pyrrhus, âgé d'environ 35 ans, de taille moyenne, de visage clair, les cheveux assez bouclés, le visage large, le nez droit, les oreilles larges et décollées et l'oreille gauche percée, ainsi que Harsiésis lui-même ont vendu le privilège de dix jours saints annuels assorti des bénéfices, des services et des droits qui leur sont attachés, la portion des jours intercalaires qui leur reviennent ainsi que tous les droits afférents, qu'ils possèdent dans le temple d'Aphrodite nommé Hathyr Nouemontesema qui se trouve au milieu des tombes en face de celles du Memnonium. Psenimis, fils de Perminis, de Memnonea, âgé d'environ 40 ans, de taille moyenne, de visage clair, de cheveux clairsemés, le visage large, le nez droit, des cicatrices des deux côtés du front, les a achetés quatre talents de monnaie de cuivre. Les garants des termes de cette vente : les vendeurs, que l'acheteur Pseninis a acceptés.

Enfin, il ne faut pas oublier les nombreuses thiases et autres associations cultuelles héritées du monde gréco-romain : on se réunissait, on louait les dieux, on faisait des sacrifices, on partageait de grands banquets et, quelquefois, on avait des activités charitables ou évergétiques.

n° 102

DÉDICACE D'UN SANCTUAIRE

Inscr. Fayoum 121 – Théadelphie – 93 ap. J.-C.

(inscription)

Pour l'Empereur *Cæsar* Domitianus Augustus *Germanicus* [Domitien], le lieu de la communauté du bienheureux Harthôthès, en l'honneur de la très grande déesse Sachypsis a été reconstruit grâce au président Abdôn, Petronius Secondus étant préfet. Protarche a écrit l'inscription. Pour le bien ! La 12e année, le 12 Pharmouthi [7 avr. 93 ap. J.-C.]

L'inscription commémore la restauration de la salle de réunion d'une de ces associations pieuses. Celle d'Harthôthès, dénommé « bienheureux », euphémisme exprimant sa mort : ses membres se réunissent en l'honneur de la déesse Isis Sachypsis, particulièrement honorée à Théadelphie (*cf.* ***n° 97***).

Dernier trait de la piété populaire d'Égypte : l'importance qu'elle accorde à la magie, la divination, les guérisons. Ce n'est sans doute pas un hasard si, outre Sérapis (*cf.* chapitre XI), la déesse la plus à l'honneur en Égypte était Isis, une Isis qui n'a plus grand-chose à voir avec la divine épouse d'Osiris : adoptant des traits aux déesses grecques de la fécondité, comme Déméter, elle agissait comme une magicienne redoutable, assimilée parfois aux sauvages Aphrodites orientales, qui ne servaient que de prête-nom à de primitives divinités babyloniennes, régnant sur la mort et sur les fertilités humaines et végétales. On traitera dans les chapitres suivants de la magie (*cf.* chapitre XII) et de la mort (*cf.* chapitre XIX), éléments extrêmes de la religion populaire ; mais on peut dès à présent citer deux témoignages de ce goût pour le surnaturel.

n° 103

QUESTIONS À UN ORACLE

P. Oxy. 1477 = *Hengstl* 65 = *SP* 195 – Oxyrhynchos – v. 300 ap. J.-C. (extraits)

72. Est-ce que je vais recevoir le salaire ? 73. Est-ce que je vais rester là où je vais ? 74. Est-ce que je vais être vendu ? 75. Est-ce que je vais obtenir un bénéfice de mon ami ? 76. Est-ce que j'aurai l'occasion de m'associer à quelqu'un d'autre ? 77. Est-ce que je vais me réconcilier avec mes enfants ? 78. Est-ce que je vais recevoir du répit ? 79. Est-ce que je vais recevoir de l'argent ? 80. Est-ce que celui qui est parti est vivant ? 81. Est-ce que je vais faire du profit de l'affaire ? 82. Est-ce que ce que je possède va être mis aux enchères ? 83. Est-ce que je vais arriver à vendre ? 84. Est-ce que je vais arriver à faire ce que je souhaite ? 85. Est-ce que je vais avoir du succès ? 86. Est-ce que je dois prendre la fuite ? 87. Est-ce que je vais partir en ambassade ? 88. Est-ce que je vais devenir bouleute [membre d'un conseil municipal] ? 89. Est-ce que mon parcours va être stoppé ? 90. Est-ce que je vais divorcer de ma femme ? 91. Est-ce que j'ai été empoisonné ? 92. Est-ce que je vais recevoir ce qui m'appartient ?

Ce papyrus nous donne une image déroutante, bien éloignée de l'évocation romantique habituelle des oracles. La sibylle ancienne, qui rendait ses oracles assise sur son trépied en mâchant des feuilles de laurier, fait figure d'amateur. L'Égypte romaine entrait dans l'ère de la prophétie numérologique : grâce au mage Astrampsychos (ce papyrus provient de son livre magique intitulé les *Sortes Astrampsychi*), les questions étaient normalisées et converties en numéros. Pour avoir une réponse, il suffisait de penser à un chiffre de 1 à 10 : un procédé numérologique complexe

permettait de transformer ce chiffre en réponse. À chacun de se retrouver dans les problèmes soigneusement repérés !

n° 104

LES RÈGLES DE PURETÉ DANS UN SANCTUAIRE [1]

SB 3451 – Ptolémaïs – Ier siècle ap. J.-C.

(inscription)

Ceux qui pénètrent dans le sanctuaire doivent se purifier selon ce qui suit : [pour une impureté] provenant de sa propre maladie ou de celle d'un autre : 7 jours ; pour avoir été en contact avec un décès : *x* jours ; pour un avortement : *x* jours ; pour une accouchée, qui allaite : *x* jours ; si elle s'est séparée de l'enfant : 14 jours ; les hommes après des relations avec une femme : 2 jours.

Les femmes suivent les mêmes [prescriptions] que les hommes. [Cependant, pour l'impureté provenant d'un] avortement : 40 jours ; celle qui a accouché et qui allaite : 40 jours ; mais si elle s'est séparée de l'enfant : *x* jours ; pour les règles : 7 jours ; après des relations avec un homme : 2 jours et elle [doit brûler ? doit offrir ?] du myrte.

Malheureusement, on ne sait pas d'où viennent ces prescriptions. Elles indiquent toutefois que le sanctuaire formait un lieu de pureté ; on devait respecter des délais de purification pour y entrer. Aux trois grands interdits du monde grec classique – les relations sexuelles, la naissance et la mort – se superposent des éléments nouveaux : les règles et la maladie.

---

1. Jean BINGEN, « Notes relatives à la dédicace *SB* III, 6184 », *Chronique d'Égypte* 58, fasc. 135/136, 1993, p. 219-228.

XI

LES RECLUS DU SERAPEUM

S'il fallait caractériser la religion égyptienne, l'un des traits majeurs que l'on retiendrait serait son extraordinaire adaptabilité aux croyances étrangères. Essentiellement syncrétique, le polythéisme gréco-égyptien puis romano-égyptien se prêtait à toutes les métamorphoses. Il ne faut pas croire que le mouvement d'assimilation ne passait que des vainqueurs aux vaincus : le culte de la déesse égyptienne Isis se répandit dans tout l'Empire romain, et surpassa très souvent des cultes d'origine romaine : on ne compte pas les sanctuaires d'Isis-Artémis ou d'Isis-Déméter. Pour illustrer ce phénomène qui paraît étranger à une culture judéo-chrétienne, prenons le cas du culte de Sérapis.

Représenté sous la forme d'un taureau, le dieu égyptien Apis était vénéré dans toute l'Égypte pharaonique, mais particulièrement à Memphis. Au départ réincarnation du dieu dynastique Ptah, il fut ensuite associé à Osiris sous la forme Asar-Hapi (Osiris-Apis, Osirapis) pour devenir une divinité du monde des morts, qui présidait aux funérailles. En arrivant en Égypte, les Ptolémées reprirent la coutume d'un dieu dynastique et choisirent Osirapis ou Sérapis. Ptolémée Sôter lui bâtit un magnifique temple à Alexandrie : il invitait ainsi Grecs et Égyptiens à communier dans une même ferveur au dieu royal. Bientôt, Sérapis réunit les attributs des dieux égyptiens et grecs : prenant d'Osiris

ses caractéristiques de dieu souverain et de dieu du monde souterrain, il s'assimila ses « équivalents » Zeus, le roi des dieux, et Hadès, le dieu des Enfers.

Le culte de Sérapis connut un essor fulgurant qui ne se démentira point jusqu'à la victoire du christianisme. Outre le Serapeum d'Alexandrie, les Ptolémées reconstruisirent et ornèrent le Serapeum de Memphis. Fondée en 3 000 av. J.-C., Memphis occupa une place privilégiée dans le royaume d'Égypte. Capitale du vieil Empire pharaonique (2890-2173 av. J.-C.), elle se situait à un point stratégique : à 40 kilomètres en amont de la pointe du Delta du Nil, elle était la porte menant à Alexandrie, en aval, et à la Basse Égypte, en amont. Memphis se présentait également comme la cité des dieux : Apis, le dieu du Nil associé au taureau, y régnait en maître.

Le Serapeum se trouvait en dehors de Memphis, sur l'actuel site de Saqqarah, à quelque distance de la fameuse pyramide à degrés de Djoser. Les fouilles, conduites dès le XIXe siècle par Auguste Mariette, donnent une idée du bâtiment. En prenant l'allée du Serapeum et en laissant à main droite la pyramide de Djoser, le visiteur passait devant le temple de Nectanebo II où l'on adorait un dieu à tête de faucon. Il se trouvait alors face à face avec onze statues de marbre : les poètes et les sages de la Grèce antique le saluaient à son entrée. Ensuite, il prenait une allée pavée encadrée de part et d'autre de représentations de dieux grecs et égyptiens : ce mélange le préparait à l'univers biculturel du dieu. Les papyrus nous révèlent l'existence qui se menait dans ses hauts murs.

1. – Guérisons et retraites au Serapeum

Dans l'Antiquité, le Serapeum était célèbre pour les guérisons qui s'y déroulaient. Le grand temple « hébergeait » en effet le sanctuaire d'Imhotep (en grec Imouthès), le savant du IVe millénaire avant notre ère, qui avait été depuis longtemps divinisé comme un dieu guérisseur et que les Grecs arrivant en Égypte s'étaient hâtés de confondre avec Asclépios, le dieu-médecin d'Épidaure. Le lieu traditionnel du tombeau d'Imhotep, à quelques centaines de mètres de son chef-d'œuvre, la pyramide à degrés de Saqqarah, était tout naturellement devenu un Asclepéion. Memphis prit donc

des airs d'Épidaure, où chacun venait chercher un soulagement à ses maux en passant la nuit dans le temple. Comme en Grèce, le malade se purifiait, jeûnait, faisait abstinence, et installait son couchage dans le sanctuaire : pendant la nuit, le dieu venait le visiter et lui révélait comment se soigner.

Même s'il livre une version littéraire de ces convalescences, le papyrus 1381 d'Oxyrhynchos donne une petite idée de ce qui se passait pendant ces nuits d'attente de la guérison : nous sélectionnons l'extrait qui parle de la guérison.

n° 105

Une guérison magique

P. Oxy. 1381 – lieu et date inconnus

(l. 91-145)

Il faisait nuit et toute créature sommeillait, à l'exception de celles qui souffraient ; mais la divinité se manifestait avec le plus de force. Une violente fièvre me brûlait ; agité d'asthme et de toux, je frissonnais à cause d'une douleur à mon côté ; la tête lourde de douleur, je glissais léthargiquement dans le sommeil. Ma mère, attentionnée de nature, était assise à mes côtés, comme pour un petit enfant ; elle ne dormait pas un seul instant. Soudain, elle vit. Ce n'était ni songe, ni sommeil, car elle avait les yeux ouverts : une chimère (φαντασία) l'empêcha de voir clairement s'il s'agissait du dieu lui-même ou de ses serviteurs. En tout cas, c'était quelqu'un de plus grand qu'un homme, qui portait un vêtement brillant et un livre dans la main gauche. Il ne fit que me regarder de la tête aux pieds deux ou trois fois, puis devint invisible. Calmée mais encore tremblante, ma mère tenta de me réveiller : elle découvrit que la fièvre m'avait quitté et que j'avais abondamment transpiré. Elle se prosterna devant la manifestation des dieux, puis m'essuya et me rendit plus présentable. Et, dialoguant avec moi, elle voulut rappeler la vertu du dieu, mais moi, la prévenant, je lui dis tout moi-même : car tout ce qu'elle avait vu dans la vision m'était apparu en rêve. Après que la douleur au côté m'eut quitté, et que le dieu m'eut donné un autre traitement calmant, je proclamai ses bienfaits.

Le texte ci-dessus présente une certaine originalité car il cherche à rationaliser la guérison. Il ne s'agit pas simplement d'un rêve, mais bien d'une véritable apparition divine, puisqu'un témoin, la mère, « voit » également le dieu. En outre, le dieu apparaît deux fois : la première nous est racontée, tandis que la seconde est mentionnée dans un détour de phrase, « après que le dieu m'eut donné un autre traitement calmant ». Seule la plus spectaculaire

retient l'attention de l'écrivain : sans doute la seconde n'eut-elle pas d'autre témoin que le malade.

L'interprétation des rêves, dévolue aux « herméneutes », les prêtres interprètes, s'ajoutait aux nombreuses dépenses que devait faire le malade. Il commençait par passer devant les boutiques qui s'alignaient aux abords des sanctuaires – il est bien rare qu'il n'achetât pas de quoi manger, un souvenir, un oreiller pour passer la nuit –, puis il s'acquittait d'un droit d'entrée dans le temple. Ensuite, il payait des honoraires pour la purification rituelle, un droit pour passer la nuit dans le temple, et sans doute maints autres petits services que lui rendaient les prêtres.

Les guérisons miraculeuses qui se déroulaient au Serapeum donnèrent naissance à un phénomène assez mal connu, qui ressemblait à une sorte de retraite spirituelle que l'on nommait ἐγκατοκή (*enkatochê*). La lettre d'Isias à Héphaïstion jette quelques lueurs sur cette étrange pratique.

n° 106

LETTRE À UN « RETRAITANT » DU SERAPEUM

P. Lond. 42 = *UPZ* 59 = *SP* 97 = *Wilck. Chrest.* 97 – Memphis – 29 août 168 av. J.-C.

Isias à son frère Héphaïstion, salut. Si tu es en bonne santé et que les choses se passent bien en général, tout va comme j'en prie continuellement les dieux. Moi aussi je suis en bonne santé, ainsi que le petit et tous ceux qui sont à la maison : ils font constamment mémoire de toi. J'ai reçu ta lettre par Horus, dans laquelle tu disais être en retraite au Serapeum de Memphis. J'ai immédiatement remercié les dieux de te savoir en bonne santé. Mais je suis contrariée de ne pas te voir revenir alors que tous ceux qui étaient là-bas sont revenus : le petit et moi, je nous ai pilotés hors de la crise, j'ai connu les dernières extrémités à cause du prix du blé et je pensais qu'avec ton retour je connaîtrais quelque soulagement. Mais tu n'as même pas songé à revenir, tu ne t'es même pas inquiété de notre situation désespérée. Lorsque tu étais là, je manquais de tout, et que dire maintenant que le temps a passé et avec la crise qui nous est tombée dessus ! Et tu n'as rien envoyé ! Et maintenant qu'Horus nous a apporté la lettre qui annonçait que tu étais délié de ta retraite, je suis vraiment contrariée. Et ce n'est pas tout. Il se trouve que ta mère porte le poids de cette absence. Pour l'amour d'elle et de moi, reviens en ville, s'il te plaît, à moins que quelque chose de vraiment important te retienne. Prends soin de toi et de ton corps pour être en bonne santé. L'an 30, le 2 Épiph.

Étrange habitude que celle du temple de Sérapis. On y entrait comme dans un hôpital pour s'y faire soigner de ses maladies ou pour accomplir un vœu et l'on se retrouvait parfois retenu comme dans un monastère. Le dieu avait en effet coutume d'envoyer des rêves à certains de ses visiteurs en leur intimant l'ordre de rester « en retraite » (ἐν κατοχῇ) au sanctuaire. Beaucoup d'auteurs pensent qu'une guérison miraculeuse poussait les gens à rester en retraite. Cette pratique de rester dans le lieu de la guérison est d'ailleurs attestée, plus tard, chez les auteurs chrétiens. Le statut de retraitant demeure assez mystérieux. Il semble en effet avoir été sous les ordres des pastophores, les prêtres dévolus au culte de la divinité, et il vivait au milieu d'eux sans en avoir le titre.

Héphaïstion fait partie d'une fournée de ces « retraitants ». Mais il semble apprécier la situation et n'a pas grande envie de rentrer à la maison où l'attend sa femme – le style de sa lettre laisse présager qu'il s'agit d'une femme de tête. Alors que ses camarades sont rentrés et qu'il a été lui-même délié de sa retraite, il reste à Memphis. Est-ce par une brusque ferveur religieuse ? Est-ce à cause de la famine qui règne à la campagne ?

n° 107

LA SUITE DE L'AFFAIRE

UPZ 60 – Memphis – 29 août 168 av. J.-C.

Dionysios à son frère Héphaïstion, salut. Si tu es en bonne santé et que les choses se passent bien en général, tout va comme je le veux ; moi aussi je vais bien, ainsi que Eudaïmonis, les enfants, Isias, ton enfant et ceux qui sont à la maison. J'ai bien reçu ta lettre dans laquelle tu annonçais être sauvé de grands dangers et être en retraite. J'ai rendu grâce aux dieux de te savoir en bonne santé. J'aurais pourtant aimé te voir revenir en ville, à l'instar de Conôn et de tous les autres qui sont revenus, afin qu'Isis, qui a sauvé par tous les moyens ton enfant qui était parvenu aux dernières extrémités et l'a plusieurs fois sorti d'affaire, pense trouver un peu de réconfort. Il ne faut absolument pas que tu attendes de gagner un petit quelque chose pour le ramener : lorsque quelqu'un a tenté le sort, à peine sorti du danger, il doit revenir immédiatement et saluer sa femme, ses enfants et ses amis. Reviens dans peu de temps, s'il te plaît, sauf si quelque chose d'essentiel te retient. Prends soin de ton corps pour que tu ailles bien. Porte-toi bien. La 12e année [de Ptolémée VI], le 30 Épiph. *[Verso]* À Héphaïstion.

La lettre écrite par le frère d'Héphaïstion jette un doute sur les ardeurs mystiques de ce dernier. Elle confirme en effet

qu'Héphaïstion a bien été guéri par le dieu, puisqu'il a échappé à de « grands dangers ». Mais Dionysios connaît bien son frère : il sait que ce sont des questions d'argent qui le retiennent loin de sa famille. « Il ne faut pas que tu attendes de gagner quelque chose pour revenir », lui dit-il, peut-être avec ironie, ou en citant les termes d'une précédente lettre. Et de faire appel à sa fibre paternelle, et de jouer sur la corde sensible...

Nul ne sait si Héphaïstion revint voir sa famille ou s'il demeura retenu au Serapeum. En revanche, on sait qu'un autre retraitant, Ptolémée, resta lui toute sa vie dans le temple.

2. – Ptolémée « retraitant » au Serapeum

Ptolémée était le fils d'un certain Glaukias, qui mourut en 164 av. J.-C. au cours de la guerre civile qui opposa Ptolémée VIII et sa sœur-épouse Cléopâtre II. D'origine macédonienne, il fit sa carrière sous les bannières du roi et gagna le titre honorifique de « cousin du roi ». Bientôt, il s'installa à Psichis dans le nome d'Héracléopolis au sud de Memphis. Ptolémée reçut une instruction rudimentaire : il a souvent du mal à écrire et son grec est parfois rudimentaire.

En 172 av. J.-C., coup de tonnerre : à l'instar de Héphaïstion du texte ***n° 106***, voilà que Ptolémée décide d'entrer au Serapeum, dans le petit temple d'Astarté, comme retraitant. La raison de ce brusque repli du monde nous demeure inconnue. Était-il malade ? Reçut-il en rêve l'ordre divin de quitter le monde ?

Ptolémée vécut dans le Serapeum pendant plus de vingt ans. Ce qu'il y faisait au service du dieu nous demeure obscur : nulle mention ne se trouve dans les documents, comme si sa tâche apparaissait trop évidente à ses contemporains pour être mentionnée. On a conservé certains rêves de lui : la communication onirique avec la divinité devait faire partie de ses attributions. On a également conservé une multitude de comptes d'approvisionnement : il est possible qu'une certaine charge d'intendance lui était dévolue. Il arrondissait également ses fins de mois dans le commerce du lin.

Certes, il ne faut pas assimiler sa vie à celle d'un chartreux : nous le voyons plusieurs fois quitter l'enceinte du temple et il n'abandonne pas ses activités séculières. Il communique librement avec l'extérieur et reçoit souvent des visites, en particulier de son frère

Apollonios. Celui-ci, beaucoup plus jeune que lui, lui est comme un fils : à la mort de leur père, il prend soin de lui.

n° 108

PTOLÉMÉE RECOMMANDE SON FRÈRE AU ROI

P. Lond. 23 = *C. Ord. Ptol.* 37 = *SP* 272 = *UPZ* 14 – Memphis – 158 av. J.-C.

(extraits)

[Mémo de Ptolémée]. La 24e année [de Ptolémée VI], le 2 Thôth [3 oct. 158 av. J.-C.], j'ai présenté cette pétition au roi et à la reine.

Au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philomètôr, salut. Ptolémée, fils de Glaukias, Macédoniens de l'*épigonè* [d'ascendance macédonienne], du nome d'Héracléopolis.

Mon père Glaukias susmentionné, qui faisait partie des catœques [colons militaires] « cousins du roi » de l'Héracléopolite, a perdu la vie au temps des troubles : il ne reste que moi et Apollonios mon plus jeune frère. Mais il se trouve que je suis en retraite dans le Grand Serapeum de Memphis depuis 15 ans et que je suis obligé d'assurer à mon frère susmentionné une solde, car je suis sans enfant : grâce à lui, je pourrai, tout en restant retraitant, bénéficier de son soutien et avoir une vie décente. Aussi vous demandé-je, Très Grands Dieux Philomètôr, de prendre en considération les années dont je viens de parler : je n'ai pas d'autres subsides que ceux qui me viendront du refuge que je trouverai auprès de vous, Dieux grands et secourables, pour obtenir la solde indiquée pour mon frère. Si cela vous semble bon, accordez-moi une partie du secours que vous manifestez à tous les autres hommes pieux, et ordonnez d'écrire à qui de droit d'enrôler mon frère Apollonios susmentionné sous l'enseigne de Dexilaos, qui tient garnison à Memphis : qu'on lui procure la même paie en blé et en argent que celle que les autres reçoivent. Ainsi, je pourrai vivre décemment et offrir les sacrifices pour vous et vos enfants, afin que vous gouverniez tous les pays sur lesquels Hélios brille pour l'éternité ; ainsi recevrai-je par vous ma subsistance pour la vie. Portez-vous bien.

[Ordre du roi] Qu'il en soit ainsi et que l'on enregistre combien cela coûte [...]

[Second ordre royal] À Démétrios : que le Macédonien Démétrios soit enrôlé sous la bannière de Dexilaos, qui tient garnison à Memphis, et qu'ils reçoivent ce que reçoivent les autres, à savoir 150 drachmes et 3 artabes de blé (une artabe de blé en nature, et, au lieu des deux autres artabes, 100 drachmes).

Apollonios, lui, n'est pas fait pour la vie recluse. Certains papyrus nous apprennent qu'il fait un court séjour à l'âge de 15 ans : il quitte bien vite le Serapeum. Que faire pour assurer sa subsistance ? Ptolémée le dirige vers la carrière militaire : comme de

nombreux Macédoniens, il veut le faire enrôler dans l'armée. Aussi écrit-il au roi et à la reine en excipant du prestige de son statut pour qu'on le nomme près de lui, à Memphis.

La condition de reclus s'assortissait probablement d'un certain prestige ; on lui reconnaît en tout cas une certaine utilité. En effet, Ptolémée excipe de ses quinze années de réclusion comme d'un élément de poids dans la légitimité de sa demande.

Outre son frère, Ptolémée aide également Thaÿès et Taous, des jumelles de sa connaissance.

n° 109

UNE PÉTITION EN FAVEUR DES SERVANTES D'APIS

P. Paris 23 = *UPZ* 18 – Memphis – 163 av. J.-C.

De la part de Thaÿès et Taous, jumelles du Grand Serapeum de Memphis. Nous sommes lésées par notre mère Néphoris. Celle-ci a quitté notre père pour vivre sous le toit de Philippe, fils de Sôgenès, soldat de l'unité de Pyros. Philippe, poussé traîtreusement par elle à tuer notre père [...], s'est approché de lui l'épée au clair. Mais la maison de notre père est à côté du fleuve : il a sauté dans l'eau et a plongé jusqu'à une île du fleuve. Un bateau l'a récupéré et l'a ramené à Héracléiopolis où il est mort de chagrin. Son frère est venu le chercher et l'a ramené pour le déposer dans la nécropole, où il gît sans sépulture. Mais elle, elle a pris possession de ses biens et reçoit une rente mensuelle de 1 400 drachmes de cuivre. Elle nous a mis à la porte, et, mourant de faim, nous avons fui jusqu'au Serapeum, chez Ptolémée qui y est en retraite. Ptolémée, qui était un ami de notre père, nous a recueillies et nous a nourries. Lorsque le deuil [d'Apis] est survenu, [les prêtres] nous ont fait descendre pour la lamentation sur le dieu. Des connaissances nous ont convaincu de pousser son fils [de notre mère] Panchratès à nous assister. Nous l'avons commissionné la 12e année et la 17e année, il s'est occupé de la part de l'argent du Trésor royal qui nous revenait. Mais, en retour, il nous a dérobé ce que nous avions au Serapeum et notre part de l'argent, un métrète d'huile, et il est rentré chez sa mère. Mais Ptolémée, qui est en retraite dans ce sanctuaire, nous a accueillies sur l'ordre des dieux. *[Verso]* De la part de Ptolémée Glaukias le Macédonien qui est en retraite depuis 11 ans.

Le texte que l'on lit constitue le brouillon d'une plainte (dont on conserve aussi une version ultérieure dans le *P. Paris* 22 = *UPZ* 19) : il a la spontanéité et la naïveté des premiers jets. Thaÿès et Taous sont des jumelles victimes de leur propre mère, qui s'est mariée sur le tard avec leur père, sans doute après un premier mariage dont elle a eu un fils. Volage, celle-ci a quitté le domicile familial et

a décidé de se débarrasser de son mari en l'assassinant. Si la tentative échoue, elle parvient à ses fins car son mari finit par mourir : à elle l'héritage ! Cette mère dénaturée chasse alors ses propres filles, car celles-ci pouvaient prétendre à une part substantielle de l'héritage.

À bout de ressources, ses filles se réfugient dans le Serapeum. Elles y trouvent rapidement un emploi enviable : jumelles chargées de l'entretien du bœuf sacré. Depuis le temps de l'Ancienne Égypte en effet, le rituel voulait qu'à la mort du bœuf sacré représentant Apis, le dieu du Nil, des jumelles en fassent le deuil, pour représenter les deux déesses sœurs Isis et Nephtys. Elles se consacraient ensuite au service du successeur du bœuf mort, qu'elles soignaient jusqu'à sa propre mort : d'autres jumelles en faisaient alors le deuil. Les souverains grecs avaient soigneusement conservé ce rite ancien, et Thaÿès et Taous furent pendant plus de six années les jumelles sacrées.

Elles n'entendaient cependant pas abandonner leur héritage et tentèrent donc d'utiliser leur beau-frère. Celui-ci, hélas, les trahit, et elles n'ont d'autre ressource que de s'adresser au roi et à la reine pour leur demander que leur héritage leur soit rendu.

À part jouer les Bons Samaritains, Ptolémée, on l'a dit, occupait quelques fonctions utiles dans le Serapeum, dont celle de « rêveur ». En effet, le reclus de Memphis accordait une grande importance à ses rêves : il prenait même la peine de les noter. Sans doute s'en servait-il pour transmettre l'avis du dieu :

n° 110

UNE LISTE DE RÊVES AU SERAPEUM

P. Leid. C = *UPZ* 77 – Memphis – 161-158 av. J.-C.

Le rêve que vit l'une des jumelles Thaÿès, le 17 Pachôn. Dans mon sommeil, elle semblait descendre la rue et compter neuf maisons. J'ai voulu revenir en arrière. J'ai dit : « Au grand maximum, il y en a neuf. » Ils me dirent : « Bien, tu es libre de partir. » [Je répondis] : « Il est trop tard pour moi. »

Le rêve que vit Ptolémée lors des Sélénies [les fêtes de la lune], le 25 Pachôn. Il me semblait voir Thaÿès chanter d'une voix douce et enjouée. Et je vis Taous rire. Son pied était grand et propre.

Le 29. Deux hommes travaillent dans le vestibule. Taous est assise sur les marches et plaisante avec eux. En entendant la voix de Chentosney, elle se détourne immédiatement. Ils lui disent qu'ils aimeraient lui apprendre à [...].

Le rêve de Ptolémée le 15 Pachôn. Deux hommes se sont approchés de moi et m'ont dit : « Ptolémée, reçois le cuivre pour le sang. »

Ils comptèrent 100 drachmes de cuivre pour moi, et pour Thaÿès la jumelle une bourse pleine de statères de cuivre. Ils lui dirent : « Voilà le cuivre pour le sang. » Je leur répondis : « Elle a plus de pièces que moi. »

Le rêve que j'ai vu le 20 Pachôn. Il me semblait que je comptais en disant : « le premier Thôth de l'an 20 », jusqu'à 20.

Le 4 Pachôn 23 : dans mon rêve, il me semblait invoquer le grand Amon de venir à moi du nord dans sa trinité, jusqu'à ce qu'il arrive. Il me semblait qu'il y a une vache sur place et qu'elle porte un petit. Il se saisit de la vache et la fait se coucher. Il insère sa main dans son ventre et en sort un veau. Voilà ce que j'ai vu en rêve, que cela me porte chance ! Le 23 Pachôn, jour de mon anniversaire.

Ce relevé de rêves a quelque chose de déroutant. La plupart des rêves de l'Antiquité qui nous sont conservés ont tous été soigneusement récrits, complétés : ils servent une démonstration politique, poursuivent une fin littéraire ou illustrent de pieux sentiments. Ici, nous sommes confrontés au matériau onirique brut, qui, vingt-trois siècles plus tard, nous frappe par sa touchante proximité. Conscient de la valeur de ses rêves pour prédire l'avenir, Ptolémée les note, dans l'espoir qu'ils seront interprétés. Il n'est pas lieu, ici, de se livrer à une psychanalyse de Ptolémée ; toutefois, comprendre les sentiments ambigus qui le lient à la jumelle Thaÿès et à la paternité ne présente aucune difficulté.

Si parfois les rêves annoncent l'avenir et les décisions divines, ils créent aussi des situations inextricables pour ceux qui leur faisaient trop confiance. Lettre d'un client mécontent du rêveur :

n° 111

UNE LETTRE MÉCONTENTE

P. Paris 47 = *SP* 100 = *UPZ* 70 – Memphis – v. 152 av. J.-C.

Apollonios à Ptolémée son père, salut. Je jure par Sarapis que si je n'avais pas un peu d'indulgence, tu ne me verrais plus en face, car tu ne fais que mentir, et le dieu qui est auprès de toi, c'est pareil. Il nous a jetés dans une merde noire, où nous pouvons périr et où, lorsqu'on se voit déjà sauvé, on replonge. Sache que le fugitif va tout faire pour nous empêcher de rester dans le lieu : à cause de nous, il a perdu 15 talents de cuivre. Le stratège descend demain au Serapeum et va passer deux jours à boire dans le temple d'Anubis. Je ne pourrai jamais plus passer la tête haute dans Tricomia à cause de la honte de nous être livrés nous-mêmes et de nous être illusionnés, trompés par les dieux et croyant aux songes. Sois heureux.

[Au verso] À Ptolémée, salut. *[Ajouté en marge]* : contre ceux qui disent la « vérité ».

Le contexte exact nous échappe. Il semble en revanche que les rêves de Ptolémée ont mis Apollonios en très grande difficulté. Il reproche à son frère, qu'il appelle « père » par respect, de s'être trompé dans ses songes et en vient même à douter de son dieu.

Poursuivant le chapitre des inconvénients de la réclusion, il faut aussi noter le papyrus de Londres publié sous le numéro 44. À l'instar des textes du chapitre I, il montre que la cohabitation entre Grecs et Égyptiens ne se passait pas forcément bien et que les guerres ethniques franchissaient également les portes des sanctuaires.

n° 112

GUERRES ETHNIQUES AU SERAPEUM

P. Lond. 44 = *Schubert* 56 = *UPZ* 8 – Memphis – nov. 161 av. J.-C.

À Dionysios, « ami du roi » et stratège, de la part de Ptolémée, fils de Glaukias, Macédonien, en retraite dans le Grand Serapeum depuis 12 ans. Comme les balayeurs dont le nom est cité ci-après ne m'ont pas peu fait du tort et qu'ils ont mis plusieurs fois ma vie en danger, je cherche refuge auprès de toi, pensant ainsi obtenir mes droits. La 21e année, le 8 Phaôphi [le 9 nov. 161 av. J.-C.], ils ont fait irruption dans l'Astartéion, à l'intérieur du temple, dans lequel j'ai passé en retraite lesdites années. Et, certains avec des pierres à la main, d'autres avec des bâtons, ils essayèrent de faire effraction dans le temple sous un quelconque prétexte afin de le piller et de me faire perdre la vie – et ce, bien que je sois grec ! Je les ai repoussés jusqu'à la porte du temple, je l'ai fermée à clef et, en criant, je leur ai ordonné de se retirer calmement. Mais ils ne partirent pas. Lorsqu'un certain Diphilos, un des servants retenus par Sérapis, exprima son indignation de voir comment ils se comportaient dans un tel sanctuaire, ce n'est pas peu qu'ils le bousculèrent, le maltraitèrent et le battirent : leur violence sans loi éclata aux yeux de tous. Car ces mêmes personnes me traitèrent de façon similaire en Phaôphi de la 19e année [nov. 163 av. J.-C.] et je t'ai envoyé une pétition à l'époque qui eut pour résultat qu'ils ne furent pas réprimandés et grandirent en mépris. Aussi je te le demande, si cela te semble bon, d'ordonner qu'ils soient conduits devant toi, afin qu'ils puissent subir la punition appropriée. Porte-toi bien.

[Le nom des accusés est cité ensuite :] Mys le vendeur de tissu, Posnaÿs le portefaix, Imouthès le boulanger, Arembasnis le vendeur de grain, Stotoëtis le porteur, Harchèbis le médecin, Po [...] os le tisserand et d'autres dont je ne connais pas le nom [...]

Un sentiment d'appartenance nationale a beaucoup joué, en dépit des protestations des rois. Les Égyptiens, fiers de leur histoire

et de leurs réalisations, ne devaient pas goûter les privilèges de ces parvenus de Grecs ! Peut-être Ptolémée s'était-il montré un peu trop hautain. En tout cas, il avait un tort : il vivait dans le sanctuaire d'Astarté, une déesse étrangère à l'Égypte, ce qui explique le désir qu'ont eu les balayeurs de le piller. Astarté, en effet, était la déesse phénicienne de la fécondité, qui fut souvent assimilée à la déesse babylonienne Ishtar et mise en parallèle avec une forme sauvage de la déesse grecque Aphrodite.

XII

PAPYRUS MAGIQUES ET ASTROLOGIQUES

Dans l'Antiquité, l'Égypte n'est pas uniquement célèbre pour son blé et pour ses fastes : on la connaît également comme une terre de magie. Avec la Chaldée (Babylone) et la Thessalie, elle passe pour une contrée fuligineuse, peuplée de sorciers et de magiciens. L'Égypte ressemblait un peu à l'Écosse de Shakespeare, les Carpates du Romantisme ou à l'Haïti des temps modernes : un pays fascinant mais dangereux, où il ne fallait pas se promener la nuit. La principale déesse des Égyptiens, leur Isis bien-aimée, ne la considérait-on pas comme la reine des magiciennes ? N'avait-elle pas ramené à la vie son mari Osiris par les artifices de sa nécromancie ? Et comme pour confirmer le fait, on a retrouvé en Égypte une foule de témoignages magiques...

Papyrus, plaques de plomb, ils couvrent tout le champ des opérations occultes. On passe de la magie sommaire – se protéger contre le mauvais œil ou les maladies banales – à des incantations majeures : se susciter un assistant démoniaque, s'attacher un fantôme pour lui faire accomplir certaines tâches, se protéger contre les menées de la déesse des Enfers. On passe également d'une magie protectrice – que l'on pourrait nommer « magie blanche » – à une magie maléfique, la « magie noire ».

Commençons par la « petite magie », les petites formules, les amulettes, le sympathique attirail du sorcier de village.

n° 113

UNE FORMULE MAGIQUE

P. Lond. 121 = *PGM* VII, 661-663

Charme d'amour. Dans la conversation, pendant que tu embrasses avec passion, dis : « *Anok tharénépibatha chéouchcha anoa anok chariémochth laïlam.* »

Voilà une manière économique de s'attacher quelqu'un : une petite formule magique glissée dans la conversation suffit à transformer sa bien-aimée en femme désespérément amoureuse.

Voici quelques autres recettes, plus coquines :

n° 114

DES RECETTES MAGIQUES

P. Yale 134 = *Suppl. Mag.* 76

Il tombera et ne bandera plus : enduis-toi les reins avec de la cervelle de raie électrique.

Pour « lever » quelqu'un aux bains : presse la tique d'un chien mort contre tes reins.

Pour baiser une femme : enduis tes parties génitales avec le jus d'une thapsie [une plante jaune].

Pour créer un pugilat durant un banquet : jette une pierre mordue par un chien au milieu.

Pour rendre doux un vin aigre : jette des petits cailloux brûlants dedans.

Pour bien baiser : bois à l'avance du jus de céleri et des graines de roquette.

S'agit-il de véritables recettes ou d'une simple collection de préjugés ? On retrouve dans ces prescriptions égrillardes davantage de petites méthodes que de secrets surnaturels. Ainsi la raie électrique était-elle célèbre pour empêcher l'érection, alors que la thapsie, le céleri et la roquette étaient censés la favoriser. La tique jouait un rôle fantasmatique dans la sexualité. Il faut noter que, dans la pensée antique, le siège du désir sexuel se trouvait localisé dans les reins.

n° 115

PETITES AMULETTES À PARTIR D'HOMÈRE

BGU 1026 = *PGM* XXIIa, 11-17

Porté avec une pierre magnétique, ou simplement prononcé, sert de contraceptif : « Pourquoi es-tu né ? Pourquoi n'es-tu pas mort avant d'avoir pris femme ? » Écris cela sur un nouveau morceau et attache-le avec des poils de mule.

Pour quelqu'un qui souffre d'éléphantiasis, écris ce vers et donne-le-lui à porter : « Une femme teint l'ivoire avec de la pourpre phénicienne. »

Pour se protéger des dangers de la vie, les Égyptiens multipliaient les amulettes et les talismans. Les talismans sont des objets considérés comme extraordinaires car investis d'un pouvoir de protection. Les amulettes, de sens plus restreint, sont des objets censés préserver de la maladie ou du maléfice. Comment conférer à ces objets ce pouvoir ? La rareté, une pierre particulière, une forme étrange peuvent suffire à faire d'un caillou ou d'un bout de bois une amulette. Mais souvent il faut davantage : une gravure, une statuette ou des paroles magiques. Ce dernier cas est le plus intéressant : qu'est-ce qui fait qu'une parole peut devenir magique ? Dans l'exemple présent, il ne s'agit que de citations d'Homère issues de l'*Iliade* (l. III, v. 40 pour le premier et l. IV, v. 141 pour le second) qui ont un vague rapport avec ce qu'elles sont censées produire. Homère avait-il un statut particulier chez les magiciens ? L'engouement qu'il produit provient-il uniquement de la musicalité des vers ?

n° 116

UNE AMULETTE CHRÉTIENNE

P. Amst. 26 = *Suppl. Mag.* 22 – IVe siècle ap. J.-C.

αPω La puissance αPω de Jésus-Christ αPω soigne Eremega que porta Anilla, de toute maladie, mal de tête et des tempes, de la fièvre, et de la fièvre avec des frissons.

On voit que les chrétiens n'étaient pas non plus en reste de recettes magiques, malgré la farouche interdiction des autorités ecclésiastiques. Le monogramme du Christ (un rhô encadré de l'alpha et de l'oméga) sert de protection puissante contre la maladie.

n° 117

UN MODÈLE D'AMULETTE

P. Mich. 155 – IIe siècle ap. J.-C.

Phylactère : « Grand dans les cieux, toi qui fais tourner le monde, vrai Dieu, Iaô, Seigneur, Maître de tout, Ablanathalaabla, accorde, accorde-moi le pouvoir, la victoire. » À l'extérieur écris le nom du grand dieu qui se trouve dans le phylactère et « Protège-moi, moi que *N* engendra, de tout mal, moi que *N* porta ».

Ce petit modèle d'amulette nous en apprend beaucoup sur la magie de l'époque. Elle n'était pas en effet uniquement réservée à des élites de magiciens très cultivés : des magiciens itinérants ou de simples sorcières revendiquaient des pouvoirs et des maléfices. C'est sans doute l'un d'eux qui a recopié d'une main malhabile ce petit modèle (qui ne contient pas de nom de destinataire). Il n'avait ensuite qu'à le reprendre pour produire ses amulettes. Le magicien devait être à peu près illettré puisqu'il se trompe même sur le nom du dieu. Au lieu du fameux *Ablanathanalba*, dont l'un des principaux intérêts réside dans son caractère de palindrome, il écrit « Ablanathalaabla », qui n'a plus rien d'un palindrome. Peut-être que cela marche quand même ?

n° 118

FORMULES MAGIQUES

P. Oxy. 3834 – Oxyrhynchos – IIIe s.

Sur les sécrétions [séminales], un bon charme : après avoir fait l'amour, dis : « J'ai versé le sang d'Abrathiaou dans la nature [φύσις] de Untel. »

Un autre : « Donne ton plaisir à Untel ; je t'ai donné mon plaisir à Untel. Dans ton estomac j'ai versé le sang de Babraoth. »

Pour voir un vrai rêve. Au moment d'aller dormir, dis, après avoir mangé de la viande rituellement pure : « En vérité par Neith, en vérité par Neith, si j'ai du succès dans telle activité, montre-moi de l'eau, et sinon du feu. »

Un diminueur de colère. Va à lui et dis : « Ne sois pas en colère contre moi, Untel, mais change ton cœur. Je suis un dieu au ciel, Aphphou Ax Abrasach. Mets fin à ta colère, Untel, contre moi Untel. »

Pour un charme de victoire contre un adversaire légal. Regardant le rayon du dieu, dis : « *Sisirô Thianoèr Abrasach*, appose-toi aujourd'hui à Untel, parce qu'il est un adversaire du dieu. »

Ces premières formules magiques nous accoutument à l'usage des *voces magicæ*, les « formules magiques » inspirées de langues étrangères censées avoir une efficacité magique. Abrathiaou constitue une variante de Abrathiaô et de Arbathiaô, « tétrade de Iao ». Aphphou reprend le nom du 18e décan égyptien et Abrasax constitue l'une des *voces magicæ* les plus puissantes que l'on rencontrera au texte ***n° 123***. Sisirô est le 30e décan égyptien. Thianoèr évoque peut-être le solaire Thènôr.

Plus complexes, mais tout aussi traditionnelles, voici les potions et les mixtures magiques (extrait du fameux « Grand papyrus magique de Paris », *BN suppl. gr.* 574).

n° 119

UN PHILTRE D'AMOUR

PGM IV, 2455-2464

Prends une musaraigne et noie-la dans l'eau d'une source, prends deux scarabées lunaires et noie-les dans l'eau d'un fleuve. Prends une écrevisse, le suif d'une chèvre tachetée jamais saillie, de la fiente de cynocéphale, deux œufs d'ibis, deux drachmes de styrax [une résine], deux drachmes de myrrhe, deux drachmes de safran, quatre drachmes d'herbes de Chypre italique, deux drachmes d'encens non coupé, un oignon avec une seule pousse. Verse tout cela dans un mortier avec la musaraigne et tout le reste et pile le tout finement. Pour l'avoir sous la main en cas de besoin, verse le tout dans une pyxide de plomb. Lorsque tu veux t'en servir, prends-en un peu, fais chauffer du charbon, monte dans une chambre haute et jette-le sur les braises pendant que tu diras la prière qui suit au lever de la lune. Et elle viendra sur place. *[La prière fait suite.]*

Il ne faut pas attendre le Moyen Âge et *Tristan et Iseult* pour voir apparaître les philtres d'amour. Visiblement, sorciers et sorcières de l'Antiquité savaient composer les recettes les plus saugrenues pour parvenir à leurs fins. L'accumulation des ingrédients, qui ne saurait être explicitée parfaitement, révèle plusieurs désirs : 1) La rareté : le suif de chèvre non saillie, les œufs d'ibis, la fiente de singe. 2) Le caractère liturgique suggéré par des produits odoriférants : la myrrhe, l'encens, le styrax. 3) L'allusion phallique – il s'agit d'un philtre d'amour – de l'oignon avec une seule pousse et peut-être de la chèvre non saillie. 4) Le sacré : la musaraigne était un animal sacré (HÉRODOTE, *Histoires* II, 67), à l'instar du cynocéphale, animal de Toth, de l'ibis, animal d'Anubis, du scarabée, animal du dieu-soleil Rê.

La recette qui suit (papyrus de Berlin *P* 5025 A-B) paraît tout aussi excentrique :

n° 120

FORMULE POUR DEVENIR INVISIBLE

PGM I, 247-262

Formule magique éprouvée pour devenir invisible : une bonne méthode. Prends l'œil d'un singe ou d'un cadavre mort d'une mort violente et la plante Aglaophôtis [la pivoine ?]. [2[e] *main* : « il veut dire de la rose »]. Broie-les avec de l'huile de lys et pendant que tu frottes de droite à gauche, dis la formule suivante *[en italique, copte]* : « *Je suis Anubis, je suis Osiris-Rê, je suis Osor-Sorounier, je suis Osiris que Seth détruisit.* Lève-toi, démon infernal, *Iô Erbèth Iô Fobèth Iô Pakerbèth Iô*

Apomps, qui que tu sois, moi Untel, je t'ordonne de m'obéir. » Et si tu veux devenir invisible, frotte-toi le front avec la mixture et tu seras invisible aussi longtemps que tu le voudras. Et si tu veux redevenir visible, déplace-toi d'ouest en est et prononce cette formule, et tu redeviendras percevable et visible à tous les hommes. La formule est « *Marmariôth Marmariphêngè*, rends-moi, Untel, visible à tous les hommes, aujourd'hui, immédiatement, immédiatement, vite, vite. » Cela marche très bien.

Le caractère biscornu de ces recettes ne doit pas nous faire sous-estimer le pouvoir qu'elles avaient sur la croyance populaire. Une pétition du IIe siècle nous défend de rabaisser ces croyances au rang de simples enfantillages.

n° 121

UN CAS D'ENVOÛTEMENT

P. Mich. 424 – Caranis – 197 ap. J.-C.

À Hiérax, dit Némésion, stratège du nome arsinoïte, district d'Héraclide, de la part de Gemellus, dit Horion, fils de Gaius Apollinarius, d'Antinoé. Seigneur, j'ai fait appel par pétition au très illustre préfet d'Égypte, Æmilius Saturnius, l'informant de l'agression dont j'ai été victime de la part d'un certain Sotas, qui me méprisait à cause de ma mauvaise vue et voulait prendre possession de mes biens en usant de violence et d'arrogance. J'ai reçu la réponse sacrée [du préfet] me conseillant de faire appel à Son Excellence l'épistratège. Sotas étant mort dans l'entrefaite, son frère Julius, usant de la violence qui les caractérise, a pénétré sur des champs que je cultive et en a emporté une grande quantité de foin ; en outre, dans l'olivaie qui m'appartient près du village de Kerkésoucha, il a coupé et volé des pieds secs et de la bruyère : j'ai appris ces larcins lorsque je me suis rendu sur les lieux pour la récolte. Il ne s'en est pas tenu là, mais a de nouveau attaqué ma terre, accompagné par sa femme et un certain Zénas : ils ont apporté avec eux un *brêphos* [βρέφος, un porte-malheur], en voulant envoûter mon fermier par malice, si bien que celui-ci a abandonné son travail après avoir moissonné une portion seulement d'une autre de mes parcelles ; et ils ont fait la récolte pour eux. Ceci fait, je suis allé voir Julius en compagnie des officiels du village pour qu'ils servent de témoins. De nouveau, de la même manière, ils ont jeté contre moi le même *brêphos*, avec l'intention de m'envoûter par malice, en présence de Pétésouchos et de Ptollas, Anciens de Caranis qui font aussi office de cômogrammates [scribes de village], et de Socras, leur assistant. Et en présence des officiels, Julius, ayant fait les récoltes qui restaient, rapporta le *brêphos* chez lui. J'ai fait enregistrer ses exactions par les mêmes officiels et par les percepteurs de l'impôt en blé du même village. C'est pourquoi je suis contraint de présenter cette pétition et de demander

qu'elle soit enregistrée afin de conserver le droit de plaider contre eux devant Son Excellence l'épistratège, à propos des outrages commis par eux et pour les taxes à payer au Trésor impérial sur ces champs, parce qu'ils ont frauduleusement coupé la moisson.

[2e main] Gemellus *alias* Horion, âgé d'environ 26 ans, qui a mauvaise vue.

[3e main] La 5e année de Lucius Septimius Severus *Pius Pertinax Augustus* [Septime Sévère], 27 Pâchon [22 mai 197].

Tout ce qui précède apparaît comme gesticulations de petit magicien. Dans les documents d'Égypte, on trouve les textes d'une magie beaucoup plus impressionnante. Pour avoir le droit de la pratiquer, il convient d'abord de devenir un vrai magicien. Le papyrus de Berlin nous renseigne :

n° 122

COMMENT ACQUÉRIR UN ASSISTANT DÉMONIAQUE ?

PGM I, 1-42

Acquérir un démon comme assistant : il te dira tout explicitement, il vivra, mangera et dormira avec toi.

Prends donc ensemble deux de tes ongles et tous les cheveux que tu as sur la tête. Prends un faucon circéen et rends-le dieu dans le lait d'une vache noire, auquel tu auras mêlé du miel attique. Ensuite, lie-le avec une pièce d'étoffe incolore [càd pure], mets près de lui les ongles et les cheveux, prends du papier royal, écris dessus ce qui suit à l'encre de myrrhe, mets-le avec les ongles et les cheveux puis enduis-le avec de l'encens non coupé et du vin très vieux.

Voilà ce que tu écriras sur le papier : α εε ηηη ιιιι οοooo υυυυυυ ωωωωωωω. Mais écris-le en le disposant sur deux colonnes :

α	ωωωωωωω
εε	υυυυυυ
ηηη	ooooo
ιιιι	ιιιι
ooooo	ηηη
υυυυυυ	εε
ωωωωωωω	α

Prends le lait avec le miel et bois-le avant que le soleil ne se lève, et une chose divine sera dans ton cœur.

Prends le faucon, pose-le dans un temple fait en genévrier, couronne ce même temple, places-y un repas de denrées sans âme [végétales ?], et tiens prêt du vin très vieux. Avant de te coucher, fais une prière devant ce même oiseau en lui offrant un sacrifice comme le veut la coutume et dis cette prière : « α εε ηηη ιιιι ooooo υυυυυυ ωωωωωωω, viens chez moi, bon agriculteur, Agathos Daïmôn [bon génie] *Arpon Knouphi Brintathn Siphri Briskylma Arouazar Bamesen Kriphi Niptoumichmoumaôph*, viens à moi, saint Orion, toi qui demeures au

nord, qui roules les flots du Nil et qui les joins à la mer, en y mêlant [la vie] comme le fait le sperme de l'homme dans la vie sexuelle, toi qui as édifié le monde [sur une base] indestructible, qui es jeune le matin et vieux le soir, toi qui passes le pôle qui es sous la terre et qui te lèves en soufflant le feu, qui as séparé les mers en un mois, qui émets sans cesse ton sperme dans le figuier sacré d'Hermoupolis. Tel est ton vrai nom : Arbath Abaôth Bacchabrè. »

Mais en partant, sois sans souliers et marche à reculons, commence le repas de vivres et de tout ce qui a été préparé, en approchant ton visage de son visage comme le compagnon du dieu. Ce rite exige une pureté totale ; cache, cache le rite et abstiens-toi de relations avec une femme pendant sept jours.

Pour devenir un vrai magicien, on ne saurait agir seul. Il convient de s'attacher les services d'un assistant démoniaque, nommé *parèdre*, qui accomplira les tâches qu'on lui demandera. Ce rite permet de se faire un nouveau compagnon qui, comme l'indique le papyrus lui-même, vivra en permanence avec le magicien, tout en lui transmettant les nouvelles du monde divin (« il te dira tout explicitement, il vivra, mangera et dormira avec toi »).

Pour exécuter ce rite, il faut tout d'abord consacrer un objet qui représentera le parèdre, ou plus exactement, selon la compréhension antique du rôle des statues et des objets sacrés, *sera* le parèdre. Pour cela, il suffit de noyer un faucon dans du lait de vache noire et du miel. Le symbolisme de la mixture paraît assez clair : le lait est un symbole d'immortalité, tandis que le miel, qui s'y associe habituellement (et pas uniquement dans la Bible : dans le *Veda* ou dans les traditions celtes), marque la douceur et l'opulence. Le meurtre rituel, qui présente une terrible transgression car le faucon demeure un animal sacré, consomme la rupture avec les usages communs qui est le propre du sacré. Ensuite, le faucon mort est associé aux ongles et aux cheveux, émanation du sorcier : le rapprochement de ces prolongements *sui generis* du corps avec l'animal sacrifié symbolise le rapprochement du magicien avec son parèdre. Le papyrus magique sur lequel se trouve la formule renforce le lien entre les deux. Celle-ci joue uniquement sur le caractère graphique et sur les voyelles.

Enfin, le faucon est emmailloté comme une momie et oint d'encens et de vin vieux. Il reçoit le même traitement que les momies et les statues divines : il devient « dieu ».

La seconde étape est celle du rituel proprement dit, qui a pour but d'assurer le compagnonnage du sorcier avec son parèdre. Ce rituel s'accomplit en trois temps.

1. Le premier temps est d'*assimilation* : en buvant le mélange de lait et de miel qui fut le lieu du meurtre du faucon, le magicien s'assimile la divinité – une chose divine « est » dans son cœur. Il y a d'autres parallèles de cette ingestion transformante : pour devenir prophète, Ézéchiel mange un livre.

2. Le second temps est de *vénération.* Ayant dressé un temple à la statue/symbole du dieu, on lui présente des offrandes (des légumes et des fruits ainsi que du vin) et on lui adresse une prière. Celle-ci révèle quelle est la divinité dont on demande le compagnonnage : rien de moins que le soleil. Le dieu qui « est jeune le matin et vieux le soir, qui passe le pôle souterrain et qui se lève en soufflant le feu » évoque évidemment le soleil, Rê dans la mythologie égyptienne, Hélios en grec. Il provient des flots de l'origine et crée par masturbation les dieux d'Hermoupolis. D'ailleurs, le faucon Horus a toujours été associé à Rê sous la forme Rê-Horakhty et il se voit ici vénéré sous une forme d'Horus *agathos daïmon* (« bon génie »).

3. Le troisième temps est de *compagnonnage*. Après s'être retiré, le sorcier revient pour manger les offrandes en tête-à-tête avec le dieu. On voit qu'il s'agit également ici d'un rite de séparation. Alors que les humains se retirent après avoir accompli le rituel pour revenir au monde quotidien, le sorcier, désormais l'égal des dieux, se rapproche et mange avec son nouveau compagnon.

Comme tous les rites, celui-ci doit être tenu secret : « cache, cache le rite », exhorte le papyrus. En effet, la magie doit être un mystère. Les derniers mots, « abstiens-toi de relations avec une femme pendant sept jours », sont classiques dans les rituels : il s'agit une fois de plus d'un moyen de se séparer du monde quotidien, d'en refuser les usages. Le magicien se pose avant tout en marginal.

Une fois devenu magicien, il est grand temps de se lancer dans des exercices beaucoup plus périlleux comme la confection de *defixio.*

n° 123

UNE *DEFIXIO*

P. Mich. 757 – origine inconnue – IIIe-IVe siècle ap. J.-C.
(tablette de plomb)

[La tablette se présente en 10 blocs de textes, dont deux conservent un texte intelligible. Les autres sont présentés en triangle ou en colonnes. On les numérote conventionnellement par A, B, C...]

[A] ιαεωβαφρενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενερφαβωεαι
αεωβαφρενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενερφαβωεα
εωβαφρενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενερφαβωε
ωβαφρενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενερφαβω
βαφρενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενερφαβ
αφρενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενερφα
φρενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενερφ
ρενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενερ
ενεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομενε
νεμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομεν
εμουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομε
μουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυομ
ουνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυο
υνοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθονυ
νοθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθον
οθιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθο
θιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλιθ
ιλαρικριφιαευεαιφιρκιραλι
λαρικριφιαευεαιφιρκιραλ
αρικριφιαευεαιφιρκιρα
ρικριφιαευεαιφιρκιρ
ικριφιαευεαιφιρκι
κριφιαευεαιφιρκ
ριφιαευεαιφιρ
ιφιαευεαιφι
ιφιαευεαιφι
φιαευεαιφ
ιαευεαι
αευεα
ευε
υ

[B]
αω
εα
ιω
υο
ιο
εο
ιωαε
εοηι
υαου
ιοωι
αηαη
ηιου
ωιυα
αωοε
υιωη
εοαωα
υαυαιο
υοηιη
ιαουα
ιαωι
ιαοαο
υυοι
ιιυιι

[G]
ριιο
θι
αε
οε
υα
υυ
οι
υα
εω
οο
ηη
αα
ιι
εε
ηη
ηι
ωα
ηι
ηη
ηε
ηι
αα

[H]
εω
εο
ιι
οο
υυ
αα
ιι
εε
αυ
υι
εα
ια
ιω
αω
ιε
ηι
υι
ου
υα
ιο
ια
ωω

[C]
αβλαναθαναλβα
αβλαναθαναλβ
αβλαναθαναλ
αβλαναθανα
αβλαναθαν
αβλαναθα
αβλαναθ
αβλανα
αβλαν
αβλα
αβλ
αβ
α

[E]
ακραμμαχαμαρει
ακραμμαχαμαρε
ακραμμαχαμαρ
ακραμμαχαμα
ακραμμαχαμ
ακραμμαχα
ακραμμαχ
ακραμμα
ακραμμ
ακραμ
ακρα
ακρ
ακ
α

[D]
αεηιουω
εηιου
ηι
ι

[F]
ωυοιηεα
υοιηε
οιη
ι

[J] αβεραμενθωουλερθεξαναξεθρελυοωθνεμαρεβα. Je dépose devant vous ce sort (καταδέσμος), dieux des Enfers, Pluton, Corè-Yesemméigadôn [Isis la Grande ?], Corè-Perséphone-Ereschigal, Adonis *alias* Barbaritha, Hermès l'Infernal-Toth Phôkensepseu Earecthatou Misonctaïch, Anubis le Puissant Psériphtha qui tiens les clefs de l'Hadès, esprits (δαίμων) infernaux, dieux et déesses morts prématurément, jeunes gens et jeunes filles, année après année, mois après mois, jours après jours, nuits après nuits, heures après heures. Je vous adjure, vous, tous les esprits de ce lieu, d'assister cet esprit du mort (νεκυδαίμων).

Lève-toi pour moi, Esprit du mort, qui que tu sois, mâle ou femelle, et va dans tous les lieux, dans tous les quartiers, dans toutes les maisons, pour lier Copria, que sa mère Taësis engendra, dont tu as les cheveux de la tête, à Ailourion, qu'engendra une mère du nom de Copria, afin qu'elle n'ait plus de rapports anaux ou vaginaux et qu'elle ne puisse plus donner de plaisir à un autre jeune homme ou à un autre homme qu'au seul Ailourion, qu'engendra une mère du nom de Copria : qu'elle ne puisse plus ni boire, ni manger, ni trouver le sommeil, ni aller bien, ni trouver la paix de l'esprit ou de l'âme, dans son désir pour Ailourion, qu'engendra sa mère Copria, jusqu'à ce que Copria, qu'engendra une mère du nom de Taësis, dont tu as les cheveux, surgisse, brûlante [de passion], de tous les lieux et de toutes les maisons, et coure vers Ailourion qu'engendra une mère du nom de Copria ; qu'elle aime, qu'elle adore, de tout son esprit et de tout son souffle, d'une passion érotique incessante, perpétuelle et constante, Ailourion, qu'engendra une mère du nom de Copria, avec un amour divin, depuis ce jour, depuis cette heure, jusqu'à la fin de sa vie à elle, Copria.

Car je t'adjure, Esprit du mort, par son nom terrible et effroyable, lui dont le nom fait s'ouvrir la terre, lui dont le nom fait trembler les Esprits de peur, lui dont le nom fait s'agiter les fleuves et les mers, lui dont le nom fait se fendre les rochers : par le nom d'Adonaï Barbaritham Barbarithaam Chelombra Barouchambra, par le nom d'Abrasax Ambrath Séséngén Barpharangès, par le nom de Iaô Sabaôth Iaéô Pakenpsôth Pakenbraôth Sabarbatiaôth Sabarbatianè Sabarbaphaï Mari Marmaraôth le Glorieux, par le nom d'Ouserbenèth, par le nom d'Ouserpatê, par le nom de Marmarayôth Marmarachtha Marmarachthaa Amadra Maribéôth.

Ne désobéis à mes ordres, Esprit du mort, qui que tu sois, mâle ou femelle, mais lève-toi pour moi et va dans tous les lieux, dans tous les quartiers, dans toutes les maisons, et lie Copria, que sa mère Taësis engendra, dont tu as les cheveux de la tête, à Ailourion, qu'engendra une mère du nom de Copria, afin qu'elle n'ait plus de rapports anaux ou vaginaux et qu'elle ne puisse plus donner de plaisir à un autre jeune homme ou à un autre homme ; qu'elle ne puisse plus ni boire, ni manger, ni trouver le sommeil, ni trouver la paix de l'esprit ou de la pensée, dans son désir perpétuel, de jour comme de nuit,

pour Ailourion, qu'engendra une mère du nom de Copria ; qu'elle aime, qu'elle adore, de tout son cœur, de tout son souffle et de tout son esprit, elle, Copria, dont tu as les cheveux ; qu'elle aime d'un amour divin jusqu'à la mort Ailourion, qu'engendra une mère du nom de Copria. Maintenant, maintenant, vite, vite. [*Suivent 5 lignes de caractères magiques et de voyelles.*]

[K] [En haut à gauche] αεο...ωαηωαιυαυεωιαεω Marza Maribéôth. Ne désobéis pas à mes ordres, Esprit du mort, qui que tu sois, mais lève-toi pour moi et va dans tous les lieux, dans tous les quartiers, dans toutes les maisons pour amener Copria, qu'engendra sa mère Taësis, à Ailourion, qu'engendra une mère du nom de Copria, brûlante, embrasée, se liquéfiant dans son âme, son esprit, sa féminité ; qu'elle aime d'un amour divin Ailourion, que porta une mère du nom de Copria, jusqu'à la mort. Maintenant, maintenant, vite, vite.

Moi je suis Barbadônaïaï Barbadônaï, qui cache les étoiles, qui préserve les cieux, qui établis le cosmos en vérité, Iatthéoun, Iatréoun, Salbiouth, Aôth, Aôth, Sabathiouth, Iat'therath, Adonaïaï, Ishtar la Syrienne, Bibibe, Bibiouth, Natthô, Sabaôth, Aïanapha, Amourachthè, Satama, Zeus, Atheresphilayô.

S'il est un acte magique important dans l'Égypte romaine, c'est bien la *defixio* (en grec καταδέσμος), cette sorte de vaudou grec et égyptien avec des influences hébraïques et babyloniennes. Comme son nom l'indique – il vient de καταδέω qui signifie « attacher fortement », « arrimer » –, il s'agit d'une pratique magique permettant de lier une personne, de l'emprisonner dans des rets magiques, d'en faire le jouet du sorcier. Écrite sur une tablette de cire, un morceau de plomb ou un papyrus, la *defixio* était déposée, souvent accompagnée d'objets appartenant à la victime, dans la tombe d'une personne décédée d'une mort violente ou prématurée. L'esprit du défunt, nommé νεκυδαίμων, que sa mort non naturelle faisait errer comme une âme en peine, devenait ainsi comme un serviteur du magicien, qui le faisait agir à sa guise. Par cet intermédiaire démoniaque, le sorcier influait sur le cours d'un procès, bouleversait un commerce, ou, comme ici, forçait une jeune fille à aimer passionnément un jeune homme. Les cheveux, rognures d'ongles ou effets personnels ne sont pas utilisés, comme dans le vaudou, pour réaliser un substitut de la personne, mais servent d'indicateur à l'esprit, pour qu'il ne se trompe pas de cible.

La *defixio* présente une structure complexe, dans laquelle on peut repérer deux types de textes : des suites de lettres, accumulation

sans rime ni sens ou transcriptions de l'égyptien, de l'hébreu ou de l'araméen et des invocations. Les suites de lettres sont des *voces magicæ*, des « mots magiques » : ils renforcent, par leur présence, le pouvoir de la *defixio*. Les invocations sont des adjurations : elles précisent ce que le magicien veut voir s'accomplir. Dans notre texte, il y a huit séries de *voces magicæ* et deux adjurations.

Commençons par analyser les huit *voces magicæ*. La première (A), disposée en triangle, forme un palindrome. Il porte le nom du Dieu juif, Yahvé, transcrit Iaëô. Suit un qualificatif qu'un savant allemand [1] a identifié comme de l'égyptien : Baphrenemou Nothilaric Kriphiaëy. Cela signifierait « celui qui porte le nom secret, le Lion de Rê, assuré dans son sanctuaire ». Si la première partie de l'expression pourrait être hébraïque – on sait que le nom du Dieu d'Abraham et de Moïse, YHWH, était secret –, la seconde mélange allégrement les religions puisqu'elle assimile Yahvé au dieu-soleil égyptien, Râ ou Rê. (C) et (E) sont deux invocations, allant souvent de pair, assez obscures. Le palindrome *Ablana-th-analba* pourrait être de l'hébreu et signifierait « Père, viens à nous » (comme le pensait Gerschom Scholem). *Acrammachamaréi*, également de l'hébreu, pourrait signifier « protège-moi, moi amulette ». (B), (D), (F), (G) et (H) sont des voyelles disposées en lignes ou en triangles palindromiques. On pensait que les sept voyelles représentaient les sept planètes de l'horoscope.

Intéressons-nous maintenant aux adjurations et, en premier lieu, à la grande adjuration (J). La première partie convoque les dieux et les esprits qui serviront de témoins et d'auxiliaires à l'esprit du mort pour accomplir sa tâche. Elle débute par un nouveau palindrome, très répandu, qui est souvent lié au Dieu juif Yahvé et à l'égyptien Seth. Suivent les noms des dieux : 1) Pluton, le dieu grec des Enfers. 2) Coré, la déesse des moissons, souvent associée aux déesses chthoniennes. Elle s'associe ici à une certaine Yesemméigadôn, qui pourrait être Isis la Grande, la déesse égyptienne au pouvoir souterrain, à Perséphone, la reine des Enfers grecs, et à Ereschigal, la redoutable déesse babylonienne des morts. 3) Adonis, le berger ressuscité par Aphrodite, souvent affecté à l'Hadès, qui est qualifié de Barbaritha, un mélange d'hébreu et d'araméen qui pourrait signifier « Tu es quatre (*arba*) »,

1. Toutes les références proviennent de l'ouvrage de David Martinez, cité en bibliographie.

« quatre » représentant le tétragramme (les quatre lettres) du nom sacré de Dieu, YaHVeH. 4) Hermès, le dieu grec des carrefours, des marchands et des voleurs, qui avait peu à peu étendu son domaine d'action sur les mondes et les écritures cryptiques (d'où le terme « hermétique »). Il s'adjoint à son « équivalent » égyptien, le dieu Toth, qualifié de Phôkensepseu Earecthatou Misonctaïch. Seule la première partie de ce qualificatif a été décryptée : ce serait une expression égyptienne signifiant « porteur d'épée ». 5) Le dieu des funérailles égyptien, Anubis, le dieu à tête de chacal. Il est lié à Psériphtha, que l'on pourrait interpréter comme Shaï (le dieu égyptien de la destinée)-Rê (dieu soleil)-Ptah ou « Fils de Rê-Ptah ». Détenteur des clefs de l'Hadès, on l'assimile à l'un des trois juges grecs des Enfers (Éos, Minos et Rhadamanthe) : le rôle qu'il tenait dans la mythologie égyptienne se rapprochait en effet de celui de ces derniers. Ensuite, l'invocation convoque les Esprits des morts. Comme nous l'avons dit, il s'agit avant tout des esprits des hommes morts avant terme, sans sépulture, morts de façon violente : n'ayant pas eu la chance d'avoir une « bonne mort », ce sont les auxiliaires des Enfers.

Assuré de l'assistance des dieux et des esprits, le sorcier peut maintenant s'adresser à « son » mort pour qu'il accomplisse ce qu'il demande. Il l'adjure de partir à la recherche de Copria, la fille de Taësis. La mention du géniteur, très administrative, a de quoi surprendre : habituellement, on nomme le père. Peut-être s'agit-il d'une façon de se démarquer, de se séparer du monde habituel (ce qui est le propre de la magie) ; peut-être s'agit-il d'un goût de la précision plus grand que dans l'administration ; après tout, si l'on connaît la mère, comment savoir qui est le vrai père ? Il ne faudrait pas que le démon se trompe de cible...

Le bouleversement amoureux qu'Ailourion, le demandeur (qui n'est pas forcément le sorcier), veut voir s'opérer en Copria est assez romanesque. Plus précisément, il emprunte à la littérature tous les poncifs de l'amour déraisonnable : l'absence de désir (décrite de manière assez précise), la perte du boire et du manger, l'agitation perpétuelle et jusqu'à la métaphore du feu brûlant de la passion se trouvent aussi bien dans la littérature romanesque (Achille Tatius, Héliodore) ou dramatique (Euripide) que dans les traités médicaux (Galien).

Pour contraindre l'esprit, le magicien fait usage ensuite d'une première menace : utiliser un « nom » très puissant, terrible et

effroyable. La croyance au pouvoir du nom secret d'un dieu traverse l'Antiquité : connaître ce nom permettait de profiter du pouvoir de ce dieu. Aussi la magie antique (et celles qui l'ont suivie) use-t-elle, voire abuse-t-elle, de l'usage de ces noms puissants : elle les inscrit sur des amulettes pour leur donner du pouvoir, les fait réciter dans des prières, proférer devant des dieux ou des démons. Plusieurs noms sont énumérés par le magicien : 1) Adonaï, l'autre nom (prononçable) de Yahvé dans la religion juive. Il s'assortit de Barbaritham (voir plus haut) et de Baruch (« béni de Dieu » en hébreu). 2) Abrasax qui rappelle le chiffre 4 du tétragramme, mais qui peut être aussi interprété comme une forme grécisée de *Ha Brachah*, « la bénédiction », ou bien une contraction du grec *abros saô*, le beau sauveur. Ce mot mystérieux a pu recevoir bien d'autres interprétations, car il connut une immense fortune, tant chez les Égyptiens que chez les Romains (qui l'écrivaient *Abraxas*, ce qui a peut-être donné *abracadabra*, autre palindrome) : on le retrouve sur nombre d'amulettes et dans des écrits gnostiques. Il s'appelle également Sesengen Bar-Pharangès que l'on pourrait lire « Sesengen, fils de Pharangès », le nom d'un démon (G. Scholem). 3) Iaô Sabaôth, l'un des noms de Dieu dans la Bible (Yahvé Sabaôth, le dieu des armées). Il est assorti d'une série de noms obscurs, ainsi que de Marmaraôth, « seigneur des seigneurs », nom que portent les anges du 24ᵉ et du 29ᵉ décan. 4) Ouser-Bentèth et Ouser-patè. Ouser évoque Osiris, le dieu égyptien, et il est appelé « *ba* des dieux » (vie des dieux) et « fort ». Encore une fois, on constate l'extraordinaire mélange des croyances, des religions, des angélologies et démonologies, qui informe la magie égyptienne.

Fort de ce nom et de la menace qu'il représente, le sorcier peut rappeler à l'esprit tout ce qu'il entend qu'il fasse. Il conclut par la formule « maintenant, maintenant, vite, vite », qui termine la plupart des adjurations. Sans doute pour renforcer son propos, il ajoute une série de caractères magiques et des lettres.

Par l'adjuration (K), le magicien répète sa menace. Il utilise la forme « Moi je suis », qui caractérise les révélations divines (en particulier dans le judaïsme et le christianisme), mais également des légitimations de pouvoir (chaque fois que les dieux sont censés se manifester dans les hommes : les rois dans les proclamations, les défunts dans le Livre des Morts, *etc.*). Le magicien légitime ainsi sa menace en se revêtant de la puissance du dieu,

en affirmant que le dieu se manifeste en lui. Il se révèle un dieu fort, capable de menaces aussi terrible que déclencher l'apocalypse (cacher les étoiles est typique des Apocalypses juives) et fonder le monde (pouvoir réservé à Yahvé, *cf.* Proverbes 3, 19). Il énumère ainsi les noms des dieux les plus puissants, parmi lesquels on reconnaît Adonaï, Sabaôth/Aôth, Ishtar la terrible déesse babylonienne, Aïa (une forme du nom divin Yahvé), Harachté (Horus de l'horizon, un des noms du dieu égyptien Horus), Satan et, enfin, Zeus (Jupiter), le dieu suprême des Grecs.

Franchissant un pas supplémentaire, le magicien peut s'attaquer ensuite directement aux dieux. Une représentation de théâtre montre comment s'y prendre.

n° 124

UNE MAGICIENNE DE THÉÂTRE

PGL 1214 – Ier s. ap. J.-C.

> Pose la table comme cela. Mets un peu de sel dans ta main et du laurier autour de tes oreilles. Maintenant, va vers le foyer et assieds-toi. Toi, donne-moi l'épée. Apporte ici le chien. Hé, où est le bitume ? – Le voici. – Prends le cierge et l'encens. Allez, ouvrez-moi en grand ces portes. Vous, fixez-les des yeux. Éteignez les torches, comme cela. Faites maintenant silence, pendant que moi, je lutte pour elles. « Maîtresse, voici tes offrandes irréprochables [...] »

La figure de la magicienne, maîtresse femme inquiétante mais haute en couleur, « passe bien » au théâtre. La voici encore à l'œuvre dans ce petit fragment anonyme. On y trouve tous les poncifs qui nous convainquent que les fées Carabosse ne datent pas de Perrault. Un rituel de guérison va être accompli. Pour libérer des femmes de l'influence d'Hécate, la sorcière recommande à ses « patients » de se protéger avec du sel et du laurier pendant qu'elle exécute une purification avec du bitume, de l'encens et un cierge. Un chien est sur le point d'être sacrifié à la déesse maléfique, pendant que l'on ouvre toutes grandes les portes à la pleine lune, afin de la laisser entrer. Le fragment s'interrompt au moment où la magicienne commence son incantation.

Que peut-elle bien lui dire ? On a retrouvé certaines formules à dire pour pousser les dieux à agir. Nous retrouvons le Papyrus de Paris.

n° 125

Une diabolè

PGM IV, 2475-2496

Je vais te révéler les calomnies (διαβολή) de cette scélérate et sacrilège Unetelle ; car elle a fait connaître aux hommes tes saints mystères, afin que les hommes les connaissent. C'est elle, Unetelle, qui a dit, et non pas moi : « J'ai vu comment la grande déesse a quitté le pôle céleste pour aller vers la terre, avec une seule sandale, un glaive, et en criant un nom absurde. » C'est elle qui a dit : « Je vois la déesse boire du sang. » C'est Unetelle qui a dit, et pas moi : « Aktiôphi, Ereschigal Neboutosoualèth, *phorphorba,* Satrapammon [Ammôn roi], *choïrixin, Sarcophorba* [bouffeuse de chair], va à Unetelle et enlève-lui le sommeil, donne-lui une âme brûlante, mets son esprit au supplice et fais-le souffrir, jette-la hors de tout lieu et de toute maison et conduis-la à moi, Untel. » Après ces mots, fais acte d'offrande, crie fortement, et descends en marchant à reculons. Elle va venir immédiatement : prends soin d'elle, sinon elle mourra.

Cette technique consiste à jouer sur l'orgueil et la colère des dieux pour les amener à se venger de quelqu'un : on la nommait *diabolè,* accusation mensongère. Pour calomnier sa victime ou détourner sur un autre le courroux divin, le sorcier fait croire à Isis-Séléné qu'une tierce personne a révélé les secrets de la déesse, une accusation souvent passible de mort, et surtout qu'elle prend la déesse pour une folle échevelée.

Tous les témoignages n'atteignent pas ces sommets de nuisance : la tâche principale du magicien consiste à prédire l'avenir. Pour ce faire, il recourt aux techniques de l'art divinatoire.

n° 126

Une technique divinatoire

P. Oxy. 886 – Oxyrhynchos – IIIe s. ap. J.-C.

Grande est la maîtresse Isis. Copie d'un livre sacré trouvé dans les archives d'Hermès. La méthode concerne les 29 lettres utilisées par Hermès et Isis quand elle chercha son frère et mari Osiris. Invoque le soleil et tous les dieux des cieux à propos de tout ce sur quoi tu veux recevoir un présage. Prends 29 feuilles d'un palmier mâle et écris sur chacune des feuilles le nom des dieux, puis, ayant prié, enlève-les deux par deux, et lis celle qui reste en dernier : tu trouveras en quoi consiste ton présage et tu recevras une réponse claire.

Ce papyrus magique provient en réalité d'un recueil trouvé dans un temple dédié à Hermès, mais on ne sait ni dans quelles conditions, ni à quel usage. Comme souvent dans les papyrus magiques,

il débute par une invocation destinée à se concilier les forces divines : ici, Isis, la grande déesse égyptienne, qui reçoit la louange.

Vient ensuite le nom de la méthode : « Les 29 lettres utilisées par Hermès et Isis quand elle chercha son frère et mari Osiris. » Le mélange de la mythologie grecque (Hermès, dieu du commerce et des échanges) et de la mythologie égyptienne (l'histoire d'Isis et d'Osiris) ne doit pas surprendre. Les habitants de l'Égypte gréco-romaine pratiquaient une religion syncrétiste, qui mélangeait cultes et mythologies. Ainsi, Hermès, peut-être assimilé à Horus, s'associe-t-il à la recherche d'Isis, qui retrouva les morceaux du corps de son mari Osiris, dépecé par Seth.

La méthode divinatoire reprend une vieille technique omniprésente dans toutes les magies du monde : la sélection par le hasard d'éléments significatifs dont la combinaison donne la réponse à une question ; il ne s'agit de rien d'autre que de tirer les cartes ! Après avoir confectionné lui-même les « cartes » en inscrivant les 29 lettres caractéristiques de 29 dieux, le voyant est invité à « retirer du jeu » deux cartes par deux cartes. À la fin, il ne reste plus qu'une carte, censée donner la réponse à la question posée.

Hélas, le détail de la technique nous demeure obscur : nous ne connaissons pas le nom de ces vingt-neuf dieux. En outre, un point particulièrement crucial reste à éclaircir : quelles sont ces 29 lettres, sachant que l'alphabet grec n'en compte que 24 ?

Aux marges de la magie, l'astrologie donne un visage beaucoup plus officiel à la divination. Héritée des Chaldéens et transmise aux Égyptiens, elle se révélait parfois extrêmement technique. Grecs et Égyptiens paraissaient extrêmement friands d'horoscopes en tous genres, qui s'appuyaient sur des connaissances mathématiques souvent précises [1].

n° 127

UN HOROSCOPE

P. Oxy. 804 – Oxyrhynchos – 3 oct. 4 av. J.-C.

L'an 27 de *Cæsar* [Auguste], Phaôphi 5 selon le calendrier augustéen, vers la troisième heure du jour. Le soleil dans la Balance, la lune dans les Poissons, Saturne dans le Taureau, Jupiter dans le

1. O. NEUGEBAUER & H.B. VAN HOESEN, *Greek Horoscopes*, American Philosophical Society, Memoirs of the American Philosophical Society 48, 1959.

Cancer, Mars dans la Vierge, [Vénus dans le Scorpion, Mercure dans la Vierge, le Scorpion au levant, le Lion au zénith, le Taureau] au couchant. Le Verseau à mi-zénith. Il y a des dangers. Prends garde pour quarante jours à cause de Mars.

L'astrologue-astronome qui a rédigé cet horoscope obéit à la règle d'établissement du genre : il cite avec précision la date et l'heure auxquelles il a observé le ciel, puis décrit la position des planètes dans le ciel et en tire une conséquence pratique. L'avertissement de prendre garde pour 40 jours s'explique par la position de la planète Mars, censée apporter les soucis. En effet, elle se trouve dans la position que les Anciens appelaient le « bon génie », ici la Vierge, qui décrit la bonne fortune de la personne de l'horoscope, et ne pourra quitter ce signe zodiacal que dans quarante jours. En outre, Mars se trouve en opposition avec la lune, configuration particulièrement dangereuse.

n° 128

UN HOROSCOPE DE NAISSANCE

P. Kellis #D/8/114 [1] – Kellis (Oasis de Dakhleh) – 10-11 juillet 292

L'an 8 de Dioclétien, Phaôphi 25 à 26 selon les Égyptiens, ce qui équivaut, selon les Grecs à Épiph [16 à 17], la 7e heure de la nuit [μ = dans son milieu ?], de la 6e indiction.

Horoscope dans le Bélier, dans la maison de [N, x degrés]
Le soleil dans le Cancer, dans la maison de la Lune, 7°
La Lune dans le Lion, dans la maison de Mercure, 4°
Mars dans le Scorpion, dans la maison de Jupiter, 22°
Mercure dans les Gémeaux, dans la Maison de Mars, 12°
[Lune ?] dans la Lyre, dans la maison de Mars, 25°
Vénus en Sagittaire, dans la maison de Jupiter, 24°
Beaucoup de fortune en Capricorne, dans la maison de Saturne, 27°
Naissance du jeune Ploutianos.

D'après les calculs [2], on s'aperçoit que l'horoscope porte sur la nuit du 10-11 juillet 292. La date de naissance semble être la septième de la nuit, soit environ minuit. Si l'on fait les vrais calculs, on s'aperçoit de nombreuses erreurs.

1. Temple du complexe de Tutu, aire D/8, chambre 8, Dépôts 5 et 6.
2. T. DE JONG & K.A. WORP, « More Greek Horoscopes from Kellis (Dakhleh Oasis) », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 137, 2001, p. 203-214.

	Texte	Horoscope calculé
Horoscope	Bélier	Bélier, 25°
Soleil	Cancer, 7°	Cancer 17°
Lune	Lion, 4°	Vierge, 9°
Mercure	Gémeaux, 12°	Lion, 10°
Vénus	Sagittaire, 24°	Lion, 23°
Mars	Scorpion, 22°	Cancer, 17°
Jupiter ?	Lyre, 12°	Vierge, 26°
Saturne	Lyre, 25°	Lyre, 1°
Pars Fortunæ	Capricorne 27°	

Il y a de nombreuses erreurs dans cet horoscope. Seule la position de Saturne, de Jupiter et du Soleil est juste ; l'horoscope semble être également bien calculé. En revanche, la position de Vénus est astronomiquement impossible tandis que le calcul de la *pars fortunæ* est impossible à vérifier. Il y a également des erreurs dans les maisons.

QUATRIÈME PARTIE

Banalité et mystère : les voix de la vie privée

Pénétrant encore davantage dans l'intimité des habitants de l'Égypte, il faut maintenant lire les documents qui touchent à ce que les modernes nomment la « vie privée », une notion qui n'a pas d'équivalent dans l'Antiquité. Au milieu des comptes et des feuilles d'impôts, des proclamations et des pétitions, quelques documents plus personnels ont survécu : des lettres particulières, des messages intimes, des histoires privées, *etc.* Ils ne sont certes pas les plus nombreux, mais indubitablement les plus troublants.

Ils nous permettent de voir l'ensemble de la société à l'ouvrage et fournissent quelques éléments de réponse aux questions suivantes : quelle place occupaient les femmes ? comment traitait-on les esclaves ? comment éduquait-on les enfants ? quelle attitude avait-on devant la mort ?

Hélas, plus on se rapproche de la sphère privée, plus le contexte fait défaut. Jusqu'à présent, on pouvait fournir quelques explications, éclairer tel détail par tel événement historique ; désormais, on débrouille des énigmes. La vie des autres est d'une désespérante banalité, mais quand on cherche à la comprendre, elle conserve tout son mystère : n'oublions pas qu'en parfaits indélicats, nous ouvrons un courrier qui ne nous est pas adressé !

XIII

MILLE ET UNE ACTIVITÉS, MILLE ET UNE CONDITIONS

Ce premier chapitre parle davantage de la vie quotidienne que de la vie privée. Il dresse le tableau d'une société essentiellement agricole, mais où les activités sont diverses, à l'instar des conditions sociales. Au cours des chapitres précédents, nous avons rencontré quelques représentants de ces couches sociales variées : précisons leurs activités et découvrons d'autres contemporains.

1. – Les travaux agricoles

Activité principale du « grenier à blé » du monde méditerranéen, l'agriculture. Zénon (*cf.* chapitre V) et Menchès (*cf.* chapitre VI) nous y ont déjà bien préparés. Mais voici des petites demandes, toutes quotidiennes, qui ont échappé au cômogrammate [scribe de village] et à l'intendant.

n° 129

Travaux agricoles

Ostracon *O. Mich.* 91 – Arsinoïte – IIIe s. ap. J.-C.

Orion à son frère Élias, salut. Même si j'étais loin, j'ai appris l'empressement que tu as eu à nous fournir les bœufs pour les semailles. Permets-nous, s'il te plaît, de les garder trois autres jours avant de te les renvoyer. Ordonne également à Eudaïmon de venir

prendre le fourrage chez Dionysios : je lui ai demandé de me le donner. J'ai confiance, mon frère, que tu ne me négligeras pas. Je prie pour ta santé, mon frère. La 2e année, le 18 Tybi.

L'utilisation des bœufs dans les labours et les semailles était courante dans les terres rendues meubles par l'inondation. Ces animaux lourds ont en effet une grande force pour piétiner la terre, ce qui permet de la labourer et de faire entrer les semailles. Mais les bœufs sont des animaux chers : on se les prête mutuellement, on met en commun ses forces pour avoir davantage d'efficacité. Encore aujourd'hui, dans certains pays d'Afrique ou d'Asie, de telles pratiques sont traditionnelles : cette lettre aurait pu être écrite à Madagascar, où l'on utilise des *omby* (les zébus) que l'on se prête les uns les autres pour fouler les rizières.

L'Égypte ne cultivait pas que du blé, les Égyptiens ne mangeaient pas que du pain : Zénon entretenait déjà des vergers (*cf. n° 48*). Outre les fruits, il faut aussi nommer les dates, les figues, les pistaches et les olives.

n° 130

DEMANDE DE SURGEONS

BGU 37 = *Deißmann* 8 = *Olsson* 32 – Fayoum – 50 ap. J.-C.

Mystarion à son cher Stotoëtis, mille bonjours. Je t'ai envoyé mon cher Blastos pour les bâtons fourchus pour mon oliveraie. Fais en sorte de ne pas le retenir. Car tu sais combien j'en ai besoin à chaque heure.

[2e main] Porte-toi bien. La 2e année de Tiberius Claudius *Cæsar Augustus Germanicus Imperator* [Claude], le 15 Sébastos [13 sept. 50].

[Verso] À Stotoëtis, *lesôn* [λεσών, chef de l'administration d'un temple] dans l'île de...

Voici une demande un peu moins claire. Mystarion envoie son « cher Blastos », probablement son esclave, pour quérir des « bâtons fourchus ». Sont-ce des tuteurs ? Sont-ce des surgeons ? Sont-ce des gaules ? Le sens de la requête de Mystarion demeure mystérieux.

n° 131

IL FAUT ATTRAPER LES SOURIS !

P. Oxy. 299 = *SP* 108 = *Hengstl* 107 = *Olsson* 77 – Oxyrhynchos – Ier s. ap. J.-C.

Horus au très honorable Apion, salut. En ce qui concerne Lampon le chasseur de souris, je lui ai donné sur ton compte 8 dr.

pour qu'il chasse les souris à Toca. Envoie-moi s'il te plaît cette somme. J'ai aussi prêté 8 dr. à Dionysios, le président de Nermera et il ne me les a pas rendues : sache-le. Porte-toi bien. Le 24 Payni.

Dans les vignes et les vergers, les souris grignotent : on fait appel à un spécialiste de la dératisation. On ne sait guère comment il procédait. Il n'est guère plausible de penser qu'il les charmait avec une flûte, comme dans le conte : employait-il des chats, des pièges ? En tout cas, son service n'était pas donné : 8 drachmes permettaient d'acheter 48 pains et représentaient plus de huit fois le salaire journalier d'un ouvrier.

n° 132

ÉLAGUER LES OLIVIERS

P. Fay. 114 = *SP* 109 = *Olsson* 56 – Fayoum – 100 ap. J.-C.

Lucius Bellenus Gemellus à son fisse Sabinus, salut. En recevant ma lettre, envoye-mé si-te-plaît Pindare le garde champêtre (πεδιοφύλαξ) de Dionysias en ville passque Hermonax m'a demandé qu'on l'envoie à Kerkésoucha pour qu'il inspecte ses oliviers. Comme ils sont trop denses, il veu que ce soit lui qui coupe les arbres pour que ceux qui vont être coupés le soient avec soin. Envoie-le poiçon le 24 ou le 25 pour l'anniversaire de Gemmella. Ne délire pas à propos de secouer tes arbres. Porte-toi bien. La 4e année de l'Empereur Cæsar Nerva Trajanus *Augustus Germanicus* [Trajan], le 18 Choïac.

Le vétéran L. Bellenus Gemellus, qui passe une retraite active dans le Fayoum, écrit à son fils pour qu'il lui envoie un garde champêtre, le *pédiophylax*, apparemment expert en élagage. Le style est grossier et l'orthographe à l'avenant : nous avons essayé de respecter l'un et l'autre pour garder sa saveur à la lettre. Une petite allusion demeure obscure : pourquoi le légionnaire interdit-il à son fils de secouer ses arbres ?

n° 133

COPIE D'UNE VENTE D'UNE ÂNESSE [1]

P. New York University inv. 38 – Oxyrhynchos – 28 novembre 198

Pallas, fils d'Hatrès et de sa mère [...], de la cité d'Oxyrhynchos, reconnaît qu'il a vendu à Héraceidès, fils de Didyme [...] et de sa mère Héléna, d'Aphrodision dans la Petite Oasis, un âne femelle

1. Bruce NIELSEN & Klaas A. WORP, « New Papyri from the New York University Collections II », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 136, 2001, p. 125-144.

blanc, adulte, sans tache, pour un prix convenu de 320 drachmes d'argent de la monnaie impériale, que Pallas fils d'Hatrès, le contractant, a reçues dans son entier et sur-le-champ d'Héraceidès et avoir garanti [l'ânesse]. Si quelqu'un s'en empare en s'en prétendant le propriétaire, le contractant le lui arrachera à ses propres frais ou rendra au dit Héraceidès le prix susdit. Le contrat est valable.

L'an 7 de Lucius Septimius Severus Pius Pertinax [Septime Sévère] et de Marcus Aurelius Antoninus [Caracalla] *Cæsares*, nos Seigneurs *Augusti*, le 2[e] du mois d'Hadrien.

Moi Pallas, fils d'Hatrès, ai vendu ledit âne et ai reçu lesdites 320 drachmes d'argent comme il est garanti ci-dessus.

Moi Paësis, fils de Ploutarchos, de la cité d'Oxyrhynchos, l'ai écrit pour lui car il ne sait pas les lettres.

Autre petite lettre quotidienne : la vente d'un âne. Le prix de 320 dr. paraît raisonnable pour cette époque, et correspond à un individu âgé de cinq ans. Les ânes valaient cher : 320 dr. correspondent à un an de salaire d'un ouvrier et, précision écœurante pour les modernes, au prix d'une petite esclave de deux ans. En effet, l'âne était un animal rentable, utilisé pour le transport des hommes et des marchandises. On l'utilisait surtout comme animal de bât et rarement comme animal de trait : tirer les carrioles revenait au bœuf.

n° 134

LES JOIES DE LA CHASSE

P. Ryl. 238 = *SP* 143 – Fayoum – 262 ap. J.-C.

De la part d'Alypius. Occupe-toi de fournir aux chasseurs que j'ai envoyé chasser le sanglier tout ce qui est nécessaire pour leurs nombreux besoins, c'est-à-dire tout ce qu'eux et leurs animaux ont coutume de recevoir. Ils pourront ainsi chasser avec le plus grand zèle. Fournis-leur aussi un de tes mulets robustes, puisque j'ai gardé pour mon propre usage une de leurs mules.

[2[e] main] Je fais des vœux pour ta santé, mon cher.

[1[re] main] À Hèroninos, intendant à Thraso. La 9[e] année [de Gallien], le 25 Pachôn.

Au Fayoum, on ne se préoccupait pas que des souris ! Les sangliers endommagent les cultures et ravagent les champs : il faut les chasser. Alypius, un gros propriétaire du Fayoum, qui a adressé une correspondance fournie à son intendant Hèroninos, emploie des chasseurs professionnels pour se débarrasser de cette nuisance.

n° 135

La visite du propriétaire

P. Flor. 127 = *SP* 140 – Fayoum – 256 ap. J.-C.

De la part d'Alypius. Si Dieu veut, attends-toi à nous voir venir le 23. Dès que tu reçois ma lettre, fais en sorte de chauffer les bains, de rentrer des bûches et de rassembler de partout de la paille, afin que, par ce temps hivernal, nous puissions nous baigner au chaud. Car nous avons résolu de séjourner chez toi, car nous allons inspecter les fermes qui restent et organiser tes affaires. Assure-toi qu'on fasse très attention à nous, que nous ayons avant tout un bon cochon pour nous – mais qu'il soit bon : pas maigre et immangeable comme le dernier ! Fais dire aux pêcheurs de nous fournir du poisson. Je t'ai envoyé une lettre pour Horion, afin qu'il t'envoie 500 ballots de fourrage : tu lui rendras la même quantité. Car mes animaux, qui travaillent, mangent de l'herbe verte. Fais en sorte d'avoir de l'herbe verte en abondance en toute occasion afin qu'eux aussi aient suffisamment à manger.

[2e main] Fais chercher l'herbe aujourd'hui sans tarder. Je fais des vœux pour ta santé, mon cher.

[1re main] À Hèroninos, intendant, la 3e année [de Valérien], le 22 Tybi.

Un autre des propriétaires qui emploient Hèroninos comme intendant (*cf. n° 134*) lui écrit : il veut faire une visite sur ses terres. Pour l'intendant, c'est le branle-bas de combat, car le maître paraît exigeant et très sourcilleux sur son confort. Il veut des bains chauds, des bons repas, et il veut que sa monture soit aussi bien soignée que lui-même. Il est agaçant, le maître.

À vrai dire, il peut se le permettre : dans les mains de ces propriétaires était concentrée la grande masse des richesses. Sous l'Empire, les grands propriétaires urbains détenaient une grosse partie de la terre. Certains n'étaient que de petits rentiers qui ne possédaient qu'une faible surface, tandis que d'autres, les moins nombreux, possédaient d'énormes domaines, supérieurs à 100 ha.

Quand on se trouvait à la tête d'un tel domaine, les tournées s'imposaient. En effet, les grandes propriétés n'existaient pas : la plupart des possessions tenues par des habitants de la ville étaient morcelées.

Les comptes de Menchès, les rêves de Ptolémée et les missives de Terentianus donneraient l'impression que les habitants de l'Égypte se résumaient à des paysans, des prêtres et des militaires. Il ne faut pas oublier les commerçants ! Voici quelques textes les mettant en scène.

n° 136

UN SYSTÈME BANCAIRE ÉLABORÉ

P. Prague 114 [1] – Théadelphie – IIIe s. ap. J.-C.

[Syr ?]os à son très cher Hèroninos, salut.

Je t'ai envoyé la lettre de 340 drachmes, dont l'explication a été donnée, pour que tu la modifies et la rédiges au nom de Philokyrios et Chærémon, marchands de vin de Narmouthis, en utilisant la même formule et en portant en plus à ton compte sur place le prix du dichôron que tu as eu, de telle façon que le document que nous délivrons soit de 300 drachmes. Tu me feras savoir à qui tu veux que les 20 drachmes restantes soient attribuées.

Le 20 je passerai par chez vous en remontant à Arsinoè, attends-moi donc au village.

Je fais des vœux pour ta santé, mon cher.

Ce document montre l'existence d'un système bancaire très bien rodé. Hèroninos a une note de 340 drachmes sur la caisse centrale des domaines et doit la remplacer par : a) 300 drachmes de vin à des marchands de Narmouthis ; b) une écriture comptable de 20 drachmes (montant implicite) compensant 2 monochôra de vin qu'il s'est attribués à lui-même et qui figureront au bilan comme une vente du domaine au prix *clearing* de 10 drachmes le monochôron ; c) un solde de 20 drachmes pour lesquelles Hèroninos est prié de faire connaître une inscription comptable au bénéficiaire. Cela évite donc la circulation d'argent.

n° 137

UN NOTABLE PROSPÈRE

P. Graux II, 10 – Philadelphie – Ier s. ap. J.-C.

Servilios à Nemesiôn son frère, mille bonjours et bonne santé. Ce que tu m'as écrit dans ta lettre, je l'ai fait. Tu recevras de Julios, mon gendre, cinq rouleaux de papyrus et un cotyle et quart [environ 310 ml] de rosat italien de premier choix. Je suis content

1. Jean BINGEN, « Hèroninos, Théadelphie et son vin », *Chronique d'Égypte* 63, 1988, p. 367-378.

d'avoir donné 8 dr. par cotyle. Tu recevras d'Antônios, fils de Léônidès, soldat de cohorte, une bague d'un poids de deux carats. Je n'ai pas trouvé de petit bloc de silphium au prix que tu m'as écrit, mais on en a acheté un pour 2 dr. 3 ob. sur lequel il y a Harpocrate. Tu le recevras par Antônios avec une demi-mine de vitriol bleu. Tu les recevras scellés comme tu me l'as écrit – même ici on ne trouve pas de vitriol bleu – ainsi qu'un panier de friandises et dix pommes de pin pour les enfants. Si tu as besoin de quelque chose, écris-le-moi et je le ferai. Toi, arrange-toi avec Julios, mon gendre, pour recevoir d'ici là soit du blé soit de l'argent. Salue les enfants et Thermoutis et tous ceux qui sont à la maison. Tu m'écris à propos de gens que je ne connais pas. Je suis allé jusqu'à l'Héraclide et je n'ai pas trouvé.

Nemesiôn se pose en notable prospère qui veut frayer avec l'élite romaine de Philadelphie et, pour l'impressionner, se fait livrer des produits de luxe. Il demande du rosat italien, un parfum très cher venu d'Italie. Il coûte en effet 8 drachmes le cotyle (24 ml, soit près de 33 dr. le litre) : pour le prix d'un cotyle, on pouvait acheter plus de deux litres d'huile. Il achète également du *silphium*, une substance utilisée comme condiment et préconisée contre toutes sortes de maladies, qui venait probablement d'une ombellifère, du vitriol bleu, un sulfate de cuivre qui servait à teindre les peaux et à faire de l'encre.

n° 138

UN REGISTRE DE NAVIRES MARCHANDS [1]

P. Bingen 77 – Alexandrie (?) – IIe s. ap. J.-C.

[Chargement]	[Port d'origine]	[Date de départ]	[Navire]	[Tonnage]	[Chargement]	[Responsable du contrôle ?]
			[Le 25 ?]			
Huile	D'Attalion de Crète	[le...]	[le navire de X], fils de Sôzomenos, « Les Furies et La Fortune	[n] artabes	[Transporte, pour X, n] demi-jarres d'huile, (et) pour Sérénos, 41 demi-jarres d'huile	Asclèp [...]
			Le 26			
[vin]	D'Aigeai	le 20	l'*akatos* [ἄκατος, bateau léger utilisé pour le cabotage	2 000 artabes entre 60 et 80 m³	Transporte pour le nauclère 700 (jarres) de vin rouge (?) de [...]	Harpoc[rat-]

1. Paul Heilporn, « Registre de navires marchands » *in* Henri MELAERTS (éd.), *Papyri in Honorem Johannis Bingen Octogenarii*, Leuven, Peeters, Studia Varia Bruxellensia ad orbem græco-latinum pertinentia 5, 2000, p. 339-359.

[Charge-ment]	[Port d'origine	[Date de départ	[Navire]	[Tonnage]	[Chargement]	[Responsable du contrôle ?]
			de Diodôros, fils d'Athènodotos « Sarapis (et) Fortune »			
[vin]	D'Aigeai	le 20	La *plauda* [navire inconnu de Démétrios, [fils de X], « Philométôr »	[n] artabes	Transporte pour le nauclère [n] (jarres) de vin rouge d'Aigeai	Idem.
[à vide]	D'Ostie	le 1[...]	[le navire] de Ludus Pompeius Mètrodôros, [nom]	22 500 (?) [artabes] [entre 675 et 900 m³]	(Revient) à vide.	
[à vide]	De Lib(-)	le 5	l'*akatos* (?) de Publius Æelius Anni [...], « Élé[...] »	2 000 artabes [entre 60 et 80 m³]	[Revient à vide	
Huile	Du Canal	le 26	l'*akatos* de Basilôn, fils de Libys (?), « Athéna R[...] »	1 000 artabes [entre 30 et 40 m³]	Transporte pour notre seigneur Cæsar [n] demi-jarres d'huile	
[vin]	De Paltos [actuellement 'Arab al Mulk en Syrie]	le 20	[le navire] de Zénon, fils de Prôtos (...), Dragon	2 500 artabes [entre 75 et 100 m³]	Transporte pour Héliodôros 500 (?) (jarres) de vin	
[vin]	De Laodicée [en Syrie]	le 18	l'*akatos* de Cassianus, fils de Kyros, et de Dominus, fils d'Agathoclès, « Espoir (et) [...] »	2 000 artabes [entre 60 et 80 m³]	Transporte pour Dominus [... (jarres)] de vin	
[vin et figue]	De Gagai [actuellement Yenice en Turquie]	le 6	[le navire] de Neôn, fils de Varus, « Asclépios (et) Sarapis »	1 500 artabes [entre 45 et 60 m³]	Transporte pour Claudius Crispinus 300 (jarres) de vin de Sidè de première qualité, (et) ... flacons (?) de figues	Harpoc(rat-)
[bois et huile]	De Sidè	le 7	l'*akatos* de Gaius Ulpius lasôn, Espori (et) Ourania	7 000 artabes [entre 210 et 380 m³]	Transporte Isi[...] pour notre seigneur Cæsar 32 (troncs ?) de pin, (et) pour Numénius *alias* Callistratos 216 demi-jarres d'huile d'Aspendos	
[vin]	D'Anemourion [aujourd'hui Eski-anamur, sur la côte de Pamphylie]	le 13	l'*akatos* de Ninos, fils de Tounès, « Zeus, Aphrodite (et) Séléné »	Autant d'artabes que [...]	Transporte pour le nauclère 2 500 (jarres) de vin de Sidè	

Issu probablement d'un registre de la capitainerie du port d'Alexandrie (il n'est pas possible d'en savoir plus ni sur le port, ni sur l'instance émettrice), ce papyrus nous renseigne sur le commerce et la navigation.

Remarquons tout d'abord que l'habitude de baptiser les bateaux est très ancienne et que les noms employés sont variés : des divinités protectrices comme Sarapis ou Athéna, des allégories comme la Fortune, des animaux mythologiques comme le Dragon, ou des allusions à la dynastie passée comme « Philomètôr ». Remarquons ensuite que les nauclères (les capitaines de navires) peuvent voyager à leur propre compte – et donc être également des commerçants – ou bien pour le compte des armateurs ou de l'Empereur. En outre, ce registre nous renseigne sur les importations de l'Égypte : le vin, l'huile, le bois et les figues. Enfin, il nous permet de nous renseigner sur les vitesses de navigation.

Port d'origine	Journées de navigation	Distance approximative en miles marins	Vitesse moyenne en nœuds
Attalion de Crète [l'actuelle Bali, près d'Héraklion]	?	410	?
Aigeai [l'actuelle Yumurtalik, au N.-O. d'Issos, en face de la Syrie]	7	600	3,5
Ostie [le port de Rome]	8 à 17	1 080	5,6 à 2,6
Lib(-) [Libyssa en Bithynie ou Liviopolis à l'ouest de Trébizonde ?]	22	Libyssa : 730 Liviopolis : 1 130	Libyssa : 1,4 Liviopolis : 2,1
Canal [d'Alexandrie]	1	?	?
Paltos [actuellement 'Arab al Mulk en Syrie]	7	460	2,7
Laodicée [en Syrie]	9	490	2,2
Gagai [actuellement Yenice en Turquie]	21	810	1,6
Sidè	20	760	1,6
Anemourion [aujourd'hui Eski-anamur, sur la côte de Pamphylie]	14	700	2,1

n° 139

PÉTITION D'UN VENDEUR DE LENTILLES

PSI 402 = *Schubert* 46 = *SP* 266 – Philadelphie – IIIe s. av. J.-C.

À Philiscos, salut, de la part de Harentotès, grilleur de lentilles à Philadelphie.

Je fais 35 artabes par mois et je fais de mon mieux pour payer les taxes chaque mois, afin que tu n'aies rien à me reprocher. En ce moment les gens de la ville rôtissent des citrouilles. Pour cette raison, plus personne n'achète mes lentilles actuellement. Je te

demande donc et te supplie, si cela te semble bon, de retarder le solde de mes taxes au roi, comme cela s'est fait aussi à Crocodilopolis. Car, dès le matin, ils s'installent à côté de mes lentilles, vendent leurs citrouilles, et je n'ai plus aucune chance de vendre mes lentilles.

Les affaires ne vont pas bien pour Harentotès : en dépit de ses efforts, il ne vend pas assez. D'autant plus que la concurrence fait rage en ville ; Harentotès entre en compétition avec des vendeurs de citrouilles qui lui volent le client. Il demande donc un moratoire sur ses impôts car il ne parvient pas à rentrer dans ses frais.

Pourtant, les lentilles constituaient l'un des mets les plus appréciés de l'Égypte. Lassés du pain qui fournissait la base de l'alimentation, les Égyptiens ne dédaignaient pas manger des légumineuses comme les lentilles, les haricots, les pois chiches et les agrémentaient de concombre, choux, oignon, moutarde, anis, artichaut, cumin...

3. – Médecins et chirurgiens

Placée sous le haut patronage d'Hippocrate, la médecine grecque et égyptienne se révèle extrêmement évoluée. Le sujet a une grande ampleur et l'on ne saurait en donner ici une image complète. Quelques papyrus donneront au lecteur un aperçu du degré d'évolution de la médecine de l'Égypte gréco-romaine.

n° 140

Un catéchisme médical

P. Turner 14 – Oxyrhynchos – deuxième moitié du IIe s.

[*Quelle est la vertu de l'huile ?*] [lorsque le fruit n'est pas mûr], l'huile provenant de l'olive est capable de produire l'effet contraire. Car elle produit de l'*omphanikon* (ὀμφάνικον), un astringent. Il resserre et contracte les organes corporels, car il tient sous contrôle ceux qui sont dispersés. Mais l'huile douce perd son pouvoir astringent avec le mûrissement du fruit, et elle a un effet assouplissant. Car nous utilisons l'huile de l'*omphanikon* sur les parties qui sont enflammées lorsque nous désirons inhiber l'activité immodérée de l'infection dans les régions contractées, afin que l'abaissement de la tension puisse relâcher les organes. Et il faut évaluer le degré de maladie de ceux-ci, afin de ne pas employer l'embrocation à un état avancé – car un tel traitement ne sert pas à grand-chose – ni trop souvent, car cela provoque une suppuration.

Quel est le meilleur moment pour une catabrocation ? Dans toutes les maladies, le meilleur moment pour une catabrocation est lorsque la maladie commence à croître. Car, lorsque les organes sont modérément tendus, l'affection n'est pas à son paroxysme, et n'empire pas. La catabrocation, appliquée en cas de paroxysmes répétés, peut se trouver être un remède à l'affection. Il arrive qu'en chaque occasion, les symptômes deviennent plus violents et plus gênants, jusqu'à ce que la maladie connaisse son pic et aille en s'améliorant, les organes étant calmés de nouveau à cause de la catabrocation...

Ce catéchisme médical discute les mérites comparés de l'embrocation, une fomentation appliquée sur les parties inflammées du corps, et de la catabrocation, l'immersion ou la baignade de certaines parties du corps.

Le papyrus suivant montre l'avancée des connaissances opthamologiques grecques :

n° 141

QUESTIONNAIRE D'OPHTALMOLOGIE [1]

P. Ross. Georg. I, 20 – provenance inconnue – IIe s. ap. J.-C.

(extraits)

[Il est impossible] de soigner une pupille dont le cercle tout entier est gris-bleu. *De quelle manière la coloration gris-bleu [glaucome] diffère-t-elle de la cataracte ?* Encore une fois la coloration gris-bleu [glaucome] est un changement de la pupille, de la couleur noire vers le gris-bleu, tandis que la cataracte est l'accumulation d'une humeur blanche dans la région de la pupille, qui empêche de voir ou de voir clairement.

Qu'est-ce que le staphylome ? Une saillie, dans la région de la pupille, comme un grain de raisin. *Comment se produit le staphylome ?* Ou bien par atonie de la cornée avec déchirure, ou bien par écoulement invétéré d'humeurs et relâchement. *En quoi diffèrent les staphylomes ?* Ils diffèrent entre eux par la taille, la couleur, la nature, la localisation. *Chirurgie du staphylome.* Il faut enfoncer une aiguille à travers la base du staphylome de haut en bas, et, à travers la fissure qu'on y a faite, une autre aiguille munie d'un fil double à partir du petit coin de l'œil ; en entourant le staphylome, nous l'étranglons.

Ce catéchisme ophtalmologique explique le soin de deux maladies de l'œil, le glaucome et le staphylome. Le glaucome désigne un obscurcissement de la pupille qui, encore aujourd'hui, peut

---

1. Marie-Hélène MARGANNE, *L'Ophtalmologie dans l'Égypte gréco-romaine d'après les papyrus littéraires grecs*, Leiden/New York/Köln, Brill, Studies in Ancient Medicine 8, 1994.

être irréversible. Le catéchisme ne propose donc pas de traitement mais insiste pour le distinguer de la cataracte, dont l'opération était courante depuis le IIIe siècle avant notre ère. Le staphylome désigne une petite hernie du globe oculaire. Le traitement consiste à l'étrangler par ligature.

La chirurgie était également assez technique :

n° 142

QUESTIONNAIRE DE CHIRURGIE [1]

P. Gen. inv. 111 – provenance inconnue – IIe s. ap. J.-C.

Qu'est-ce qu'une incision ? C'est une section des corps. *Qu'est-ce qu'une excoriation ?* C'est un écartement des corps à travers cordons et membranes. *Qu'est-ce qu'un transpercement ?* C'est une section étroite des corps au moyen d'une aiguille. *Qu'est-ce qu'une suture ?* Un transpercement au moyen d'une aiguille et d'une couture ou d'un fil enfoncé en beaucoup de surjets. *Combien y a-t-il de sortes de compresses ?* Les compresses diffèrent de deux manières. Premièrement par la matière, deuxièmement par la forme.

Enfin, voici la très belle lettre d'un médecin qui demande des conseils pour réaliser des emplâtres.

n° 143

À UN MÉDECIN

P. Merton 12 – origine inconnue – 28 août 58 ap. J.-C.

Chaïras à son très cher Dionysius, mille bonjours et bonne santé pour toujours. J'ai été aussi ravi de recevoir une lettre de toi que si j'étais vraiment chez moi ; à part cela, nous n'avons rien. Je dispense de t'écrire de grands remerciements, car ce sont ceux qui ne sont pas nos amis que nous remercions avec des mots. J'ai confiance de me renforcer dans une certaine sérénité et d'être capable de te donner en retour sinon l'équivalent, du moins une petite partie de ton affection à mon égard. Tu m'as envoyé deux copies de prescriptions, l'une portant sur l'archagathien, l'autre sur le caustique. L'archagathien est composé correctement, mais le caustique ne comporte pas le bon poids de résine. Indique-moi s'il te plaît un bon caustique qui puisse être utilisé sans danger pour cautériser la plante de pied, car j'en ai un besoin urgent. En ce qui concerne le [caustique] sec, tu écrivais qu'il y en a de deux sortes. Envoie-moi la prescription du dissolvant, car l'emplâtre aux quatre substances est lui aussi sec. Cette lettre est scellée avec. Porte-toi bien et rappelle-toi ce

1. Marie-Hélène MARGANNE, *La Chirurgie dans l'Égypte gréco-romaine d'après les papyrus littéraires grecs*, Leiden/New York/Köln, Brill, Studies in Ancient Medicine 17, 1998.

que je t'ai dit. La 5e année du seigneur Néron, 1er Germanicus. *[Verso]* À Dionysius, médecin.

Pour cautériser les plaies, les Anciens utilisaient des emplâtres. Parmi eux, le plâtre archagathien, inventé par Archagathe, est bien connu : il se compose, entre autres, de résine, de sels argentiques et de charbon. De même, la composition de l'emplâtre « aux quatre substances » (τετραφάρμακον) est fournie par Galien : de la cire, de la résine, de la graisse, de la poix. Chaïras a essayé les deux recettes et apparemment l'une des deux devait être trop liquide, car il en redemande la composition et exige des précisions sur les autres emplâtres dont une précédente lettre a parlé.

4. – Le monde des esclaves

Le problème de l'esclavage dans l'Antiquité est sans doute l'un des plus débattus. Contrairement à ce que l'on croit parfois, l'Égypte n'était pas une terre d'esclavage. Le nombre des esclaves dans le monde rural demeura particulièrement faible. Leur apport aurait sans doute été apprécié, mais les paysans d'Égypte étaient trop pauvres pour posséder des esclaves ; ils se trouvaient eux-mêmes dans une situation proche de l'esclavage. En ville, les esclaves occupaient une très grande variété de postes, depuis le simple rôle domestique jusqu'à celui de véritable assistant de leurs maîtres.

C'est ainsi que beaucoup d'esclaves recevaient une formation poussée, comme le prouvent les contrats d'apprentissage :

n° 144

Un contrat d'apprentissage pour un esclave [1]

P. Oxy. 724 = *SP* 15 = *Schubert* 44 = *Wilck. Chrest.* 140 = *Hengstl* 100 – Oxyrhynchos – 155 ap. J.-C.

Panechôtès *alias* Panarès, ex-cosmète de la cité des Oxyrhynchites, par l'intermédiaire de son ami Gemellos, au sténographe Apollonios, salut.

Je t'ai remis mon esclave Chairammon, pour l'apprentissage des signes que connaît ton fils Dionysios, pour une période de deux ans à partir du mois courant de Phaménôth de la dix-huitième année

1. Trad. inspirée de Paul Schubert *in Id, Vivre en Égypte Gréco-Romaine*, Vevey, l'Aire, « Le chant du monde », 2000, n° 44, p. 144-145.

de notre maître Antoninus *Cæsar*. Les honoraires fixés entre nous s'élèvent à cent vingt drachmes d'argent, sans les jours fériés. Tu en as reçu une première portion de quarante drachmes ; tu recevras la deuxième portion de quarante drachmes lorsque l'esclave aura assimilé le « commentaire » en entier ; quant à la troisième tranche, correspondant aux quarante drachmes restantes, tu la recevras à la fin de la période (d'apprentissage), lorsque l'esclave pourra écrire et lire sans faute n'importe quel texte de prose. Si tu achèves son parcours dans le temps imparti, je n'attendrai pas l'expiration du délai ; mais il ne me sera pas permis de retirer l'esclave pendant la période d'apprentissage, et il restera auprès de toi après cette période autant de jours ou de mois qu'il aura été absent de son travail.

La 18e année de l'Empereur *Cæsar* Titus Ælius Hadrien Antoninus, Augustus, Pius, le 5 Phaménôth.

Des contacts affectueux pouvaient ainsi se nouer entre l'esclave apprenti et son maître d'apprentissage :

n° 145

UN ESCLAVE SALUE SON MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

P. Oxy. 3809 – Oxyrhynchos – IIe-IIIe s.

Agathangelos à Panarès, le barbier, mille bonjours. Je salue Héliodora également. Je me prosterne pour vous deux devant les dieux d'ici et je me prosterne pour vous chaque jour. Par la volonté des dieux, je suis déjà barbier du maître et je suis le barbier de tous ceux de la maison. Tous les jours où je dois faire le travail de barbier, c'est mon habitude de me prosterner. Salue tous mes collègues d'apprentissage ! *[La suite fait défaut.]*

Agathangelos (« messager de bonnes nouvelles ») est un nom d'esclave. Il a reçu une solide formation puisque non seulement il sait tailler la barbe, mais il sait aussi écrire.

L'affection qui lie l'esclave et le maître peut se révéler parfois très profonde comme le prouve cette pétition au stratège d'une femme pauvre et seule, visiblement très peinée de l'accident qui est survenu à son esclave :

n° 146

UNE JEUNE CHANTEUSE ESCLAVE BLESSÉE

P. Oxy. 3555 – Oxyrhynchos – Ier-IIe s. ap. J.-C.

À Asclep[ios] le stratège, de la part de Thermouthion, fille de Plutarque de la ville d'Oxyrhynchos. J'aime et je m'occupe de ma petite servante née à la maison nommée Peina comme ma propre fille, dans l'espoir de l'avoir quand elle sera plus âgée et que je serai

vieille : je suis une femme seule et démunie. Voilà ce qui s'est passé en ville, le 19 du mois dernier : une certaine Eucharion, affranchie de Longinus, l'escorta pour aller apprendre le chant et d'autres choses et, au moment de quitter ma maison, fit entrer Peina avec le bras droit bandé. Quand j'en demandai la cause, elle me dit que l'enfant avait été renversée par un certain Polydeuchès, un esclave qui conduisait son âne, si bien que tout son bras avait été brisé, que certaines parties avaient été mutilées et que le reste était à vif. Comme nous n'avons pas de stratège, je n'ai pas fait de pétition, en supposant la blessure superficielle. Or elle est incurable, et je ne peux supporter la peine de ma petite servante : elle est en danger de mort et la crainte de sa mort m'étreint ; lorsque tu la verras, tu te sentiras aussi désespéré. Pressée par la nécessité, je viens trouver refuge auprès de toi comme mon défenseur, et je demande d'être aidée et de recevoir de toi...

Ce petit texte très touchant exprime le désespoir d'une femme pauvre face au grave accident que vient de subir son esclave Peina (« la Perle » en grec). Il montre les rapports d'affection qui peuvent unir l'esclave et le maître lorsque ce dernier n'a pas d'enfant. Les sentiments exprimés par Thermouthion sont en effet quasiment maternels, comme était quasiment maternel le souci qu'elle portait à l'éducation de sa petite servante.

Dans des cas comme celui-là, ou lorsque l'esclave avait bien rempli sa fonction, on pouvait l'affranchir, ce que l'on nommait la manumission :

n° 147

BROUILLON D'UN ACTE D'AFFRANCHISSEMENT

P. Oxy. 2843 – Oxyrhynchos – 24/28 août 86 ap. J.-C.

La 5[e] année de l'Empereur *Cæsar* Domitianus *Augustus Germanicus* [Domitien], au mois d'Hyperbérétaïos, le jour intercalaire ____, au mois de Caïsaréios, le jour intercalaire ____, à Oxyrhynchos, cité de la Thébaïde, devant les agoranomes Théôn, Dios et Dionysios. Aline, fille de Comôn, fils de Dionysios et de Cléopâtre, fille de Dionysios de la ville d'Oxyrhynchos, âgée d'environ [...] ans, de taille moyenne, de peau couleur de miel, de visage allongé, ayant une cicatrice ______, avec l'assistance de son tuteur, son propre fils Comôn, fils de Mnésithéos, fils de Pétésouchos, de la même ville, âgé d'environ [...] ans, de peau couleur de miel, le visage allongé, une cicatrice sur la joue gauche, travaillant dans la rue, affranchit, sous les auspices de Zeus, Gaïa et Hélios, sa propriété, l'esclave Euphrosyne, âgée d'environ 35 ans, de taille moyenne, de peau couleur de miel, le visage allongé, une cicatrice ______, née à la maison de l'esclave Démétrous, contre le paiement de dix drachmes en

monnaie d'argent ainsi que ce qui a été payé pour elle à sa maîtresse Aline susmentionnée par Théôn, fils de Dionysios, fils de Léon et d'Isione, de la même cité, âgé d'environ 43 ans, de taille moyenne, de peau couleur de miel, de visage allongé, une cicatrice sur le mollet droit, à savoir huit cents drachmes d'argent du monnayage impérial et dix talents de bronze [soit] trois mille drachmes. Ni Théôn ni quelqu'un d'autre de son entourage ne peut faire réclamation à l'affranchie Euphrosyne ou à quelqu'un de son entourage, ni de la rançon ni de toute autre chose en aucun cas. Le certificat d'affranchissement...

Le droit romain prévoyait l'affranchissement des esclaves contre une rançon. Les femmes esclaves connaissaient un statut particulier, car elles étaient souvent affranchies après qu'elles eurent engendré des enfants, déclarés esclaves car nés à la maison : la population servile était ainsi maintenue à moindres frais, puisqu'il n'était pas nécessaire d'acheter de nouveaux esclaves. C'est manifestement le cas d'Euphrosyne, affranchie à l'âge de 35 ans.

Les relations entre Théôn et Euphrosyne demeurent assez mystérieuses : pourquoi l'affranchit-il sans contrepartie ? Plusieurs réponses ont été apportées : 1) il serait un banquier (mais cela n'explique pas la clause finale) ; 2) il aurait l'intention de se marier avec Euphrosyne ; 3) il joue le rôle de prête-nom de la famille d'Aline qui veut affranchir Euphrosyne et qui a besoin d'une tierce partie pour racheter l'esclave.

Il convient de noter qu'il ne s'agit que d'un brouillon, qui présente quelques lacunes destinées à être remplies : il manquait sans doute certaines informations au rédacteur de la lettre.

Une fois affranchi, l'esclave avait moins de droits que l'homme libre :

n° 148

GNOMON DE L'IDIOS LOGOS

BGU 1210 – Théadelphie – 150 ap. J.-C.

(extraits, *cf.* ***n° 9, n° 98, n° 150***)

§ 16. Les legs des affranchis des Romains en faveur de leurs descendants seront confisqués au décès des bénéficiaires s'il est prouvé qu'aucun descendant n'était né au moment de l'écriture de la demande.

§ 19. Les legs en faveur d'affranchis qui n'ont pas encore été affranchis selon la loi sont confisqués. L'affranchissement n'est légal que si la personne affranchie a plus de trente ans.

§ 21. L'affranchi de moins de trente ans qui a reçu sa manumission du préfet est comme celui qui a été affranchi après trente ans.

§ 22. Les biens des Latins [c'est-à-dire des personnes affranchies selon la *Lex Junia Norbana*, les *Latini Juniani*, qui vivaient comme des affranchis mais mouraient comme des esclaves] sont donnés à leur patron, à ses fils, à ses filles et à ses héritiers. Les legs faits par ceux qui n'ont pas encore acquis la liberté romaine légale sont confisqués.

§ 9. En ce qui concerne les affranchis des citoyens grecs, s'ils meurent sans enfants et intestats, ce sont leurs patrons ou leurs fils qui héritent, pour autant qu'ils existent et qu'ils estent en justice ; les filles ou toute autre personne n'héritent pas : c'est le fisc qui hérite.

§ 20. Les legs faits à des esclaves qui ont connu les fers puis ont été affranchis ou à ceux qui ont été affranchis avant trente ans seront confisqués.

Évidemment, tout ne se passait pas toujours bien : il arrivait que des esclaves s'enfuient :

n° 149

RÉCOMPENSE POUR DES ESCLAVES EN FUITE

UPZ 121 = *SP* 234 = P. *Paris* 10 = *Hengstl* 123 – Memphis – 145 av. J.-C.

La 15e année [de Ptolémée VIII], le 16 Épiph.

Un esclave d'Aristogène, fils de Chrysippe, d'Alabanda, ambassadeur, s'est échappé à Alexandrie.

Il se nomme Hermon, *alias* Nilos ; Syrien de naissance, de la ville de Bambyce ; environ 18 ans, taille moyenne, sans barbe ; jambes bien faites ; creux au menton ; signe près de la narine gauche ; cicatrice au-dessus du coin gauche de la bouche : le poignet droit tatoué de lettres barbares.

Il avait [quand il s'est enfui] une ceinture contenant en monnaie d'or trois pièces de la valeur d'une mine, et dix perles ; un anneau de fer sur lequel il y a un lécythus et des strigiles ; son corps était couvert d'une chlamyde et d'un périzôma.

Celui qui le ramènera recevra 2 talents de cuivre et 3 000 drachmes ; celui qui indiquera le lieu de sa retraite recevra, si c'est dans un lieu sacré, 1 talent et 2 000 drachmes ; si c'est chez un homme solvable et passible de la peine, 3 talents et 5 000 drachmes.

Si l'on veut en faire la déclaration, on s'adressera aux employés du stratège.

S'est encore échappé avec lui Bion, esclave de Callicratès, un des archypérètes de la cour.

Taille petite ; épaules larges ; jambes fortes ; yeux pers. Il avait, lorsqu'il s'est enfui, une tunique, un petit manteau d'esclave, et un coffret de femme du prix de 6 talents et 5 000 drachmes de cuivre.

Celui qui le ramènera recevra autant que pour le premier. Faire de même la déclaration, pour celui-ci, aux employés du stratège.

On trouve ici les récompenses promises pour la fuite d'esclaves voleurs. Il s'agit manifestement d'une affiche dupliquée pour les villes où l'on pensait que se trouvaient les esclaves. La somme en récompense paraît énorme.

Le premier esclave est jeune, il a dix-huit ans, et on l'appelle παῖς, jeune homme. Nommé Hermon, il est sûrement de naissance syrienne ; la Syrie, l'ennemi du Lagide, fournissait beaucoup d'esclaves. Il porte sur son poignet des lettres barbares qui sont sans doute le syriaque utilisé à Bambyce. Beaucoup d'esclaves en portaient, à moins qu'il ne s'agisse des marques pour les esclaves fugitifs (même si on les apposait souvent au front). Il s'agissait sans doute d'un esclave attaché au service personnel de son maître puisqu'il porte un *lécythe*, le vase à mettre de l'huile, des parfums et des *xystres*, des strigiles pour gratter la peau. On les trouve figurés sur un anneau, ce qui prouve son emploi d'esclave « lécythophore » (porteur de lécythe). Le lécythe a toujours la même forme d'un vase très bombé avec un col très étroit. Le liquide pouvait ainsi s'écouler goutte à goutte. L'esclave le porte sur un bracelet, un collier ou un anneau.

Il porte également deux vêtements. Le *périzôma* est le manteau de servitude, une sorte de tablier. Il porte également une chlamyde, manteau d'homme libre, peut-être pris à son maître.

La récompense est extrêmement forte. Son montant diffère selon l'endroit où on retrouvera l'esclave. Dans un temple où on trouve traditionnellement refuge, elle est plus faible, car on peut supposer que Hermon n'a pas de complice. Découvert chez un particulier, l'esclave ne peut qu'avoir été volé : son nouveau maître serait alors lourdement puni pour ce délit, assez fréquent. On précise « chez un homme solvable » car si le coupable est trop pauvre pour payer l'amende et les dommages et intérêts, le maître ne veut pas s'engager à payer le surplus de la récompense.

Le second esclave appartient à l'un des hauts fonctionnaires de la cour. Son signalement est moins détaillé, son âge incertain ; il possède une particularité physique qui le distinguera facilement, il a les yeux pers. Alors que le premier esclave s'est enfui en accompagnant son maître au bain, le second a disparu en faisant main basse sur ce que contenait l'appartement de sa maîtresse : un coffret de femme et 5 000 drachmes. Bion est un esclave voleur.

XIV

HISTOIRES DE FEMMES

Projetant sur la femme antique un regard rétrospectif biaisé par le judéo-christianisme, la grande surprise de notre époque est de la découvrir plus libre que les mères victoriennes du XIXe siècle. Le droit romain, en effet, paraissait plus favorable aux femmes que le droit chrétien ou même le code Napoléon, la civilisation plus libérale. Il n'en restait pas moins que les hommes dominaient la société et que les femmes devaient conquérir leur place.

1. – Les femmes dans la société

Le Gnomon de l'*Idios Logos* nous renseigne sur le « droit des femmes ».

n° 150

GNOMON DE L'IDIOS LOGOS

BGU 1210 – Théadelphie – 150 ap. J.-C.

(extraits, *cf.* ***n° 9, n° 98, n° 148***)

§ 15. Il n'est pas permis aux affranchis des citoyens grecs de tester, à l'instar des citoyennes grecques.

§ 23. Il n'est pas permis aux Romains de se marier avec leurs sœurs, leurs tantes, mais le mariage avec les filles de leur frère [leur

nièce] a été accordé. Pardalas a confisqué les biens d'un frère marié à sa sœur.

§ 24. La dot apportée par une femme romaine de plus de cinquante ans [*impar matrimonium*] à un homme de moins de soixante ans est confisquée par le fisc après la mort.

§ 25. De même, celle qui est apportée par une femme de moins de cinquante ans à un mari de plus de soixante ans.

§ 26. Et si un Latin de plus de cinquante ans donne quelque chose à quelqu'un de plus de soixante ans, cela est également confisqué.

§ 28. Si une femme a 50 ans, elle n'hérite pas. Si elle en a moins et a 3 enfants, elle hérite, mais si elle est affranchie, (elle hérite) si elle a quatre enfants.

§ 29. Une Romaine de naissance qui possède 20 000 sesterces paie 1/100e par an tant qu'elle n'est pas mariée. Une affranchie qui possède 20 000 sesterces paie la même chose jusqu'à son mariage.

§ 30. Les héritages laissés à des femmes romaines possédant 50 000 sesterces, non mariées et sans enfants, sont confisqués.

§ 31. Il est permis à une femme romaine de léguer à son mari le dixième de ses biens, ce qui est en surplus est confisqué.

§ 6. Il n'est pas permis à un Alexandrin de léguer plus d'un quart de ses biens à sa femme, s'il n'a d'elle aucune descendance ; mais s'il a des enfants d'elle, il ne lui est pas permis d'allouer à sa femme une part plus grande que celle qu'il lègue à chacun de ses fils.

Les contrats de mariage et de divorce, ensuite, donnent une idée de la liberté des couples. La situation résulte de l'imbrication complexe de plusieurs traditions. Chez les Grecs, les femmes connaissaient plutôt un état de sujétion : elles étaient données en mariage par leurs pères et ne possédaient pas beaucoup de droits. En revanche, en Égypte, les femmes devaient consentir à leur mariage et pouvaient se marier sans cérémonie : la cohabitation constituait la preuve du mariage. Elles jouissaient du droit de possession et ne se trouvaient pas sous la dépendance légale de leur mari. Une certaine indépendance des deux conjoints préside par exemple à ce divorce :

n° 151

UN MARIAGE BIEN COURT

SP 6 = *BGU* 1103 – Alexandrie – 27 mars 13 av. J.-C.

Accord.

À Protarque de la part de Zoïs fille d'Héraclide assistée de son frère Irénée fils d'Héraclide, et d'Antipatros, fils de Zénon. Zoïs et Antipatros reconnaissent qu'ils ont rompu l'un et l'autre le contrat

de vie commune conclu devant ce même tribunal en Hathyr de la 17e année de *Cæsàr* [Auguste] courante. Zoïs reconnaît qu'elle a reçu d'Antipatros de la main à la main et hors de la demeure des vêtements d'une valeur de cent vingt drachmes et une paire de boucles d'oreilles en or qu'il avait reçue comme dot. L'accord de mariage est donc nul, et ni Zoïs ni personne d'autre agissant pour son compte n'estera contre Antipatros pour la collecte de la dot ; ni l'une ni l'autre des parties n'estera contre l'autre à propos de la cohabitation, ou de toute autre affaire jusqu'à présent. À partir de ce jour, il est loisible à Zoïs de se marier à un autre homme, ainsi qu'à Antipatros de se marier à une autre femme, sans aucune restriction. Cet accord est valide : celui qui, en outre, le transgressera, sera passible des dommages et intérêts fixés. La 17e année de *Cæsar*, le 2 Pharmouthi [27 mars 13 av. J.-C.].

L'idée de la répudiation de la femme par le mari, propre aux Juifs, et celle de l'indissolubilité du mariage, défendue par les chrétiens, étaient parfaitement étrangères aux Grecs et aux Égyptiens. Le mariage se résumait à un contrat, qui pouvait se rompre par accord mutuel. La procédure de divorce était assez simple : elle ne faisait qu'entériner la rupture du contrat. La dot était rendue par le mari, les biens étaient répartis au sein du couple, et l'un ne devait plus rien à l'autre. La simplicité du divorce laissait une grande liberté aux femmes et favorisait les mariages très courts : ici il ne dure que d'Hathyr à Pharmouthi, soit cinq mois.

Tout ne se passait pas aussi bien que dans le cas précédent : il pouvait arriver que les querelles persistent. Et de manière assez surprenante, ce n'étaient pas toujours les hommes qui quittaient le domicile conjugal.

n° 152

UN MARI SE PLAINT AU CENTURION

P. Heid. 237 – Théadelphie – milieu du IIIe s. ap. J.-C.

À Claudius Alexandrus, centurion, de [*X*, fils de Pan] etbeous, paysan public du village de Théadelphie. La femme avec qui je vivais [... à qui] j'ai fait un enfant, ne s'est plus satisfaite de son mariage avec moi, [profita] de mon absence, et a quitté la maison il y a [...] mois, pour ainsi dire sans [procédure de divorce], en emportant ses biens personnels et beaucoup des miens, parmi lesquels se trouvaient un grand manteau blanc inachevé et un édredon oxyrhynchite, un tissu (διλάσσιον) rayé, de quoi faire deux *chitons* et d'autres outils agricoles. Et bien que j'aie à plusieurs reprises envoyé des lettres en cherchant à récupérer mon bien, elle n'a pas répondu et ne les a pas renvoyés et pourtant, je lui paye abondamment la pension

alimentaire pour notre enfant. En outre, ayant appris qu'un certain Neilos, fils de [S]yros du même village, l'a prise illégalement et s'est marié avec elle, je soumets (cette pétition) et demande qu'elle et Neilos puissent être convoqués devant toi afin que je puisse obtenir une réparation légale, récupérer mes affaires et être aidé. Porte-toi bien.

Quoique les centurions de l'armée romaine n'aient pas d'autorité légale, ils jouissaient d'un grand prestige et se trouvaient parfois conduits à jouer un rôle d'arbitre. Ici, un mari se plaint de ce que sa femme l'ait quitté en le pillant et se soit remariée sans avoir divorcé au préalable. Sa demande ne laisse pas, cependant, d'être curieuse : pourquoi s'en préoccuper au bout de plusieurs mois et surtout, pourquoi la femme aurait-elle emporté des outils ? Il semble que notre homme prépare le terrain et que cette plainte ne soit envoyée que pour excuser le retard mis à payer les taxes...

Si cette pétition jette un doute sur la sincérité de son auteur, d'autres documents prouvent à l'envi que certaines femmes se révélaient parfois de vraies pestes.

n° 153

QUERELLE DE MARIAGE (1)

P. Oxy. 282 = *Mitt. Chrest.* 117 – Oxyrhynchos – 29-37 ap. J.-C.

Au stratège Alexandre de la part de Tryphon, fils de Dionysios de la ville d'Oxyrhynchos. Je me suis marié avec Démétrous fille d'Héraclide, et moi, je lui ai fourni ce qu'il fallait, et parfois au-delà de mes moyens. Quant à elle, elle a méprisé notre union commune et a fini par partir. Elles [Démétrous et sa mère] ont emporté des choses qui m'appartenaient et qui sont listées ci-dessous. Aussi je te demande de la faire comparaître devant toi afin qu'elle reçoive ce qu'elle mérite et qu'elle me rende ce qui m'appartient [...]. Sois heureux.

Les articles volés sont : un [petit poignard ?] valant 40 drachmes [...]

Première étape d'une querelle de ménage. Tryphon et Démétrous ont été mariés, mais Démétrous quitte le domicile familial en emportant une série d'objets : Tryphon n'a d'autre ressource, pour les récupérer, que d'étaler ses infortunes sur la place publique. Mais l'affaire ne s'arrête pas là :

n° 154

UNE QUERELLE DE MÉNAGE (2)

SB 10239 = *P. Oxy.* 315 – Oxyrhynchos – 25 juin-24 juil. 37 ap. J.-C.

Au stratège Sotas, de la part de Tryphon, fils de Dionysios, de la ville d'Oxyrhynchos. À une heure tardive, le jour de Gaius *Cæsar* Augustus du présent mois Épiph [25 juin-21 juil. 37], les femmes Thénamounis [fille de...] oanès et sa fille Démétrous, alors qu'elles n'avaient rien contre moi ni contre ma femme Saraëus, attaquèrent cette dernière sans raison et l'ont rossée quoiqu'elle fût enceinte et [la rouèrent] de coups [si bien que cela provoqua] un avortement. Aussi je viens te demander que les femmes coupables comparaissent devant toi afin qu'elles reçoivent...

L'affaire continue et Démétrous apparaît comme une véritable virago. Après avoir divorcé avec pertes et fracas, l'ancienne femme de Tryphon, accompagnée de sa mère Thénamounis, prend violemment à partie la nouvelle femme. L'altercation se révèle extrêmement violente puisque la jeune femme, enceinte, avorte.

2. – DES FEMMES DE TÊTE

Mener à son mari une vie impossible ne prouve pas l'indépendance. D'autres témoignages, plus essentiels, démontrent que les femmes pouvaient avoir une véritable liberté dans leur manière de gérer leur fortune et leurs biens.

Tout d'abord, les femmes avaient le droit de tester :

n° 155

L'HÉRITAGE D'UNE FEMME

P. Princ. 38 – Hermoupolis la Grande – 264 ap. J.-C.

Aurélia Sérénilla *alias* Dèmètria, fille de Philippianos, *alias* Copreys, ex-membre du conseil d'Hermoupolis la Grande, cité ancienne et renommée, avec l'assistance de son tuteur Aurelius Hermeinos *alias* Achille, fils d'Eudaïmon, euthéniarque de ladite Hermoupolis ainsi que son *curator* Aurelius Valère Longus, vétéran de la même Hermoupolis, a fait un testament et l'a formulé pour qu'il soit écrit :

Qu'Aurélia Asclatarion *alias* Coprilla ma mère soit mon héritière. Que les autres [membres de ma famille] soient déshérités. Qu'elle entre en possession de mon héritage dans les 100 jours après l'annonce [de ma mort], quand elle l'apprend et peut témoigner qu'elle

est mon héritière. Au cosmète [magistrat municipal] Aurelius Achille *alias* Hermeinos, mon mari, je laisse dans les alentours d'Ibion Peteaphthi la cession à un vétéran provenant de la clérouquie de Naubès, dont je possède les aroures en une parcelle, [...] cinq aroures, et près du même village, le bien que je possède en commun avec Aline de trois aroures *[la suite est très fragmentaire]*.

Même si ce testament nous est parvenu de manière très fragmentaire, il nous permet de comprendre que dans le droit romain, la femme avait le droit d'hériter et de léguer à son gré. Aurélia fait de sa mère sa légataire universelle : elle lui accorde cent jours pour accepter l'héritage.

Ce testament étrange provient-il d'une querelle de famille ? Plus probablement, la mère d'Aurélia est veuve et ne jouit que d'une part de l'héritage de son mari, dont la partie la plus importante fut transmise à ses enfants : Aurélia entend la protéger pour le cas où elle viendrait à décéder avant elle. Il semble en effet évident que son héritage passera ensuite à ses enfants.

Il faut noter la présence d'un *curator* : depuis le début du IIIe siècle ap. J.-C., la loi romaine obligeait les filles âgées de 12 à 25 ans d'y avoir recours.

Ensuite, elles pouvaient louer :

n° 156

BAIL D'UNE MAISON

P. Reinach 43 – Ibiôn (Fayoum) – 15 mars 102

[1re main] À Ibiôn de Taukelmis.

[2e main] Moi, Hellous, fille de Triadelphos, avec l'assistance de mon tuteur, mon mari Hermaïos fils d'Horion, À Polydeukès et Asclépiade, tous les deux fils de Castor, salut. Je vous ai donné à bail à partir du mois de Pharmouthi [avril 102] de la présente cinquième année, jusqu'au mois de Pharmouthi de l'année prochaine, sixième du seigneur Trajan *Cæsar*, le bel appartement noble en sous-sol que je possède dans le bourg d'Ibiôn de Taukelmis moyennant un loyer convenu pour la durée susdite de quarante drachmes d'argent, à savoir 40 dr. Vous me paierez au mois de Pharmouthi vingt drachmes et les vingt drachmes restantes dans le mois qui suit. Il ne me sera pas permis de vous expulser pendant ce temps. La 5e année de l'Empereur *Cæsar* Nerva Trajanus *Augustus Germanicus* [Trajan], 19 Phaménôth [15 mars 102].

Moi Hermaïos fils d'Horion, j'ai approuvé, comme tuteur de ma femme, et j'ai écrit pour elle car elle ne sait pas ses lettres.

Troisième témoignage d'indépendance : le *P. Oxy.* 932, qui explique qu'une femme puisse être à la tête d'une exploitation agricole.

n° 157

UNE FEMME À LA TÊTE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

P. Oxy. 932 – Oxyrhynchos – IIe s. ap. J.-C.

Thaïs à son cher Tigrios, salut. J'ai écris à Apollinaire pour qu'il vienne faire des mesures à Petné. Apollinaire t'expliquera les dépôts et les impôts ; à quel nom ils sont, il te le dira lui-même. Si tu viens, emmène six artabes de graines dans des sacs fermés pour qu'ils soient prêts. Et si tu peux, monte chercher l'âne. Sarapôdora et Sabinos te saluent. Ne vends pas les porcelets sans moi. Porte-toi bien.

Écrite dans une langue assez lâche, cette lettre indique que Thaïs est la véritable maîtresse du domaine. Elle demande à Tigrios de s'occuper des terres, des animaux et des impôts. Les femmes avaient une bonne raison de payer les taxes à temps car elles risquaient davantage des peines d'emprisonnement que les hommes : les juges estimaient sans doute que les hommes pouvaient davantage régler leurs dettes.

Troisième témoignage : la plainte d'Apion, mécontent qu'une femme gère l'exploitation de son mari.

n° 158

UNE FEMME D'AFFAIRES [1]

P. Oxy. 2342 – Oxyrhynchos – 102 ap. J.-C.

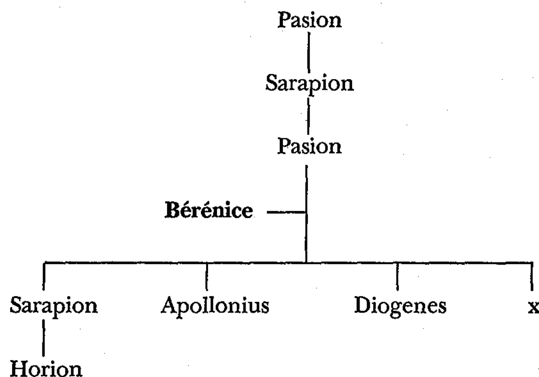
Au Seigneur préfet Gaius Minicius Italus d'Apion fils d'Apion d'Oxyrhynchos, marchand de vin. La 2e année du Seigneur Trajanus Cæsar, Pasion, fils de Sarapion, qui était mon partenaire et créancier, mourut à Alexandrie. Il avait déshérité ses enfants à cause d'un désaccord et fait de sa femme Bérénice son successeur. Elle garda le stock de vin chez elle sous clef et fit main basse sur tous les produits de la vente, lorsqu'elle a appris la mort de son mari loin de chez lui. Ses fils dépravés font pression sur elle pour ne pas dire combien elle a obtenu, ni parvenir à un accord sur l'affaire. Elle n'a pas remboursé ce qu'elle gardait en dépôt ni la reconnaissance de dette. Elle

1. Peter VAN MINNEN, « Berenice, A Business Woman From Oxyrhynchus » *in* A. M. F. W. VERHOOGT & S. P. VLEEMING, *The Two Faces of Graeco-Roman Egypt*, FS P. W. PESTMAN, Leiden/Boston/Köln, Brill, Papyrologica Lugduno-Batava 30, 1998, p. 59-70.

garde la somme entière et me trompe chaque jour. Nous sommes allés devant Dios le stratège. Elle a dit : « Il y a trois reconnaissances de dettes pour 3 000 dr. et une autre de 5 000 dr. assurée en vin. » [Le stratège] vit qu'elle mentait et demanda le registre de son mari décédé Pasion qu'il avait l'habitude de me montrer souvent, alors que le total du montant des trois reconnaissances de dettes et des transactions informelles est de 5 249 dr. 4 ob. On lui a donné des instructions de ne pas montrer le registre à cause du contre-interrogatoire et elle l'a caché, trompant le stratège. Le stratège renvoya le cas car il avait une affaire urgente. Aussi, étant ainsi lésé, j'ai recours à vous et je vous demande, s'il vous semble bon, qu'elle comparaisse en votre présence pour avoir jeté le mauvais œil sur nous et qu'elle soit convaincue de flagrant délit de (vol ?) et qu'elle fasse le compte de ce qu'elle a fait et me retourne le dépôt qu'elle tenait de moi et les reconnaissances de dettes afin que je puisse jouir du bienfait de ton support dans ton tribunal. L'an 5 de l'Imperator Cæsar Nerva Trajanus Augustus Germanicus.

Donné au préfet à Cos, Phaménôth 20 (16 mars 102).

Pour comprendre la lettre, dressons un arbre généalogique. Pasion meurt vers 90, en léguant à sa femme ses affaires.



Visiblement, il s'agit d'un vignoble. En effet, Apion paraît se limiter au côté commercial, tandis que Pasion, puis Bérénice, produisent le vin. En réalité, Apion est le débiteur de Pasion. Il a déposé une grosse quantité de vin chez Pasion, que Bérénice a vendue, à moins que le vin d'Apion provienne de chez Pasion et qu'il fût acheté à crédit. Il aurait ainsi fait l'objet d'une transaction informelle (ἄγραφος). Le fait qu'il soit débiteur explique pourquoi il veut savoir combien Bérénice a vendu et pourquoi il prétend que le montant est de 5 249 dr. 4 oboles alors que Berénice déclare 3 000 dr. plus 5 000 dr.

Apion prétend que Pasion a déshérité ses fils « à cause d'un désaccord ». En réalité, le testament de Pasion ne déshérite personne (il suffit de le lire dans le *P. Oxy.* 493) mais laisse à Bérénice le choix libre. Apion regrette à la vérité qu'une femme ait pris la succession de Pasion. Et il laisse entendre qu'une faible femme ne peut résister à la pression de ses fils.

Car l'ensemble des témoignages démontrant une certaine indépendance des femmes ne doit pas nous faire verser dans l'irénisme. Les Grecs, les Égyptiens et les Romains étaient aussi des « machos » qui ricanaient de voir les femmes seules et n'hésitaient pas à abuser de leur soi-disant faiblesse. Asia, la veuve de Machatas, s'en plaint amèrement.

n° 159

UNE QUERELLE DE VOISINAGE

P. Magd. 2 = *P. Enteuxeis* 13 = *Hengstl* 157 = *Wilck. Chrest.* 101 – Péloustion – 28 jan. 222 av. J.-C.

Au roi Ptolémée, salut, de la part d'Asia. Poôris, le stathmouque, m'a fait du tort. En effet, mon mari Machatas a été cantonné dans le village de Pélousion. Il a fait une séparation chez Poôris et a construit dans sa partie un sanctuaire à la divinité syrienne et à Aphrodite-Bérénice. Il restait un mur inachevé entre la partie de Poôris et celle de mon mari. Lorsque j'ai voulu finir le mur pour qu'on ne puisse pas entrer chez nous, Poôris fit cesser la construction : ce n'était pas le mur qui lui importait, mais le mépris qu'il éprouve envers moi depuis la mort de mon mari. Je te prie donc, Sire, d'ordonner à Diophanès le stratège d'écrire à l'épistate Ménandre : s'il appert que le mur est à nous, qu'il empêche Poôris d'en faire cesser la construction. Ainsi, ayant trouvé refuge auprès de toi, j'aurai obtenu justice. Sois heureux.

[2e main] À Ménandre : si possible, réconcilie-les, sinon, réfère-m'en pour l'enquête. La 25e année, le 26 Lôïos [soit] le 13 Choïac [28 jan. 222 av. J.-C.].

[Verso] La 25e année, le 26 Lôïos = 13 Choïac. Asia contre Poôris à cause de la destruction du mur *[sic !]*.

Ce texte est extrêmement riche d'enseignements. Tout d'abord, il nous fait assister à la construction d'un sanctuaire domestique (*cf.* ***n° 60***) : initiative privée de Machatas, le petit temple lui appartient. Il décide à qui le consacrer – en particulier une déesse du pays de sa femme (qui a un nom oriental), sans doute Atargatis – et il en est le desservant : une inscription datant de 186-181 montre que deux descendants de Machatas

continuaient à y tenir le culte [1]. Ensuite, il nous renseigne sur la condition des femmes à l'époque de Ptolémée. Après la mort de son mari, Asia se trouve dans une situation médiane : certes, elle reste seule maîtresse et possède le droit de propriété et de pétitionner, mais elle se fait mépriser par son voisin qui s'arroge le droit de faire cesser les travaux qu'elle entreprend alors qu'ils lui sont indifférents. Remarquons enfin le destin de la reine Bérénice : déjà divinisée par son fils Ptolémée, elle s'assimile bientôt à Aphrodite, la déesse de l'amour et de la beauté.

D'autres témoignages viennent compléter cette esquisse de la condition féminine en Égypte. On ne saurait toutefois quitter le sujet, sans citer deux petites lettres qui parlent de l'amour maternel.

n° 160

UNE FEMME ENCEINTE

SB 7572 – Philadelphia – IIe s. ap. J.-C.

Thermouthas à Valerias sa mère, mille bonjours et bonne santé pour toujours. J'ai reçu de Valerius le panier dans lequel se trouvaient vingt paires de gâteaux de blé (λακάνια) et dix paires de pains d'orge (κολλύρα). Envoie-moi les couvertures (λαδίκια) au prix convenu et de la belle laine, cinq toisons. Donne cela à Valérius. Je suis enceinte de sept mois. Je salue Artémis, la petite Nicarous, mon seigneur Valerius – il me manque dans mon esprit –, Dionysia et Démétrous, plusieurs fois, la petite Taësis, plusieurs fois, et tous ceux de la maison. Et que fait mon père ? Envoie-moi des nouvelles, car il était malade quand il m'a quittée. Salut mamie. Rodinè vous salue. Je l'ai mise à l'œuvre : j'ai toujours besoin d'elle mais je suis heureuse. Le 8 Phaôphi.

[Verso] : À remettre à Philadelphie, à ma mère Valerias.

n° 161

UN BÉBÉ PRÉMATURÉ

SB 12606 – Oxyrhynchos (?) – IIIe s. ap. J.-C.

Zoïle à Théodora sa mère, salut. Étant aujourd'hui à Thallou chez mon frère, j'ai trouvé tout le monde en bonne forme, mais ma sœur Techôsous était terriblement malade. J'espère qu'elle va accoucher aujourd'hui à sept mois. Si la délivrance se passe bien, je te dirai ce qu'il en est. Inaarôous, le père du petit, qui te livre cette lettre, avec Akès, fils de Pachoimis, le tisserand et d'autres viennent

1. Étienne BERNAND, *Recueil des inscriptions grecques du Fayoum*, vol. III, Leiden/Le Caire, Brill, 1981, n° 150.

à Oxyrhynchos pour des obligations créées par l'affaire de l'Honorable Hiérokinès. Donne-leur s'il te plaît la clef de la porte qui se trouve près du portail [de la maison ?]. Eudaïmonis dit en effet que tu dois d'abord les recevoir pour qu'ils puissent demeurer chez toi avant qu'ils reçoivent l'hospitalité de ton maître. Salue tous ceux de chez nous. Eudaïmonis, Techôsous et tous ceux qui sont ici te saluent *[plus de 10 lignes illisibles]*.

Alors que le texte ***n° 160*** contient une lettre banale et charmante d'une femme enceinte qui donne des nouvelles, en prend et remercie sa mère de ses petits paquets, la lettre suivante est plus singulière. Un peu obscure, elle reflète toutefois une croyance très fortement ancrée en Égypte à la suite de la médecine grecque : le prématuré de sept mois survit alors que celui de huit mois meurt. Il y a sans doute une raison magique à ces considérations – le chiffre 7 a toujours été considéré comme sacré – mais une cause médicale n'est pas à exclure : certains troubles de la grossesse comme l'éclampsie interviennent au cours du dernier trimestre.

La mortalité infantile était en effet considérable : un tiers des enfants mouraient avant leur 1er anniversaire et plus de 2/5 avant l'âge de cinq ans. Ce poids de la mortalité infantile faisait baisser drastiquement l'espérance de vie que l'on estime à 22 ans pour les femmes et 25 ans pour les hommes. En réalité, un enfant qui survivait à ses cinq ans pouvait espérer vivre plus d'une quarantaine d'années.

XV

DE LA NAISSANCE À LA MORT

Le titre de ce chapitre se comprend de lui-même : il réunit des textes qui décrivent le parcours d'un individu tout au long de sa vie. À dire vrai, ce regroupement peut paraître un peu factice : des textes d'époques différentes évoquant des conditions sociales hétérogènes se voient amalgamés ici. Il faut donc lire ce chapitre avec prudence, en s'efforçant de retrouver le contexte.

n° 162

UNE DÉCLARATION DE NAISSANCE

P. Fay. 28 = *Hengstl* 25 = *SP* 309 – Fayoum – 150-151 ap. J.-C.

À Socrate et Didyme *alias* Tyrannus, scribes de la métropole [du nome arsinoïte], de la part d'Ischyras, fils de Protas, fils de Mysthès et de Tasoucharion sa mère, fille de Didas, du quartier de Hermouthiakè ainsi que de la part de sa femme Thaïsarion, fille d'Ammonios, fils de Mysthès, et de Thaïsas sa mère, dudit quartier d'Hermouthiakè. Nous enregistrons le fils qui nous est né, Ischyras, qui a un an cette présente année, la 14e du *Cæsar* Antoninus notre Seigneur [Antonin le Pieux]. Aussi présenté-je cette déclaration d'une naissance après le recensement. Ischyras, âgé de 44 ans, sans signe distinctif, Thaïsarion, sans signe distinctif. Écrit pour eux par Ammonios, scribe public.

Comme toutes les déclarations de naissance, celle-ci présente les éléments nécessaires à l'administration : nom du père et de

ses parents, nom de la mère et de ses parents, lieu d'habitation des parents, nom de l'enfant, âge de l'enfant. On remarquera simplement que la déclaration ne se fait pas à la naissance mais un an plus tard. La raison est donnée par la suite : la naissance a eu lieu après le recensement, et les parents bénéficient d'un certain délai avant le recensement suivant. Rien ne presse : l'état civil sert surtout à l'administration fiscale, désireuse de ne pas oublier de contribuables. Ceci explique sans doute que l'on n'accorde pas d'importance à la date de naissance précise de l'enfant. Il semble d'ailleurs que la déclaration n'était obligatoire que lorsque l'enfant naissait peu après un recensement : les enfants nés juste avant un recensement étaient comptabilisés avec les autres.

n° 163

UN CONTRAT DE NOURRICE

P. Bouriant 14 = *C. Pap. Gr.* 28 – Ptolémaïs Évergétide – 126-127 ap. J.-C.

Duplicata de contrat de nourrice. La 16e année de l'Empereur *Cæsar* Nerva Trajanus *Augustus Germanicus Dacicus* [Trajan], le 30 Sébastos. À Ptolémaïs Évergétide du nome d'Arsinoé. Hélène, fille de Hérôn, Perse, d'environ 40 ans, cicatrice au coude droit, assistée de son tuteur et frère Nilos, fils de [...] d'environ vingt ans, cicatrice au côté gauche du front, s'engage vis-à-vis de Sarapiôn, fils d'Asclépdiade, de la tribu Philaxithalassienne et du dème d'Althaëa, d'environ 31 ans, sans signe particulier, à nourrir et à allaiter chez elle de son propre lait pendant deux ans à partir d'aujourd'hui [...] l'enfant du sexe féminin nommée Corinthia, née de l'esclave ayant appartenu à Sarapiôn, nommée Tyché, en recevant de lui comme salaire mensuel pour ses dépenses et l'allaitement [...] drachmes, plus deux cotyles d'huile [...] un kéramion de vin, quatre poules [...]. Qu'il ne soit donc pas permis à Hélène au cours du temps fixé de rendre à Sarapiôn le petit esclave, ni d'avoir chez elle un second nourrisson, ni de gâter son lait, ni [...] aucune autre chose [...] de lui donner les soins convenables [...]. Si elle rend l'enfant ou transgresse quelqu'une des clauses susdites, qu'elle paie sur-le-champ son salaire augmenté de moitié, le double des dommages, une amende de [...] drachmes et autant au trésor.

Allaiter soi-même son enfant, lorsqu'on jouit d'un rang élevé, est une invention du XXe siècle : le souci d'indépendance, quelques principes hygiénistes et maintes raisons pratiques imposaient le recours à une nourrice. Dans ce texte, on voit que cet expédient

concernait également les esclaves, soit que l'on voulût réduire au maximum l'inactivité de la mère, soit que l'on tentât de prévenir une trop grande affection maternelle, soit que l'on cherchât tout simplement le bien de l'enfant en l'éloignant d'une maison qui n'était pas prévue pour les nourrissons. Une quatrième possibilité serait que la mère fût morte en couches.

Après quelques années, il convient de faire aller l'enfant à l'école. L'éducation des classes sociales favorisées demeurait assez traditionnelle. L'enseignement primaire se trouvait dans les mains d'un *grammatiste* qui enseignait les lettres, les syllabes, les mots et les phrases. Les quelques exercices qui suivent portent les traces de cet enseignement élémentaire.

n° 164

EXERCICES D'ARITHMÉTIQUE ET DE GÉOMÉTRIE

P. Mich. 145 – IIe siècle ap. J.-C.

(extraits)

[Exercice de fractions (col. I, 2)]

12/29 = 1/4 + 1/8 +1/29 + 1/232

13/29 = 1/3 + 1/15 + [1/29] + 1/87 + 1/435

14/29 = 1/4 + 1/5 + 1/58 + 1/116 + 1/145

15/29 = 1/2 + 1/58

16/29 = [1/2] + 1/29 + 1/58

[17/29 = 1/2 + 1/12] + 1/348

[Exercices de calcul]

[Col. III, III, 5-7]. *Réduire en drachmes d'argent 5 800 drachmes de cuivre, sur la base d'un statère à 1 200 drachmes de cuivre.* Comme il convient, j'ai pris 1/1200 des 5 800 drachmes données soit 4 1/2 * 1/3 statères, je les multiplie par quatre [puisque le statère vaut 4 drachmes], soit 19 drachmes 2 oboles.

[Col. III, VI, 3-4]. *Le tarif de transports de 100 artabes est 5 artabes : quel est le tarif de transport du montant principal entier de 1 000 artabes ?* Comme il convient, j'ai multiplié [5] par 1 000 soit 5 000, dont le centième est 50 : tel est le montant des frais de transport.

[Col. III, VI, 5-8]. *La largeur d'un champ est de 2 1/2 schœnes, quelle est sa longueur pour qu'il puisse être de 200 aroures ?* Comme nécessaire, réduire les 2 1/2 schœnes à la moitié soit 5 et les 20 aroures à la moitié soit 40, dont le cinquième est 8. Voilà la longueur. Preuve : multiplier les 2 1/2 schœnes de la largeur par les 8 de la longueur : 20.

[Col. III, VII, 5-7]. *L'intérêt [mensuel] est de 2 drachmes et 3 oboles [pour 100]. 4 mois passent et le principal est de 200 drachmes : quel est l'intérêt ?* [Multiplier] les 2 drachmes 3 oboles par les mois soit 10 [puis] par 200 soit 2000, dont le centième est 20 : voilà l'intérêt.

Le papyrus est conservé dans un état de préservation très déplorable. Il pose de nombreuses questions. Cependant, il montre bien que les problèmes algébriques ne datent pas d'hier.

n° 165

PROBLÈMES DE GÉOMÉTRIE

P. Rainer Unterricht 7 – Hermoupolis (?) – Ier s. ap. J.-C.

Soit un cercle dont le diamètre fait 10 schœnes. Combien d'aroures a-t-il ? Voilà comment il faut faire : multiplier les 30 schœnes par eux-mêmes, cela fait 100. En prendre la moitié puis ajouter le quart, cela fait 75. Voilà combien d'aroures a le cercle, comme il est inscrit ci-dessous :

[La solution est portée sur un cercle barré censé représenter le diamètre]
Périmètre : 10 schœnes ; ce qui fait 75 aroures.

n° 166

EXERCICES D'ÉCRITURE

P. Rainer Unterricht 7 – Hermoupolis (?) – Ier s. ap. J.-C.

l. 1 [l'alphabet grec : αβγδεζθι]κλμνξοπρστυφ[χ]ψω
l. 2 [l'alphabet grec à l'envers : ωψχφυτσ]ρποξνμλκιθηζεδγβα
l. 3 [suite de lettres dépourvue de sens :]θυπτησφλεγμοδρωψ
l. 4 [suite de lettres dépourvue de sens :]ψχθωινπληκτρονσφι...
l. 5 [première lettre, dernière lettre, *etc.* : αωβψγχδ]φευζτησθριν-κοδξα
l. 6 [nombres de 1 à 10 et de 20 à 200 : α̅ β̅ λ̅ δ̅ ε̅] ζ̅ η̅ θ̅ ι̅ κ̅ λ̅ μ̅ ν̅ ξ̅ ο̅ π̅
l. 7 [numéraux de 300 à 6000 : ω̅ A' B' Γ' Δ' E' drachmes.

l. 12 [syllabes :]	δα	ζα	θα
l. 13	δε	ζε	θε
l. 14	δη	ζη	θη
l. 15	δι	ζι	θι
l. 16	δο	ζο	θο
l. 17	δυ	ζυ	θυ
l. 18	δω	ζω	θω

n° 167

UNE LISTE ALPHABÉTIQUE DE MÉTIERS

P. Teb. 278 – Tebtynis – Ier s. ap. J.-C.

ἀρτόκοπος [boulanger]
βαφεύς [teinturier]
γναεύς [foulon]
δορυξοῦς [armurier (fabricant de lances)]
ἐλαιούργος [huilier]

ζωγράφος [peintre]
ἡπητής [tailleur]
θωρακοποιός [fabricant de cuirasse]
ἰατρός [médecin]
κλειτοποῖς [serrurier]
λάξος [foulon]
μυλοκοποῖς [carrier (fabricant de meule)]

n° 168

INVITATION À UN ANNIVERSAIRE
P. Oxy. 2791 – Oxyrhynchos – IIe s. ap. J.-C.

Diogène t'invite à dîner pour le premier anniversaire de sa fille au Serapeum demain le 26 Pâchon à partir de la 8e heure.

La célébration du premier anniversaire d'un enfant semble avoir été particulièrement importante en Égypte, sans doute parce qu'on estimait que s'il avait échappé aux maladies du premier âge, il avait quelque chance de vivre. La célébration se tient dans un temple : la fête devait avoir un caractère religieux, mais il faut dire aussi que le Serapeum possédait de grandes salles.

n° 169

DÉCLARATION POUR L'EXAMEN D'ÉPHÉBIE (*EPICRISIS*)
P. Gen. 19 = *Schubert* 5 – origine inconnue – 23 août 148 ap. J.-C.

À Tyrannos *alias* Isidoros et à Ninnos *alias* Chrysippos, ex-gymnasiarques responsables de l'examen du statut civique, de la part d'Heron, fils de Souchion, petit-fils de Diodoros, de mère Hermionè, et de la part de son épouse divorcée Thaubarion, fille d'Heron, petite-fille d'Heron, tous deux enregistrés, Heron dans le quartier d'Hellenion, Thaubarion dans celui des Bithyniens et environs, avec pour répondant légal le même Heron. Notre fils à tous deux, Isidoros, ayant atteint ses 13 ans la présente 11e année de notre maître Antoninus *Cæsar* [Antonin le Pieux], et devant être examiné, nous avons soumis les pièces légales. Moi, Heron, j'ai été enregistré sur la déclaration de la 2e année du divin Hadrien [119 ap. J.-C.] au quartier de Phanesios, sur celle de la 16e année du divin Hadrien [134 ap. J.-C.], et sur la déclaration par maisonnée de la 9e année de notre maître Antoninus *Cæsar* [146 ap. J.-C.] au quartier d'Hellenion, ayant été enregistré sur la liste de la 9e année en même temps que mon fils Isidoros examiné. Et moi, Thaubarion, j'ai été enregistrée sur la liste de la 16e année et celle de la 9e année du quartier des Bithyniens et environs. Quant à notre fils examiné, Isidoros, nous l'avons déclaré tous deux au registre des naissances de la 6e année de notre maître Antoninus *Cæsar* [143 ap. J.-C.], au quartier d'Hellenion. Les parents de mon épouse Thaubarion ont

été enregistrés sur la liste de la 2e année au quartier des Bithyniens et environs, alors que mon épouse n'était pas encore née.

[2e main] Moi, Ninnos *alias* Chrysippos, ex-gymnasiarque, par l'intermédiaire d'Ammonios, scribe, j'ai examiné Isidoros, fils d'Heron, petit-fils de Souchion, de mère Thaubarion. La 11e année de notre maître Antoninus *Cæsar*, le 30 Mésorè.

La déclaration d'*epicrisis* ne concernait que les Grecs habitant les villes accordant la citoyenneté : elle permettait d'accorder la citoyenneté au jeune homme ayant atteint sa majorité civique (son éphébie). La citoyenneté se conférait par le sang : il suffisait que les deux parents soient citoyens grecs pour que l'enfant le devienne. Pour devenir citoyen, profiter des avantages attachés à la citoyenneté et pénétrer au gymnase, il fallait donc pouvoir justifier de sa bonne naissance. Les parents soumettaient donc aux magistrats chargés de l'examen une demande, en fournissant les éléments qui prouvaient qu'ils étaient citoyens : ici, la « fiche d'état civil » est constituée de l'inscription des parents sur les diverses listes de recensement ainsi que de la déclaration de naissance de l'enfant.

Muni de sa déclaration, le jeune citoyen profitait de l'enseignement du gymnase. Outre sa fonction administrative, il semble qu'on y maintenait l'éducation sportive et militaire à laquelle la Grèce ancienne le destinait. Les jeunes privilégiés du gymnase s'entraînaient donc aux jeux martiaux et participaient à des compétitions publiques. Comme le prouve le papyrus suivant, une *épicrisis* « réussie », donnait lieu à une belle fête :

n° 170

INVITATION À UNE FÊTE D'*ÉPICRISIS*

P. Oxy. 2792 – Oxyrhynchos – IIIe s. ap. J.-C.

Horion t'invite à l'*épicrisis* de son fils le 15 dans sa maison à partir de la 8e heure.

Influencé par les coutumes égyptiennes, on l'a dit, le mariage faisait l'objet d'un simple accord. Comme le prouve le contrat suivant, les conditions sont simples : la cohabitation prouve le mariage et la rupture de la vie commune constitue un motif suffisant de divorce. Les femmes se mariaient le plus souvent entre 17 et 20 ans, les hommes un peu plus tard.

n° 171

UN CONTRAT DE MARIAGE

P. Teb. 104 = *SP* 2 = *Mitt. Chrest.* 285 = *Hengstl* 72 – Tebtynis – 92 av. J.-C.

[*Résumé du contrat*] Le 11 Méchir de la 22e année [de Ptolémée X]. Philiscos fils d'Apollonios, Perse de l'*épigonè*, reconnaît à Apollonia *alias* Kellauthis, fille d'Héraclide, Perse, avec comme tuteur son frère Apollonios, qu'il a reçu d'elle en monnaie de cuivre 2 talents 4 000 drachmes, montant de la dot pour Apollonia sur lequel on s'est mis d'accord [...]. Le gardien du contrat est Dionysios.

[Contrat] L'an 22 du règne de Ptolémée *alias* Alexandre, dieu Philomêtor, sous la prêtrise du prêtre d'Alexandre, *etc.*, comme écrit à Alexandrie, le 11 du mois Xandicos qui est le 11 Méchir, à Kerkéosiris dans la division de Polémôn du nome d'Arsinoïs.

Philiscos fils d'Apollonios, Perse de l'*épigonè*, reconnaît à Apollonia *alias* Kellauthis, fille d'Héraclide, Perse, avec son tuteur son frère Apollonios, qu'il a reçu d'elle en monnaie de cuivre 2 talents 4 000 drachmes, la dot pour Apollonia sur laquelle on s'est accordé. Apollonia devra rester avec Philiscos, lui obéir comme une femme à son mari, possédant leur propriété en commun.

Philiscos doit assurer à Apollonia le nécessaire, les vêtements et ce qui est propre à une femme mariée, qu'elle soit à la maison ou au-dehors, à raison de ce que leur propriété peut admettre. Il ne sera pas loisible à Philiscos de prendre une autre femme qu'Apollonia, ni d'avoir une concubine ou une amante, ni d'engendrer des enfants d'une autre femme tout le temps de la vie d'Apollonia, ni de vivre dans une autre maison dont Apollonia ne serait pas la maîtresse, ni de l'expulser, de l'insulter ou de la maltraiter, ni d'aliéner aucune de ses propriétés au détriment d'Apollonia. S'il se révèle qu'il fait l'une de ces choses ou ne lui fournit pas le nécessaire, les vêtements et le reste comme il a été dit, Philiscos devra verser sur-le-champ à Apollonia la dot de 2 talents 4 000 drachmes de cuivre.

De la même manière, il ne sera pas loisible à Apollonia de passer la nuit ou le jour loin de la maison de Philiscos sans le consentement de Philiscos ou d'avoir une aventure avec un autre homme, ou de déshonorer la maisonnée, ou de faire honte à Philiscos en tout ce qui cause de la honte à un mari. Si Apollonia veut de son propre mouvement se séparer de Philiscos, Philiscos devra lui verser strictement la dot dans les 10 jours à partir du jour où la restitution en a été demandée. S'il ne restitue pas comme il a été mentionné, il devra verser sur-le-champ la dot qu'il a reçue, majorée de la moitié.

Les témoins sont Dionysios, Patrônos, Dionysios, Hermaïscos, Théôn, Ptolémée, Didyme, Ptolémée, Dionysios, Dionysios, Héracléios, Dioclès, tous Macédoniens de l'*épigonè* [citoyens grecs descendants de Macédoniens]. Celui qui conserve le contrat est Dionysios.

[2e main] Moi Philiscos, fils d'Apollonios, Perse de l'*épigonè*, accuse réception de la dot, les 2 talents 4 000 drachmes de cuivre, comme écrit ci-dessus et j'agirai conformément à la dot [...]. Moi Dionysios, fils d'Hermaiscos, déjà mentionné, l'ai écrit pour lui car il était illettré.

[3e main] Moi Dionysios, ai reçu le contrat comme valide.

[1re main] Enregistré le 11 Méchir an 22.

[Au verso] Contrat de mariage d'Apollonia et de Philiscos.

[Au-dessous] Apollonia, Philiscos, Dionysios, Dionysios, Didyme, Apollonios, Théôn, Héracleios, Dionysios.

Ce document présente les traits caractéristiques des contrats de mariage. Philiscos et Apollonia passent devant le notaire (συγγραφοφύλαξ) Dionysios pour conclure un accord. Légalement, la femme n'a pas de statut : elle se fait donc représenter par un tuteur (κύριος). Le contrat se fonde sur des obligations de deux sortes : une dot et des obligations de conduite.

1) *La dot* provient des âges les plus reculés de l'humanité. Elle pouvait se présenter comme une transmission à la fille d'une partie des terres du père ou bien comme le don d'un « trousseau » souvent assorti d'objets de valeur comme des bijoux. Ici, il s'agit d'une forte somme d'argent : elle résulte sans doute d'une négociation acharnée entre les deux parties.

2) *Les obligations de conduite* concernent aussi bien l'homme que la femme. L'homme a quatre obligations : le gîte, le couvert, l'habillement et la décence. Si les trois premières se comprennent facilement, la culture judéo-chrétienne ne doit pas majorer le sens de la quatrième obligation. Il n'est pas précisé que Philiscos doit être fidèle à Apollonia : il doit seulement éviter d'avoir une concubine « officielle », ou pire, d'aller vivre ailleurs. Le but avoué de cette obligation n'est pas de préserver un certain loyalisme envers Apollonia mais de garantir la dignité de la famille. Le contrat ne condamne pas les relations sexuelles avec d'autres femmes, mais proscrit de mettre en danger la prospérité du ménage en entretenant une concubine ou des enfants. L'interdiction d'aliéner ses propriétés au détriment de la femme va dans le même sens. La femme, elle, a des obligations plus strictes puisqu'elle n'a pas le droit de voyager sans le consentement de son mari, n'a pas le droit d'avoir des relations sexuelles avec un homme et surtout n'a pas le droit « de faire honte à Philiscos en tout ce qui cause de la honte à un mari ». On voit bien que le contrat est asymétrique : le but des obligations de la

femme est de préserver la dignité masculine. Elle ne doit pas faire de son mari un objet de risée : personne ne doit mettre en doute ses capacités sexuelles, la prospérité de son ménage, l'étendue de son autorité. Aussi, « ce qui cause de la honte à un mari » recouvre des impératifs variés : Apollonia ne doit pas laisser ses enfants vêtus comme des miséreux, elle ne doit pas se pavaner au marché, elle ne doit pas se moquer de son mari. Bref, alors que l'homme a pour mission de protéger la famille, la femme doit respecter l'autorité de son mari.

n° 172

INVITATION À UN MARIAGE

P. Oxy. 111 = *Wilck. Chrest.* 484 – Oxyrhynchos – IIIe s. ap. J.-C.

> Héraïs t'invite au repas à l'occasion du mariage de son enfant, dans sa maison, demain le 5, à la 9e heure.

Dans ce papyrus d'invitation, on repère de nombreuses analogies avec une pratique ayant cours plus de dix-huit siècles après : la mère de famille (et non le père) invite à sa table, car un mariage ne saurait être célébré sans banquet. Toutefois, les réjouissances commencent tôt puisque les convives sont censés arriver dès la 9e heure (en l'absence de date, il paraît impossible de savoir l'heure exacte, mais en tout état de cause, la 9e heure se situe le matin). Remarquons en outre que l'invitation vient plutôt tard : qui oserait envoyer une invitation pour le lendemain ?

On découvre quelquefois dans les papyrus des traces de l'ancienne coutume d'inceste de l'Égypte pharaonique :

n° 173

DES JUMEAUX INCESTUEUX [1]

P. Miss. 57 – Arsinoé – IIe s. ap. J.-C.

> À Zeus et Apollonios, scribes de la métropole, de la part de Sabinos, fils de Ptolemaïos et petit-fils d'Héracl [...] mère d'Eudaïmonis, et ma femme Thermion, qui est ma sœur jumelle de même père et de même mère, avec mon seigneur Sabinos, l'un et l'autre de la métropole, nous sommes enregistrés dans le quartier du Gymnase.

Le scribe métropolitain a pour rôle de recenser la population de la ville. Manifestement, les jumeaux sont incestueux et sont mari et femme.

1. Nicolaus GONIS, « Incestuous Twins in the City of Arsinoe », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 133, 2000, p. 197-198.

n° 174

UNE DÉCLARATION DE DÉCÈS [1]

SB 11586 – prov. inconnue – 47 ap. J.-C.

À Hermaïos, basilicogrammate [scribe royal], de la part de Taparpéis, avec son tueur, son parent Adrastos, fils de Diogène. Mon mari Abéis, fils d'Horos, payant l'impôt au village de Philadelphie, est mort dans le mois d'Épiph, la 7e année courante de l'empereur Tiberius Claudius *Cæsar Augustus Germanicus* [Claude]. Je te demande par conséquent que son nom soit inscrit parmi ceux qui sont morts.

Ce genre de déclaration de décès peut révéler des drames. Restée seule à l'étranger, Tarè écrit à sa tante Hôreina de Coptos pour lui demander de ne pas l'oublier.

n° 175

LETTRE DE DEUIL ET DE DEMANDE

P. Bouriant 25 = *SP* 165 = *Naldini* 78 – Apameia – IVe s. ap. J.-C.

À madame et très aimée tante, de la part de Tarè, fille de ta sœur Allous, salut en Dieu. Avant tout, je prie Dieu que ma lettre te trouve heureuse et en bonne santé : telle est ma prière. Sache, madame, que depuis Pâques, ma mère, ta sœur, a été délivrée [est morte]. Lorsque j'avais ma mère, c'était toute ma famille que j'avais en elle. Mais depuis qu'elle est morte, je demeure solitaire, n'ayant plus personne, en pays étranger. Souviens-toi donc de moi, ma tante, comme si ma mère te le demandait, et, si tu en trouves l'occasion, envoie-moi quelqu'un. Salue tous ceux de notre famille. Qu'en bonne santé le Seigneur te conserve de longues et paisibles années, madame.

Remets cette lettre à Horeina, sœur d'Apollonios, de Coptos, de la part de Tarè, fille de sa sœur d'Apameia.

Tarè, la jeune chrétienne (comme le prouve la mention du « Seigneur » pour parler de Dieu et celle de la fête chrétienne de Pâques), vient de perdre sa mère et se retrouve seule à Apameia, une ville de Syrie. Elle écrit donc cette lettre bouleversante à sa tante restée en Égypte pour qu'elle lui envoie de la compagnie. La lettre respecte les conventions épistolaires classiques : une adresse, une action de grâces, l'objet de la lettre, une demande de salut et un souhait de bonne santé. Toutefois, par quelques phrases très personnelles et très délicates, elle parvient à transmettre la tristesse qu'elle éprouve de la mort de sa mère, ainsi que le respect qu'elle veut témoigner envers sa tante qu'elle semble ne pas connaître.

1. Herbert C. YOUTIE, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 22, 1976, p. 57.

XVI

AMUSEMENTS ET PLAISIRS

Après tant de chapitres graves et raisonnables, voici que Dionysos prend le pas sur Apollon, le plaisir sur la raison. Les Grecs et les Romains savaient également s'amuser et la fête faisait partie de leur vie quotidienne. Les quelques textes qui suivent tentent de donner une idée de ces plaisirs.

1. – Théâtre, littérature et chansons

Les Grecs et les Romains avaient en commun une chose : le goût immodéré pour le théâtre. La tragédie « ancienne » à la Sophocle n'était plus qu'un lointain souvenir, réservé à une élite : le peuple aimait la farce. Les Romains préféraient le mime ; les Grecs, la comédie. Les deux extraits qui suivent évoquent les mille et une ressource des pantomimes, ces acteurs inventifs et parfois subtils.

n° 176

Lamentation sur un coq

P. Oxy. 1899 – Oxyrhynchos – IIe s. ap. J.-C.

Depuis son enfance, mon ami Tryphon l'a gardé, a veillé sur lui comme un enfant dans ses bras. Je ne sais où aller ; mon navire a

fait naufrage. Je pleure mon oiseau chéri que j'ai perdu ! Ah, que j'embrasse son poussin, l'enfant du guerrier, du bien-aimé, du Grec ! Grâce à lui on disait ma vie réussie, et l'on m'appelait le bienheureux, le grand homme parmi les amis des animaux. J'agonise : mon coq s'est perdu, il est tombé amoureux d'une poule assise et m'a abandonné. Qu'une pierre gît sur mon cœur et je serai en paix. Et vous mes amis, adieu !

Ce court texte constituait la fin d'une longue lamentation burlesque perdue : il parodie avec bonheur la poésie élégiaque, dont il reprend tous les lieux communs en les détournant pour les attribuer à un volatile. Comme l'amant trahi qui crie sa douleur, le propriétaire du coq de combat volage enchaîne les effets : le souvenir d'une longue affection, l'étreinte des enfants, le rappel de la vie passée, et, finalement, l'appel à la tombe. Malgré quelques excès, ce texte n'est pas dépourvu de finesse et n'a rien à envier aux textes de Goldoni ou aux pièces du jeune Molière.

n° 177

UNE SCÈNE DE MIME

P. Oxy. 413 – Oxyrhynchos – IIe s. ap. J.-C.

[Scène I] Bien. Saisissez-vous de lui, esclaves, et livrez-le à son sort. Prenez aussi celle-là comme elle est, bâillonnée. Je vous l'ordonne, conduisez-les aux deux promontoires et attachez-les aux arbres qui s'y trouvent. Mais faites-le loin l'un de l'autre et faites en sorte qu'ils ne puissent pas se voir, afin qu'ils ne se rejoignent pas par les yeux et meurent avec plaisir ! Quand vous les aurez égorgés, venez me retrouver. C'est tout. Je rentre à l'intérieur.

[Scène II] Que me dis-tu ? Comme ça, les dieux vous sont apparus ? Et vous avez eu peur ? Et ils [se sont échappés] ? Je vous l'annonce, s'ils ont pu vous échapper, ils ne se dissimuleront pas des gardes des montagnes. Maintenant, je veux demander la clémence des dieux, Spinther. Fais une invocation [...], dis les prières des sacrifices. Quand les dieux vont apparaître pour notre bien, chante comme ceux qui font attention. Canaille ! Ne feras-tu pas ce qu'on t'ordonne ? Que se passe-t-il ? Es-tu devenu fou ? *[Un bruit.]* Sors voir qui c'est.

[Scène III] Que dit-il ? Oh, c'est elle ? Voyez si notre puissant ami n'est pas dehors. Je vous l'ordonne, emmenez cette femme et livrez-la aux gardes des montagnes ; dites-leur de la charger de chaînes et de la surveiller. Saisissez-la ! Traînez-la ! Disparaissez ! Et vous, cherchez-le, égorgez-le et jetez-le devant moi pour que je le voie mort. Spinther et Malacos, avec moi !

[Scène IV] Je sors [...]. Je vais tâcher de m'assurer qu'il est bien mort, afin de ne plus souffrir de colère [...]. Hé, le voilà ! Pauvre

fou. Tu as préféré être jeté comme cela, plutôt que de m'aimer ? Il gît sourd : comment le pleurer ? Quelle que soit la colère que j'ai eue contre ce mort, elle est finie ! Suffit ! Je vais apaiser [...] mon cœur ravi. Spinther ! Pourquoi ces yeux au sol ? Viens ici, viens vers moi, canaille, pour que je puisse tirer un peu de vin. Viens, viens, canaille. Ici. Où vas-tu ? Ici !

[Scène V] Voici la moitié de ta tunique. La moitié ? Moi je paierai entièrement pour tout. Je suis décidé, Malacos. Je les tuerai tous, je vendrai les propriétés et je me retirerai quelque part. Maintenant, je veux me rendre maîtresse du vieux, avant qu'il ne s'en doute. Et j'ai à point nommé un poison fatal que je vais mélanger à l'hydromel et que je lui donnerai à boire. Aussi va à la grande porte et appelle-le comme pour une réconciliation. Disparaissons et mettons le parasite dans la confidence à propos du vieux.

[Scène VI] Esclave ! Esclave ! C'est comme ça, parasite. Qui est-ce ? Et qui est-elle ? Et qu'est-ce qu'elle a ? Dévoile-la que je puisse la voir. J'ai besoin de toi. C'est comme ça, parasite. Je me suis repentie et je veux une réconciliation avec le vieux. Va le voir et amène-le-moi : je vais rentrer préparer ton déjeuner.

[Scène VII] Merci, Malacos, d'avoir été si rapide. Tu as mélangé le poison et le déjeuner est prêt ? Quoi ? Ici, Malacos, prends l'hydromel. Pauvre garçon, je pense que notre parasite est devenu fou. Il rit, le pauvre garçon. Suis-le pour que rien ne lui arrive. Tout s'arrange comme je l'ai voulu. Nous préparerons le reste plus tranquillement dehors. Malacos, tout va se passer comme prévu si nous nous débarrassons du vieux.

[Scène VIII] Parasite, que se passe-t-il ? Comment ? Certainement, j'ai tout ce que je veux. *[Le corps du vieux est présenté sur scène.]* SPINTHER : Eh bien, quoi, parasite, que veux-tu ? PARASITE : Spinther, donne-moi de quoi mourir ! SPINTHER : Parasite, j'ai bien peur de rire ! MALACOS : Tu dis bien ! PARASITE : Je dis... Mais que dois-je dire ? Père et Seigneur, pour qui m'abandonnes-tu ? J'ai perdu ma franchise, ma réputation, ma lumière libre. Tu étais mon maître. À lui... MALACOS : Tais-toi. *Moi*, je vais chanter son éloge funèbre. Malheur à toi, misérable, méchant, mauvais et détestable homme ! Malheur à toi... LE VIEUX *[émergeant de son cercueil]* : Malheur à moi ! Je sais qui tu es ! Spinther, des chaînes pour lui ! *[Voyant les amants.]* Il est là de nouveau ? SPINTHER : Maître, ils sont encore vivants !

À l'instar de la *commedia dell'arte*, le mime antique se servait d'un canevas d'intrigue et brodait ensuite en fonction de son inspiration et des réactions du public. Malgré leur mauvaise réputation, les mimes connaissaient la faveur du public. Il faut dire qu'ils étaient de valeur inégale. Le canevas que l'on présente ici fait partie des meilleurs : la progression dramatique subtile et l'extrême variété des sentiments exprimés devaient faire le bonheur des

amateurs. L'histoire est complexe. Une femme adultère a fait des avances à l'un de ses esclaves ; celui-ci la repousse et file le parfait amour avec une servante. Dépitée, la femme adultère ordonne qu'on les mette à mort. Heureusement, leurs compagnons les laissent filer en inventant une histoire d'apparition (Sc. II). Hélas, voici que la servante réapparaît, elle est arrêtée (Sc. III), tandis que son compagnon est apparemment mis à mort (Sc. IV). Encouragée par ses excès, la femme adultère complote avec son âme damnée Malacos de tuer son vieux mari (Sc. V) ; elle envoie « le parasite » – une figure habituelle de la comédie – pour l'inviter à un repas fatal (Sc. VI). Finalement, le mari est produit sur scène, apparemment mort : le parasite en fait les louanges mais se voit interrompre par Malacos qui révèle sa vraie noirceur. Le vieil homme se lève et le confond. Tout est bien qui finit bien : on apprend que le couple d'esclaves vit encore et, suppose-t-on, que les méchants seront punis (Sc. VIII).

Ces bouffonneries devaient paraître par trop grossières à certains, qui avaient des loisirs plus raffinés. Ainsi, cette liste de livres issue d'une librairie ou d'une bibliothèque privée.

n° 178

UNE LISTE DE LIVRES

P. Turner 9 – Hermoupolis – IVe s. ap. J.-C.

Un commentaire d'Archiloque ;
Callimaque, *La Création* ;
Eschine, [...] ;
Démosthène, [...] ;
[Un commentaire] sur l'*Iliade* d'Homère ;
Un commentaire sur les *Idiôtikoi logoi* de Démosthène ;
Callinique, [...] ;
[...] ;
Hérodote, [...] ;
Xénophon, [...] ;
Aristote, *Constitution d'Athènes* ;
Thucydide, *Histoires* ;
Xénophon, *Cyropédie* ;
Callinique, *Diaphoroi logoi.*

Ce fragment a beaucoup d'intérêt, car il nous montre que les Anciens lisaient les mêmes auteurs que les modernes. On trouve ici des livres d'auteurs et des commentaires, des ouvrages rhétoriques et des ouvrages historiques. Il s'agit sans doute d'une bibliothèque privée d'un homme assez cultivé.

La plupart du temps, les mimes que l'on a repérés dans les textes précédents (*cf.* ***n° 176*** et ***n° 177***) se produisaient lors des grandes fêtes religieuses ou civiques qui s'étaient multipliées en Égypte. On y rencontrait également des danseurs et, avec les Romains, des jeux du cirque.

Très souvent connectées à des événements religieux, ces fêtes pouvaient avoir un caractère plus ou moins privé. Certaines semblent avoir été organisées à l'initiative d'individus (comme le billet qui suit) ; d'autres constituaient des réjouissances municipales (comme la lettre de Démophon) ; d'autres enfin étaient organisées par les temples.

n° 179

INVITATION À UN BANQUET EN L'HONNEUR DE SÉRAPIS
P. Oxy. 4339 – Oxyrhynchos – IIe-IIIe siècle ap. J.-C.

Ammonios te demande de dîner au banquet du seigneur Sarapis dans la maison du Serapeum le 9 à partir de la 9e heure.

n° 180

DES DANSEURS
P. Hibeh 54 = *Hengstl* 93 = *Deißmann* 5 = *SP* 95 = *Wilck. Chrest.* 477 – Hibeh – 245 av. J.-C.

Démophon à Ptolémée, salut. Envoie-nous par tous les moyens le joueur de flûte Petôÿs avec, à la fois, les flûtes phrygiennes et les autres. Et s'il est nécessaire de dépenser quelque chose, paie-le : je te rembourserai. Et envoie-nous aussi Zènobios, l'efféminé, avec des tambourins, des cymbales et des crotales. Les femmes ont besoin de lui pour le sacrifice ; qu'il ait le plus bel habit possible. Va aussi chercher l'enfant d'Aristion et ramène-le-nous. Et si tu as pris l'esclave [mot à mot *« le corps »*], donne-le à Semphtheus pour qu'il puisse nous l'apporter. Envoie-moi également autant de fromages que tu le peux, des poteries vides, et des plantes de toutes sortes, ainsi que des friandises, si tu en as. Porte-toi bien.

Charge-les à bord avec des gardes qui aideront à décharger le bateau.

[Verso] À Ptolémée.

Parfois, ces danseurs s'oganisaient en troupes :

n° 181

UNE DANSEUSE S'ATTACHE LES SERVICES D'UN FLÛTISTE

CPR XVIII, 1 – prov. inconnue – 231 av. J.-C.

Sosos, fils de Sosos, Syracusain de naissance, s'est loué à Olympias [fille de *X*], danseuse athénienne, ayant Zophyre, fils de Marikos, Galate de naissance, comme tuteur, sur les termes suivants : il doit collaborer avec elle en jouant de la flûte à partir du mois d'Hyperbérétaïos de la 16e année [de Ptolémée III] pour douze mois, avec un salaire mensuel de 45 drachmes de bronze. Sosos recevra comme avance d'Olympias 50 drachmes de bronze. Il ne sera absent d'aucun concours ou d'aucune autre occasion à laquelle Olympias sera présente ; il ne fera pas de représentation pour qui que ce soit sans le consentement d'Olympias. Le contrat est sous la garde d'Olympichos fils d'Hérodote. Cléopâtre [...].

Sosos a environ 30 ans, est de haute stature et de peau couleur de miel. Olympias a environ 20 ans, est petite, a la peau blanche et le visage rond [...]. Zopyros a environ *x* ans, a la peau couleur de miel. Olympichos a environ 40 ans, est de taille moyenne, a la peau couleur de miel, le visage allongé et devient chauve sur le front.

Écrit dans la 16e année, en Hyperbérétaïos.

Ce texte exceptionnel montre que les artistes pouvaient s'associer. Ici, c'est la femme, Olympias, qui dirige l'association, promise visiblement à un bel avenir : le salaire promis paraît extrêmement élevé. Il faut dire qu'Olympias ne se produit pas à de petites fêtes villageoises mais entend participer avec son nouvel associé à des concours musicaux lors des grandes cérémonies ou des jeux publics. Voici un compte de ces jeux :

n° 182

COMPTE POUR DES JEUX PUBLICS

P. Oxy. 519 = *Wilck. Chrest.* 492 = *SP* 402 – Oxyrhynchos – IIe s. ap. J.-C.

[...] de cette somme, ont été payés le 23 Méchir :

Pour un mime	496 dr.
Pour un récitant d'Homère	448 dr.
Pour un musicien	[...] dr.
Pour un danseur	1 [...] 4 dr.
[...]	
Reçu des exégètes	42 dr.
Reçu des cosmètes [magistrats municipaux]	53 dr. 1/2 ob.
Total	500 dr. 1 ob.

De cette somme, on été payés :

Aux porteurs du dieu Nil	20 dr.

Aux porteurs des dieux	56 dr.
Aux écuyers	16 dr.
Aux 14 hiérodules	84 ob.
Pour le bateau des hiérodules	20 dr.
Pour un héraut	8 dr.
Pour un trompettiste	4 dr.
Pour les enfants pour le petit déjeuner	6 ob.
Pour les palmes	6 ob.
Total	124 dr. 96. ob.
[...]	
Pour un pancratiaste	[...] dr.
Pour un challenger	[...] dr.
Pour un boxeur	[...] dr.

Ce compte de cérémonie prouve que les amusements et la religion ne se dissociaient pas en Égypte. Le mime, l'aède, le musicien et les danseurs voisinent avec les porteurs de la barque sacrée sur laquelle prenaient place les dieux et avec les prêtres qui formaient la procession religieuse. La fête devait se clore par des démonstrations sportives puisque l'on finance également le pancratiaste (un lutteur qui pratique un sport ancêtre de la « lutte gréco-romaine ») et le boxeur.

Parfois, les réjouissances n'étaient pas aussi raffinées :

n° 183

UNE BELLE SOÛLOGRAPHIE [1]

SB 12199 – Théadelphie – 16 mars 155 ap. J.-C.

À Ptolémée, basilicogrammate [scribe royal] du district de Polémon, du nome arsinoïte, agissant comme stratège des districts de Thémistos et de Polémon, de la part d'Horion, fils de Castor, cultivant la terre publique du village de Théadelphie. Le 20 du mois courant de Phaménôth, à une heure tardive, un certain Héraclide, conducteur d'ânes et une autre personne, un étranger dont je ne connais pas le nom, l'un et l'autre conducteurs d'ânes, quoique nous n'ayons rien de commun, ont attaqué, saouls, ma maison et ont usé d'une assez grande violence contre les membres de ma famille, même s'il n'y avait rien entre nous. Et il a fallu tous les phylacites pour les arrêter, après beaucoup de bruit [...]

1. Herbert C. YOUTIE, « *P. Mich. Inv.* 4195 : Drunken Rowdies », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 31, 1978, p. 167.

n° 184

UNE PERMISSION D'EXERCER LA PROSTITUTION[1]

SB 9545 – Éléphantine – 142

Ammonias et les collecteurs qui sont avec lui pour collecter la taxe sur les prostituées à Thinpapreméithis, salut. Nous t'avons donné permission de t'engager dans la prostitution. La 6e année du Seigneur Antoninus *Cæsar* [Antonin le Pieux], le 26 Thôth.

[2e main] Brasidius, fils de Valens, a signé.

3. – LE TOURISME EN ÉGYPTE

Autre activité très fréquente en Égypte : le tourisme. Les croisières sur le Nil ne datent pas d'hier ! Tout le Bassin méditerranéen s'est précipité dans ce pays mystérieux et aguichant qui, avec la vieille cité d'Athènes, avait la faveur des excursionnistes.

n° 185

UN TOURISTE SUR LE NIL

P. Lond. 854 = *Deißmann* 10 = *Wilck. Chrest.* 117 – Ier-IIe s. ap. J.-C.

Néarchos [... à Héliodore]. Puisque beaucoup [partent en voyage] et [se lancent dans un] voyage en bateau, afin de visiter les œuvres de la main de l'homme, je les ai imités et ayant entrepris le voyage en remontant le fleuve, je suis arrivé à Syène, d'où le Nil prend sa source, puis en Libye où Amon psalmodie ses oracles à tous les hommes, j'ai appris des choses de bon présage, et j'ai gravé le nom de mes amis sur les sanctuaires pour un souvenir perpétuel[2]. La prière...

[Verso] À Héliodore.

Un certain Néarchos remonte le Nil pour visiter les fameux temples d'Égypte. Comme les touristes modernes, il s'est arrêté à Assouan (Syène), juste avant la première cataracte, où l'on croyait, avec Hérodote, que le Nil avait sa source, et a poursuivi son voyage jusqu'en Libye, vraisemblablement par d'autres moyens. En parfait vandale, il a même fait des graffiti sur les murs. Il n'est

1. C. A. NELSON, « Receipt for Tax on Prostitues », *Bulletin of the American Society of Papyrologists* 32, 1995, p. 23-33.

2. Nous ne suivons pas la lecture de Jacques Schwartz et nous maintenons la lecture traditionnelle (*cf.* Jacques SCHWARTZ, *Les Archives de Sarapion et de ses fils*, Le Caire, IFAO, IFAO Bibliothèque d'études 29, 1961, p. 101).

pas le seul : on trouve sur les temples d'Égypte les traces du passage (parfois ancien) des curieux qui s'y sont succédé.

Si le voyage sur le Nil connaît la faveur des touristes antiques, l'un des grands « classiques », une expédition quasiment mythique, est le pèlerinage au Colosse « chantant » de Memnon. Il s'agissait en fait d'une statue funéraire d'Aménophis III (XVIIIe dynastie, XIVe siècle av. J.-C.) située près de la Vallée des Rois à Thèbes (Louqsor), que les Grecs ont prise, peut-être par homophonie, pour une statue de Memnon, le héros troyen mort aux côtés d'Achille. À la suite d'un tremblement de terre, aux dires de Strabon [1], en 26 av. J.-C., la statue se serait fissurée et le bloc laissé en place aurait émis des sons. Les scientifiques affirment que ce « chant » n'était dû qu'aux craquements de la pierre provoqués par le réchauffement du soleil, mais les pèlerins, ayant remarqué que ce phénomène ne se produisait qu'à l'aurore, en attribuaient la paternité à Memnon lui-même, qui était fils d'Éos (l'Aurore) et de Tithon. Rapidement, un pèlerinage se mit en place et l'on trouve de nombreuses inscriptions sur la statue.

Hélas, au IIe siècle, l'empereur Septime Sévère, dans un grand élan de retour au paganisme pour s'opposer au christianisme, voulut faire restaurer la statue : enfin réparé, Memnon ne chanterait-il pas mieux ? Le contraire se produisit : privé des fortuites fissures, le Colosse se tut.

Si de nombreux visiteurs se pressèrent à l'aurore, nous n'avons conservé que les inscriptions des plus considérables, qui avaient les moyens (et l'autorisation) de graver la trace de leur passage. Parmi eux, Mettius Rufus, préfet en 89-91 ap. J.-C. Comme il sait mal le grec, il fait rédiger l'inscription par un poète.

n° 186

INSCRIPTION DE METTIUS RUFUS

Inscr. Colosse de Memnon 11 – Thèbes – 89-91 ap. J.-C.

Des dévastateurs ont eu beau endommager ton corps, tu émets cependant des sons, comme je l'ai personnellement entendu, moi, Mettius Rufus, ô Memnon. Ces vers sont de Péon de Sidé.

Le poète ne se prive pas d'ailleurs de rajouter son message personnel.

1. STRABON, *Géographie* XVII, 46.

n° 187

INSCRIPTION DE PÉON DE SIDÉ

Inscr. Colosse de Memnon 12 – Thèbes – 89-91 ap. J.-C.

« Que tu fusses capable de parler, Memnon, moi, Péon de Sidé,
je l'avais jadis appris ; je l'ai maintenant appris par ma présence. »

D'autres visiteurs laissent des messages plus narratifs.

n° 188

INSCRIPTION DE CELER

Inscr. Colosse de Memnon 23 – Thèbes – IIe s. ap. J.-C.

Le stratège Celer se trouvait ici, mais pas pour entendre Memnon. Il se trouvait en effet dans la poussière des buttes pour consulter l'oracle et se prosterner. Memnon comprit et ne proféra rien. Mais Celer revint de nouveau là où il s'était trouvé, en laissant passer l'intervalle de deux jours. En arrivant, il entendit la voix du dieu. L'an 7 du *Cæsar* Hadrien notre maître, le 6 Épiph, à la première heure.

Le visiteur le plus célèbre est sans conteste l'empereur Hadrien, qui visita le colosse avec sa femme l'Impératrice, quelques jours après la mort de son favori Antinoüs. Cet épisode est relaté de façon romancée par Marguerite Yourcenar dans les *Mémoires d'Hadrien* : même s'il s'agit d'une fiction, la description est conduite avec une précision très remarquable. « Quelques jours après l'arrivée à Thèbes, j'appris que l'impératrice et sa suite s'étaient rendues par deux fois au pied du colosse de Memnon, dans l'espoir d'entendre le bruit mystérieux émis par la pierre à l'aurore, phénomène célèbre auquel tous les voyageurs souhaitent d'assister. Le prodige ne s'était pas produit ; on s'imaginait qu'il s'opérerait en ma présence [...]. Ce matin-là, vers la onzième heure, Euphorion entra chez moi pour raviver la lampe et m'aider à passer mes vêtements. Je sortis sur le pont ; le ciel, encore tout noir, était en vérité le ciel d'airain des poèmes d'Homère, indifférent aux peines et aux joies des hommes. Il y avait plus de vingt jours que cette chose avait eu lieu. Je pris place dans le canot ; le court voyage n'alla pas sans cris et sans frayeur des femmes. On nous débarqua non loin du colosse. Une bande d'un rose fade s'allongea à l'Orient ; un jour de plus commençait. Le son mystérieux se produisit par trois fois ; ce bruit ressemble à celui que fait en se brisant une corde d'un arc. L'inépuisable Julia Balbilla enfanta sur-le-champ une

série de poèmes [1]. » C'est en effet la série des poèmes de « l'inépuisable » Julia Balbilla qui nous est conservée.

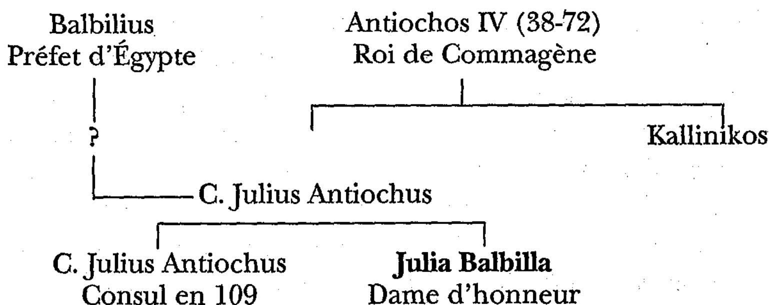
n° 189

LA PREMIÈRE VISITE DE L'IMPÉRATRICE

Inscr. Colosse de Memnon 29 – Thèbes – 20 nov. 130 ap. J.-C.

Quand, en compagnie de l'Impératrice Sabine, j'étais auprès de Memnon. Toi qui es le Fils de l'Aurore, ô Memnon, et du vénérable Tithon, et qui es assis en face de la ville thébaine de Zeus, ou bien toi Aménoth, roi égyptien à ce que rapportent les prêtres instruits des récits anciens, reçois mon salut, et, en chantant, accueille favorablement, à ton tour, l'épouse vénérable de l'Empereur Hadrien. Ta langue a été coupée, ainsi que tes oreilles, par un homme barbare, l'impie Cambyse. Certes, par sa mort lamentable il en fut puni, frappé de la même pointe d'épée qui lui avait servi à tuer impitoyablement le divin Apis. Mais moi, je ne pense pas que ta statue puisse périr, et j'ai désormais sauvé et immortalisé ton âme par mon esprit. Pieux en effet furent mes parents, Balbillus le sage et le roi Antiochos, Balbillus, père de ma race, de sang royal, et le roi Antiochos, père de mon père. C'est de leur race que je tire mon noble sang et ces vers sont de moi, Balbilla la pieuse.

Julia Balbilla écrit des vers de mirliton et aligne les poncifs. Elle fait tout d'abord écho de la légende d'Apis et de Cambyse, racontée par Hérodote [2], qui expliquerait la mutilation de la statue. Puis elle use du *topos* littéraire de la survie par la littérature : comme Horace qui voyait dans ses poèmes un monument inscrit dans de l'airain éternel, elle se voit bien vivre à jamais par son inscription sur Memnon. Artifice littéraire, en vérité : c'est avant tout dans sa race qu'elle se fie, et de déployer une ingénue vanité nobiliaire.



1. Marguerite YOURCENAR, *Mémoires d'Hadrien*, 1951, *in ID, Œuvres romanesques*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1982, p. 444.
2. HÉRODOTE, *Histoires* III, 29-30.

n° 190

La visite de l'Empereur et de l'Impératrice

Inscr. Colosse de Memnon 30 – Thèbes – 21 nov. 130 ap. J.-C.

Puisque le premier jour nous n'avons pas entendu Memnon. Hier, Memnon a gardé le silence pour recevoir l'époux, afin que la belle Sabine revienne ici. Car tu es charmé par l'aimable beauté de notre reine. Mais, à son arrivée, pousse un cri divin, de peur que le roi n'aille s'irriter contre toi. Trop longtemps, dans ton audace, tu aurais retenu son auguste et légitime épouse. Aussi Memnon, redoutant la puissance du grand Hadrien, se mit-il soudain à proférer un cri qu'elle entendit, non sans joie.

De pire en pire : pour expliquer le silence du colosse, la voilà qui minaude. Ses vers prouvent en tout cas la présence de l'Empereur devant le colosse.

La voix se fit entendre encore longtemps. Voici une inscription bien pittoresque, d'une candide fatuité.

n° 191

Inscription de Falernus

Inscr. Colosse de Memnon 61 – Thèbes – v. 205 ap. J.-C.

Moi qui suis un sophiste : Memnon sait parler autant qu'un rhéteur, et il sait se taire, car il connaît la force du langage et du silence. De fait, à la vue de l'Aurore, sa mère au voile de safran, il a émis un son plus doux qu'une parole mélodieuse. Ces vers que Falernus, poète et sophiste, a écrits, sont dignes des Muses et dignes des Grâces.

4. – Luxe, calme et volupté

Avec la conquête d'Alexandre, l'opulence et le raffinement égyptiens se mélangeaient à la finesse grecque. Une civilisation brillante – pour ceux qui en avaient les moyens – naquit, qui fut bientôt célèbre dans tout le Bassin méditerranéen. Le Musée d'Alexandrie, les richesses du palais royal d'Alexandrie, la grâce des temples gréco-égyptiens comme celui d'Edfou, les prodiges agronomiques des « paradis » comme celui du palais royal ou celui d'Apollonios (*cf. n° 46*) : tout était enchantement et beauté. De ce mode de vie recherché, la reine Cléopâtre fut la meilleure ambassadrice qui arriva à Rome parée des derniers feux de la puissance lagide, et qui éblouit Antoine par la magnificence de

son apparat. Quelques documents attestent de cette splendeur égyptienne.

n° 192

L'ESTIMATION D'UN PEINTRE

P. Oxy. 896 = *Wilck. Chrest.* 48 = *SP* 360 – Oxyrhynchos – 316 ap. J.-C.

À Valerius Ammonianus *alias* Géronte, logiste du nome d'Oxyrhynchos de la part d'Aurelius Artémidore, fils d'Arsinooüs, de l'illustre et illustrissime cité des Oxyrhynchites, peintre de profession. À la demande de Ta Grâce pour une évaluation des lieux qui doivent être peints dans les bains publics des thermes de Trajan Hadrien de ladite cité, en rénovation sous de bons auspices : je déclare que pour la peinture des lieux qui l'exigent – les deux bains chauds, une rotonde de bains, les issues nobles de la colonnade en entier, la colonnade extérieure, les quatre antichambres ainsi que d'autres endroits –, je demande pour le prix des pigments [...] mille deniers d'argent, et pour le salaire du peintre pour tout le travail, dix mille deniers d'argent. Voilà ce que je rapporte. Sous le consulat de Cæcinius Sabinus et de Vettius Rufinus, les très illustres [...]. Moi, Aurelius Artémidore, j'ai présenté ce rapport. Moi, Aurelius [...] l'ai écrit car il ne sait pas lire.

Les bains publics constituaient un haut lieu de la vie des villes égyptiennes et étaient entretenus par les municipalités. Ils étaient souvent somptueusement décorés : malgré l'inflation, la somme que demande le peintre est considérable.

XVII

MALADIES, MEURTRES ET FAITS DIVERS

Après les joies, les peines. La vie de l'Égypte gréco-romaine connaissait aussi ses accidents, ses meurtres, ses souffrances. Voici un petit florilège qui réjouira les adeptes du roman policier et les amateurs de drames. À coup sûr, de nombreux écrivains trouveraient ici le point de départ de plus d'une histoire.

Avant de les lire, une précaution [1]. La plupart des plaintes proviennent de personnages d'un haut rang social, se plaignant de personnes d'un bas statut. Rien ou presque rien n'est dit des violences des grands envers les petits.

Pour les collectionneurs de mystères, commençons par ce petit ostracon extrêmement obscur.

n° 193

UN FILS ACCUSÉ [2]

SB 9633 = *SB* 4254 = *Deißmann* 20 = *Ostracon Deiss.* 64 – Thèbes – IIIe siècle ap. J.-C.

Pacysis, fils de Ptsebethis, à mon fils, salut. Pas d'histoire. Vous demeurez ici avec un soldat. Mais vous ne recevrez rien de moi jusqu'à ce que je vienne chez vous. [...] Porte-toi bien.

1. Roger S. Bagnall, « Official and Private Violence », *Bulletin of American Society of Papyrologists* 26, 1989, p. 201-226.
2. Adolf Deissmann, *Licht vom Osten, op. cit.*, p. 171.

On peut imaginer toutes les histoires possibles. Le ton est abrupt car, visiblement, le destinataire se trouve dans une situation plus que délicate. On l'accuse de quelque chose, mais de quoi ? Et pourquoi Pacysis interdit-il de communiquer avec le soldat chargé de rester avec lui ? Sont-ils complices ? Pacysis veut-il éviter que son fils passe aux aveux ?

n° 194

LE RAPPORT D'UN MÉDECIN LÉGISTE

P. Oxy. 51 – Oxyrhynchos – 173 ap. J.-C.

À Claudianus, stratège, de la part de Dionysios, fils d'Apollodore, fils de Dionysios, d'Oxyrhynchos, médecin public. J'ai été aujourd'hui réquisitionné sur ton ordre, par l'intermédiaire d'Héraclide, ton assistant, pour examiner le corps d'un homme trouvé pendu, nommé Hiérax, et te rendre un rapport. J'ai donc examiné le corps en présence dudit Héraclide au domicile d'Épagathe, fils de [...] merus, fils de Sarapion, dans le quartier de la Grand-Rue, et je l'ai trouvé pendu par une corde : voilà mon rapport. L'an 13 de l'Empereur *Cæsar* Marcus Aurelus Antoninus *Armenicus Medicus Particus Germanicus Magnus.*

Comme dans les enquêtes du commissaire Maigret, le légiste antique rend son rapport au chef de police, le stratège, et à son « inspecteur » Héraclide. Il confirme que Hiérax a bien été trouvé pendu par une corde au domicile d'Épagathe. La spéculation de l'amateur de mystère peut alors commencer : qu'était Épagathe pour Hiérax ? S'est-il suicidé ou l'a-t-on assassiné ? S'agit-il d'un crime crapuleux ?

Plongeant encore davantage dans les énigmes, lisons le rapport de police qui suit.

n° 195

UN RAPPORT DE POLICE

P. Teb. 730 = *SP* 335 – Tebtynis – 178/167 av. J.-C.

(extrait)

La 4e année, le 6 Hathyr. À Osoroëris basilicogrammate [scribe royal]. La 5e année du mois courant, en patrouillant dans les champs autour du village, j'ai trouvé [*biffé* : « du sang »] une effusion de sang [*biffé* : « mais pas de corps »] et j'ai appris des villageois que Théodote, fils de Dosithéôs, était parti dans cette direction mais n'était pas revenu. Voilà mon rapport. *[La suite est très mutilée.]*

Un meurtre sans corps ou simplement un accident ? Théodote est parti sans laisser de traces, et voici que l'on découvre du sang : est-ce le sien ? Mais où est le corps ? Enterré dans le champ, emporté par des brigands, caché quelque part dans le village : Théodote avait-il des ennemis ? Sont-ce ses voisins qui ont fait le coup ? On ne saurait exclure le crime de rôdeur...

Aurelia Tisaïs, quant à elle, paraît beaucoup plus affirmative : si son père et son frère ne sont pas de retour, alors on les a assassinés.

n° 196

UNE SUSPISCION DE MEURTRE

P. Teb. 333 = *Wilck. Chrest.* 3 = *SP* 336 – Tebtynis – 216 ap. J.-C.

À Aurelius Julius Marcellinus, centurion, de la part d'Aurelia Tisaïs, dont la mère, Taïs, portait autrefois le titre d'habitante du village de Tebtynis dans le district de Polémôn. Mon père Calabalis, Seigneur, qui a coutume de chasser, a quitté la maison avec mon frère Nilos depuis le 3 du présent mois, pour chasser des lièvres. Jusqu'à présent, il n'est pas revenu. Je suspecte donc qu'ils aient connu une issue fatale. Je te le fais savoir par la présente, afin que, s'ils ont connu une issue fatale, ceux qui paraissent en être responsables me soient confrontés. *[2e main]* Il se trouve que j'ai aussi présenté une copie de cette déclaration au stratège Aurelius Idiomachos pour être archivée. *[1re main]* La 25e année de Marcus Aurelius Severus Antoninus *Cæsar* [Caracalla], notre Seigneur, le 26 Choïac.

Dans les journaux à scandales, on emploierait le terme juridique sérieux : une « plainte contre X ». X, ce sont les assassins qui ont attaqué les paisibles chasseurs de lièvres, ce sont les meurtriers de Calabalis et de Nilos qui ne sont pas revenus depuis trois semaines. Mais aussi, Aurelia Tisaïs semble sûre de son fait : pourquoi ne s'agirait-il pas d'un accident ? Le père et le fils auraient-ils donc tant d'ennemis ?

Beaucoup moins mystérieux, mais sans doute plus dramatique, voici le rapport d'un envoyé du stratège Hiérax : une petite esclave a trouvé la mort d'une horrible façon.

n° 197

RAPPORT D'UN ACCIDENT

P. Oxy. 475 = *Wilck. Chrest.* 494 = *Hengstl* 95 = *SP* 337 – Oxyrhynchos – 182 ap. J.-C.

Hiérax, stratège de l'Oxyrhynchite à son assistant Claudius Sérénos. Une copie du rapport fait par Léonidas *alias* Sérénos qui m'a été présenté t'est envoyée ci-joint, afin que tu prennes avec toi

un médecin public, que tu examines le cadavre dont on parle et, après l'avoir rendu pour qu'on l'enterre, que tu m'adresses un rapport. *[2e main]* Signé par moi. *[1re main]* La 23e année du *Cæsar* Marcus Aurelius Commodus Antoninus [Commode], notre Seigneur, le 7 Hathyr.

[3e main] À Hiérax, stratège, de la part de Léonidas *alias* Sérénos, connu pour avoir Taÿris pour mère, de Sénépta. Tard dans la journée d'hier, le 6, alors qu'il y avait une fête à Sénépta et que les danseuses de castagnettes officiaient selon la coutume devant la maison de mon gendre Plution, [...] son esclave Épaphrodite, âgée d'environ 8 ans, voulant se pencher du premier étage de cette maison pour voir les danseuses de crotales, est tombée et s'est tuée. Je te soumets donc cette déclaration pour te demander, si cela te semble bon, d'envoyer un de tes assistants à Sénépta, pour que le corps d'Épaphrodite ait la bonne fortune d'être enveloppé momifié et enseveli comme il convient. La 23e année de l'Empereur *Cæsar* Marcus Aurelius Commodus Antoninus *Augustus Armeniacus Medicus Parthicus Sarmaticus Germanicus Maximus*, le 7 Hathyr. Soumis par moi, Léonidas *alias* Sérénos.

n° 198
UN PROCÈS

P. Oxy. 294 = *Olsson* 17 – Oxyrhynchos – 11 déc. 22 ap. J.-C.

L'enquête [...]

Sarapion à son frère Dorion, salutations et santé pour toujours. À mon arrivée à Alexandrie, le [...] du mois ci-après, j'ai appris de certains marins [arrivés] à Alexandrie que Sa[...]eilla [avait témoigné] contre moi au tribunal, que la maison de Secunda a été fouillée, que [...] ma maison a été fouillée [...], et [que je puisse savoir] si les choses sont vraiment ainsi. Aussi, s'il te plaît, écris-moi une réponse à ce propos, afin que je puisse moi-même présenter une pétition au préfet. N'y manque pas. Je ne me parfume pas jusqu'à ce que j'en aie des nouvelles de ta part. Mes amis m'ont pressé de devenir l'ami de la maison du palefrenier en chef [l'*archistatore*] Appolonius, afin que je puisse me présenter avec lui à l'enquête. Le chef des stratèges et Justus le policier sont en prison, comme l'a ordonné le préfet, jusqu'à l'enquête, à moins qu'ils ne persuadent le palefrenier en chef de les laisser en liberté jusqu'à l'enquête. En ce qui concerne le Chauve, écris-moi comment ses cheveux repoussent sur sa tête. N'y manque pas. J'ai dit à Diogène ton ami de ne pas me tromper en ce qui concerne la dépense de ce qu'il m'a emprunté. [Je vais fréquenter ?] le palefrenier en chef. Je te prie et te conjure de m'écrire une réponse sur ce qui s'est passé. Par-dessus tout, prends soin de toi pour être en bonne santé. Prends soin de Démetrous et de notre père Dorion. Porte-toi bien. L'an 9 de Tiberius *Cæsar Augustus* [Tibère], le 15 Choïac.

[Verso] À remettre à mon frère Dorion.

Malgré les nombreuses obscurités du texte, il paraît clair que Sérapion a des problèmes. Arrivé à Alexandrie, il apprend qu'un certain Sa [...] eilla intente une action contre lui. Il prend les choses avec humour (comme le prouve l'allusion pas très subtile au Chauve) mais questionne son frère avec insistance et déploie toutes les ressources pour se protéger : non seulement il entend écrire une pétition au préfet mais pense rechercher la protection d'un personnage puissant. Quant à savoir quelle est l'affaire que l'on reproche à Sérapion et quel est le rapport entre ce qui s'est passé à Oxyrhynchos et l'arrestation du chef des stratèges et du porteur d'épée Julius, le mystère reste entier.

Beaucoup plus claire, hélas, la lettre d'Hilarion, qui recommande à sa femme d'« exposer » son nouveau-né si c'est une fille : il ne s'agit ni plus ni moins que d'un meurtre légal.

n° 199

HILARION RECOMMANDE À ALIS D'ASSASSINER SA FILLE

P. Oxy. 744 = *Deißmann* 7 = *SP* 105 – Oxyrhynchos – 1-2 av. J.-C.

Hilarion à Alis, sa sœur, mille saluts, ainsi qu'à ma chère dame Berous et à Apollonarion. Sache que nous sommes encore à Alexandrie. Ne t'inquiète pas, si tous [les autres] reviennent : moi je reste à Alexandrie. Je te demande et te prie de t'occuper de l'enfant et dès que nous recevrons le salaire, je te l'enverrai. Si – grâce à Dieu – tu accouches, si c'est un garçon, laisse-le [vivre], si c'est une fille, expose-la [*i.e.* abandonne-la]. Tu as dit à Aphrodisias : « [dis-lui] qu'il ne m'oublie pas » : comment pourrais-je t'oublier ? Ne t'inquiète pas, s'il te plaît. La 29e année de *Cæsar* [Auguste], le 23e de Païni [28 mai].

Voilà une lettre qui a fait couler beaucoup d'encre. Hilarion, le mari d'Alis, lui annonce qu'il ne rentrera pas avec ses compatriotes oxyrhynchites mais qu'il restera à Alexandrie. Il lui promet de lui envoyer de l'argent dès qu'il en aura, mais vu le ton de la lettre, rien de moins sûr. Peut-être a-t-il décidé d'abandonner Alis, ce qui expliquerait la question angoissée de cette dernière et l'assurance avec laquelle il tente de la détromper. L'intérêt de cette lettre ne gît toutefois pas dans ce petit drame familial mais dans l'énigmatique phrase d'Hilarion [1] : *si c'est un garçon, laisse-le [vivre], si c'est une fille, expose-la.* L'Égypte romaine

1. Paul MCKECHNIE, « An Errant Husband and a Rare Idiom », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 127, 1999, p. 157-161.

avait-elle renoué avec la coutume archaïque d'abandonner par exposition les enfants non souhaités – si quelqu'un voulait les prendre, pour les élever ou en faire des esclaves, tant mieux pour eux, sinon, on les laissait mourir – ou Hilarion plaisante-t-il ? Mais, en fait, Alis a-t-elle vraiment le choix, avec un mari qui l'abandonne ou, pour le moins, ne l'entretient pas ? L'avortement, le meurtre des enfants, leur abandon ne datent pas d'hier – on a trouvé à Ashkelon des squelettes dans le drain d'une maison de bains qui devait aussi servir de maison de plaisir. D'ailleurs, l'exposition était parfois prévue.

n° 200

Un contrat prévoit l'exposition de l'enfant

BGU 1104 – Alexandrie – 8 av. J.-C.

À Protarque de la part de Dionysarion, fille de Protarque, assistée de son frère Protarque, et d'Hermione, citoyenne [d'Alexandrie], assistée d'Hermias, fils d'Hermias, le fils de son frère. Dionysarion reconnaît invalide l'accord que le fils décédé de ladite Hermione, Hermias, fils d'Hermias, a soumis, avec Hermione pour garante, au même tribunal, la 21e année de *Cæsar* en Phaôphi. Dionysarion reconnaît avoir reçu d'Hermione, de la main à la main et hors de la demeure, à cause de la mort de son mari, la dot qu'elle avait apportée à Hermias sous la garantie d'Hermione. Un vêtement valant deux cent quarante drachmes, des boucles d'oreilles, une bague, [...] et cent drachmes d'argent. Elle reconnaît que [ledit] accord est invalide ainsi que tout ce qui y est mentionné. Ni Dionysarion ni quelqu'un d'autre agissant pour elle ne peut ester contre Hermione ni contre les héritiers du défunt Hermias, ni à propos de la dot, du mariage, ou de tout autre chose, écrite ou verbale, depuis les temps anciens jusqu'à aujourd'hui. Puisque Dionysarion est enceinte, elle n'estera pas contre Hermione à propos des frais d'accouchement en excipant de cette affaire, et elle est autorisée à exposer le bébé et à se marier à un autre homme. Le contrat est valide, et, en outre, si elle le transgresse, elle est passible des dommages et intérêts fixés. Nous demandons [que ce contrat soit enregistré]. La 22e année de *Cæsar* [Auguste], Pâchon...

[La suite du papyrus porte un brouillon de contrat sans rapport.]

Non seulement l'exposition, l'abandon des enfants (*cf.* ***n° 199***, ci-dessus), était permis mais la loi l'encourageait. En effet, lors d'une rupture de contrat de mariage par la mort de l'un des contractants, le contrat peut prévoir l'abandon de l'enfant si la mère, appauvrie par la mort de son mari, ne peut l'entretenir. Le Gnomon de l'*Idios Logos* (*cf.* ***n° 9, n° 98, n° 148, n° 150***) est

particulièrement précis sur ce point : « § 41. Si un Égyptien recueille un enfant du fumier et en fait son fils, on lui prélèvera le quart de sa fortune après sa mort. »

Terminons la série des faits divers par une note plus apaisée, même si l'expérience n'est jamais très agréable. Voici un rapport de cambriolage : il s'agit de loin des plaintes les plus fréquentes [1].

n° 201

UN CAMBRIOLAGE

P. Turner 42 – Oxyrhynchos – IIIe s. ap. J.-C.

À Aurelius Asclépiade et [...] bouleutes [membres du conseil municipal] et gardiens de la paix de la ville de [...] de la part d'Aurélia Alexandra [fille de *X*] *alias* Théodora et de [*X*, ancien] euthéniarque [surveillant des moulins] et cosmète [ordonnateur du gymnase] de [la très glorieuse cité] des Alexandrins. Le matin du [...], après avoir passé la nuit dehors [...] et être revenu à la maison que je possède dans le district du jardin de Pamenes, j'ai trouvé la porte d'entrée brisée. Je suis monté au second étage et j'ai trouvé que quatre rideaux [avaient été emportés ? déchirés ?].

1. Barry BALDWIN, « Crime and Criminals in Graeco-Roman Egypt », *Ægyptus* 43, 1963, p. 256-263.

XVIII

UNE GALERIE DE CARACTÈRES

Le chapitre précédent l'a montré : les papyrus d'Égypte donneraient matière à maints romans. Ils nourriraient également la réflexion de plus d'un moraliste : à leur manière, ils dressent le portrait de leurs auteurs et pourraient servir de point de départ à une théorie des *caractères* qu'affectionnaient tant les Anciens, et après eux, les écrivains du Grand Siècle. Selon son tempérament, chacun se lamentera ou se réjouira de cette permanence des travers et des penchants humains. L'historien des mœurs prendra plaisir à lire les témoignages originaux et non littéraires des comportements antiques.

1. – LES STUDIEUX

n° 202

THÉON OU L'ENFANT CAPRICIEUX

P. Oxy. 119 = *Hengstl* 82 = *Deißmann* 19 = *Schubert* 9 – Oxyrhynchos – IIe s. ap. J.-C.

Théôn à son père Théôn.

Bien jouer. Tu m'as pas emmenné avec té en ville. Si tu veux pas m'enmener avec té à Alexandrie, je t'écris plus de lettres, je te parle plus, je te souhaite plus ta santé. Mais çi tu va à Alexandrie, je prendrai plus ta min et je te dirai plus bonjour jamais. Çi tu veux plus

m'enmener, voilà ce qui va se paçer. Et puis ma mère a dit à Archelaüs « il m'énerve, qu'on le voie plus ! » T'as bien joué. Tu m'a envoié des cadeaux, de belles saletés ! Elles nous ont bien désabusés, le 12, que t'es parti. Envoie-moi autre chose, je t'en prie. Çi t'envoi pas, je mange plus, je boie plus. Voilà. J'espaire que tu v.b. Le 18 Tybi.

[verso] À l'attention de Théôn, de la part de Théonas, son fils.

Influencés par l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau et par le préjugé qui voudrait que la prise en considération de l'enfance soit une préoccupation moderne, nous estimons souvent que l'enfant ne comptait pour rien dans l'Antiquité. Cette lettre du IIe s., miraculeusement conservée, vient nous persuader du contraire : l'enfant qui écrit dans une orthographe et une grammaire déplorables n'hésite pas à menacer son père de cesser de lui obéir ; il « fait la loi ». Nous essayons de rendre le tour enfantin de la lettre.

Manifestement, Théôn le père a beaucoup déçu son rejeton. Alors qu'il lui avait promis de lui faire visiter la brillante capitale de la province, Alexandrie, il est parti furtivement, le 12 Tybi (environ le 7 janvier), probablement en prétextant d'avoir affaire « en ville », à Oxyrhynchos, le bourg le plus proche, situé à une quarantaine de kilomètres d'Alexandrie. Pour soulager sa conscience et apaiser son fils, il envoie un petit cadeau. Au bout de six jours, le 18 Tybi, Théôn-fils, ne voyant pas revenir son père, découvre la supercherie. Il écrit à son père en l'accusant de l'avoir trompé. Le cadeau ? Une belle saleté – le gamin emploie ἀράκια, « des gesses », une sorte de pois chiche d'eau, là où nous dirions « des nèfles » – qui l'a bien « désabusé » (mystère des langues, Théôn emploie ici le verbe πλανάω qui signifie « abuser », exactement comme dans le français contemporain, on emploie « désabuser » pour « décevoir »).

Plein de rage, le jeune Théôn menace de devenir insupportable, de cesser d'être bien élevé, et, suprême intimidation, de cesser de s'alimenter. Il a d'ailleurs déjà mis sa menace à exécution puisque sa mère, excédée, demande à Archelaüs, probablement son précepteur, de le garer de sa vue. Railleur, il se moque de son géniteur en utilisant sur le verso de la lettre son diminutif, « Théonas », le nom que son père devait lui donner dans l'intimité.

Théôn-père s'est-il laissé fléchir par cette lettre d'un machiavélisme naïf ? Aucun document ne peut le confirmer. Seule reste cette lettre, qui témoigne des petits drames d'une vie familiale

rescapée des siècles, et qui assure de la permanence des caprices enfantins.

n° 203
La vie d'étudiant
P. Oxy. 2190 = *Schubert* 10 – Oxyrhynchos – v. 100 ap. J.-C. [1]

... À Théôn, son seigneur et père, salut.

Tu nous as soulagés de notre très grand abattement en déclarant que les événements au théâtre te sont indifférents, mais j'espérais gagner de splendides avantages en revenant rapidement [en bateau] et qu'ai-je reçu de mon empressement ? Pour l'instant, dans ma recherche d'un tuteur, j'ai découvert que Chérémon le professeur et Didyme, fils d'Aristoclès, avec qui il y avait un espoir que je puisse moi aussi réussir, non seulement ne se trouvent plus en ville, mais en plus sont des débris dans les mains desquelles la plupart des élèves ont pris le droit chemin du gaspillage de leur talent.

Je t'ai écrit auparavant, tout comme j'ai écrit à l'entourage de Philoxène, pour qu'ils considèrent l'affaire, et ils m'ont présenté l'homme qui a leur faveur. Quoiqu'il demandât « l'indulgence de Théôn », tu l'as immédiatement rejeté, tu l'as toi-même condamné sous prétexte qu'il ne posséderait pas la bonne formation. Quand j'ai informé Philoxène de ta façon de voir, il a pensé la même chose et a déclaré qu'il ne plaignait la cité que pour cette pénurie de sophistes ; et de dire qu'il lui semblait que Didyme, un de ses amis qui tient une école, est descendu [en bateau] et qu'il s'occupera des autres. En particulier, il a commencé à encourager les fils d'Apollonios le fils d'Hérodès de fréquenter sa classe. En effet, eux comme lui cherchent jusqu'à maintenant un professeur plus stylé, puisque le tuteur dont ils fréquentaient les cours est mort. Mais moi, qui cherche des professeurs dignes de ce nom et qui ne peut pas voir Didyme même de loin, je suis désespéré que lui, qui était professeur dans la *chôra*, se soit mis en tête de rentrer en compétition avec les autres !

Aussi, sachant cela – je veux dire qu'il n'est pas bon de quitter un professeur, à moins de payer pour rien des tarifs exorbitants, et que je dépends de mon propre effort –, écris-moi rapidement ce qu'il t'en semble. J'ai toujours Didyme sous la main, comme le dit aussi Philoxène, et il me fournit toute l'aide qu'il peut. En attendant, j'écoute ceux qui déclament, parmi lesquels Posidonios : peut-être, si les dieux le veulent, j'y arriverai.

Désespérés par tout cela, nous négligeons nos personnes. Il n'est pas demandé à ceux qui ne sont pas encore aux affaires de prendre soin d'eux, surtout lorsqu'ils ne peuvent pas apporter d'argent. Car,

---

1. Nous suivons les suggestions de John Rea, « A Student's letter to his father : P. Oxy. XVIII 2190 revised », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 99, 1993, p. 75-88.

autrefois, l'« utile » Héraclas – malheur à sa malice – avait coutume d'apporter quelques sous de temps en temps, mais maintenant, dès qu'il a été enchaîné par Isidore comme il convient, il a fui vers toi, à ce que je crois. Rappelle-toi qu'il n'hésitera jamais à comploter contre toi. Car il n'a pas eu du tout honte de répandre des contes dans la cité à propos des événements du théâtre et de dire des mensonges que même un accusateur n'oserait prononcer, et ceci sans avoir souffert le traitement qu'il méritait, mais en pouvant agir comme un homme libre. Mais tu peux tout aussi bien, si tu ne le renvoies pas, au moins le mettre à travailler avec un charpentier. J'ai entendu qu'un gars peut se faire deux drachmes par jour. Ou mets-le à d'autres travaux qui rapporteront plus d'argent, afin que ses gages soient collectés et nous soient envoyés de temps en temps. Car tu sais que Diogas aussi étudie la littérature. Pendant que tu envoies le petit, nous allons chercher une place plus spacieuse dans une maison privée. En effet, afin d'être près de Denys, nous nous sommes installés dans une maison trop petite.

Nous avons reçu le panier [(κοίκα), un panier tressé avec de la fibre de palmier], qui contenait sûrement tout ce que tu as écrit, et les jarres avec les demi-cadus [env. 20 l.], nous en avons trouvé à l'intérieur 22, au lieu des 18 *choës* [env. 54 l.]. Et j'ai envoyé un demi-cadus avec une lettre à chacun des gens dont tu as parlé. J'ai reçu six mesures de lentilles entières, une *côon* [κώον, une jarre de forme inconnue] pleine de vinaigre, 126 pièces de viande salée, le contenu du cadus et 30 pièces de viande grillée. Porte-toi bien ! Le 5 Choïac.

[Verso] [À Théôn ?], grand prêtre du Nil.

Cette lettre exceptionnelle nous fait vivre de l'intérieur la vie d'un étudiant à Alexandrie. Comment ne pas reconnaître l'hostilité de tout étudiant vis-à-vis de ses professeurs ? L'expéditeur estime qu'ils ne valent rien et qu'il vaut mieux apprendre par lui-même en écoutant déclamer les rhéteurs : on imagine sans peine les progrès qu'il peut faire ! Comment ne pas sourire au reproche qu'on lui fait de négliger son apparence ? Et comment ne pas reconnaître les problèmes d'argent récurrents, l'accusation d'agitation au théâtre, les espérances sans limites, les logements exigus et jusqu'aux paquets généreusement distribués par des parents soucieux de la nourriture de leur progéniture ?

Si certaines zones d'ombre demeurent, le sens général paraît clair. L'auteur et son frère sont deux étudiants à Alexandrie (comme le montre l'allusion à la *chôra*) : l'un étudie la rhétorique tandis que l'autre, nommé Diogas, s'adonne aux lettres. Ils ont achevé l'un et l'autre leur éducation secondaire avec le *grammatikos*, qui leur a appris le bon grec et la littérature ; ils entament des

études supérieures, manifestement pour devenir orateurs. Un petit frère est sur le point de venir. Comme tous les étudiants aisés de l'Antiquité – le père n'est-il pas grand prêtre ? –, les deux frères sont accompagnés d'un « pédagogue », « l'utile » Héraclas, un esclave chargé de veiller sur eux. Malgré les reproches appuyés du jeune homme, il semble légitime de penser que ses deux protégés ont dû lui en faire voir de toutes les couleurs, si bien qu'il n'a eu d'autre ressource que de revenir chez le père lui raconter les frasques de ses rejetons. Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage : l'acharnement mis à charger l'esclave de tous les maux et les immatures mesures de rétorsion laissent penser que l'auteur de la lettre a peur des révélations d'Héraclas.

Pour un lecteur moderne, le plus étonnant est de voir les élèves trouver leur propre maître. Le concept d'université n'existait pas et chacun devait payer celui qui lui enseignerait la grammaire, la rhétorique, etc. Sur la suggestion d'un certain Philoxène, peut-être un ami du père ou un étudiant plus avancé, un premier tuteur a été proposé, qui réclamait « l'indulgence de Théôn » (sans doute le père). Théôn ne fut pas indulgent, et le second choix se porta sur Didyme. Hélas, le garçon le déteste. La raison qu'il avance est bien caractéristique du snobisme estudiantin : il n'est qu'un provincial de la *chôra* qui prétend rivaliser avec les Alexandrins ! Le trait est d'autant plus piquant que le jeune homme vient lui-même de la *chôra*.

n° 204

HÉRAÏDOUS OU LA PETITE FILLE AIMÉE

P. Giss. 80 = *SP* 116 – Apollonopolite Heptacomias – IIe s. ap. J.-C.

[Le début fait défaut] Héraïdous, [...], Héléna, Tinouthis et leur papa, tous ceux qui sont à la maison et la mère de notre douce Héraïdous vous saluent. Envoie les pigeons et les petits oiseaux, que je n'ai pas l'habitude de manger, à [...], le maître d'Héraïdous. Héléna, la mère d'Apollonios, vous demande d'avoir à l'œil son fils Hermaïos. Quelles que soient les choses que je n'ai pas mangées lorsque je [...], envoyez-les au maître de ma fille, afin qu'il soit aimable avec elle. Je prie que vous soyez en bonne santé. Le 17 Choïac.

La petite Héraïdous a bien de la chance ! Elle est tendrement aimée par son père qui entend qu'elle ait une bonne éducation. Il a ainsi la délicate idée de faire des cadeaux à son maître pour qu'il s'en occupe tout particulièrement. Rescapés d'une lettre très

mutilée, ces quelques mots donnent du père d'Héraïdous une image touchante et délicieuse, bien éloignée des figures d'indifférence et de froideur que l'on se fait parfois des hommes de l'Antiquité.

2. – Les amoureux

n° 205

Sôsopolis ou l'amoureux naïf

P. Magd. 14 = *P. Enteuxeis* 49 = *Hengstl* 40 = *Mitt. Chrest.* 224 – Magdôla – 221 av. J.-C.

Au roi Ptolémée, salut, de la part de Sôpolis. Une certaine Dèmous, habitante de Crocodilopolis, dans le nome arsinoïte, une courtisane, m'a fait du tort. Elle a abusé par des gens de son entourage mon fils Sôpolis, qui n'est pas encore adulte, et l'a persuadé de lui signer un billet de mille drachmes. Je te prie donc, Sire, d'ordonner, si bon te semble, à Diophanès le stratège de faire comparaître devant lui Dèmous, son tuteur et le gardien du contrat, et de conduire une enquête. S'il est établi qu'il n'y a eu en aucune façon un prêt d'argent, mais que l'acte a été écrit dans un but malhonnête, qu'il force Dèmous à nous restituer le billet. Quant à elle, le stratège Diophanès en décidera. S'il en est ainsi, Sire, je ne serai pas lésé, moi qui ai servi sans reproche ton père et toi-même. Sois heureux.

[2e main, ordre du stratège] Fais venir en même temps Dèmous, la fille de Nicagora. La 1re année, le 30 Gorpiaïos, soit le 13 Tybi [27 fév. 221 av. J.-C.].

[Verso] La 1re année, 30 Gorpiaïos, 13 Tybi. Sôpolis contre Dèmous pour [...]

Petite scène de genre que n'aurait pas désavouée Molière. Une courtisane ensorcelle un fils de bonne famille et le contraint à signer une reconnaissance de dette d'un montant exorbitant. Excédé, son père se voit contraint de faire appel au stratège. Une telle histoire ne se rencontre qu'au théâtre, croit-on : cette pétition prouve que les auteurs de comédies trouvaient leur inspiration dans des faits réels.

n° 206

Paniscos ou le jaloux

P. Mich. 217 = *SB* 7249 – Coptos – 296-297 ap. J.-C.

Paniscos à Ploutogénia sa femme, salut. Je t'ai ordonné, quand je suis parti, de ne pas sortir de ta maison, et pourtant tu es sortie tout

le temps. Quand tu veux quelque chose, tu le fais, sans tenir compte de ce que je dis. Mais je sais que ta mère fait pareil. Regarde : je t'ai envoyé trois lettres et tu ne m'en as pas envoyé une seule ! Si tu ne veux pas monter me voir, personne ne te force. Ces lettres, je te les ai écrites parce que ta sœur me force à écrire. Mais puisque tu trouves impossible d'écrire à ce propos, écris donc à propos de toi. Mais j'ai entendu les choses qui te concernent. Envoie-moi mon heaume et mon bouclier, cinq lances, mon plastron et ma ceinture. Je salue ta mère Héliodora. Le porteur de la lettre m'a dit quand il est venu à moi : « alors que j'étais sur le point de partir, j'ai dit à ta femme et à ta mère : "donne-moi une lettre à porter pour Paniscos", et elles ne me l'ont pas donnée ». Je t'ai envoyé un talent par Antonius de Psinestes. Je fais des vœux pour ta santé.

n° 207

CALOCAÏROS OU LE MARI JALOUX

P. Oxy. 3994 – Oxyrhynchos – IIIe s.

Calocaïros à Euphrosynè sa sœur, salut. S'il te plaît, ma sœur, si tu veux me faire une faveur, enquiers-toi de ce que ma femme Aléis fait. Même si je ne t'ai pas écrit, tu dois m'avoir écrit de toi-même, car je suis ton frère. Ce n'est pas que je me préoccupe d'elle, mais tout ce que je possède est sous son contrôle. Et vu qu'elle ne m'écrit pas, j'ai un mauvais pressentiment à son sujet. Salue Thaïsous ma sœur et dis-lui de m'écrire si elle a besoin de quoi que ce soit ici. Je prie pour ta santé.

[Verso] À remettre à Euphrosynè, ma sœur.

Ces deux petites lettres traitent du même thème : la jalousie. Dans la première, Paniscos, un militaire, se trouve cantonné très loin de sa femme, mais tout près de sa belle-sœur. Il fait brusquement une forte crise de jalousie face à l'indépendance de sa femme, assurément soutenue par sa propre mère ; les deux femmes semblent le battre froid… et puis il y a ces rumeurs… Dans la seconde, Calocaïros se sert de sa sœur comme espion pour savoir ce que trafique Aléis, qui est bien éloignée de lui, qui dirige ses affaires et qui ne lui rend plus aucun compte.

n° 208

SÉRÉNOS OU L'AMOUREUX TRANSI

P. Oxy. 528 = *SP* 125 = *Schubert* 26 = *Hengstl* 88 – Oxyrhynchos – IIe s. ap. J.-C.

Sérénos à Isidora sa sœur et dame, mille bonjours.

Avant tout, je prie pour que tu sois en bonne santé : chaque jour et chaque nuit, je me prosseterne pour toi devant la déesse Thoëris qui t'aime.

Je veux que tu çaches que, depuis que tu m'as quitté, j'ai été en deuil : la nuit je pleurre, le jour je souffre. Depuis que je me suis baigné avec toi le 12 Phaôphi, je ne me suis plus ni lavé ni mi de l'huile jusqu'au 12 Hathyr ; tu m'as envoyé des lettres à ébranler les pierres, tellement tai parolles m'ont ému. Je t'ai répondu dans l'heure et je l'ai scellé le 12, avec les lettres pour toi.

En plus de tes paroles et tes lettres disant « Colobos a fé de moi une prostituée », il m'a dit : « Ta femme m'a fé un courrier pour me dire que c'est lui qui a vendu la chaînette et c'est lui encore qui m'a mise sur le bâto. » Tu dis cela pourque l'on ne me croie plus sur l'embarquement. Rgarde combien de foix je t'ai fait des envois. Di moi si tu viens ou si tu viens pas.

(Au verso) À remettre à Isidora, de la part de Sérénos.

Nous avons conservé l'orthographe de cette étonnante lettre d'amour : Sérénos est amoureux fou d'Isidora, au point que son absence le met en deuil : comme s'il avait perdu un être cher, il s'abstient des bains et des onctions d'huile parfumée (l'élément principal pour prendre soin de son corps dans l'Antiquité). Il faut dire qu'Isidora semble s'être engagée dans une histoire bizarre de bateau où elle se plaint d'avoir perdu ou sa vertu, ou sa liberté, ou les deux. Elle a trompé Sérénos avec Colobos, mais la voilà qui s'empêtre dans ses contradictions.

3. – Les ingrats

n° 209

Strouthos ou le fils indigne

P. Enteuxeis 25 – Ghoran – 222 av. J.-C.

Au roi Ptolémée, salutations de Pappos. Mon fils Strouthos me fait du tort. Je l'ai envoyé à l'école et je l'ai [envoyé] chez l'instituteur (γραμματιστής). Quand je suis devenu vieux et n'ai pu subvenir à mes besoins, j'ai [comparu ?] dans le village d'Arsinoè devant Dioscouridès votre [représentant ?], qui lui a ordonné de me fournir une artabe de blé et quatre drachmes par mois : Strouthos accepta ces termes. Mais malgré cela, il ne m'a rien donné de ce qui était convenu, et chaque fois qu'il me rencontre, il m'insulte indignement. Ce qui est pire, il s'introduit de force dans ma maison et chaque fois, il s'enfuit avec tous les objets qu'il trouve utiles, me méprisant parce que je suis vieux et que je deviens aveugle. Aussi je te demande, Sire, de donner des instructions à Diophanès le stratège d'écrire au chef de la police du village d'Arsinoè-sur-la-digue, dans la division de Thémistès, afin d'envoyer Strouthos à Diophanès,

qui, si ce que je dis dans ma pétition est vrai, peut limiter sa violence et le contraindre à me donner des assurances pour ma pension, afin qu'il la paie régulièrement dans le futur. Lorsque cela sera fait, ô Roi, j'aurai obtenu justice.

[De Diophanès] : À Ptolémée : si cela est possible, tu réconcilies toi-même le père avec Strouthos. Mais s'il campe sur ses positions, tu me l'envoies et je ferai en sorte que les choses changent. La 26e année [de Ptolémée III], le 23 Daïsios = 5 Phaôphi. [21 nov. 222 av. J.-C.]

[Notation au verso] Strouthos a comparu et dit qu'il donnera à Pappos deux drachmes de cuivre par mois pour sa subsistance. Pappos était présent et s'est déclaré satisfait de ces termes.

Le vieux Pappos comptait sur son fils Strouthos pour lui procurer une vieillesse paisible et dégagée des soucis matériels. La solidarité entre les générations était une coutume, et dans certains cas, une obligation légale, puisque Pappos peut comparaître devant Dioscouridès. Malheureusement, il apprend à ses dépens qu'il a engendré un ingrat : non seulement le rejeton néglige son vieux père, mais en outre, il le vole. À bout d'arguments, Pappos en est réduit à étaler ses affaires de famille devant le stratège. Il fait bien, car il obtient gain de cause, même s'il doit faire des concessions : au lieu de l'artabe de blé et de 2 drachmes de pension, il faudra qu'il se contente des quatre drachmes.

n° 210

ANTONIUS OU LE FILS PRODIGUE

BGU 846 = *Deißmann* 14 = *SP* 120 – Fayoum – IIe s. ap. J.-C.

Antonius Longus à Nilous sa mère, mille bonjours.

Toujours je prie pour que tu ailles bien. Je me prosterne chaque jour devant le Seigneur Sérapis. Je veu que tu saches que je n'ai plus d'espoir que tu montes à la métropole. À causse de ça, moi je suis pas rentré dans la ville. J'ai onte d'aller à Caranis parce que je vis comme un locdu. Je t'écri que je suis nu. Je t'en prie, mère, réconssilie-toi avec moi. Je me suis avizé que c'est de ma faute. Je sais que je me suis trompé. J'ai entendu Postumus dire qu'y t'avais vu dans l'Arsinoïte et qu'il t'avait raconté bêtement. Ne sais-tu pas que je préfère devenir estropié plutôt que de savoir que je dois encore une obole à un certain ? [...] viens toi [...] j'ai entendu dire que [...] Je t'en prie [...] J'ai presque [...] je t'en prie [...] sinon, je ne [...].

[Verso] À Nilous sa mère de la part d'Antonius Longus son fisse.

Écrite dans un grec déplorable, cette lettre essaie de susciter la pitié. Indubitablement, l'auteur de la lettre a fait une bêtise et

s'est enfui en espérant que sa mère l'ignore. Las ! Un certain Postumus s'est empressé de tout aller lui raconter. Aussi, le fils n'est plus reparu devant sa génitrice : il vit depuis d'expédients et, poussé par la nécessité, tente de fléchir sa mère.

n° 211

DIOGÈNE OU LE MAÎTRE CRUEL

P. Iand. 97 = *Tibiletti* 2 – prov. inconnue – IIIe siècle ap. J.-C.

Aurelius Zoïle à Diogène. J'ai reçu ta lettre le 2 et j'y ai reconnu [...] ta folie. Moi qui te sers, je suis insulté. Mais je ne suis ni un fou, ni un effronté, ni une tête de linotte [*mot à mot*, « une souris »]. Prends garde à ce que je t'écris. Cela fait quatorze ans que je sers tes parents et je n'ai jamais été effronté ; je n'ai jamais été comme toi ou ma sœur. Tu n'aurais jamais dû faire cela, t'en aller pendant douze ans et te comporter honteusement dans le Cynopolite. Quoi que tu aies fait, tu ne peux me battre. Lorsque j'étais petit, tu me demandais souvent de te faire sauter en l'air, et maintenant que je suis devenu jeune homme, tu es là pour me battre ! C'est pour cela que je t'ai supporté mais dorénavant je ne te supporterai plus ; j'en témoignerai à ma sœur Thaësis si, avec l'aide des dieux, elle vient m'assister. La 5e année, le 3 Choïac.

Je pensais que tu me voulais du bien, mais lorsque ma mère a été en danger, j'ai découvert que, même si elle arrivait à plus de cent ans, tu allais me mettre à la porte sans pitié.

Cette lettre pleine d'amertume recèle une étonnante fraîcheur de ton. Tout n'est pas très clair. Visiblement, Aurelius Zoïle est un esclave né à la maison de Diogène, qui sert les parents de ce dernier depuis longtemps, à l'instar, probablement, de sa sœur et de sa mère. Autrefois, Zoïle et Diogène entretenaient une grande amitié, mais Diogène a ensuite disparu dans le Cynopolite pendant des années, laissant Zoïle servir fidèlement ses parents. Le voilà de retour : il a bien changé, il blâme la conduite de Zoïle et lève la main sur son ancien ami, qui le lui reproche avec écœurement : que faisait-il pendant tant d'années loin de la maison de ses parents ? de quel droit peut-il lui reprocher de se conduire comme un fou ?

4. – Les inquiets

n° 212

Ptolémée ou le maquignon possédé [1]

P. Mich. 679 = *SB* 13867 – prov. inconnue – IIe siècle ap. J.-C.

[Par] Sarapis ! Toi, qui que tu sois, qui lis la lettre, fais un petit effort et traduis aux femmes ce qui est écrit dans cette lettre et transmets-le-leur.

Ptolémée à sa mère Zosime et sa sœur Rhodous, salut ! Vous me faites des reproches par des lettres et par des messagers, comme si j'avais mal fait. Aussi, je jure par tous les dieux que je n'ai rien fait de ce qui a été dit, à part ce qui concerne les ânes de Karas. Mais vous sembliez mentir en m'attendant. Et si vous êtes en colère parce que je n'ai rien envoyé même si j'ai entendu, la raison est que j'ai reçu un coup de sabot de cheval et que j'étais en danger de perdre mon pied, ou même ma vie. Je vous en veux, parce que vous ne vous êtes pas enquis de moi, ni par des mots ni par des lettres. Plaisent aux dieux que ç'aurait été bien *[vingt lignes manquent]*.

Mais je l'ai aussi retenu et il s'est amusé pendant quatre jours, nuit et jour. Le jour d'après, quand il n'y eut plus une goutte à boire, il s'est levé en me disant : « Veux-tu que l'on t'achète au marché une mine de viande ? » J'ai dit : « oui ». Immédiatement, je lui ai donné deux pièces de quatre oboles pour la mine de viande. Bien qu'il ait pris les deux pièces de quatre oboles, il n'a ramené ni la viande ni la monnaie, et je ne l'ai plus jamais revu. Je ne vous écris pas cela pour l'argent mais pour dire son état d'esprit à propos de ma sœur. Par respect de vous tous, je lui ai interdit de lui parler de l'argent qu'il lui devait. Par les dieux, j'étais désespéré quand j'ai appris ce qu'il a fini par devenir, à cause d'un peu d'argent.

Je regrette que toi, Rodhous [...], tu ne te sois pas présentée pour le 25e du dieu. Je te supplie de venir chez moi pour le 70e du dieu, comme dans ta propre maison. La même affection demeure. Supplie aussi la vieille de venir. En ce qui concerne la lettre que vous m'avez envoyée, comme je ne l'ai pas reçue, j'ai dit : « Non, par Sérapis, je ne le rejette pas, car je ne suis pas stupide. » *[6 lignes manquent]*.

Elle est totalement maladroite. Comme tu étais loin de moi, j'étais dans le désespoir pendant quatre jours, de peur qu'elle soit malade ou qu'elle ait connu quelque autre problème et j'ai envoyé ma sœur, en utilisant Karas comme un prétexte. En apprenant comment elle va, j'ai révélé toute l'affaire. Son frère Ammonios [a dit] à ma sœur qu'elle était partie. Quand j'ai entendu qu'elle était partie, cela m'a rendu joyeux de ce qu'elle n'était pas malade et qu'aucun mal ne lui était advenu. Mais je suis en colère parce qu'elle ne

1. A. Bülow-Jacobsen & V. P. McCarren, « P. Haun. 14, P. Mich. 679, and P. Haun.15 – a Re-edition », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 58, 1985, p. 71.

m'a pas dit au revoir ; elle est partie sans moi. Mais il n'y a rien d'inhabituel dans son manque de considération. Moi je voulais vous envoyer le tout. Je prie que vous soyez en bonne santé. Saluez Tapsois et sa mère Isarous.

Bien des détails demeurent obscurs dans cette lettre, assez fragmentaire. Ptolémée paraît se livrer à de petits trafics avec des ânes. Mais voici qu'il se fait posséder par un ami : après avoir pillé ses réserves, ce dernier est parti avec la monnaie d'un achat de viande. Mais les mésaventures ne s'arrêtent pas là : sa sœur semble être associée à de troubles querelles dans lesquelles Ptolémée semble se perdre.

n° 213

LE FILS ANXIEUX

P. Oxy. 1680 = *SP* 153 = *Naldini* 32 = *Ghedini* 15 – Oxyrhynchos – IIIe s. ap. J.-C.

[À *x*], mon seigneur bien-aimé et doux père [1]. Je prie Dieu que tu sois entier, que tu fasses un bon voyage et que l'on te revoie à la maison en bonne forme. Je t'ai dit auparavant combien j'étais en deuil de ton absence parmi nous ; je crains que quelque chose de terrible t'arrive et que l'on ne retrouve plus ton corps. Et en effet j'ai souvent voulu te dire que, face aux troubles, j'avais l'intention de te tatouer une marque. Maintenant, j'ai entendu dire qu'Héraclius, l'actuel épitrope, te cherche avec insistance ; je soupçonne qu'il a encore quelque chose contre toi. Si d'aventure tu lui dois quelque chose, je veux que tu saches que j'ai pris à Gaius deux artabes de blé et [...]

[Verso] À mon seigneur et père bien-aimé Apollon.

Cette lettre souvent reprise présente une redoutable difficulté. Il s'agit probablement d'une lettre chrétienne, d'un fils inquiet pour le salut de son père, sans doute parti en voyage. En des termes charmants, il dit à son père son inquiétude de le savoir absent. Et soudain, cette phrase étrange lui vient sous la plume : « j'avais l'intention de te tatouer une marque ». Quel sens donner à cette curieuse expression ? Le fils veut-il tatouer une marque au père pour mieux le retrouver ? S'agit-il d'une marque pour le protéger ? Si l'expression n'est pas claire, à coup sûr, elle participe à la beauté de la lettre et aux sentiments élevés du fils.

---

1. Nous suivons la suggestion de F. Farid, *Anagennesis* 1, 1981, p. 18.

n° 214

Aquilas ou le philosophe

P. Oxy. 3069 = *Tibiletti* 20 – Oxyrhynchos – IIIe s. ap. J.-C.

Aquilas à Sarapion, salut. J'étais très heureux de recevoir ta lettre. Notre ami Callinicus avait témoigné au mieux du mode de vie (διαίτα) que tu suis, même dans ces conditions ; et particulièrement le fait que tu n'aies pas abandonné tes austérités (ασκησις). Oui, nous avons le droit de nous féliciter, non pas de ne pas faire cela, mais de ne pas nous laisser nous en détourner par nous-mêmes. Courage donc et passe à travers ce qui reste comme un homme digne (ἀνὴρ ἀγαθός). Que ne te troublent ni la richesse, ni le regard des gens, ni quelqu'une de ces choses : il n'y a rien d'utile en elles et si la vertu (ἀρήτη) n'y est pas présente, elles disparaissent et ne valent plus rien. Si les dieux me gardent, je t'attendrai à Antinoupolis. Envoie la « petite chienne » Sôteris, puisqu'elle passe son temps à la campagne. Porte-toi bien, ainsi que les tiens. Porte-toi bien.

[Verso] À Sarapion, philosophe, de son ami Aquilas.

Cette lettre est un document exceptionnel, puisqu'elle illustre concrètement l'enseignement des philosophes de la période romaine. Aquilas donne le ton en appelant Sarapion « philosophe ». Selon la coutume antique, la philosophie n'est pas une aptitude à la réflexion, mais bien une attitude qui occupe toute l'existence. On entre en philosophie comme on entre en religion : à plein temps, en pratiquant l'austérité (*askèsis*) et en communiant avec le « mode de vie » (*diaita*) qui conduit à la « vertu » (*arètè*). Or Sarapion connaît des difficultés, qui sont peut-être des « tentations » : Aquilas, qui fait sans doute partie de la même secte philosophique, craint que son ami ne se soit laissé détourner de son appel.

De quelle philosophie se réclament les deux amis ? En remarquant qu'Aquilas employait le verbe « troubler » (ταράσσω), on a pu penser que les correspondants pourraient être épicuriens. L'absence de trouble, l'*ataraxie*, est en effet l'un des concepts clefs de la doctrine d'Épicure. La lettre ne fait-elle pas en outre allusion à tout un réseau d'amitié ? On sait que les Épicuriens vivaient en communauté.

Mais, à la vérité, Aquilas et Sarapion pourraient aussi bien être stoïciens ou néo-platoniciens : ces philosophies prônaient, elles aussi, une adhésion entière de l'individu à sa quête de la vertu.

n° 215

Flavius Herculanus ou la tendre amitié

P. Oxy. 1676 = *SP* 151 – Oxyrhynchos – IIIe s. ap. J.-C.

Flavius Herculanus à notre très douce et très honorable Aplônarion, mille bonjours. Je me suis grandement réjoui en recevant ta lettre, que m'a donnée l'armurier. Mais celle dont tu me dis que tu me l'as fait parvenir par Platon le fils du danseur, je ne l'ai pas reçue. J'ai été extrêmement désolé que ni toi, ni ton mari ne soyez venus pour l'anniversaire de mon fils, car tu aurais pu te réjouir pendant plusieurs jours avec lui. Tu avais certainement autre chose à faire : voilà pourquoi tu nous as dédaignés. Je te souhaite comme à moi-même d'aller toujours bien, mais encore une fois, je suis désolé que tu sois loin de moi. Mais si, loin de moi, tout ne va pas mal, je me réjouis que tout aille bien, même si je me ronge les sangs de ne pas te voir. Fais ce qui te convient. Chaque fois que tu voudras nous voir, nous serons très heureux de te recevoir. S'il te plaît, viens chez nous en Mésorè, afin que nous puissions te voir en chair et en os. Salue ta mère, ton père et Callias. Mon fils te salue, ainsi que ma mère et Dionysios mon compagnon de travail qui m'aide à l'étable. Salue tous ceux qui t'aiment.

[2e main] Je prie pour ta santé.

[1re main] À remettre à Aplônarion, de la part de son patron Herculanus. De la part de Flavius Herculanus.

Flavius Herculanus, qui est sans doute un gros fermier (qui travaille à l'étable), écrit à Aplônarion, avec qui il paraît entretenir des relations plus que tendres, même si elle ne paraît pas être sa sœur. Est-ce une façon hyperbolique de s'exprimer ? Est-ce davantage que de l'amitié ? En tout cas, il y a de belles formules dans cette lettre qui exprime la douleur de l'éloignement d'une amie.

n° 216

Aurelius Théôninos ou l'ami cultivé

P. Flor. 367 = *SP* 147 – Arsinoïte – IIIe s. ap. J.-C.

Aurelius Théôninos au très honorable Didyme, salut. Je ne vais imiter ni toi, ni tes lettres inhumaines, et je vais t'écrire comme avant, « Théôninos à Didyme ». Car, quoique je t'aie écrit de nombreuses lettres et que je t'aie envoyé du papyrus pour les lettres, pour te permettre de m'écrire, tu n'as jamais daigné te souvenir de moi en quelque façon : à l'évidence, la fierté de la richesse et le nombre de tes possessions te font mépriser tes amis. Ne te comporte pas ainsi envers ton propre frère Théôninos, et écris-moi fréquemment, afin que par les lettres ton ami puisse savoir comment tu vas. Car, à chaque occasion, je m'échine à interroger ceux qui viennent de chez toi sur ta santé, quoique tu l'ignores. Je salue ton père Souchion.

[Verso] À mon ami Didyme.

Aurelius Théôninos écrit comme un homme cultivé. Il manie l'ironie avec élégance pour se plaindre d'avoir été délaissé par son ami Didyme qui paraît avoir bien réussi dans la vie. Il le rappelle avec légèreté à ses devoirs avec cette distance qui caractérise l'homme bien éduqué habile à manier l'euphémisme et la dérision.

n° 217
EUNOÏOS OU LE PRÉCIEUX
P. Oxy. 3812 – Oxyrhynchos – IIIe s.

Eunoïos à Horigènes, son très cher, mille bonjours.

Tu as dédaigné le sérieux de tes paroles dans tes actes. Nous te pardonnons d'être occupé, mais tu dois te rappeler les choses que tu as promises et être sérieux vis-à-vis des choses que tu as dit que tu ferais. Car aux Calendes sucrées, alors que le miel aurait dû être envoyé – et tu es plus doux que lui ! –, tu ne t'en es pas préoccupé, et cela alors que nous espérions que tu viendrais pour la fête des Calendes, et tu as laissé tes compagnons de fête sans fête. Je t'écris cela durant la fête, comme une plaisanterie, en te rappelant d'être sérieux envers nous. Prends en considération l'homme qui te remet la lettre comme l'un des nôtres, car c'est quelqu'un de proche d'Eunoïos.

Puissent les dieux te préserver à jamais avec toute ta maisonnée.

Mais fais en sorte de ne pas le négliger, monseigneur et père ! Viens à Eunoïos pour la fête de notre très divin [barré : « Augustus »] Anubis.

Autant Aurelius agençait sa lettre avec subtilité, autant Eunoïos ne se détache pas des lieux communs littéraires : jeux de mots, allusions plaisantes, oxymores, tout cela sent le lecteur assidu des poètes précieux. L'allusion aux calendes sucrées évoque le début de l'année. Il s'agit du début de l'année romaine désigné en grec simplement par « les calendes ». Ovide, dans les *Fastes* (I, 185-188), explique que le miel et les autres sucreries sont appropriés aux calendes car ils sont le présage d'une année sucrée. À la fin, Eunoïos utilise son propre nom à la troisième personne et évoque une paternité supposée : ce sont sans doute deux marques d'amitié. Anubis est le dieu du nome de Cynopolis.

XIX

UN CERTAIN GOÛT POUR LA MORT

Les historiens de l'Antiquité l'indiquaient déjà : la mort exerçait une grande fascination sur les Égyptiens. L'importance de la survie matérielle du cadavre en vue de sa survie spirituelle, le faste des enterrements, l'importance des croyances liées à la mort, envoûtent en tout cas nos contemporains. Et pour l'historien, les pratiques liées au décès et aux funérailles donnent de précieux renseignements sur la mentalité des Égyptiens. En effet, en abordant les terres où règne la mort, on atteint des zones sensibles où s'exprime la sensibilité profonde. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que ni les Grecs, ni les Romains, ni les Égyptiens n'aient voulu abandonner leurs pratiques funéraires : en Égypte, elles se sont mélangées et ont formé une synthèse particulière et inédite.

1. – L'« APOSTROPHE MUETTE » : LES PORTRAITS DU FAYOUM

L'élément le plus frappant de cette synthèse, celui qui fascine le plus l'homme moderne, reste sans conteste l'art des portraits funéraires du Fayoum, dont on trouve les premières traces sous le règne de Tibère (14-37 ap. J.-C.). En effet, en eux se fondent le rituel égyptien des morts et la pratique romaine du portrait.

Pour les Égyptiens, tout d'abord, le rituel des funérailles consistait à faire du mort un nouvel Osiris, un nouveau dieu revivifié. Le défunt s'associait symboliquement aux épreuves subies par Osiris : la mort et la ressuscitation grâce à la protection d'Isis et d'Anubis. Après la mort de l'individu, on oignait son visage, on vidait son corps, on le déposait dans le sel de natron pour le dessécher et on l'emmaillotait. Ensuite, devant le tombeau se déroulait la « Résurrection ». On dressait le sarcophage sur un terre-plein de sable et on le pleurait. Puis, le prêtre procédait au rituel de l'ouverture de la bouche et de l'imposition de l'œil *oudjat*, l'œil protecteur d'Horus. Le défunt était alors devenu un Osiris et pouvait être placé dans son tombeau.

Pour les Romains, le rite funéraire était bien différent. Après l'avoir lavé, on exposait le cadavre dans la maison, visage découvert et vêtu de blanc. Puis on prenait un moulage de sa tête, que l'on peignait, garnissait de cheveux et incrustait d'yeux en verre. Cette *imago* représentait le défunt : c'était à elle que l'orateur adressait sa *laudatio*, son éloge funèbre. Pour les Romains, en effet, l'immortalité résidait dans la bonne renommée dont on conservait la mémoire. Après l'enterrement, l'*imago* était placée parmi les ancêtres, dans l'atrium de la demeure, avec un résumé de l'éloge funèbre. Dès lors, elle s'associait aux génies domestiques, à qui il convenait de rendre un culte.

Les portraits du Fayoum semblent se trouver à mi-chemin entre ces différents cultes. Ils s'insèrent dans une série de développements régionaux de l'art romain : la notion romaine d'honorer un mort dans un buste commémoratif fut interprétée selon les sensibilités locales. En Cyrénaïque ou à Palmyre, on retrouve le même goût pour les portraits funéraires.

En Égypte, certains portraits sont de simples planches peintes [1] : ils ne sauraient représenter le mort dans le rituel de

1. On distingue plusieurs sortes de portraits : des linceuls peints, figurant le défunt soit en pied, soit son visage ; des cartonnages ; des portraits en plâtre (buste, masque, masque et mains) ; des portraits peints sur une planchette de bois et insérés dans les bandelettes ou dans le cartonnage. Pour les portraits en bois, on utilisait des planches de sycomore ou d'acacia, que l'on enduisait d'un plâtre qui permettait de fixer la peinture. On utilisait des pigments locaux : charbon pour le noir, ocre naturelle pour les bruns, azurite pour les bleus, ocre jaune ou orpiment (arsenic sulfuré) pour les jaunes. Pour lier les pigments, on utilisait le plus souvent de la cire (la fameuse *cira punica* décrite par Pline) chauffée (technique dite « à l'encaustique »).

l'ouverture de la bouche. D'autres sont en ronde-bosse : peut-être étaient-ils dévolus à cet usage. Tous recouvrent des momies : ils représentaient donc bien tous un Osiris. Mais comment caractériser l'apport romain dans ces portraits ? Les *imagines* étaient moulées, les voici peintes. Même celles qui sont en ronde-bosse semblent être créées artificiellement, sans chercher à reproduire les traits du défunt. Les *imagines* étaient déposées dans des atriums, et voici qu'on les retrouve dans des tombes. Le mystère commence.

La première question concerne l'utilisation des portraits. Sir Flinders Petrie, l'archéologue anglais de la fin du XIXe siècle qui fut le premier à les mettre au jour, remarqua que certains portraits et certaines momies avaient subi des détériorations – des éraflures, des souillures, des chiures de mouches – comme s'ils avaient été exposés pendant longtemps à l'air extérieur. Il émit donc l'hypothèse que les Égyptiens avaient purement et simplement substitué des *imagines* aux momies pharaoniques. D'autant que certains portraits ont été découverts dans des armoires propres à rendre un culte et qu'il est possible qu'on les associât à des banquets familiaux. Cette hypothèse est loin de faire l'unanimité, mais elle a au moins l'intérêt d'expliquer certains portraits comme le *Tondo des deux frères* du Musée du Caire. Deux frères sont représentés sur un tableau et son accompagnés de deux divinités gréco-égyptiennes, Hermanubis (Hermès-Anubis) et Osirantinoüs (Osiris et Antinoüs, le favori divinisé d'Hadrien). Comment supposer que ces portraits coiffaient un sarcophage à double momie ?

Si l'hypothèse de Petrie se révèle exacte, le culte traditionnel égyptien ne pouvait que reprendre ses droits par la suite puisqu'on a retrouvé les sarcophages et les portraits dans des nécropoles ou des tombeaux. Après un temps indéterminé, ils étaient donc enterrés. Curieusement, la plupart du temps, cela semblait se faire en bloc : Petrie a retrouvé dans la même tombe (sans qu'elle ait été rouverte) des momies datant du règne de Trajan au règne de Commode.

Devant la très grande fraîcheur des portraits, leur troublant regard, une seconde question se pose : étaient-ils réalisés du vivant du futur mort ? Certains estiment que le portrait était peint *ante mortem* et d'autres *post mortem.* D'autres font l'hypothèse d'une peinture « de salon » – le portrait d'un individu accroché sur son mur – qui aurait été copiée au moment de la mort ou simplement

recadrée et insérée dans le sarcophage. Les derniers pensent qu'ils n'ont pas été peints d'après nature mais qu'ils étaient plus ou moins standardisés : des peintres auraient proposé un échantillon de race, d'âge et de type, et l'on choisissait le plus ressemblant. L'hypothèse la plus vraisemblable est celle de la peinture de salon reconvertie en masque funéraire. En effet, la radiographie montre que l'âge des momies ne correspond pas au portrait. On s'aperçoit en outre que les portraits ont été la plupart du temps retouchés pour entrer dans le sarcophage : on les a retaillés ; certains portent des traces de griffures, des marques de clous voire des vestiges d'encadrement. Toutefois, cette théorie ne permet pas de rendre compte de troublantes erreurs : une momie du musée de Pretoria (*inv.* 170) présente un homme avec une barbe, mais la radiographie prouve qu'il s'agit d'une femme ; de même, la momie *EA* 6704 du British Museum possède des seins mais contient celle d'un homme...

2. – Papyrus et funérailles

Le plus frustrant dans ce domaine demeure l'absence quasi totale de témoignages papyrologiques sur les portraits. Tout se passe comme si les peintres n'existaient pas, n'écrivaient pas ou comme si leur activité allait tellement de soi qu'il était inutile d'en écrire quelque chose. De même, il n'est pas fait allusion à la pratique de conserver les morts chez soi, alors que les allusions aux funérailles sont légion.

Le rituel se passait en deux temps. Un premier temps, qui était le temps de l'embaumement, était réservé au travail du deuil et se nommait la περιστολή (*peristolè*, l'emmaillotement). Le deuil était ritualisé. Chacun manifestait son chagrin par des déplorations, en lacérant ses cheveux, en jetant de la poussière sur sa tête (rite égyptien), en se coupant les cheveux (rite grec), en s'abstenant des thermes, de la nourriture abondante, des vêtements bariolés. On ne parlait plus du décédé que par périphrases en le nommant « le bienheureux », comme le prouve la lettre suivante :

n° 218

LETTRE DE DEUIL

P. Oxy. 115 = *Deißmann* 11 = *Wilck. Chrest.* 479 – Oxhyrhynchos – IIe siècle ap. J.-C.

Irène à Taonnôphris et Philon, bon réconfort.

En deuil, j'ai pleuré sur le bienheureux, comme je pleure pour Didymas. Et toutes les choses qu'il convient de faire, je les ai faites, ainsi que tous les miens, Épaphrodite et Thermouthion, Philion, Apollonios et Plantas. Mais, cependant, contre de telles choses, on ne peut rien. Aussi réconfortez-vous l'un l'autre. Portez-vous bien. Le 1er Hathyr [28 octobre].

[Verso] À Taonnôphris et Philon.

Ensuite, le cadavre était livré à la famille et pouvait demeurer longtemps sans être enterré.

n° 219

LETTRE À UN AMI

P. Princ. 166 = *Hengstl* 58 – prov. inconnue – IIe siècle ap. J.-C.

Bèsas l'orfèvre à Eïdos, mille bonjours. Je te salue bien ainsi que tes enfants. Va chercher le cadavre de mon père et conserve-le jusqu'à ce que je descende le fleuve, si les dieux le veulent, pour le récupérer. Fais-le comme un parent. Ne t'inquiète pas pour les frais ; le corps sera enterré un autre jour. *[Verso]* À Eïdos, de la part de l'orfèvre Bèsas.

L'orfèvre Bèsas le dit bien dans sa lettre : on attendra pour l'enterrement. Une fois momifié, le cadavre pouvait être entreposé longtemps dans les maisons, sans qu'il soit nécessaire de l'inhumer.

Ensuite, venait le temps de l'enterrement :

n° 220

UN TRANSPORT DE MOMIE

P. Lond. 717 – Kysis (Grande Oasis) – v. 250 ap. J.-C.

Mélas à Sarapion et Sylvain, salut. Je vous ai envoyé par le fossoyeur le corps de votre frère Phibion et j'ai complété les frais de transport du corps, cela fait 300 drachmes anciennes. Mais je suis très étonné que, sans aucune raison, vous ne vous soyez pas occupés du corps de votre frère, et qu'au contraire, vous vous soyez emparés de tout ce qu'il possédait, et que vous l'ayez abandonné. J'en conclus que ce n'est pas à cause de sa mort que vous vous êtes précipités, mais à cause de ses affaires. Ayez donc soin de payer les dépenses ! En voici le récapitulatif :

Pour les épices..........60 anciennes drachmes ;
Pour le vin, le premier jour, 2 choës..........32 anciennes drachmes ;
Pour le repas, pain et légumes..........16 drachmes ;
Pour le fossoyeur, jusqu'à la montagne, en plus du salaire écrit, 1 choun..........20 drachmes ;
De l'huile, 2 choës..........12 drachmes ;
Une artabe d'orge..........20 drachmes ;
Pour le linceul..........20 drachmes ;
Et pour le salaire, comme prévu..........340 drachmes.
Cela fait, si l'on compte toutes les dépenses, cinq cent vingt drachmes anciennes, soit..........520 drachmes.

Il faut absolument que vous serviez à celui qui a porté le mort du pain, du vin et de l'huile et tout ce que vous pourrez, pour qu'il m'en rende compte. Ne vous trompez pas ! Le 28 Pâchon [...]. Portez-vous bien.

Ce texte d'un personnage mécontent du peu de piété filiale de ses amis rappelle que l'enterrement était à la charge de la famille qui devait fournir le prix de l'embaumement (et en particulier celui du coûteux lin) mais aussi des funérailles. L'enterrement se passait de nuit, à la lumière des torches et au cri des pleureuses professionnelles. Le mort était porté sur un catafalque orné de couvertures rouges, tandis que les participants portaient couronnes et encens. Quelqu'un prononçait l'ἐπιτάφιος (*epitaphios*, oraison funèbre), puis on prenait un repas en commun. Ensuite, le sarcophage entrait dans la tombe tandis que chacun y déposait des offrandes : de la nourriture, des couronnes, des lampes, des figurines de protection, de l'argent, des guirlandes, comme le prouve le récapitulatif suivant :

n° 221

UN COMPTE DE FUNÉRAILLES

Stud. Pal. XXII, 56 – Soconpéonèse – IIe-IIIe siècle ap. J.-C.

Huile : 12 dr. 2 ob. ; cythra [κύθρα, vase en terre] : 2 ob. ; couverture rouge : 4 dr. 19 ob. ; cire : 12 dr. ; myrrhe : 4 dr. 4 ob. ; miel : 4 ob. ; graisse : 8 ob. ; lin : 136 dr. 16 ob. ; masque : 64 dr. ; huile : 41 dr. ; préparation (φάρμακον) pour le lin : 4 dr. : huile fine : 4 dr. ; salaire de Tourbon : 8 dr. ; torches : 24 dr. ; prix d'une vieille tunique : 8 ob. ; friandises : 20 ob. ; orge : 16 dr. ; entaille de la pierre : 4 dr. ; gomme : 8 dr. ; petit masque : 14 dr. ; 2 artabes de pain : 21 dr. ; pommes de pin : 8 ob. ; guirlandes : 16 ob. ; pleureuses : 32 dr. ; [prix] de l'âne du bateau : 8 dr. ; épices : 12 ob. Total : 440 dr. 16 ob.

Dans ce résumé, tout est rappelé, jusqu'aux épices et aux pommes de pin.

Les corps étaient le plus souvent déposés dans des nécropoles, souvent proches des temples comme celui de la Tête d'Osiris à Abydos, le Labyrinthe au Fayoum, le Serapeum à Memphis, la nécropole royale à Thèbes, *etc.* Ceci explique que, parfois, on devait transporter les corps sur de longues distances, d'où l'usage de véritables corbillards flottants.

n° 222

UN REÇU DU TRANSPORT DE MOMIE

P. Hamb. 74 = *SP* 78 – Memphis – 173/174 ap. J.-C.

[X] habitant Acho [...] du nome [...], pilote d'un navire funéraire à [X], salut. Je reconnais avoir reçu de toi le corps dans les bandelettes [= la momie] de [...], que je descendrai au port de Kerkè dans le nome memphite où je le livrerai à [Tha ?]caris, le croque-mort et je reconnais avoir reçu le prix – sur lequel on s'est mis d'accord – du transport, de la douane et de toutes les dépenses du bateau. La 13e [ou la 14e] année de l'empereur *Cæsar* Marcus Aurelus Antoninus *Augustus Armeniacus Medicus Parthicus Germanicus Maximus*, le [...] Pharmouthi.

Ces bateaux funéraires pouvaient avoir de grandes cargaisons de momies : pour les distinguer, on a découvert de nombreuses étiquettes de momies :

n° 223

UNE ÉTIQUETTE DE MOMIE

SB 939 – Akhmîm ? – date inconnue

Hermysis à Kollothous, bon courage. Lorsque tu recevras chez toi cette momie de mon enfant, garde-la jusqu'à mon retour.

Une fois enterrés, les morts faisaient l'objet d'un culte (libations, offrandes) et d'une surveillance constants :

n° 224

PLAINTE POUR VIOLATION DE SÉPULTURE

P. Paris 6 = *UPZ* 187 = *Hengstl* 57 – Thèbes – 126/127 av. J.-C.

À Di [onysos], l'un des « amis du roi », hipparque des hommes [chef de cavalerie] et archiphylacite [chef de la police] des alentours de Thèbes, de la part d'Osoroëris, fils d'Horus, choachyte de ceux des Memnonia.

Je porte à ta connaissance que l'an 44, lorsque Lochos, le parent du roi, est venu à Diospolis Magna [Thèbes, l'actuelle Louqsor], certains individus ont envahi l'un des tombeaux qui m'appartiennent dans les environs de Thèbes ; l'ayant ouvert, ils ont dépouillé quelques-uns des

corps qui y étaient ensevelis, et en même temps ont emporté le mobilier que j'y avais mis, pour un montant de 10 talents de cuivre.

Comme la porte est restée grande ouverte, il s'est trouvé que des corps en bon état laissés sans sépulture ont beaucoup souffert des loups, qui les ont dévorés.

Par conséquent, j'intente une action contre Poëris [...] et son frère Phagônis : je demande qu'ils soient conduits devant toi et, après une enquête précise, que l'on prenne une bonne décision. Sois heureux.

Ce papyrus décrit une aventure dont beaucoup d'archéologues ont découvert les traces : la violation de sépulture. Au cours de la visite du stratège de la Thébaïde, parent du roi, à Thèbes, des voleurs ont profité de la confusion pour s'introduire dans les tombeaux autour du Memnonium, sur la rive opposée de Thèbes, l'actuelle Louqsor. Les Memnonia se présentaient comme un vaste complexe funéraire, où se répartissaient tombeaux, temples et monuments (dont les fameux « colosses », *cf.* chapitre XVI).

Les voleurs ont brisé la porte, ouvert les tombeaux (ou les sarcophages) qui se trouvaient à portée de main et ont fait main basse sur les bijoux, les étoffes précieuses et le mobilier funéraire, laissant sans doute les corps sans sépulture. Les loups ont ajouté à l'outrage en venant dévorer les momies. Le *choachyte*, prêtre chargé du culte des morts, venu sans doute accomplir son office, découvre le désastre. Il écrit au chef de la police (l'*archiphylacite*), chargé de la surveillance des tombeaux, en dénonçant les pilleurs de tombes. Comment les connaissait-il ? Il est probable que dans le petit monde thébain, les nouvelles allaient bon train.

3. – Les expressions du deuil

La première période, le temps du deuil, nous est la mieux connue : c'est elle qui nous a transmis les plus beaux témoignages d'humanité.

n° 225

Une lettre de sympathie

BGU 801 – Fayoum – IIe siècle ap. J.-C.

À mon frère Nilos de la part de Tasoucharion. Il m'a été extrêmement désagréable d'apprendre ce qui est arrivé à Taonnôphris. Supporte-le bravement, mon frère, pour tes enfants. Et s'il n'y avait

le problème de mon absence pour mes enfants Ptolémée et Sarapion, je serais moi aussi venue. Reçois de celui qui te porte la lettre des friandises au nombre de 160 et 10 pommes de pin pour le sacrifice en son honneur.

[Verso] À l'attention de Nilos [fils ?] de Tasalis de la part de sa sœur Tasoucharion.

Tasoucharion, qui ne peut venir à cause de ses enfants, envoie une lettre. Celle-ci la représente et fait ce qu'elle-même aurait fait : apporter du réconfort, se soucier du sacrifice en apportant des friandises (souvent des fruits secs, des noix ou des figues) et des pommes de pin.

Parfois, les lettres de condoléances sont beaucoup plus développées. Ainsi Sérénos, un homme cultivé, écrit-il à sa mère pour la consoler et lui proposer de venir vivre chez lui.

n° 226

LETTRE DE CONDOLÉANCES DE SÉRÉNOS À SA MÈRE

P. Ross. Georg. III, 2 = *Tibiletti* 1 = *Hengstl* 161 – Fayoum – IIe siècle ap. J.-C.

Sérénos à sa mère Antonia, sois prospère.

Il m'a été très pénible, Madame, d'apprendre le décès du docteur. Mais telle est la condition humaine ! Et nous aussi nous en prenons le chemin. Nous avons apporté beaucoup de consolation à Marcos, qui est dans le deuil, à la fois à cause de la mort du docteur et aussi de ton propre deuil. Mais, si les dieux le veulent, puisqu'il te reste Marcos, il ne t'arrivera rien de mal. S'il te plaît, Mère, viens immédiatement chez nous à la réception de cette lettre. Tu sais que mon frère Marcos est très préoccupé de maladie et de médecine. Et tu sais qu'il ne lui est pas facile de quitter un grand nombre de patients et un dispensaire, de peur que cela crée des murmures contre nous – et cela sous un préfet comme le nôtre ! À coup sûr, Marcos t'a [raconté] dans sa lettre que je suis débordé. J'occupe une liturgie municipale et c'est elle qui m'occupe.

Puisque je ne peux rester ici quelques jours et te l'envoyer et voyant le soin que Harpocras a pour nous deux, désireux de faire au mieux [je t'écris ?] pour que tu viennes avec ta fille [et que tu] puisses vivre ici avec ton fils. [Ainsi] seras-tu honorée par beaucoup de monde [...] à cause du souvenir qu'il a laissé, mais bien davantage au nom de la réputation que Marcos a ici.

Sache que grâce aux sages et aux notables du village – spécialement ceux qui se préoccupent de Marcos – nous sommes parvenus à un accord depuis sa première absence : par des amis, avec l'aide des dieux de nos pères et grâce à des lettres, nous ne serons plus séparés l'un de l'autre.

Par conséquent, Mère, comme une femme raisonnable, rassemble tes affaires en recevant la lettre par Harpocras : fais ce qu'il y a le plus raisonnable pour nous. Tu peux mettre en location certains de tes biens, mettre les autres en lieu sûr et te hâter de venir chez nous. Bon courage, Madame !

Voici la version froide et réfléchie du deuil : pour distraire une veuve de sa douleur, il faut un changement d'habitudes et de lieu de vie, et il faut qu'elle puisse se consoler avec ses enfants. Aussi Sérénos fait-il appel plusieurs fois à la raison de sa mère pour lui proposer de venir loger chez ses fils, et en particulier chez Marcos, qui semble avoir pris la succession de son père dans un dispensaire.

Toutes les lettres ne sont pas si extérieures à la douleur humaine. La rhétorique de la consolation, qui était l'une des plus banales et des plus étudiées tout au long du cursus littéraire grec et latin, peut, si elle est parfaitement sincère ou parfaitement maîtrisée, produire des documents bouleversants :

n° 227

LE *SPECULATOR* EUDAÏMON CONSOLE SON FRÈRE

CPR VI, 81 = *SB* 13946 – Hermoupolis – IVe siècle ap. J.-C.

Eudaïmon à mon seigneur et frère Hermodore, salut. Sur ton salut, si les tâches que l'on m'a assignées n'étaient pas si nombreuses et si importantes, au point d'être inexorables, j'aurais tout quitté et me serais moi-même précipité chez toi pour me jeter à tes genoux : je me serais entretenu de l'événement indissociable de la condition humaine survenu à [votre ?] fille – et tout particulièrement avec [ta] sœur. Car je sais que toi, qui es un homme qui est passé à travers bien des épreuves, tu seras capable de te maîtriser. Mais je te prie d'exprimer à ta sœur ce qu'il convient en cette circonstance. Nul être engendré ne saurait être immortel. Bienheureuse est-elle, elle qui a échappé à cette vie misérable et pénible avant [ses désastres]. Pour autant, il faut que ta sœur, même si elle souffre, jouisse de ses proches. Je te demande donc, mon frère, si jamais tu fus utile à ceux qui étaient dans le malheur, de maintenant *[la suite fait défaut]*.

[Verso] À Hermodore, exégète à Alexandrie de la part d'Eudaïmon, *speculator*, son frère.

Le *speculator* Eudaïmon, un haut gradé de l'armée romaine qui appartenait à l'état-major du préfet (l'équivalent de l'officier d'ordonnance), écrit à son frère, qui occupe de hautes fonctions à Alexandrie. Entre ces deux membres de la classe supérieure, la

relation est profonde, comme le prouvent leurs condoléances. En effet, le *speculator* use avec un tact infini des habituelles conventions rhétoriques et essaie de le consoler avec délicatesse et surtout son épouse, qui est la plus susceptible de souffrir de cette perte : les Anciens savaient bien qu'il n'est pire chagrin pour une mère que de survivre à ses enfants et c'est souvent à la femme que les exhortations s'adressent. Il évite ainsi soigneusement de parler du décès et préfère enchaîner les périphrases. Il rappelle avec tact l'un des *topos* de la littérature de condoléances : la mort constitue le propre de la condition humaine, nul n'y peut rien ; il console le père en lui répétant : « Au moins, elle n'a pas souffert. »

Surtout, il connaît la valeur de la parole pour guérir la souffrance – si je pouvais, je viendrais m'entretenir avec vous, ressasse-t-il : plus que jamais, la lettre se pose en substitut de la présence de son auteur. Et celle d'Eudaïmon a traversé les siècles.

XX

POURQUOI ONT-ILS ÉCRIT ?

Face à la quantité considérable de textes de toute nature découverts dans les déserts d'Égypte, le profane comme le savant, qui vivent l'un et l'autre dans une « civilisation de l'écrit » que l'on nommait il y a encore peu la *Galaxie Gutenberg*, succombent la plupart du temps à une illusion rétrospective. Transposant leur pratique quotidienne de l'écrit à l'Égypte gréco-romaine, ils considèrent comme « naturel » d'écrire dans chacun des actes de la vie. Même si nous avons tous quelque idée de la difficulté d'écrire dans l'Antiquité, nous évaluons le papyrus que nous lisons comme la « forme normale » du message qu'il transmet. En réalité, il suffit de se trouver dans n'importe quel pays en voie de développement pour réaliser à quel point écrire n'est en rien un acte naturel. Quand le support est cher, que peu de gens savent écrire et qu'il est toujours possible de trouver quelqu'un pour retenir ou transmettre l'information, le choix de l'écriture n'est jamais un choix par défaut, mais toujours l'objet d'une *intention* particulière : en plus du sens contenu dans son message, le document écrit porte un dessein supplémentaire qui a fait préférer l'écriture à l'oralité. Au terme de ce parcours, peut-on répondre à cette question : pourquoi ceux dont on vient de lire les témoignages ont-ils écrit ?

1. – L'ÉCRITURE, UN CHOIX POSITIF DANS L'ANTIQUITÉ

Que l'écriture ne soit pas le médium de la transmission d'informations, une série de remarques convergentes et bien connues nous le prouvent. La difficulté est d'abord technologique : la technique d'écriture dans l'Antiquité n'était pas très performante. Le support, le papyrus, coûtait extrêmement cher. Si l'on en croit les estimations de prix réalisées par H.-J. Drexhage [1], la feuille de papyrus coûtait au Ier et au IIe siècle environ 4 dr., ce qui représentait près de 5 jours de salaire d'un ouvrier agricole. En outre, l'encre était difficile à utiliser et les écritoires peu performantes.

Ensuite, il convient de noter la très faible quantité de personnes sachant lire. Selon les études de William Harris [2], il est probable qu'à peine 2 à 4 % de la société connaissait ses lettres. En effet, le nombre d'endroits pour apprendre à lire était extrêmement réduit et supposait, pour y entrer, un niveau social élevé. La plupart des échanges commerciaux se faisaient oralement et l'on pouvait parfaitement conduire ses affaires sans être lettré. Pourquoi apprendre à écrire, d'ailleurs ? Les écrivains publics n'étaient pas rares, et l'on pouvait toujours faire autrement pour éviter d'avoir à écrire. Les Égyptiens illettrés, enfin, n'étaient pas dénués d'ingéniosité : Petaÿs, le cômogrammate illettré, a rempli apparemment sans souci son office en dirigeant les scribes de son bureau.

Il convient également de remarquer que l'absence de système postal pour les particuliers conduisait à une utilisation intensive des messagers qui pouvaient porter des nouvelles autant écrites qu'orales. L'anonymité du système de transport n'existant pas, le recours à un document écrit n'était pas nécessaire : le messager pouvait aussi bien délivrer le message oralement. Et même lorsqu'une administration postale était mise en place, comme c'était le cas avec le *cursus publicus*, les « postiers » ne se considéraient pas comme de simples convoyeurs sans bouche ni oreilles : ils pouvaient être questionnés par les destinataires et servaient probablement d'espions à l'Empereur.

---

1. Hans-Joachim DREXHAGE, *Preise, Mieten/Pachten, Kosten und Löhne im Römischen Ägypten bis zum Regierungsantritt Diokletians*, St. Katharinen, Scripta Mercaturæ, Vorarbeiten zu einer Wirtschaftsgeschichte des römischen Ägypten 1, 1991

2. William W. HARRIS, *Ancient Literacy*, Cambridge/London, Harvard University Press, 1989.

Enfin, il ne faut pas croire que l'invention de l'écriture engendra immédiatement son adoption : un obstacle épistémologique majeur contribua à freiner la diffusion de l'écrit : la résistance obstinée de la civilisation orale. Longtemps l'écrit fut subordonné à l'oral, comme l'ont montré les travaux d'Eric Havelock :

> « Les formes de langage et de pensée de l'oralité originelle considérée comme une technologie de conservation perdurèrent longtemps après l'invention [de l'écriture] [...]. Alors que l'alphabet, par son efficacité phonétique, était destiné à remplacer l'oral par l'écrit, la première tâche qu'on lui assigna historiquement fut de rendre compte de l'oral, avant que celui-ci ne fût remplacé [1]. »

Paradoxalement, en effet, cette résistance de l'oral fut causée par la simplicité du médium écrit, l'alphabet grec. Alors que les transcriptions plus complexes conduisirent à distinguer clairement usages de l'oral et usages de l'écrit, les transcriptions intégralement phonétiques mirent plus de temps pour être adoptées. Investi d'un moindre poids symbolique et ne paraissant être qu'un double de l'oral, l'écrit fut cantonné à la simple fonction de conserver l'oral et ne put gagner facilement une autonomie propre.

Ce faisceau de causes permet d'être assez catégorique : l'écrit n'est jamais dans l'Antiquité le moyen le plus facile de transmettre un message. Son utilisation fait toujours l'objet d'un choix *concerté* et révèle une certaine *intentionnalité*. Par suite, et sans doute bien davantage que dans les langues contemporaines des pays développés, on peut admettre que le recours à l'écrit a un effet *pragmatique* : en plus du contenu du message, le document écrit transmet une intention de son auteur qu'il s'agit d'interpréter. Quels éléments faut-il dès lors mettre en avant pour expliquer ce choix de l'écriture ?

2. – Écrire pour laisser une trace

Pour répondre à cette question, le choix le plus naturel consiste à se laisser guider par des informateurs « indigènes », en l'occurrence les hommes de l'Antiquité eux-mêmes. Et, évidemment, c'est

1. Eric A. Havelock, *The Muse Learns to Write*, New Haven/London, Yale University Press, 1986, p. 90.

le mythe de l'écriture du *Phèdre* de Platon (247b-276d) qui vient immédiatement à l'esprit. L'écriture, affirme le Socrate du dialogue, est une mnémotechnie : si l'on écrit, c'est avant tout pour se souvenir et ne plus oublier. Le but premier de l'écriture n'est donc pas du tout d'informer – comme cela semble le plus naturel aux modernes – mais de consigner ce que tout le monde sait déjà.

Le rôle de conservation de l'écrit – exprimé par le *topos* proverbial *verba volant, scripta manent* – explique la majorité du corpus papyrologique. L'écriture reprend le chant de l'aède, conserve la plaidoirie de l'orateur et retrouve le récit du conteur. Elle soulage même la mémoire de celui qui est censé improviser, le mime, en lui fournissant un canevas à l'instar du ***n° 177***. De même, elle permet de reproduire, de formaliser et d'enregistrer un contrat passé par oral : les actes juridiques et administratifs sont écrits pour être conservés et servir de référence. Et, contrairement à notre habitude juridique moderne, le document écrit est rarement l'acte performatif suffisant : il vient souvent après, et ne sert qu'à garder trace. Ainsi, dans les serments de catœques (comme par exemple le ***n° 57***), c'est l'oral qui a force de loi : « j'ai prêté le serment royal déjà écrit selon lequel soit je sème vraiment, au cours des semailles des trente prochaines années, la terre catœcique que je possède près de Phys, soit, si la terre est abandonnée, je paye l'abandon au fisc royal, sans retenue », écrit le catœque au passé en prouvant ainsi que ce document ne vient qu'*a posteriori* et ne fait qu'entériner un serment. Il poursuit d'ailleurs en montrant que seul le serment compte vraiment : « si j'ai bien juré, qu'il m'en arrive du bien ; si j'ai mal juré, qu'il m'arrive du mal ». De même, dans les actes de divorce comme le ***n° 151***, l'écrit ne fait que rappeler le véritable geste de rupture, la restitution de la dot, « de la main à la main et hors de la demeure ». L'omniprésence des témoins dans les actes juridiques prouve d'ailleurs à l'envi que c'est l'action qui compte et non pas sa transcription.

Conservation des paroles et conservation des accords, l'écrit sert également à conserver les actes. À cette catégorie appartiennent les divers reçus, versement de blé, versement d'argent, échanges de bons procédés, mais également l'archivage des actes des personnages officiels comme peut l'être un stratège (***n° 78***) ou un chef des prêtres (***n° 99***), ainsi que l'enregistrement de rêves (comme ceux de Ptolémée, *cf.* chapitre XI). Plus rares – mais il en existe tout de même – sont les témoignages de l'écriture utilisée

comme *mémento* : le papyrus ***n° 47*** conserve « l'agenda » de Zénon, la liste des « choses à faire ».

Chargée de conserver des faits qui ne doivent pas être oubliés, l'écriture reprend ici sa valeur commémorative : son choix se justifie par la volonté de ne pas disparaître des mémoires. Elle rejoint ici la pratique des inscriptions, qu'elles soient « officielles » comme les inscriptions monumentales ou plus officieuses. Le « touriste » du ***n° 185*** l'indique bien, qui lie clairement l'usage du graffito à celui du souvenir de ses amis : « j'ai gravé le nom de mes amis sur les sanctuaires pour un souvenir perpétuel », dit-il. Il rallie en cela les nombreux visiteurs, parfois des personnages considérables, qui ont « taggué » le Colosse de Memnon pour laisser une empreinte de leur passage. Ainsi l'inscription de Falernus, qui prétend immortaliser le talent du poète : « ces vers que Falernus, poète et sophiste, a écrits, sont dignes des Muses et dignes des Grâces » (***n° 191***). Immortalité toute relative : à quoi sert d'écrire lorsqu'une écrasante majorité de la population ne peut lire ? Il y a ici un élitisme de la mémoire où seule compte la reconnaissance d'une certaine caste, et la prétention de Falernus préfigure celle d'un Stendhal qui ne rédigeait ses livres que pour ses *happy few.*

Écrire pour ne pas mourir ou écrire pour ne pas être spolié de ses intérêts : l'écriture comme mémoire ne vaut que si elle est destinée à être publique. Le choix de l'écriture s'impose alors comme le seul possible. Mais il n'en va certainement pas de même lorsque l'on s'approche du domaine épistolaire où l'alternative de la coûteuse technologie alphabétique ne s'impose pas. Pourquoi favoriser l'écriture alors que l'on pourrait transmettre son message infiniment plus aisément par oral ?

3. – La lettre comme acte de présence

Avant de répondre à la question, débarrassons-nous immédiatement de trois cas de figure qui justifient le recours à l'écrit. *1. Les textes littéraires mis sous forme de lettres.* Les ouvrages de Sénèque ou de Pline le Jeune sont des lettres destinées à passer à la postérité, c'est-à-dire à être conservées : il convient de ne pas se laisser abuser par l'artifice littéraire et de les classer parmi les autres textes littéraires. Malgré la critique qu'elle a essuyée, la distinction d'Adolf Deissmann entre *Epistel* (lettre littéraire) et *Brief*

(lettre privée) demeure valable : l'épître n'est pas « épistolaire », elle est une forme littéraire. 2. *Les lettres destinées à accompagner un envoi.* Lorsqu'on confie des objets à un coursier, il peut être approprié d'en faire la liste pour que le destinataire vérifie que rien n'a disparu pendant le transport. Certaines lettres comme les papyrus ***n° 137*** ou ***n° 84*** se servent de la lettre comme d'un bordereau d'expédition. *3. Les écrits confidentiels.* En scellant la lettre (dissimulation par l'opacité du matériau) ou en la confiant à quelqu'un d'illettré (dissimulation par l'opacité du code), on peut conserver secret un message que l'on ne souhaite pas divulguer. On peut ainsi supposer que la lettre ***n° 45***, dans laquelle le précepteur Hiéroclès fait part à Artémidoros de ses difficultés à propos de l'ouverture d'un gymnase, a été écrite pour éviter de dévoiler publiquement les petites intrigues de la cour des Ptolémées. En revanche, le mystérieux petit ostracon ***n° 193*** – « Pacysis, fils de Ptsebethis à mon fils, salut. Pas d'histoire. Vous demeurez ici avec un soldat. Mais vous ne recevrez rien de moi jusqu'à ce que je vienne chez vous [...]. Porte-toi bien. » – n'a pas pu être scellé : l'auteur devait compter sur l'illettrisme de son porteur et du « soldat » pour donner ses ordres à son fils, vraisemblablement dans une situation délicate.

Ces possibilités écartées, beaucoup de documents demeurent sans explication, comme toutes les lettres personnelles qui ne cherchent qu'à donner des nouvelles. Pourquoi, par exemple, Irène a-t-elle pris le calame pour s'adresser à Taonnôphris et Philon (***n° 218***) ? Elle ne leur dit quasiment rien et ce qu'elle dit aurait parfaitement pu être transmis par le messager ! Afin d'expliquer ce recours à l'écriture, il convient d'interroger un second informateur « indigène », Démétrios. Le premier théoricien de l'épistolaire fut à l'origine d'un slogan qui fut repris depuis lors continuellement : la lettre est « comme la moitié du dialogue » (*De Elocutione*, § 223), elle reproduit la contribution d'un interlocuteur à un dialogue commun. Dès lors, la lettre *représente* cet interlocuteur, elle fonctionne comme un *acte de présence.* Le Finnois Heikki Koskiennemi a étudié longuement ce pouvoir de vicariance de la lettre, en le justifiant à la fois par la théorie épistolaire – « on y parlera comme quelqu'un de présent à des gens présents », affirmait le Pseudo-Libanios (*Caractères épistolaires*, 2) – et par sa pratique. Le choix de l'écriture s'explique alors par des sentiments de sympathie – Koskiennemi parle de *philophronèsis* en référence à la théorie

aristotélicienne de l'amitié – dont l'expression la plus adéquate passe par ce substitut que constitue la lettre.

Les lettres de deuil forment le plus grand corpus de cet usage philophronétique de l'écrit : être au côté des parents dans la peine constituait non seulement une obligation amicale mais aussi un impératif social. Aussi, lorsqu'on ne peut présenter directement ses condoléances, dépêche-t-on un *alter ego* épistolaire qui s'excuse de l'absence et tâche de réconforter. Ainsi fait le *speculator* Eudaïmon (***n° 227***) : « Si les tâches que l'on m'a assignées n'étaient pas si nombreuses et si importantes, au point d'être inexorables, j'aurais tout quitté et me serais moi-même précipité chez toi pour me jeter à tes genoux : je me serais entretenu de l'événement indissociable de la condition humaine survenu à [votre ?] fille. » Clairement, la lettre, qui se poursuit par ces mêmes discussions sur la mort, remplace les exhortations de vive voix du *speculator* empêché. D'autres documents prouvent que le recours à l'écrit pour faire *acte de présence* ne se borne pas à des circonstances aussi dramatiques. Aurelius Theoninus, l'auteur du ***n° 216***, se plaint de ce que son ami Didyme ne lui écrive pas. Aquilas le philosophe écrit à Sarapion pour l'exhorter dans une situation difficile (***n° 214***). Sérénos écrit à Isidora une véritable lettre d'amour en lui disant qu'elle lui manque (***n° 208***). La lettre de l'esclave Agathangelos à Panares son maître d'apprentissage est un cas exemplaire de cet usage philophronétique de la lettre (***n° 145***). Agathangelos ne donne quasiment aucune autre nouvelle que d'être le barbier attitré de son maître : le reste de sa lettre est voué à transmettre son amitié et les prosternations face aux dieux qu'il accomplit en faveur de ses amis. Elle est un pur acte de présence.

4. – L'ÉCRIT COMME ACTE D'AUTORITÉ

La volonté de conserver et de se souvenir, un moyen de combattre l'absence : ces deux raisons permettent d'expliquer le recours coûteux – en temps, en énergie, en compétence et en argent – à l'écrit de bien des documents. Tous ne peuvent pourtant pas être analysés par ces deux facteurs. Prenons par exemple la lettre de Mystarion : « Mystarion à son cher Stotoëtis, mille bonjours. Je t'ai envoyé mon cher Blastos pour les bâtons fourchus

pour mon oliveraie. Fais en sorte de ne pas le retenir. Car tu sais combien j'en ai besoin à chaque heure » (*n° 130*). Le moins que l'on puisse dire est que le contenu de la lettre n'est pas impérissable : Mystarion n'entend certainement pas passer à la postérité pour des histoires de bâtons fourchus ! En outre, dans sa brièveté et son ton un peu sec, elle ne cherche manifestement pas à rassurer Stotoëtis sur les sentiments d'amitié qu'éprouve Mystarion envers lui. Enfin, vu le contexte, il semble que les exploitations de Mystarion et de Stotoëtis ne sont pas très éloignées puisque Blastos, dont on a tellement besoin, peut se charger du transport. Le porteur de la lettre aurait donc pu parfaitement délivrer à Stotoëtis le message de vive voix. Pourquoi avoir utilisé du coûteux papyrus pour une demande aussi banale ?

Pour répondre à cette question, il convient de faire une hypothèse herméneutique. Les modernes sont habitués au concept de *texte* : un texte est une énonciation particulière mise par écrit. Du fait de sa mise par écrit, elle se détache de son énonciateur : l'énonciation devient pur énoncé, sans rapport avec celui qui l'a énoncée. Aussi sommes-nous habitués à séparer nettement l'énonciateur, la catégorie linguistique, de l'auteur, la catégorie herméneutique. Sans pouvoir nous passer d'hypothèses sur l'auteur, nous pouvons parfaitement nous passer d'hypothèses sur l'énonciateur. Or, dans une civilisation nettement dominée par l'oral, on peut faire l'hypothèse que l'énonciateur n'était pas aussi nettement distingué de l'auteur : avant de prendre le document comme un texte, les Anciens le prenaient comme le résultat d'une énonciation, ou plus probablement, confondaient texte, énonciation, énonciateur et auteur. Le concept clef d'*auctoritas*, c'est-à-dire le prestige particulier attaché à un nom d'auteur, dont la domination ne cesse véritablement qu'au XVIIe siècle – la « méthode » de Descartes est-elle autre chose qu'un refus de l'*auctoritas* ? –, vient renforcer cette hypothèse : la croyance en l'autorité d'un auteur ne prouve-t-elle pas que les énoncés étaient strictement rapportés à la personne qui les énonce ?

Or, quelle autorité possède le message transmis par un quelconque émissaire ? Certes, outre l'autorité naturelle du messager, il a également l'autorité que lui confère son statut d'envoyé ; cependant, ce crédit n'est-il pas dilué par la médiation ? Pour obvier à cet affaiblissement, la tactique la plus simple était d'écrire. Le choix de l'écriture ne se justifie pas alors pour *informer*, mais

plutôt pour *confirmer* le contenu du message verbal et *affirmer* sa validité. Plus qu'un acte de communication, le recours à l'écrit est un *acte de pouvoir*. Ainsi s'explique une caractéristique frappante du corpus des papyrus gréco-romains : ils ne contiennent quasiment pas de commandes, de demandes ou même d'informations « gratuites », mais en revanche beaucoup d'*ordres*. Pour demander, nul besoin d'avoir recours à l'écrit : un messager, une conversation de vive voix suffisent. En revanche, comment se faire obéir lorsqu'on est loin ? On écrit, à l'instar d'Alypius qui inondait Hèroninos d'instructions : prévenant son intendant de sa visite, il utilise l'écrit uniquement pour lui recommander de faire chauffer ses thermes, de lui fournir de la bonne nourriture et de penser au fourrage de ses bêtes. Le ***n° 135*** qui contient ses desiderata est d'ailleurs significatif ; Alypius a éprouvé le besoin d'écrire de sa propre main : « Fais chercher l'herbe aujourd'hui sans tarder. Je fais des vœux pour ta santé. » En écrivant la *formula valetudinis*, il fait un acte de présence philophronétique, mais en rappelant l'un des points importants de sa lettre, il renforce l'acte d'autorité, en quelque sorte en le contresignant. De même, Zénon dans le ***n° 42*** éprouve-t-il le besoin de donner par écrit ses instructions concernant la confection de son gruau d'orge. En soi, la demande ne vaut pas le papyrus qu'elle coûte, mais elle revêt une importance capitale aux yeux du Grec de Caunos qui a des souhaits très précis ; la préparation des *chidra* d'orge selon la coutume d'Asie Mineure est sans doute l'une des choses qui relient encore l'exilé à sa mère patrie. Citons encore le ***n° 157*** : une femme, Thaïs, écrit à « son cher Tigrios » pour lui commander de faire une série de choses. Le grec de Thaïs est assez lâche et son écriture assez mal formée : il est probable qu'écrire lui demande un certain effort. Si elle en prend la peine, c'est sans doute pour compenser le fait d'être une femme dans un monde dominé par les hommes. Elle entend affirmer qu'elle est la patronne et pour renforcer ses ordres, elle écrit.

Un cas particulier de ce rôle de l'écrit comme facteur d'autorité est celui des lettres de recommandation. Présentes depuis longtemps, elles connurent une faveur toute particulière dans les communautés chrétiennes. Le plus souvent, elles sont portées au destinataire par la personne qu'elles recommandent (*cf.* par exemple *P. Oxy.* 292). Qu'elles soient adressées à celui de qui l'on attend une faveur (***n° 33*** ou ***n° 34***) ou, de manière plus complexe,

à celui que l'on entend favoriser (à l'instar de la fameuse lettre ***n° 32*** attribuable à saint Antoine ou de la lettre manichéiste récemment trouvée à Kellis, ***n° 36***), elles ne valent guère pour leur énoncé : ce qui compte, c'est la signature et le prestige de leur auteur.

Que cela soit pour garder trace, pour pallier l'absence ou pour renforcer ses ordres, le recours à l'écrit ne se révèle jamais un choix innocent dans l'Antiquité. Option coûteuse, l'écriture suppose des stratégies extrêmement précises. Pour les évaluer, les quelques interprétations qui viennent d'être tentées demeurent bien insuffisantes. Ainsi, il y a fort à parier que des contraintes sociales difficiles à estimer jouent également dans le choix de l'écrit. Pourquoi, par exemple, beaucoup d'invitations ressemblent à celle-ci : « Héraïs t'invite au repas à l'occasion du mariage de son enfant, dans sa maison, demain le 5, à la 9e heure » (***n° 172***) ? Qui aurait l'idée d'inviter quelqu'un, du jour au lendemain, au mariage de sa fille ? La proximité de date suppose que le destinataire habitait la même ville et pouvait aisément être prévenu par oral. En outre, certaines lettres pouvaient être retouchées par une autre main, ce qui suppose que l'on avait fait appel à un scribe : pour lancer leurs invitations, même les illettrés voulaient « écrire ». Une règle de politesse semble sous-jacente : il « fallait » recevoir une invitation écrite. Comment expliquer ce recours ? De nouvelles recherches sur la valeur de l'écrit dans l'Antiquité gréco-romaine demeurent encore à conduire.

BIBLIOGRAPHIE

Geneviève HUSSON & Dominique VALBELLE, *L'État et les Institutions en Égypte*, Paris, Armand Colin, 1991.

Pour les équivalents monétaires : Hans-Joachim DREXHAGE, *Preise, Mieten/pachten, Kosten und Löhne im Römischen Ägypten bis zum Regierungsantritt Diokletians*, St. Katharinen, Scripta Mercaturæ, Vorarbeiten zu einer Wirtschaftsgeschichte des römischen Ägypten 1, 1991.

Orsolina MONTEVECCHI, *La Papirologia*, Milano, Vita e Pensiero, 1998.

Roger S. BAGNALL, *Egypt in Late Antiquity*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

Naphtali LEWIS, *La Mémoire des Sables*, 1983, trad. P. CHUVIN, Paris, Armand Colin, 1988.

Pour une description des édifices publics : Adam ŁUKASZEWICZ, *Les Édifices publics dans les villes de l'Égypte romaine*, Warsaw, Wydawnictwa Uniwersytetu Warsawskiego, Studia Antica, 1986.

CHAPITRE III : LES ÉCHOS DE LA VIE DES JUIFS EN ÉGYPTE

Joseph MÉLÈZE-MODRZEJEWSKI, *Les Juifs d'Égypte de Ramsès II à Hadrien*, Paris, Errance, Les Néréides, 1991.

CHAPITRE IV : L'ÉMERGENCE DU CHRISTIANISME EN ÉGYPTE

Mario NALDINI, *Il Cristianesimo in Egitto*, Firenze, Le Monnier, Studi e testi di papirologia 3, 1968.

Charles WESSELY, « Les plus anciens monuments du christianisme » *in* R. GRAFFIN, *Patrologia Orientalis* IV, 2.16, 1906, Paris, Didot, 1946.

CHAPITRE V : ZÉNON, UN COLON GREC EN ÉGYPTE

Une excellente introduction en français aux papyrus de Zénon et au monde dans lequel il vivait :

Claude ORRIEUX, *Les Papyrus de Zénon. L'horizon d'un Grec en Égypte au IIIe siècle avant J.-C.*, Paris, Macula, Deucalion, 1983.

CHAPITRE VI : UN ROUAGE DE L'ADMINISTRATION LAGIDE

Arthur M. F. W. VERHOOGT, *Menches, Komogrammateus of Kerkeosiris*, Leiden/New York/Köln, Brill, Papyrologica Lugduno-Batava 29, 1998.

Un commentaire dans :

Naphtali LEWIS, *Greeks in Ptolemaic Egypt*, Oxford, Clarendon, 1986, ch. VII.

CHAPITRE VII : LES ARCHIVES D'UNE FAMILLE SOUS L'ADMINISTRATION ROMAINE

B. A. VAN GRONINGEN, *A Family-Archive from Tebtynis*, Lugdunum Batavorum (Leyde), Brill, Papyrologica Lugduno-Batava 6, 1950.

CHAPITRE X : LES TEMPLES D'ÉGYPTE

Françoise DUNAND & Christiane ZIVIE-CHOCHE, *Dieux et Hommes en Égypte*, Paris, Armand Colin, 1991.

Françoise PERPILLOU-THOMAS, *Fêtes d'Égypte ptolémaïque et romaine d'après la documentation papyrologique grecque*, Louvain, Studia Hellenistica 31, 1993.

David FRANKFURTER, *Religion in Roman Egypt*, Princeton, Princeton University Press, 1998.

CHAPITRE XI : LES RECLUS DU SERAPEUM

Les textes se trouvent dans : Ulrich WILCKEN, *Urkunden der Ptolemäerzeit*, vol. 1, Berlin/Leipzig, De Gruyter, 1927.

Sur l'*enkatochè* : Reinhold MERKELBACH, « Zur ἐγκατοχή im Sarapeum zu Memphis », *Zeitschrift für Papyriologie und Epigraphik* 103, 1994, p. 293-297.

Dorothy J. THOMPSON, *Memphis under the Ptolemies*, Princeton, Princeton University Press, 1988.

Naphtali LEWIS, *Greeks in Ptolemaic Egypt*, Oxford, Clarendon, 1986, ch. V.

CHAPITRE XII : PAPYRUS MAGIQUES ET ASTROLOGIQUES

Sur la magie : Fritz GRAF, *La Magie dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, Les Belles Lettres, 1994 [republ. Paris, Hachette, Pluriel 8822, 1997].

Sur le papyrus *P. Mich. 757* (***n° 123***) : David G. MARTINEZ (ed.), *P. Michigan XVI. A Greek Love Charm from Egypt (P. Mich. 757)*, Atlanta, Scholars, American Studies in Papyrology 30, 1991.

Chapitre XIV : Histoires de femmes

Jane Rowlandson (ed.), *Women & Society in Greek & Roman Egypt*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

Chapitre XVI : Amusements et plaisirs

Sur le « pèlerinage » au Colosse de Memnon (§ 3) : André et Étienne Bernand, *Les Inscriptions grecques et latines du Colosse de Memnon*, Le Caire, IFAO, IFAO Bibliothèque d'Études 31, 1960.

Chapitre XIX : Un certain goût pour la mort

Marie-France Aubert & Roberta Cortopassi, *Portraits de l'Égypte romaine*, Catalogue de l'exposition du musée du Louvre (5 oct. 1998-4 jan. 1999), Paris, RMN, 1998.

Juan Chapa, *Letters of Condolence in Greek Papyri*, Firenze, Gonnelli, Papyrologica Florentina 29, 1998.

ABRÉVIATIONS ET INDEX DES SOURCES

BGU : papyrus des musées de Berlin. *Ägyptische Urkunden aus den Königlichen* (puis : Staatlichen) *Museen zu Berlin, Griechische Urkunden*, Berlin, 1895- [Plus de 17 vol. parus].

C. Epist. Lat. : recueil de lettres en latin. P. CUGUSI (éd.), *Corpus Epistolarum Latinarum, papyris tabulis ostracis servatarum*, 2 vol., Firenze, Gonnelli, Papyrologica Florentina 23, 1992.

C. Ord. Ptol. : recueil d'ordonnances prises par les souverains lagides. M.-Th. Lenger (éd.), *Corpus des Ordonnances des Ptolémées*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, Cl. des Lettres, Mémoires 64.2, 1980 [2e édition revue et corrigée].

C. Pap. Gr. : florilège de quelques papyrus grecs. O. MONTEVECCHI *et alii, Corpus Papyrorum Græcarum*, t. 1 : Milano, 1984 ; t. 2 : Azzate, 1985.

CPJud. : recueil des papyrus ayant trait aux Juifs d'Égypte. V. A. TCHERIKOVER *et alii, Corpus Papyrorum Judaicarum*, Cambridge, Mass., vol. 1 : 1957 ; vol. 2 : 1960 ; vol. 3 : 1964.

CPR : papyrus appartenant à la collection de l'archiduc Rainer à Vienne. *Corpus Papyrorum Raineri*, Wien, Österreichische Nationalbibliothek : plus de 20 vol. depuis 1895.

Deißmann : papyrus publiés dans le livre d'A. Deißmann. A. DEISSMANN, *Licht vom Osten*, Tübingen, Mohr-Siebeck, ^{4}1923.

Ghedini : anthologie de lettres chrétiennes éditées par G. Ghedini. Giuseppe GHEDINI, *Lettere Cristiane dai papiri Greci del III e IV Secolo*, Milano, Vita e Pensiero, 1923.

Hengstl : anthologie de papyrus grecs réalisée par J. Hengstl. Joachim HENGSTL, *Griechische Papyri aus Ägypten*, München, Heimeran, Tusculum, 1978.

Inscr. Colosse de Memnon : inscriptions du Colosse de Memnon à Louqsor. André et Étienne BERNAND, *Les Inscriptions grecques et latines du Colosse de Memnon,* Le Caire, IFAO, IFAO Bibliothèque d'Études 31, 1960.

Inscr. Fayoum : inscriptions grecques du Fayoum. Étienne BERNAND, *Recueil des inscriptions grecques du Fayoum,* vol. III, Leiden/Le Caire, Brill, 1981.

Mitt. Chrest. : chrestomathie de Mitteis et Wilcken. L. MITTEIS & U. WILCKEN, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde.* Juristischer Teil, I Hälfte Grundzüge [L. Mitteis], Leipzig/Berlin, Walter de Gruyter, 1912.

Naldini : anthologie de textes chrétiens édités par M. Naldini. Mario NALDINI, *Il Cristianesimo in Egitto,* Firenze, Le Monnier, Studi e testi di papirologia 3, 1968.

O. Berol. : ostraca conservés à Berlin.

O. Claud. : ostraca grecs et latins trouvés à Mons Claudianus. Jean BINGEN *et alii* (éd.), *Mons Claudianus. Ostraca Græca et Latina,* vol. 1, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, Documents de Fouilles 29, 1992.

O. *Deiss.* : ostraca de l'ancienne collection d'Adolf Deißmann. P. MEYER (éd.), *Griechische Texte aus Ägypten,* vol. 2 : *Ostraka der Sammlung Deissmann,* Berlin, 1916.

O. Edfou : ostraca trouvés à Edfou. *Fouilles Franco-Polonaises,* Le Caire/Varsovie, IFAO/Université de Varsovie, 3 vol. : 1937, 1938, 1939.

O. Éléphantine : ostraca trouvés à Éléphantine. Guy WAGNER (éd.), *Éléphantine XIII : Les papyrus et les ostraca grecs d'Éléphantine,* Mainz, Deutsches Archäologisches Institut, Archäologische Veröffentlichungen 70, 1998.

O. Mich : ostraca des collections de l'université du Michigan à Ann Arbor. Voir *P. Mich.*

Olsson : anthologie de lettres de l'époque romaine éditées par Bror Olsson. Bror OLSSON, *Papyrusbriefe aus der frühesten Römerzeit,* Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1925.

P. Abinn. : regroupement des papyrus issus des archives d'Abinnaios. H. I. BELL *et al., The Abinnaeus Archives : Papers of a Roman Officer in the Reign of Constantius II,* Oxford, 1962.

P. Alex. : papyrus grecs du Musée Gréco-Romain d'Alexandrie. A. SWIDEREK & M. VANDONI, *Papyrus grecs du Musée Gréco-Romain d'Alexandrie,* Warszaw, Travaux du Centre d'Archéologie Méditerranéenne de l'Académie Polonaise des Sciences 2, 1964.

P. Amst. : papyrus conservés à Zutphen près d'Amsterdam (Pays-Bas). R.P. SALOMONS, P.J. SIJPESTEIJN, K.A. WORP, *Die Amsterdamer Papyri I,* Zutphen, Terra, Studia Amstelodamensia ad epigraphicam, ius antiquum et papyrologicam pertinentia 14, 1980.

P. Berol. : papyrus conservés à Berlin.

P. Bingen : papyrus édités en l'honneur du 80e anniversaire de Jean Bingen. Henri MELAERTS (éd.), *Papyri in Honorem Johannis Bingen*

Octogenarii, Leuven, Peeters, Studia Varia Bruxellensia ad orbem græco-latinum pertinentia 5, 2000.

P. Bouriant : papyrus de la collection Bouriant. Paul COLLART, *Les Papyrus Bouriant*, Paris, Honoré Champion, 1926.

P. Brem. : papyrus de Brême (Allemagne). U. WILCKEN, *Die Bremer Papyri*, Berlin, 1936.

P. Bruxelles : papyrus de Bruxelles. Georges NACHTERGAEL, *Papyri Bruxellenses Græcæ* I, Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 1974.

P. Cair. Zen. : papyrus de Zénon du musée du Caire. C.C. EDGAR (éd.), *Zenon Papyri*, Le Caire, Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire, vol. 1-5 : 1924-1940.

P. Col. Zen. : papyrus de Zénon conservés à l'Université de Columbia. W. L. WESTERMAN *et alii*, *Zenon Papyri : Business Papers of the Third Century B.C. dealing with Palestine and Egypt*, New York, vol. 1 : 1934, vol. 2 : 1940.

P. Col. Zen. : papyrus de Zénon des collections de l'université de Columbia. W.L. WESTERMANN *et alii* (éd.), *Columbia Papyri*, et *IV*, New York, vol. 3 : P. Col. Zen. I, 1934 ; vol. 4 : P. Col. Zen. II, 1940.

P. Dion. : archives de Dionysios. E. BOSWINKEL & P.W. PESTMAN, *Les Archives privés de Dionysios, fils de Kephalas*, Leiden, Brill, 1982.

P. Enteuxeis : recueil des pétitions (*enteuxeis*) datant du IIIe siècle av. J.-C. O. GUÉRAUD, ENTEYΞΕΙΣ, *Requêtes et plaintes adressées au Roi d'Égypte au IIIe siècle avant J.-C.*, Le Caire, Publications de la Société Fouad I, 1931.

P. Fam. Tebt. : recueil des archives d'une famille de Tebtynis. B. A. VAN GRONINGEN, *A Family-Archive from Tebtynis*, Lugdunum Batavorum (Leyde), Brill, Papyrologica Lugduno-Batava 6, 1950.

P. Fay. : papyrus trouvés au Fayoum. B. P. GRENFELL, A. S. HUNT & D. G. HOGARTH (éd.), *Fayum Towns and their Papyri*, Egypt Exploration Society London, Graeco-Roman Memoirs 3, 1900.

P. Flor. : papyrus de Florence. G. VITELLI (éd.), *Papiri greco-egizii*, Papiri Fiorentini (Supplementi Filologico-Storici ai Monumenti Antichi), 4 vol., 1906-1915.

P. Gen. : papyrus de la bibliothèque de Genève. Vol. 3 : Paul SCHUBERT (éd.), *Les Papyrus de Genève*, Genève, Bibliothèque Publique et Universitaire, 1996.

P. Giss. : papyrus conservés à Giessen (Allemagne). O. Eger, E. Kornemann & P.M. Meyer (éd.), *Griechische Papyri im Museum des oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen*, Leipzig-Berlin, vol. 1 & 2 : 1910 ; vol. 3 : 1912.

P. Gradenwitz : papyrus de la collection d'O. Gradenwitz, aujourd'hui dispersée. G. PLAUMANN (éd.), *Griechische Papyri der Sammlung Gradenwitz*, Heidelberg, 1914.

P. Graux : papyrus de la collection Graux. Vol. 2 : Hélène CUVIGNY (éd.), *Papyrus Graux II*, Genève, Droz, EPHE IVe Section – Hautes Études du Monde Gréco-Romain 3.19, 1995.

P. Grenf. : papyrus édités par Grenfell et Hunt. B. P. GRENFELL & A. S. HUNT (éd.), *New Classical Fragments and Other Greek and Latin Papyri*, Oxford, 1897.

P. Hamb. : papyrus conservés à Hambourg. *Griechische Papyrusurkunden der Hamburger Staats- und Universitätsbibliothek*, vol. 1 : Leipzig-Berlin, 1911-1924 [plusieurs autres volumes ont été publiés depuis].

P. Harris : papyrus de la collection Rendel Harris. J.E. POWELL (éd.), *The Rendel Harris Papyri of Woodbrooke College, Birmingham*, Cambridge, 1936.

P. Heid. : papyrus conservés à Heidelberg. *Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrussammlung*, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag : 8 vol. depuis 1956.

P. Hibeh : papyrus découverts à Hibeh. B.P. GRENFELL & A.S. HUNT, *The Hibeh Papyri*, London, Egypt Exploration Society, Graeco-Roman Memoirs 7, 1906 ; vol. 2 : E.G. TURNER & M.-Th. LENGER, Graeco-Roman Memoirs 32, 1955.

P. Iand. : papyrus de la collection Janda de Giessen. C. KALBFLEISCH *et al.*, *Papyri Iandanæ*, Leipzig, 8 vol. de 1912 à 1938.

P. IFAO : papyrus conservés à l'Institut Français d'Archéologie Orientale au Caire.

P. Kellis Gr. : papyrus grecs découverts à Kellis (oasis de Dakhleh). K.A. WORP *et al.*, *Greek Papyri from Kellis*, vol. 1, Oxford, Oxbow, Dakhleh Oasis Project : Monograph 3, 1995.

P. Kellis : papyrus découverts à Kellis (oasis de Dakhleh).

P. Leid. : papyrus de Leyde (Pays-Bas). C. LEEMANS (éd.), *Papyri Graeci Musei Antiquarii Lugduni-Batavi*, Leiden, vol. 1 : 1843 ; vol. 2 : 1895.

P. Lille : papyrus conservés à Lille. JOUGUET *et al.*, *Papyrus grecs*, vol. 1, Paris, Leroux, 1907.

P. Lond. : papyrus conservés au British Museum de Londres. *Greek Papyri in the British Museum*, London, British Museum : 7 vol. depuis 1893.

P. Magd. : papyrus trouvés à Magdôla. Jean LESQUIER, « Les Papyrus de Magdôla » *in* Pierre JOUGUET *et al.*, *Papyrus grecs*, vol. 2, Paris, Leroux, 1912.

P. Merton : papyrus de la collection de Wilfred Merton. H. I. BELL & C. H. ROBERTS, *A Descriptive Catalogue of the Greek Papyri in the Collection of Wilfred Merton*, London, Emery Walker, vol. 1, 1948, vol. 2, 1959.

P. Mich. : papyrus des collections de l'université du Michigan à Ann Arbor. *Michigan Papyri*, Ann Arbor : 18 vol. depuis 1931.

P. Oxy. : papyrus trouvés à Oxyrhynchos. *The Oxyrhynchus Papyri*, London, Egypt Exploration Fund [puis : Egypt Exploration Society], 1898- [Plus d'une soixantaine de volumes ont été publiés ; les premiers étaient édités par Bernard Grenfell et Arthur Hunt].

P. Paris : sélection de papyrus de la Bibliothèque nationale et du Louvre. J.-A. LETRONNE, W. BRUNET DE PRESLE & E. EGGER, *Notices et textes des papyrus du Musée du Louvre et de la Bibliothèque Impériale*, Paris, Imprimerie nationale, Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Impériale et autres bibliothèques 18.2, 1865.

P. Rain. Cent. : sélection de papyrus publiée pour le 100e anniversaire de la collection de l'archiduc Rainer conservée à Vienne. Festschrift

zum 100-jährigen Bestehen der Papyrussammlung der Österreichischen Nationalbibliothek, Papyrus Erzherzog Rainer, Wien, Österreichische Nationalbibliothek, 1983.

P. Teb. : documents trouvés à Tebtynis. B. P. GRENFELL, A. S. HUNT *et alii, The Tebtynis Papyri,* London, Egypt Exploration Society, vol. 1 : Graeco-Roman Memoirs 4, 1902 ; vol. 2 : Graeco-Roman Memoirs 52, 1907 ; vol. 3.1 : Graeco-Roman Memoirs 23, 1933 ; vol. 3.2 : Graeco-Roman Memoirs 25, 1938 ; vol. 4 : Graeco-Roman Memoirs 64, 1976.

P. Turner : documents édités en l'honneur du 70e anniversaire d'Eric Turner. *Papyri Greek & Egyptian Edited by Various Hands in Honour of Eric Gardner Turner in the Occasion of His Seventieth Birthday,* London, Egypt Exploration Society, Graeco-Roman Memoirs 68, 1981.

P. Hal. : papyrus édités par un séminaire de papyrologie de Halle. GRÆCA HALENSIS, *Dikaiomata : Auszüge aus alexandrinischen Gesetzen und Verordnungen in einem Papyrus des Philologischen Seminars der Universität Halle (Pap. Hal. 1) mit einem Anhang weiterer Papyri derselben Sammlung,* Berlin, 1913.

PGM : papyrus grecs magiques édités par K. Preisendanz. Karl PREISENDANZ, *Papyri Græcæ Magicæ. Die griechischen Zauberpapyri,* Berlin/Leipzig, Teubner, vol. 1, 1928 ; vol. 2, 1931.

Schubert. Paul SCHUBERT *et al.* (éd.)., *Vivre en Égypte Gréco-Romaine,* Vevey, l'Aire, « Le chant du monde », 2000.

SP : papyrus de l'anthologie de Hunt et Edgar. A. S. HUNT & C. C. EDGAR, *Select Papyri,* Cambridge/London, Harvard University Press : vol. 1, Private Affairs, Loeb Classical Library 266, 1932 [n° 1-200] ; vol. 2, Official Documents, Loeb Classical Library 282, 1934 [n° 201-434].

Suppl. Mag. : papyrus magiques édités en supplément à *PGM.* Robert W. DANIEL & Franco MALTOMINI, *Supplementum Magicum,* Opladen, Westdeutscher Verlag, vol. 1 : Papyrologica Coloniensia 16.1, 1990 ; vol. 2 : Papyrologica Coloniensia 16.2, 1992.

Tibiletti : papyrus de l'anthologie de G. Tibiletti. Giuseppe TIBILETTI, *Le Lettere private nei papiri greci del III e IV secolo d.C.,* Milano, Vita e Pensiero, Scienze filologiche e letteratura 15, 1979.

UPZ : anthologie de documents de l'époque ptolémaïque. Ulrich WILCKEN, *Urkunden der Ptolemäerzeit,* vol. 1, Berlin/Leipzig, De Gruyter, 1927.

TABLE DES TEXTES

TABLE

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

LA REINE MYSTÉRIEUSE
HATSHEPSOUT
par Christiane Desroches Noblecourt

TOUTANKHAMON
par Christiane Desroches Noblecourt
Vie et mort du plus fabuleux de tous les pharaons.

RAMSÈS II - LA VÉRITABLE HISTOIRE
par Christiane Desroches Noblecourt

MYTHES ET DIEUX
LE SOUFFLE DU SOLEIL
par Isabelle Franco
Une rencontre avec les dieux oubliés de l'Égypte,
éclairant les grands mythes et les mystères de l'univers.

•

RITES ET CROYANCES D'ÉTERNITÉ
par Isabelle Franco
Le concept d'une vie éternelle,
obsession du vieux pays des pharaons.

•

LES GRANDS PHARAONS
ET LEURS ŒUVRES
Dictionnaire
par Isabelle Franco

•

NOUVEAU DICTIONNAIRE
DE MYTHOLOGIE ÉGYPTIENNE
par Isabelle Franco

AFFAIRES ET SCANDALES SOUS LES RAMSÈS
par Pascal Vernus
La Crise des Valeurs dans l'Égypte du Nouvel Empire.

VOYAGE DANS LA BASSE ET LA HAUTE ÉGYPTE
par Vivant Denon
A l'origine de l'égyptologie, la découverte de l'empire des pharaons
par le fondateur du Louvre.

CHAMPOLLION
par Hermine Hartleben
La biographie fondamentale consacrée au plus grand
égyptologue français.

LE SECRET DES BÂTISSEURS DES GRANDES PYRAMIDES
par Georges Goyon, Maître de recherche au CNRS
Nouvelles données sur la construction des monuments mégalithiques.

L'AVENTURE ARCHÉOLOGIQUE EN ÉGYPTE
par Brian M. Fagan
Grandes découvertes, pionniers célèbres, chasseurs de trésors
et premiers voyageurs.

DJÉSER ET LA IIIe DYNASTIE
par Michel Baud

Impression réalisée sur CAMERON par



BUSSIÈRE CAMEDAN IMPRIMERIES

GROUPE CPI

à Saint-Amand-Montrond (Cher)
pour le compte de Pygmalion
Département des Éditions Flammarion
en mars 2003

N° d'édition : 810. N° d'impression : 031471/4.
Dépôt légal : mars 2003.

Imprimé en France

Régis Burnet

L'ÉGYPTE ANCIENNE À TRAVERS LES PAPYRUS

Vie quotidienne

Comment parlaient les hommes de l'Antiquité ? Que se racontaient-ils chaque jour ? Les écrits ont généralement disparu et l'on ignore bien souvent tout de leur intimité. Il existe cependant une exception : les papyrus de l'Egypte, miraculeusement sauvegardés grâce à l'aridité du désert.

Il s'agit des plus anciens témoignages authentiques qui nous sont parvenus. Découverts il y a plus d'un siècle, les voici réunis pour la première fois dans une anthologie en français. Comment n'être pas fasciné : c'est un héritage direct du temps des pharaons qu'ils nous transmettent !

Entièrement traduits et présentés par Régis Burnet, ces extraordinaires papyrus révèlent une vie surprenante. Loin du ton parfois pompeux des œuvres littéraires, ils nous montrent des hommes de chair et de sang dans leurs préoccupations concrètes et les mille et uns secrets de leur existence quotidienne. Ainsi, mieux qu'à travers tous les récits et les reconstitutions, souvent sujets à caution, le naturel de leurs voix étrangement proches et vibrantes, comme si elles s'adressaient à nous, témoigne en direct et sans emphase de l'intemporalité de l'esprit humain.

Régis Burnet est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et docteur de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Il enseigne à l'université de Paris VIII. Il a déjà publié plusieurs livres sur le christianisme ancien et sur l'Antiquité.


9 782857 048107

FD 0646

Illustr. de couv. : D. R.
ISBN 2.85704.810.6
21,50 € prix France